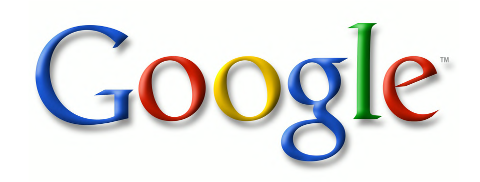
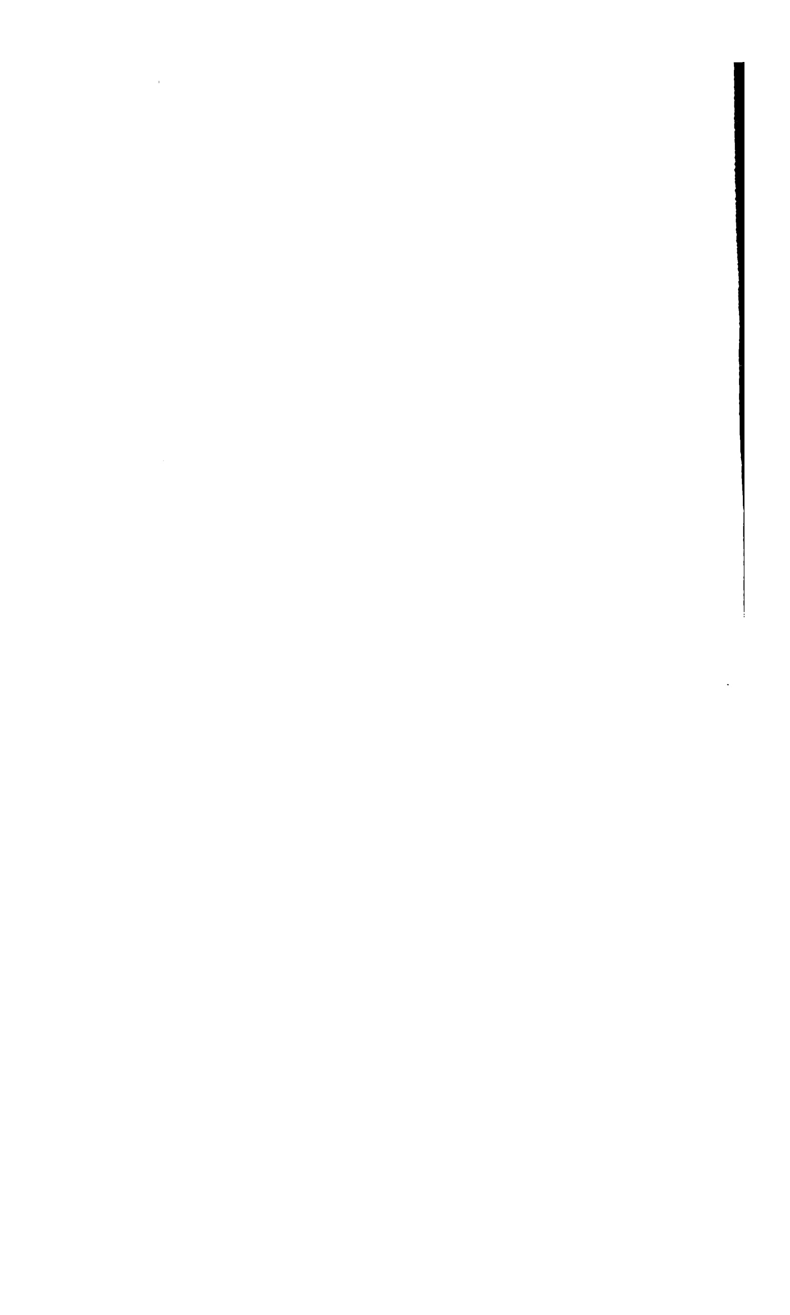
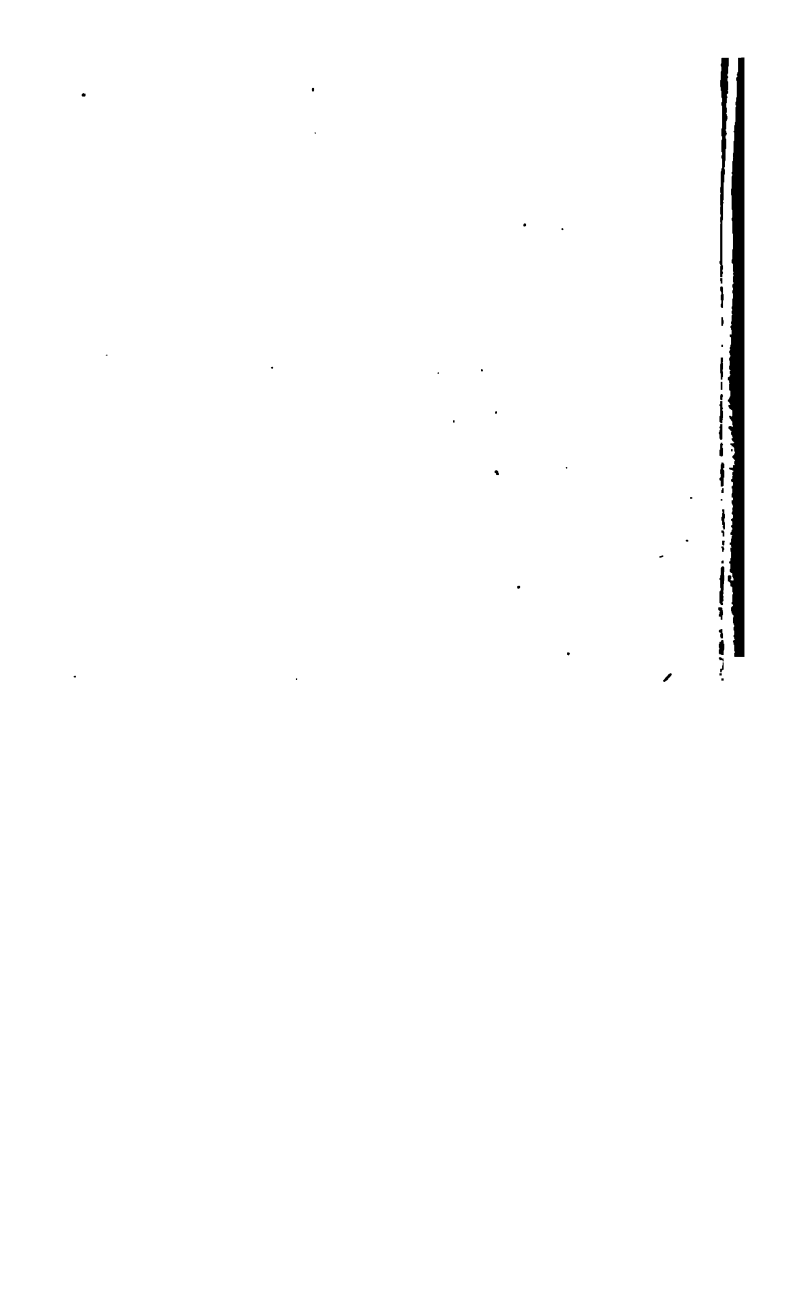
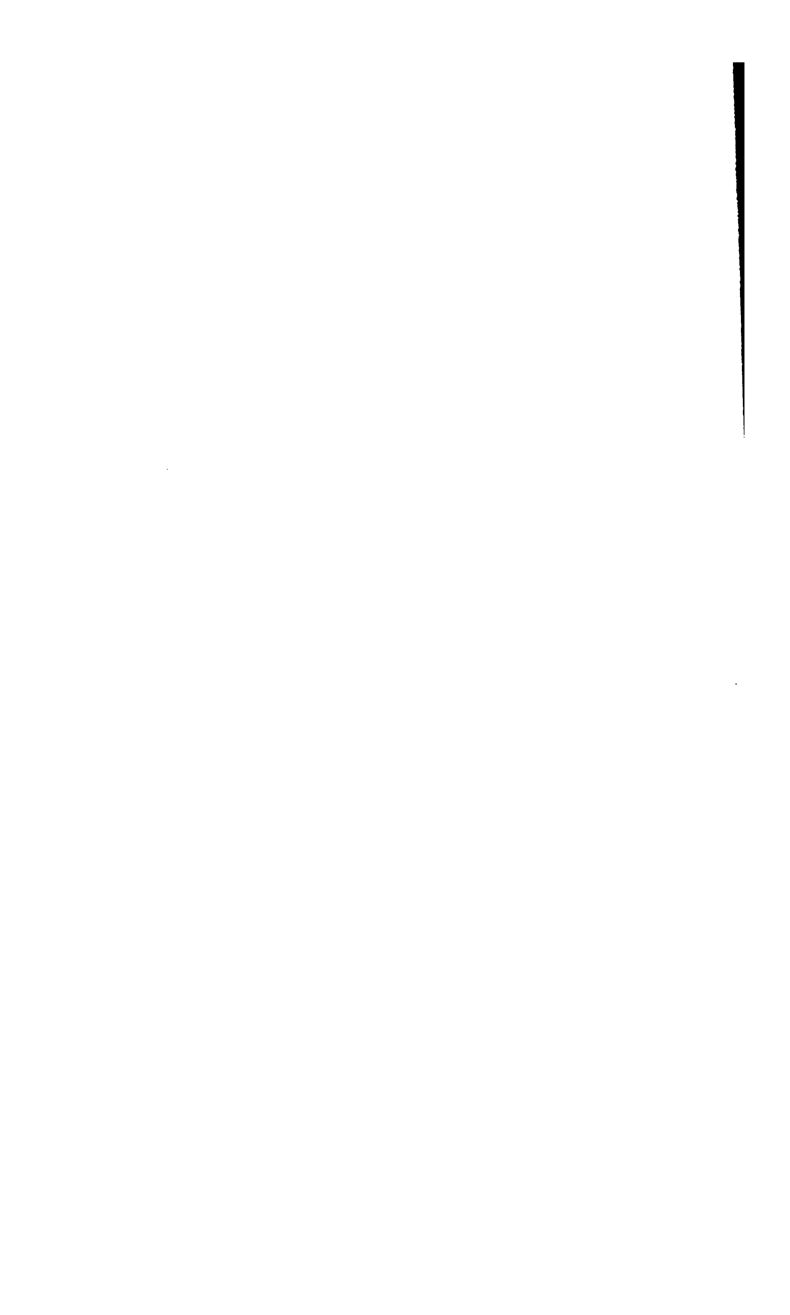












APOLOGIE

POUR LA

RÉFORMATION, POUR LES RÉFORMATEURS, ET POUR LES RÉFORMÉS; CONTRE UN LIBELLE INTITULÉ L'HISTOIRE DU CALVINISME,

Par Mr. MAIMBOURG.

Seconde Partie.

Défense de la manière dont la Réformation de ceux qu'on appelle Calvinistes, s'est établie en divers lieux de l'Europe, et particulièrement en France.

PAR P. J.

TOME II.

SECONDE ÉDITION,

SUR CELLE IMPRIMÉE A ROTTERDAM EN 1683.

1823.

APOLOGIE POUR LA

Réformation, pour les Réformateurs et pour les Réformés, contre un Libelle intitulé l'Histoire du Calvinisme.

SECONDE PARTIE.

Défense de la manière dont la Réformation de Zwingle et de Calvin s'est établie en divers lieux de l'Europe, et particulièrement en France.

Nous avons jusqu'ici justifié Calvin, c'est à dire celui qu'on appelle notre patriarche; les calvinistes, c'est à dire les réformateurs, et enfin le calvinisme, c'est à dire les dogmes et le culte de la réformation, autant qu'il a été nécessaire pour anéantir les accusations de Mr. Maimbourg. Il faut désormais justifier la manière dont ce qu'on appelle le calvinisme s'est établi. Le fort de l'ouvrage que nous réfutons, est destiné à faire voir que notre réformation s'est introduite par des voyes violentes, brutales, sans aucune forme, et contre toutes formes: et surtout que le fer, le feu

et la mort sont les moyens dont nous nous sommes le plus ordinairement servis pour fonder notre nouvelle Religion. Nous avons déjà remarqué que le sieur Maimbourg a principalement travaillé à noircir et à calomnier les Eglises réformées de France. C'est à elles qu'il en veut proprement, c'est contre elles que l'ouvrage est fait. Il ne parle des autres pays et de la manière dont le calvinisme s'y est établi, qu'en passant. Et ce sera aussi à la justification des Eglises réformées de France que nous serons obligés de nous attacher le plus. Mais nous ne devons pourtant pas abandonner les autres pays où la réformation s'est faite. Comme il a plû au sieur Maimbourg en disant peu, d'en dire pourtant assez pour rendre la réformation odieuse partout, il faut aussi que nous disions ce qui est nécessaire pour la justifier en tous lieux. C'est ce que nous ferons dans cette seconde partie, où nous donnerons un abrégé de ce qui s'est fait dans la Suisse, à Genève, en Ecosse, en Angleterre et en Flandres pour y établir la Religion qui y domine aujourd'hui.

CHAPITRE I.

Histoire de la réformation de ceux de Zurich. Plusieurs assemblées se tiennent, et cinq ans se passent à examiner et délibérer. Diverses réflexions pour la justification de leur conduite.

Le premier lieu où la réformation que nous pratiquons aujourd'hui fut établie, c'est la ville de Zurich en Suisse. L'on convient à peu près des faits, on dispute principalement du droit. Pour le fait, voici comme le racontent ceux de Zurich eux-mêmes, qui doivent bien savoir des nouvelles de leur pays et de ce qui s'y est passé. Zwingle prêchoit à Zurich, l'an 1519, quand un nommé Samson, Cordelier milanois arriva en Suisse pour publier les indulgences et amasser de l'argent. Il le fit avec tant d'excès, avec une si honteuse simonie, et tant d'avarice et de sacrilège, que toute la Suisse en fut émue : Zwingle se crut obligé à s'opposer à cet infâme marchand du paradis et de la rémission des péchés. Il fut même autorisé par l'évêque de Constance, de qui dépendoit la ville de Zurich pour le spirituel.

(1) Cet évêque lui fit écrire par Jean le Fevre, son grand-vicaire, qu'il poursuivit ce qu'il avoit commencé, et qu'il le soutiendroit. En effet Zwingle continua et prêcha avec beaucoup de véhémence contre les indulgences. Mais comme en s'avançant il eut découvert plusieurs autres abus, il ne voulut pas les combattre ouvertement qu'il n'en eut obtenu, s'il étoit possible, la permission de son évêque. C'est pourquoi en public et en particulier il sollicita plusieurs fois l'évêque de Constance de vouloir favoriser la vérité qui renaissoit, et autoriser le dessein qu'il avoit de prêcher contre les abus pour réformer l'Eglise. Il fit les mêmes propositions à Antoine Pucci, évêque de Pistori, qui étoit alors nonce du Pape, en Suisse. L'un et l'autre rejetèrent cette demande et n'y eurent pas d'égard : sur ce refus Zwingle leur déclara, *qu'il étoit résolu de combattre désormais par la doctrine de l'Evangile, le règne et les erreurs de la papauté, afin de rétablir dans l'Eglise la lumière de la parole de Dieu et de l'Évangile.* Je ne comprends pas comment Zwingle auroit pu agir autrement pour faire les choses dans les formes. Il s'adresse à ses supérieurs, il les prie et les sollicite de travailler à la réformation de l'Eglise, ils n'en veulent rien faire. Il

(1) Hospin. Hist. Sacram. part. altera.

est constant qu'il est en droit d'agir sans eux : car il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. On ne peut pas dire de lui ce que l'on dit des autres réformateurs , qu'ils n'avoient pas de mission ; car il en avoit une qu'il tenoit de l'Eglise romaine même , par laquelle il étoit obligé de prêcher la vérité. On dira qu'il devoit se tenir dans le silence après avoir exhorté sans succès ses supérieurs à réformer l'Eglise. Cela se pourroit dire si l'affaire dont il s'agissoit eut été peu importante, et si la corruption de l'Eglise eut été médiocre. Mais quand les maux sont extrêmes comme ils l'étoient alors , il est certain qu'on ne peut dissimuler la vérité sans être prévaricateur. Tout homme est autorisé pour mettre la main à l'œuvre quand l'Eglise est dans le dernier péril et engagée dans des désordres. Cependant ce grand ouvrage ne se continua pas sans le consentement et sans l'autorité de ceux qui y étoient principalement intéressés. Le Sénat de Zurich fit assembler un Synode au commencement de l'année 1519, tout le clergé du territoire de Zurich et des villes voisines s'y trouva. L'évêque de Constance y envoya Jean Faber son grand vicaire, accompagné d'un docteur de l'université de Tubingue et de plusieurs autres hommes réputés savans. Zwingle y fut écouté non comme juge, mais comme partie, il y pro-

posa sa doctrine en 67 propositions. Jean Faber qui étoit là de la part de l'évêque de Constance, essaya de persuader à l'assemblée qu'il n'étoit pas permis de disputer de religion dans ce lieu, mais qu'il falloit attendre le concile à venir. Zwingle soutint que sans attendre le concile, puisque l'Ecriture sainte étoit la règle de la foi, il falloit voir et examiner par cette règle s'il avoit proposé quelque chose contraire à la vérité. Le Fevre refusa constamment d'entrer en dispute devant cette assemblée, et dit que dans l'université il disputeroit contre tous ces articles, et feroit voir qu'ils n'étoient pas véritables. Pour conclusion de l'assemblée le magistrat de Zurich ordonna à tous les prédicateurs et aux prêtres de son ressort, de ne rien proposer que la pure parole de Dieu contenue dans les écrits des prophêtes et des apôtres. Il est mal-aisé de concevoir ce que l'on trouve à redire dans cette conduite. Le Sénat de Zurich entend qu'il y a de grands démêlés naissans sur les affaires de la religion, lui même voit les abus qui se commettent devant ses yeux. Il ne veut pourtant pas s'en croire, il consulte les experts, les gens de la profession. Il assemble les ecclésiastiques de son ressort, il les oblige à parler, il s'instruit en écoutant, et là-dessus il ordonne qu'on n'enseigne autre chose que ce que l'E-

criture enseigne. Ne voilà-t'il pas un attentat prodigieux et une hérésie terrible ?

Jusques là pourtant on n'avoit encore rien changé dans l'extérieur de la religion, la messe se disoit toujours, les églises étoient remplies d'images. Il est vrai que l'on commençoit fort à se dégoûter de tout ce fatras de cérémonies, car la vérité étoit enseignée publiquement à la ville et à la campagne, et tout le peuple souhaitoit ardemment la Réformation. C'est pourquoi le Magistrat fut obligé de faire encore une fois examiner l'affaire pour savoir si l'on passeroit plus avant. Il convoqua une nouvelle assemblée plus célèbre et plus solennelle que la première. Les Evêques de Constance et de Bâle y furent invités avec tout le Clergé des douze Cantons. C'est ce que le sieur Maimbourg dissimule, posant en fait que dès la premiere assemblée, il y fut conclu à la pluralité des voix des Laïques, que la doctrine de Zwingle seroit reçue, que peu de temps après on abattit les images, qu'on démolit les autels et qu'on se retira entièrement de dessous la domination de l'Eglise romaine. Cela ne se fit point si peu de temps après, qu'on n'eût loisir de délibérer mûrement sur cette importante affaire, car il s'écoula quatre ou cinq ans jusqu'à la pleine réformation. C'est pour cela que l'on convoqua le second Synode dont

je viens de parler, où l'on invita tous les Évêques, les Prêtres et les savans du pays. Il est vrai que ces Evêques n'y vinrent pas et n'y envoyèrent point : mais il s'y trouva plus de six-cents Prêtres et plusieurs hommes doctes. On y disputa avec liberté, on proposa tout ce qu'on voulut en faveur de la religion romaine. On disputa trois jours sur le sacrifice de la messe et sur les images. Les magistrats, après avoir ouï les disputes, bien convaincus de la vérité, ne voulurent pourtant pas encore introduire dans leur Eglise une réformation entière. On s'avança par degrés afin d'avoir le loisir de considérer toutes choses. L'on défendit d'abord les processions et particulièrement celles qui s'appellent du Saint Sacrement. Les prêtres eurent ordre, en disant la messe, de ne point obliger à l'adoration. On enleva des Eglises les corps saints dont on abusoit par une véritable idolâtrie : en ouvrant les caisses on n'y trouva rien dans la plupart. Où l'on trouva des os, on ne leur fit aucun outrage, mais on les enterra fort honorablement.

La messe et les images subsistoient pourtant encore : les autres Cantons, assemblés à Lucerne, s'opposèrent par leurs remontrances à cette entreprise de la ville de Zurich. On écouta fort paisiblement ce que les Can-

fons eurent à représenter. La ville de Zurich répondit à la remontrance des alliés, et après avoir justifié sa conduite par de bonnes raisons, elle supplia ses alliés de la retirer d'erreur si elle y étoit, et promettoit pour cela d'attendre encore deux mois avant que de faire aucun changement. Les deux mois s'écoulèrent, et personne ne se mit en devoir d'instruire par la parole de Dieu les habitans de Zurich, comme ils en avoient prié. Alors le Sénat et la ville de Zurich crurent qu'ils pouvoient penser à leur salut et faire leurs propres affaires. Ainsi au mois de Juin 1524, l'on députa douze sénateurs, les principaux prêtres des Eglises et des notables d'entre le peuple, qui se transportèrent dans toutes les Eglises, en fermèrent les portes pour empêcher le tumulte et la confusion, et firent ôter toutes les images sans aucun scandale. Ensuite les députés se transportèrent dans toutes les paroisses de leur ressort, on interrogea les curés et les paroissiens sur le fait des images, et du consentement de chaque paroisse on enleva les images des Eglises.

Les images étant ôtées, la messe subsistoit encore. C'étoit l'idole des nations, on en étoit entêté, l'on n'y vouloit toucher qu'après y avoir bien pensé. Les magistrats eux-mêmes se voulurent instruire, ils voulurent que le

peuple comprit ce que c'est que l'Eucharistie, avant que d'apporter aucun changement dans la célébration de ce mystère. L'Evêque de Constance qui avoit laissé écouler les deux mois que la ville de Zurich avoit donnés pour que ceux qui avoient soin de son salut, la vinssent instruire, s'avisa enfin de répondre. Il envoya un grand écrit au Sénat pour défendre les images et la messe : cet écrit fut lu en pleine assemblée, et l'on y répondit le 18 d'Août. L'on envoya à l'Evêque cette réponse qui étoit très-honnête. Après cela, on attendit plusieurs mois pour voir si le Clergé de l'Eglise romaine donneroit quelques éclaircissemens sur ces nouvelles difficultés. Rien ne vint, enfin Zwingle crut qu'il étoit temps d'achever de ruiner ce grand corps de superstitions, et que ce n'étoit rien fait de lui avoir rompu les bras et les jambes, si on ne lui enlevoit la tête. Il se présenta donc au Sénat de Zurich, le onzième d'Avril 1525, six ans entiers après le commencement de la première réformation, et demanda qu'on abolit la messe. Le Chancelier de la ville s'y opposa et disputa contre Zwingle pour la présence réelle et pour la transsubstantiation. Ainsi la chose fut encore agitée et la question traitée en plein Sénat : quand la dispute fut finie, le Sénat nomma quatre personnes

des plus éclairées de son corps pour conférer avec Zwingle et avec ses collègues. Cela se fit, ils conférèrent dans la soirée du même jour, et la conclusion de cette conférence fut qu'on rapporteroit encore l'affaire au Sénat. Quand cette résolution fut exécutée, le Chancelier renouvella ses oppositions et répéta toutes ses raisons. Malgré ces oppositions le Sénat se rendit aux instances de Zwingle, il fut arrêté que la messe seroit abolie, et que l'on rétabliroit la célébration de l'*Eucharistie* selon que Jésus-Christ l'avoit ordonnée et que les Apôtres l'avoient pratiquée. Voilà de quelle manière la réformation se fit à Zurich, *et ensuite* dans les autres Cantons qui se réformèrent.

Il étoit d'une nécessité absolue de rapporter toutes les circonstances de cette histoire, dont la vérité est attestée ou par l'aveu ou par le silence de nos adversaires. Cela étoit, dis je, d'une nécessité absolue, et il suffit d'avoir fait cette histoire pour justifier la réformation des Suisses. Car il est impossible qu'une réformation puisse se faire avec plus de bienséance, plus d'ordre, plus de mûres délibérations, et plus d'édification. Si la providence de Dieu avoit voulu, ou que les circonstances des temps et des lieux eussent permis que la réformation se fut établie partout de la même manière, ja-

mais l'Eglise n'auroit rien vu de si grand, de si beau, de si miraculeux et de si divin. Est-ce faire une chose avec précipitation que d'y employer cinq ou six ans? Est-ce agir imprudemment et sans conseil que d'assembler des Synodes, que d'écouter des Théologiens, que de consulter des évêques, que de les prier de donner instruction? Est-ce agir tumultuairement et sans ordre, que d'obtenir le consentement du peuple, que de consulter les sages, que d'employer l'autorité des puissances qui sont en état pour réformer l'Eglise et pour bannir les abus? On n'a autre chose à dire que ce qui a cent fois été dit. C'est qu'il n'appartenoit point au Sénat de Zurich de juger des affaires de la religion. *Le Sénat de cette ville là,* dit notre historien, *par un attentat tout à fait insoutenable convoqua une assemblée générale pour voir les uns et les autres et pour juger ensuite par la parole de Dieu, souverainement de ce différent.* Des bourgeois, dit-on, et des bourgeois de Suisse habiles en théologie comme l'on peut croire, entreprirent de juger des différens de la religion. (1) On a répondu à cela fort solidement. On a fort bien montré que le Sénat de Zurich n'a fait que ce qui est du droit des souverains et du droit

(1) Voy. la réponse de M. Claude au livre des préjugés 2. part. chap. 6.

commun de tous les hommes. Le
sont obligés d'avoir inspection su
des peuples, afin que la véritable
soit point altérée si elle est établie.
soit rétablie, si elle a été corrompue. Les Rois de Juda ont toujours été les réformateurs de l'Eglise Judaïque corrompue. Les Empereurs Chrétiens ont convoqué des Conciles ; ils en ont confirmé les canons et les décrêts, ils ont fait des édits contre l'hérésie et contre les hérétiques. Aujourd'hui et depuis deux siècles, on sait bien faire valoir ce droit des souverains. Car on les porte à faire des arrêts, des édits et des déclarations cruelles contre ceux que l'on traite d'hérétiques et de schismatiques. L'Eglise Gallicane romaine n'ose même recevoir le Concile de Trente et la discipline qu'il a établie, parce que le Roi et les Parlemens s'y opposent. Et n'a-t'on pas le droit de dire aux Parlemens, selon ces maximes, de quoi vous mêlez vous : vous n'êtes que des Laiques, il s'agit ici de discipline ecclésiastique, ce n'est pas votre affaire? Tout ce qui peut troubler l'état et la religion est toujours l'affaire du magistrat, et il a droit d'en prendre connoissance. Il est ridicule, dit-on, que des bourgeois se mêlent d'être juges dans des affaires de théologie. Il n'est point vrai que les Sénateurs de

zurich se soient rendus juges dans les affaires de théologie. Ils ont fait les choses dans toutes les formes, ils ont assemblés des théologiens, ils les ont consultés, ils les ont obligés d'éclaircir la vérité par des disputes bien réglées, ils ont écouté tout le monde et ils ont suivi le plus grand parti et le plus raisonnable. Eux-mêmes ont voulu être auditeurs de ces disputes et en juger par leurs oreilles. Voilà qui est fort étrange ! Il s'agit de leur salut et ils n'en prendront pas connoissance eux-mêmes ? C'est-à-dire que l'on voudroit que Messieurs de Zurich eussent renvoyé Zwingle et ses collègues par devant Monseigneur l'Evêque de Constance et Monsieur son grand vicaire pour être jugés en fait d'hérésie et ensuite brûlés au même lieu où l'on avoit brûlé Jean Hus et Jérôme de Prague cent ans auparavant. C'eût été la plus grande injustice du monde. Pourquoi Messieurs de Zurich eussent-ils renvoyé Zwingle et ses compagnons devant ceux qui étoient proprement les parties ? C'est ainsi que l'on fait quand on veut brûler les gens, mais non pas quand on se veut instruire de la vérité. Des bourgeois, à ce que l'on dit, ne sont pas capables de juger de la vérité : ce sont des bêtes que les hommes, parce qu'ils sont bourgeois. On pourroit encore ajouter que,

supposé qu'on veuille regarder Messieurs de Zurich comme des gens simples, c'est justement à des gens de cette sorte que Jésus-Christ trouve à propos de prêcher son Evangile, et qui aussi l'embrassèrent les premiers. N'en pourroit-on pas dire de même à l'égard de la réformation et rendre graces à Dieu de ce qu'ayant caché ces choses (c'est-à-dire la vérité) aux sages et aux entendus (comme se le disoient les docteurs de l'Eglise romaine) il les a révélées aux simples et aux petits enfans, à ces bourgeois qu'on traite de bêtes, et qu'on regarde comme incapables de juger de la vérité. Ils n'ont donc pas l'usage de la raison, et les lumières du bon sens? *Est-il nécessaire* d'avoir étudié en Sorbonne et d'avoir pris ses licences, pour voir que le culte des images est condamné dans le second Commandement, pour voir que l'Ecriture ne dit pas un seul mot ni du purgatoire, ni de la messe, ni de l'invocation des saints, ni de mille autres choses semblables? Le peuple seroit bien misérable, s'il ne lui étoit pas permis de faire usage de ses yeux: et s'il étoit obligé comme l'on prétend dans la communion de Rome de s'en rapporter à ses Prélats et à son Curé. Messieurs de Zurich n'ont donc fait que ce qui est du droit général de tous les hommes en voulant prendre connois-

sance eux-mêmes des démêlés de la religion. Non-seulement ils en ont voulu connoître pour eux-mêmes, dit-on, ils en ont connu pour les autres, et ils ont fait des arrêts pour abattre les images et pour abolir la messe. C'est le droit des rois et des souverains d'établir telle religion qu'il leur plaît, en conservant les droits des peuples et en faisant les choses après connoissance de cause. Une religion n'a point force de loi dans ce qu'on appelle le barreau extérieur, qu'elle n'ait été établie par l'ordonnance du Prince. Les magistrats de Zurich n'ont point imposé de joug au peuple contre son gré. Ils n'ont fait que suivre ses inclinations et lui accorder ses demandes, et ils ne l'ont fait qu'après un examen aussi exact qu'il y en ait jamais eu en une affaire de cette importance.

Enfin pour convaincre nos ennemis, qu'ils ne font querelle à ceux de Zurich sur leur réformation que par un esprit de chicane, je ne veux plus dire que deux choses, mais qui mettront l'injustice dans une parfaite évidence. L'une sera une supposition possible et l'autre un fait très-constant. Voici la supposition. Présupposons que l'Eglise de Zurich se fut effectivement trouvée dans un grand désordre et dans une très-grande corruption, comme Zwingle lui vouloit persua-

der qu'elle étoit. C'est-à-dire, que je demande à ces Messieurs qu'ils m'accordent pour un moment que nous avons raison et qu'ils *ont* tort ; dans un moment nous les laisserons rentrer en possession de leurs prétentions. Cela étant posé et accordé que l'Eglise de Zurich étoit très-corrompue et qu'elle avoit besoin d'être réformée, je demande aux censeurs de notre conduite de quelle manière elle eût pu agir pour se réformer plus juridiquement et plus dans les formes ? Falloit-il qu'elle s'adressat à ses supérieurs ? Elle l'a fait aussi, elle a sollicité son Evêque d'avoir soin de son salut et de l'instruire par la pure parole de Dieu. Etoit-elle obligée d'aller à Rome et de se rapporter de tout au Pape ? Cela ne peut être dit dans la supposition que nous faisons, car nous supposons que l'Eglise étoit effectivement corrompue, selon l'idée que Zwingle s'en étoit formée. Dans laquelle idée l'autorité papale, non-seulement dans ses abus, mais dans son établissement, étoit l'une des plus grandes corruptions, et celle qui demandoit le plus la réformation. L'Eglise de Zurich ne pouvoit donc pas s'adresser comme à son juge, à celui qu'elle vouloit ruiner, et que nous supposons qu'elle avoit raison de vouloir ruiner. Devoit-elle attendre un Concile et s'en rapporter à ce qui

y seroit ordonné? Cela ne se pouvoit encore dans la supposition que nous faisons: car nous supposons que toute l'Eglise romaine étoit corrompue, et par conséquent en s'adressant à elle, on ne pouvoit attendre aucune justice. Un Concile auroit été composé de ces mêmes membres que l'on vouloit ôter comme des membres corrompus. Enfin devoit-elle attendre le remède du temps, laisser aller les choses comme elles alloient depuis longtemps sans travailler à y apporter du remède? C'est une résolution furieuse et désespérée de sentir que l'on est dans un vaisseau qui fait naufrage et de s'y abandonner quand on s'en peut retirer, d'être convaincu qu'on est dans une Eglise souverainement corrompue, qui nous conduit à l'enfer, et de laisser aller les choses à l'ordinaire pour damner tout un peuple. Il n'y avoit donc point d'autre voie que de faire ce qu'ils ont fait, c'est de prendre connoissance eux-mêmes de cette grande affaire, la faire soigneusement examiner par les gens de la profession et ensuite prendre leur parti selon que la piété, la raison et le bon sens leur dictoient. Encore une fois, je prie ces Messieurs de supposer qu'une Eglise se trouve séparée du reste du monde chrétien et qu'elle ne puisse consulter ni les Evêques ni les Conciles, que cette Eglise tombe

dans une corruption extrême, que quelqu'un de ses pasteurs vienne à s'appercevoir de cette corruption ; qu'il en avertisse ses magistrats et *son peuple*, qu'il leur fasse voir à l'œil les corruptions par l'Ecriture Sainte. Je demande ce que peut et ce que doit faire cette Eglise ? Elle ne sauroit consulter le Pape, dont je suppose qu'elle est séparée par de grands espaces. Elle ne sauroit assembler des Conciles Oecuméniques et se soumettre à leurs jugemens. Elle ne doit pas demeurer *dans* l'état où elle se trouve, car je suppose que cet état est damnable. Il ne lui reste donc rien à faire que d'assembler tout son Clergé, *qu'à le faire* conférer ensemble de bonne foi, et après les avoir écoutés se ranger du parti le meilleur et le plus sûr, selon son jugement. Il faut être sans sincérité et sans honte pour nier que ce ne soit là l'unique voie dans laquelle une Eglise, en l'état où nous la supposons, doit entrer. Or c'est précisément l'état de l'Eglise de Zurich, elle n'étoit pas séparée du Pape et des Conciles par des espaces de terre ou de mer. Mais elle en étoit éloignée d'une distance morale qui étoit presque infinie. En les regardant comme ses parties et comme des membres qu'elle sentoit être dignes d'être retranchés, elle ne les pouvoit consulter.

Ces suppositions font voir avec la dernière évidence que si la Suisse a péché en se réformant, elle a péché dans le fonds et point du tout dans les formes. C'est à dire que si elle a supposé faussement que l'Eglise romaine, son Pape, ses Evêques et ses Conciles étoient absolument corrompus, elle a eu tort de le supposer. Mais ayant une fois fait cette supposition, elle ne pouvoit plus agir autrement qu'elle n'a fait. Ainsi il faudroit plaider au fonds, voir qui a tort ou raison dans la supposition que nous faisons, que l'Eglise romaine est entièrement corrompue et dans le cœur et dans toutes les parties.

L'autre chose que je souhaite, que l'on considère ici, c'est un fait constant. Et ce fait est que comme les bourgeois Suisses et les bourgeois de Zurich s'étoient assemblés pour ordonner qu'on réformeroit l'Eglise, au contraire les bourgeois Suisses de tous les autres cantons s'assemblèrent à Lucerne pour ordonner qu'on ne la réformeroit pas. Là il fut ordonné: (1) „ Qu'aucune n'entreprendroit de chan-
„ ger une doctrine qui avoit été annoncée de-
„ puis plus de quatorze cents ans : qu'on ne
„ se moqueroit point de la messe, dans laquel-
„ le le corps de Jésus Christ est consacré à son honneur

(1) Hosp. Hist. Sac. part. alt.

„ honneur et pour le soulagement des vivans
„ et des morts : que ceux qui seroient en âge
„ de communier ne manqueroient pas de se
„ confesser au prêtre deux fois en carême,
„ *etc.* Que l'on s'abstiendroit de viandes aux
„ jours marqués par l'Eglise, et même d'œufs
„ et de fromage durant le carême, etc. Qu'on
„ ne feroit aucune injure aux saintes images
„ et qu'on observeroit toutes les loix ecclésias-
„ tiques, lesquelles l'évêque de Constance a-
„ voit faites ; qu'au contraire on n'enseigne-
„ roit aucune des doctrines de Zwingle. " Cet-
te assemblée se tint le 24 de Juin 1524. Le
sieur Maimbourg nous marque encore une au-
tre *assemblée* de même nature à Bâle deux ans
après. „ (1) Ce fut là, dit il, qu'après que le cé-
„ lèbre docteur Echius eut solidement réfuté
„ tout ce que Jean Oecolompade, que Zwin-
„ gle qui n'y voulut pas comparoître, y avoit
„ envoyé, put dire pour la doctrine de son
„ maitre, elle fut condamnée par un décrêt
„ solennel au nom de toute la nation. " Ne
serions-nous pas en droit de dire à notre tour:
Messieurs les bourgeois de Suisse, de quoi vous
mêlez-vous? Gouvernez l'état, ayez soin de
votre république: mais cette affaire ici vous pas-
se, vous n'avez pas étudié en théologie, vous
n'avez pas de caractère pour juger des contro-

(1) Hist. du Calv. liv. 1. an. 1526.

verses de la religion. Parlons sérieusement : s'est-il trouvé quelqu'un qui ait trouvé à redire à cette conduite des Cantons, bien que leur assemblée fut composée de Laïques ? au contraire cette action n'a-t'elle pas été louée et en ce temps-là et en celui-ci, par tous les partisans de la communion de Rome? C'est une chose étrange, on a des balances fausses et inégales, on dit d'une même pièce, elle est pesante elle est légère selon la diversité des intérêts; et d'une même action elle est bonne et elle est mauvaise selon la diversité de ses passions. Car enfin ce que firent ceux de Zurich pour la réformation, est absolument de même nature que ce que les autres cantons firent contre la réformation. Mais sans sortir de Zurich, supposons que ce Canton et son Sénat au lieu de faire ce qu'ils ont fait, ayent fait tout le contraire, c'est à dire qu'ils se soient assemblés, que dans leur assemblée ils ayent fait disputer Jean le Fevre, grand Vicaire de leur évêque, contre Zwingle et Oecolompade, et qu'au sortir de cette dispute ils ayent ordonné que l'on conserveroit la messe, et que l'on retiendroit les images; n'est-il pas vrai que personne ne diroit qu'ils seroient allés au-delà de leur autorité ? s'ils avoient le pouvoir en qualité de gouverneurs et de puissance en état de conserver la religion comme elle étoit, pourquoi

n'auroient-ils pas eu l'autorité de la changer sous le même caractère de magistrats? Après cela l'on ne nous doit plus rompre la tête de cette méchante objection.

Au reste je ne sais à quelle fin le Sr. Maimbourg nous parle ici de la guerre qui eût lieu entre les Cantons quelques années après, au sujet de la religion. C'est sans doute à dessein d'établir ce qu'il a posé d'abord, et qui est répandu dans tout son livre, savoir que le calvinisme a été semé, soutenu et planté par les armes et par l'effusion du sang. Mais c'est ici la plus horrible de toutes les infidélités. Il dit que ceux de Zurich se fiant en leurs forces firent tant *d'insultes à leurs voisins pour les obliger à* changer de religion, que les cinq cantons de *Lucerne*, de Zug, d'Uri, d'Underwald et de Schwytz furent obligés de prendre les armes pour en tirer raison. Et tout au contraire ce *furent* les cantons catholiques romains qui furent les agresseurs. Il est de notoriété publique qu'ils firent mille avanies aux Cantons protestans à cause de l'altération qu'ils avoient apportée à ce qu'ils appeloient l'ancienne religion. Quand l'histoire ne nous l'apprendroit pas, le bon sens nous le diroit. Des gens qui changent la religion reçue dans un pays, ne demandent que la tolérance, principalement quand ils sont les plus foibles. Les Cantons pa-

pistes étoient sinon les plus forts en Suisse, au moins l'étoient-ils dans l'Europe, car ils étoient soutenus de l'Empereur, de la France et de tous les états d'alentour. Ainsi il y a bien apparence que le canton de Zurich ait intenté procès à ses alliés sur leur religion, lui qui ne demandoit que la liberté de faire ce qui lui sembloit bon dans son ressort ? La vérité est que les cantons papistes à la sollicitation des évêques et des prêtres firent mille insultes à ceux de Zurich et de Berne. Ces deux Cantons sans se venger par une guerre ouverte se contentèrent de défendre le commerce avec les autres, et d'empêcher le transport des denrées. Les cantons papistes tirèrent de cela une occasion de prendre les armes, et comme ils avoient été agresseurs dans les causes de la guerre, ils le furent aussi en faisant les premiers actes d'hostilité ouverte. C'est dans cette guerre que Zwingle fut tué, *combattant très vaillamment* dit le sieur Maimbourg, *à la tête d'un bataillon, parce qu'il étoit meilleur soldat que prédicant.* Nous avons assez parlé de cette mort en faisant l'apologie de Zwingle.

CHAPITRE II.

Histoire de la réformation de Genève. Prodigieuse superstition où cette ville étoit plongée : débauches du Clergé ; obstacles que les réformateurs eurent à combattre. Justification de la conduite des réformés dans la réformation de cette ville.

CE que nous venons de dire pour Zurich nous doit épargner beaucoup de réflexions à l'égard de Genève. Car bien que la réformation se soit faite dans cette dernière ville avec plus de trouble qu'à Zurich, cependant elle y a été achevée de la même manière : c'est par l'autorité du Sénat. Au reste puisqu'on veut regarder Genève comme la source d'où est sorti le Calvinisme, il est bon d'examiner un peu exactement comment il s'y est établi. On ne veut pas nier que le dessein des habitans de maintenir la liberté de cette ville contre les entreprises de l'Evêque et des ducs de Savoye, et l'alliance avec le Canton de Berne n'ait été l'occasion du changement qui arriva dans cette ville à l'égard de la religion. Mais Dieu a ses conseils et les hommes

les leurs : les habitans de Genève quand ils s'allièrent avec les Bernois, n'avoient assurément aucun dessein de réformer leur Eglise. Au contraire leur ville étoit plongée dans une profonde superstition d'une part, et dans une souveraine débauche de l'autre. Le Clergé y étoit comme le maître, par l'autorité de l'Evêque qui s'en disoit Seigneur temporel. Et comme cela est ordinaire à cette sorte de gens, ce Clergé abusoit de son autorité pour prendre toute sorte de licences, et pour commettre toute sorte de crimes et de débauches. Les Prêtres et les moines n'y gardoient presqu'aucunes mesures d'honneur et de bienséance. Ils corrompoient les femmes, ils violentoient les maris, ils attentoient sur la pudicité des vierges, et les monastères de filles étoient des lieux d'une prostitution presque publique. Quand il fut permis de pénétrer dans ces abominables mystères, on découvrit un petit sentier souterrain qui faisoit une communication entre le couvent des Cordeliers, et celui des religieuses de Sainte Claire. C'est par là que ces hypocrites qui cachoient sous un froc une concupiscence brûlante, alloient répandre leurs flammes impures dans le sein de ces prétendues vierges sacrées, les épouses de Jésus-Christ. Les Chanoines étoient dans un si horrible débordement que cinq

ans avant qu'on pensat à aucune réformation, le Conseil de la ville fit dénoncer à ces débauchés, qu'on leur alloit ôter les revenus ecclésiastiques, dont ils faisoient un si effroyable abus, et qu'on alloit appliquer ces biens à l'hôpital. Mais l'intercession du Canton de Fribourg et la promesse que firent les Chanoines de mieux vivre à l'avenir, empêchèrent que la sentence ne fut exécutée. Pierre de la Baulme, le dernier Evêque de cette ville, osa bien porter un jour son insolence jusqu'à ravir une fille de la ville pour en abuser. Et même il fit cette action dans le carême, qui est un temps de mortification, mais le peuple ne put souffrir cette violence, il se souleva et menaça de se faire justice, mais pour l'appaiser on lui rendit la fille. D'autre côté la superstition y étoit au comble. Tous les temples étoient remplis de reliques et de corps saints, et le Clergé qui ne vivoit que des erreurs du peuple, l'entretenoit dans l'ignorance et le suçoit jusqu'à la mœlle par le moyen de cette fausse dévotion. On leur faisoit adorer un bras de St. Antoine dans l'Eglise de St. Pierre, et le cerveau de cet Apôtre.

Mais l'an 1525, quand on ouvrit ces mystérieuses caisses, l'on trouva dans celle de St. Antoine, le membre d'un cerf, et dans

l'autre caisse, au lieu du cerveau de Saint Pierre, une pierre ponce. Il y a de cela autant de témoins qu'il y avoit alors de personnes dans Genève de l'une et de l'autre religion. Il n'y avoit pas de fraudes dont ce Clergé corrompu ne se servit pour abuser le misérable peuple pour le retenir dans la superstition et pour lui tirer son argent. Dans le temple qui porte le nom de St. Gervais, reposoient sous le grand autel les corps des saints Nazaren, Celse et Pantaléon. Comme ces saints n'étoient pas du premier ordre, et que leur règne étoit passé, la dévotion qu'on avoit eu pour eux étoit fort diminuée, et le gain des Prêtres de cette Eglise aussi par conséquent. Ils s'avisèrent d'une fourbe pour rallumer la ferveur de la dévotion et rétablir leurs revenus. Ils firent courir le bruit que les corps saints méditoient de se retirer ailleurs, et qu'on entendoit un murmure dans leur tombeau qui témoignoit leur mécontentement. On perça leur cercueil, le peuple y accourut en foule, chacun appliquoit son oreille à l'ouverture de la caisse et on entendoit un bruit confus comme de gens qui parloient bas ensemble. On faisoit descendre des chapelets par ce trou, et l'on ne pouvoit les retirer, comme s'il y eût eu quelque main là-dedans qui les eût retenus. Incontinent on

cria miracle par toute la ville ; le saint Pantaléon avec ses compagnons eurent plus d'adorateurs et les prêtres plus d'offrandes que jamais. Le jeu recommençoit tout aussitôt que la dévotion se rallentissoit. Enfin un temps vint qu'on apprit la cause naturelle du miracle. L'on trouva qu'à cette caisse répondoient certains canaux et tuyaux souterrains à-peu-près comme ceux des orgues, qui, recevant le son et les paroles des assistans, les portoient dans le cercueil et y causoient un certain mugissement, qui représentoit fort bien un son de paroles confuses. On trouva aussi que par dedans tout étoit plein de crochets, qui retenoient les cordons des chapelets qu'on y faisoit descendre. C'est encore là un fait d'une notoriété publique.

Il y avoit une image de notre Dame dans l'Eglise des Augustins de la même ville, qui faisoit miraculeusement ressusciter les enfans morts sans baptême, pour autant de temps qu'il étoit nécessaire afin qu'ils pussent être baptisés. C'étoit par le moyen d'une machine, qui faisoit enfler les cadavres de ces pauvres enfans morts, et même quand on leur passoit une plume sur les lèvres, elles paroissoient se mouvoir. Par le moyen d'un feu caché et d'une chaleur artificielle, par laquelle ils échauffoient le corps mort, il pa-

roissoit suer pour quelque temps, et cela du-roit jusqu'à ce que le baptême fut administré. Vous pouvez juger quel profit cela devoit apporter à la maison. Car il n'y a point de mère affligée de la damnation de son enfant, qui, pour le tirer des enfers, ne fut prête à donner la moitié de son bien. L'an 1535, quand la réformation fut établie, tout ce que je viens de dire fut vérifié en présence de plusieurs milliers de témoins, car on trouva toutes ces machines. L'on trouva aussi certaines formes de terre creuses où l'on fourroit des lampes, par le moyen desquelles les prêtres et les moines feignoient des retours d'ames du purgatoire, en faisant marcher ces fantômes le long des murailles des Eglises. Il est aisé de comprendre qu'une ville nourrie de ces effroyables fourbes, et possédée par un Clergé avare et sacrilège n'étoit guères en état de souhaiter la réformation.

Ce peuple, esclave de l'erreur et de la superstition, ne pensoit donc point à cette liberté spirituelle qui fait le bonheur des fidèles. Mais Dieu permit que les vues qu'il eût pour conserver la liberté de la ville contre les entreprises des ducs de Savoye et de l'Evêque, servirent à lui faire trouver ce bien qu'il ne cherchoit pas. Les Bernois qui prirent cette ville en leur protection, y établi-

rent insensiblement la religion qu'ils avoient choisie depuis peu. Mais ce ne fut point par la voie de l'autorité et de la violence. Et même les premiers Bernois qui jetèrent les semences de la réformation dans Genève, le firent sans ordre de leur Canton. Ce furent des particuliers qui fréquentant Genève et la voyant plongée dans la débauche et dans l'idolâtrie, ne purent s'empêcher de parler avec liberté des désordres de la vie du Clergé, et des abominations dont il se servoit pour entretenir la fausse dévotion des peuples. Cela fit plus d'effet qu'on n'eût osé l'espérer. Plusieurs goûtèrent l'exhortation qu'on leur faisoit d'imiter ceux de Berne leurs protecteurs, en secouant le joug de cette tyrannie spirituelle sous laquelle ils étoient. Il se trouva dans la ville quelques ecclésiastiques honnêtes gens, qui sentoient eux-mêmes la grande corruption dans laquelle leur corps et leur Eglise étoient engagés, et qui donnèrent du courage à ceux qui en manquoient. L'un d'entr'eux, nommé François Bonnivart, consulté sur l'affaire de la réformation, répondit que si on l'entreprenoit, il ne la falloit pas faire à-demi. Dans le même temps il arriva une chose qui donna courage à ceux de Berne de parler plus haut. L'Archevêque de Vienne, le Métropolitain de la Province, jeta un in-

terdit sur la ville de Genève, et le fit afficher aux lieux publics. Les députés de Berne étoient alors à Genève. Ils dirent hautement qu'il falloit se moquer de ces sortes d'anathèmes, qu'il falloit craindre les foudres de Dieu et mépriser celles des hommes; que les foudres du Pape et celles du démon ne faisoient de mal qu'à ceux qui avoient la foiblesse de les craindre. Tout cela ne demeura pas sans effet, le Clergé perdit beaucoup de son crédit, le peuple commença à revenir de ses illusions, on parla avec assez de liberté des impostures des Prêtres, et la religion établie commença à être méprisée. Enfin l'an 1532, il y eût quelqu'un qui eût la hardiesse d'afficher dans les places publiques des inscriptions, qui promettoient *pleine et entière indulgence, et la remission universelle de tous les péchés par Jésus Christ*, c'étoit pour anéantir ces prétendues indulgences qu'on débitoit encore dans cette ville avec une avarice et une impiété prodigieuse. Ces affiches furent l'occasion de la première déclaration de guerre. Les Chanoines et les Prêtres se mirent en devoir de les arracher, mais le peuple les en empêcha: le Clergé émut la sédition et prit les armes pour se faire obéir; le peuple les prit pour se défendre. Mais le trouble fut appaisé par l'autorité du

Sénat, qui ne se trouva pas encore assez fort ou assez bien intentionné pour changer la Religion. C'est pourquoi l'on ordonna que les choses demeureroient dans l'état où elles étoient.

Ce fut dans ce temps là que Farel arriva à Genève ; son nom seul jeta l'effroi dans tout le parti papiste. Car il s'étoit rendu redoutable aux partisans de la superstition par la manière vigoureuse dont il l'avoit attaquée. On peut dire qu'on avoit vu dans cet homme de ces mouvemens qu'on appelle héroïques, et qui peuvent être comparés à celui de Phinées, qui perça l'Israëlite et la Moabite, lesquels se souilloient par la fornication et par l'idolâtrie. *Étant à Montbéliard*, où il prêcha la vérité avec une hardiesse surprenante, un jour voyant une image de St. Antoine, qu'on portoit publiquement en procession et que tout le peuple idolâtroit, son zèle s'émût et arrachant l'image au prêtre, il la jeta dans la rivière de dessus le pont. Le peuple enchanté de sa superstition, et qui selon toutes les apparences devoit sacrifier Farel à son ressentiment, demeura frappé de cette vue comme d'un coup de foudre ; il fut saisi d'une terreur panique et véritablement miraculeuse, ainsi chacun s'enfuit et se retira chez soi. Cet homme puissant en discours et qui tonnoit d'une manière fou-

droiante contre les erreurs et l'idolâtrie, ne fut pas plutôt arrivé à Genève que les prêtres résolurent de l'en faire sortir, et l'accusèrent devant le Conseil d'être un brouillon, un séditieux et un perturbateur du repos public. Farel étoit muni de lettres de recommandation de la république de Berne, il répondit aux accusations qui lui furent faites, et se défendit si bien que le Conseil n'osa rien décerner contre lui, de peur d'offenser les Bernois dont ils avoient si grand besoin pour être maintenus contre les continuelles attaques du duc de Savoye. Mais la justice de l'évêque, qui subsistoit encore, ne garda pas la même modération. Le Procureur fiscal de l'évêché se rendit partie contre les nouveaux prédicateurs. Ils furent cités et comparurent. Quelques-uns étoient d'avis qu'on prit un peu connoissance du fonds de l'affaire, et qu'on entra dans l'examen de ce que les prédicateurs prêchoient. Mais le procureur de l'Evêque s'écria, *que si l'on entroit en dispute, tout leur mystère étoit ruiné.* Farel eut bien à souffrir dans ce procès. Il fut couvert d'injures, de crachats et souvent de coups. Pour s'en défaire promptement et sans péril, on lui tira un coup d'arquebuse comme il sortoit de cette assemblée, mais la balle le manqua. Il fallut enfin qu'il cédat au Clergé romain qui dominoit encore, et qu'il

se retirat de la ville. Mais il laissa en sa place un jeune homme nommé Antoine Froment, qu'il exhortoit de se rendre à Genève, lui disant que son nom étant moins connu et moins odieux entre les prêtres, il pourroit avancer la vérité et la persuader à plusieurs. Froment se laissa persuader avec assez de peine, cependant il obéit et vint à Genève, où il établit une école, dans laquelle il enseignoit les enfans, et leur versoit en même temps dans l'ame la connoissance de la véritable religion. Cette école changea bientôt de face, et devint un grand auditoire où tout le monde de tout âge, de toute condition et de tout sexe se rendoit. Et Dieu bénit si visiblement les travaux de cet homme qu'en peu de temps le parti de la réformation devint considérable. Il arriva alors une chose remarquable et qui mérite d'être écrite dans la mémoire des hommes. Les prêtres avoient persuadé à leurs dévôts que les Luthériens étoient tous magiciens et qu'ils ensorceloient tous ceux qui s'approchoient d'eux par certaines paroles, qui avoient la vertu de charmer. Une de ces devôtes étoit si bien prévenue de cette imagination, qu'elle ne pouvoit en aucune façon être persuadée d'aller écouter Antoine Froment. Cependant un jour vaincue par les importunités de ses voisines, elle y alla, mais toute chargée d'A-

gnus Dei, de Chapelets, de Reliques et de tout ce qu'elle crut capable de surmonter la force du charme. Quand elle eût écouté le prédicateur avec attention, elle se trouva subitement changée, elle fut émue, elle pleura, elle voulut lire l'Ecriture sainte. Incontinent elle envoya querir Froment, qu'elle avoit regardé comme un magicien, lui versa ses larmes dans le sein, lui fit sa confession de foi et renonça aux erreurs et aux superstitions dont elle avoit été enchantée. Elle convertit même sa famille, son mari et ses parens, et se distingua en toute manière par une vie sainte et pleine de bonnes œuvres. Enfin Antoine Froment fit de si grands fruits qu'en peu de temps la salle où l'on s'assembloit chez lui, ne fut plus capable de contenir la dixième partie du peuple qui le vouloit ouïr. Ce peuple dans la ferveur de son zèle le prit, le porta sur la place du marché appelée le Molard, l'éleva sur un banc et l'obligea à prêcher publiquement. C'est le premier sermon public qui se fit à Genève, ce fut le premier jour de Janvier de l'an 1533. Cette action hardie jeta l'effroi dans tout le parti des superstitieux. L'on envoya sur le champ un huissier qui commanda à Froment de se taire. Il n'en voulut rien faire et répondit qu'il valoit mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Mais les prêtres ayant ému la sédition, armèrent leurs

partisans et alloient immoler cet homme à leur fureur, s'il ne se fut dérobé à leur rage et ne se fut retiré de la ville. En même temps le canton de Fribourg fit de grandes instances par *ses envoyés* auprès du Conseil à ce qu'on reprimat la hardiesse des novateurs, et que l'on conservat l'ancienne religion : en menaçant les Genevois que s'ils renonçoient à la religion de leurs ancêtres, ils romproient le traité qu'ils avoient fait avec eux, et les abandonneroient à leurs ennemis. Le Conseil qui craignoit les effets de cette menace, et qui d'ailleurs n'étoit pas encore fort disposé à la réformation, répondit qu'il avoit fait tous ses efforts jusques là pour réprimer les novateurs, qu'il le *feroit encore*, et qu'il joindroit pour cela ses soins à ceux du grand vicaire de l'évêque. Antoine Froment ne laissa pourtant pas de revenir à Genève bientôt après, et y courut en arrivant le plus grand péril du monde; car il tomba entre les mains des prêtres et de quelques-uns de leurs dévôts, qui alloient le mettre en pièces, si quelques honnêtes gens ne l'eussent arraché des mains de ces furieux. Toutes les menaces du canton de Fribourg, la fureur du Clergé et les soins du Conseil n'empêchèrent pas que le parti de la réformation ne grossit, et qu'il ne fit ses assemblées secrètes dans lesquelles on communia pour la première fois

au commencement du mois de Mars de l'an 1533. Comme d'un côté le Canton de Fribourg faisoit tous ses efforts pour empécher la réformation de Genève, celui de Berne qui étoit beaucoup plus puissant travailloit à l'avancer. Il écrivit au Sénat, se plaignit de la manière dont on avoit traité Farel prédicateur, qui étoit autorisé d'eux; et demanda qu'on reprimat la licence et la fureur du Clergé, afin qu'il fut libre à chacun de suivre la religion qui lui plairoit le plus. Le Conseil de la ville s'assembla pour délibérer sur les lettres de Messieurs de Berne. Alors le Clergé entra en fureur et avec une troupe de séditieux qu'ils avoient ramassés, ils s'en allèrent au Conseil pour demander justice contre ces prétendus perturbateurs du repos public, qui avoient extorqué ces lettres du Canton de Berne. Le Conseil les renvoya en leur disant qu'ils eussent à se tenir en paix, et qu'on travailleroit à la sûreté de l'ancienne religion. Ils s'en retournèrent, mais ils remportèrent avec eux leur esprit de sédition, qui éclata peu de jours après. Ils formèrent un parti pour l'entière extirpation de ce qu'ils appeloient le Luthéranisme, et pour la ruine des Luthériens. L'assemblée se commença dans la maison du grand vicaire, et les prêtres amassèrent au son du tocsin plus

de sept cents bourgeois armés, dans l'Eglise de St. Pierre. Les Réformés, avertis du péril et de la conjuration, se précautionnèrent, prirent les armes et se préparoient à défendre *leur* vie. Les Syndics et le Conseil avertis de cette émeute envoyèrent aux uns et aux autres pour les obliger à mettre bas les armes. Mais la fureur du Clergé étoit telle que rien ne *le put* arrêter. Ils mirent leur troupe en bataille sur le Molard, et s'en alloient enfoncer les maisons où les réformés s'étoient enfermés, pour les égorger tous. Dieu ne permit pas cela, et il voulut que des Marchands de Fribourg, qui étoient alors à Genève, fussent plus heureux que n'avoient été *les magistrats*, dans le dessein d'appaiser cette fureur populaire. Par leur médiation le tumulte fut appaisé, le Conseil rendit un arrêt par lequel amnistie fut donnée aux auteurs de la sédition, et il fut ordonné qu'on prêcheroit la vérité conformément à la parole de Dieu; c'est le premier pas que fit le Conseil vers la réformation.

Peu de temps après un chanoine de Fribourg, armé de toute pièce comme un soldat, l'épée à la main, au milieu des rues excita une nouvelle sédition, dans laquelle lui-même périt. Ceux de Fribourg se plaignirent et demandèrent vengeance de la mort de leur

chanoine : ceux de Berne au contraire pressèrent qu'on accordat à tous la liberté de conscience. Le conseil, combattu entre ces deux puissances dont ils avoient besoin, promit à ceux de Fribourg le châtiment de ceux qui avoient tué le chanoine, et à ceux de Berne qu'ils travailleroient avec équité à la conservation de la paix publique. Et en effet pour satisfaire les Bernois on fit mettre en prison quelques chanoines et quelques prêtres auteurs de la sédition. Au commencement de Juillet de cette année 1533, Pierre de la Baulme Evêque de Genève, revint accompagné de quelques magistrats et de quelques prêtres de Fribourg. Il commença par l'élargissement des chanoines et des prêtres qui avoient été emprisonnés pour sédition. Les gens de Fribourg, soutenus de la présence de l'Evêque, recommencèrent leurs instances pour avoir raison du meurtre commis en la personne de leur chanoine. L'Evêque voulut prendre connoissance de cette affaire, il la voulut ôter au Sénat et la faire évoquer à la justice de l'Evêché ? Le Conseil s'y opposa soutenu par le Canton de Berne. Celui de Fribourg avoit fait avancer des troupes aux portes de Genève pour soutenir le Clergé et l'Evêque. Et en même temps le grand-vicaire fit prendre et emprisonner neuf personnes accusées du

meurtre du chanoine de Fribourg. Les magistrats redemandèrent les accusés et prétendirent que c'étoit à eux à les juger. Ainsi il s'éleva un violent conflit de jurîdiction entre l'Evêque et l'officialité, soutenus par le Canton de Fribourg d'une part, et le Conseil et les Syndics soutenus par le Canton de Berne d'autre part. Dans cette dispute l'Evêque succomba et l'on fut obligé de remettre les prisonniers entre les mains des Syndics et dans leurs prisons. Ils jugèrent ces neuf personnes accusées, l'une paya pour les autres, les huit autres furent relâchées. Ainsi la mort du chanoine de Fribourg fut vengée, quoiqu'il se la fut attirée par la sédition qu'il avoit émue. Le peuple entra dans les intérêts du Conseil de la ville et des Syndics, il fit garde partout pour prévenir les entreprises de l'Evêque qu'on savoit fort bien avoir dessein de se saisir de la ville et d'opprimer sa liberté. L'Evêque voyant bien que sa partie étoit mal faite, craignit la fureur d'un peuple jaloux de la liberté qu'on lui vouloit ôter, et se retira de Genève pour n'y revenir jamais, quinze jours après y être entré pour la dernière fois.

Ce ne fut point la cause de la religion qui l'en chassa : il est vrai qu'il commençoit à se former un gros parti de réformés dans la ville,

Mais ce parti étoit encore le plus foible d
beaucoup. Le Clergé étoit encore en posse
sion de tous les biens, de tous ses droits
de toutes les Eglises ; les Protestans ne fa
soient encore leurs assemblées qu'en secre
Ce furent les habitans papistes qui prirent
parti des Syndics dans le conflit de jurîdi
tion qu'ils eurent avec l'Evêque, tout aus
bien que les autres. Ainsi l'Evêque sortit uni
quement pour se sauver de la fureur d'u
peuple qui étoit très-persuadé qu'on l'avo
vendu au duc de Savoye, et qu'on ne chei
choit que les occasions de le livrer. Quand
fut sorti il écrivit au Conseil, non pas com
me à des gens qu'il crut corrompus dans l
foi, mais simplement pour les obliger à veil
ler exactement pour la conservation de l'an
cienne religion en chassant les nouveaux pré
dicateurs.

Les prêtres cependant qui sentoient qu
leur parti s'affoiblissoit, le voulurent appuye
de quelque homme qui eut de l'habileté ou l
réputation d'en avoir. Ils firent venir du cou
vent des Jacobins de Montmélian un certai
docteur appelé Fourbi, qui prêcha dans l'E
glise de St. Pierre avec fort peu de savoir
mais avec beaucoup de violence et d'emporte
ment contre les luthériens. Antoine Fromei
et quelques autres revenus à Genève s'oppo

soient avec assez de vigueur à Fourbi. Mais le Conseil qui n'étoit encore rien moins que réformé, ou qui n'osoit le faire paroître, fit défense à Froment et à ses collègues de s'opposer au Jacobin. Il bannit même de la ville quelques-uns des prédicateurs de l'Evangile. Le Clergé croyant qu'il falloit alors faire un grand coup pour achever d'abattre le parti, au commencement de l'an 1534 fit un décrêt, par lequel il défendit toutes les assemblées pour cause de religion sans permission de l'évêque, et ordonna que toutes les bibles en français et en allemand seroient brûlées, et qu'il ne seroit permis à personne d'en retenir dans sa maison, sous peine d'excommunication. Mais cette action produisit un effet tout opposé à celui qu'ils attendoient. On eut de l'horreur pour un décrêt qui ordonnoit de brûler l'Ecriture sainte, qui est l'ouvrage du Saint Esprit. Farel qui avoit été chassé l'année précédente, et Froment accompagné de Pierre Viret, qui s'étoit joint à eux, rentrèrent dans Genève et y firent des assemblées pour instruire le peuple et pour prêcher en secret, parce qu'il n'étoit pas encore permis de le faire ouvertement. La république de Berne offensée des insolences du Jac obin Fourbi, dont les prédications n'étoient composées que d'injures et d'outrages, non seulement contre l'Évangile,

mais contre le Canton et le Conseil de Berne, députèrent au Conseil de Genève, et lui déclarèrent que si l'on ne reprimoit la violence de ce prédicateur, ils s'alloient retirer de leur alliance. Ils passèrent même jusqu'à demander qu'on leur livrat ce moine qui les avoit chargés en chaire de tant d'outrages, afin qu'eux mémes en fissent le châtiment. Le conseil promit à la république de Berne de lui faire justice du Jacobin, et en effet on le mit en prison. Or voici la semence d'une nouvelle guerre. Le Clergé se plaignit qu'on violoit ses privilèges, il dit que le Jacobin étoit prêtre, et qu'il n'étoit pas soumis à la juridiction civile il demanda qu'on renvoyat Fourbi par devant ses juges naturels, qui étoient les juges ecclésiastiques. Les Bernois qui étoient les parties de Fourbi, s'y opposèrent par la bouche de leurs ambassadeurs, et ne voulurent point reconnoître d'autres juges dans un procès où ils étoient parties, que les Syndics et le Conseil. Au contraire ceux de Fribourg se mirent encore de la partie, et soutinrent les intérêts du Clergé et de Fourbi. Voici donc un nouveau conflit de jurîdiction, qui mit le feu entre les bourgeois, et qui commit même entr'eux deux Cantons de Suisse, Berne et Fribourg. Enfin les Bernois gagnèrent leur cause, le Conseil retint l'affaire de Fourbi. Il fut cité

cité devant le Conseil des deux cents. Les envoyés de Berne plaidèrent contre lui, prouvèrent qu'il avoit injurié les Bernois d'une manière atroce. Les appelant *bourreaux de Jésus-Christ*, *chiens et turcs*, et déclamant d'une manière épouvantable contre l'alliance que les Genevois avoient faite avec eux. Ils dirent de plus que ce déclamateur les avoit *accusés* d'hérésie, qu'ils prétendoient que cet homme les en convainquit par la parole de Dieu, ou qu'il fut puni comme un calomniateur. Fourbi se retrancha sur l'incompétence des juges, voulut faire valoir sa qualité de prêtre et de docteur de Sorbonne, nia *qu'il fut obligé* à répondre. Mais il y fut condamné, et cela donna occasion à une dispute de religion, qui dura plusieurs jours en présence de tout le conseil. Les tenans étoient Fourbi d'une part et Farel de l'autre. Le succès ne fut pas heureux pour Fourbi, il n'avoit ni la vérité ni la science de son parti. On disputa sur la puissance de l'Eglise à faire des lois, sur l'autorité du Pape et sur les traditions. Le Jacobin fut battu partout, et ayant été bien convaincu des faits que les Bernois avoient portés contre lui, il fut condamné par le Conseil à se dédire publiquement dans l'Eglise de St. Pierre, de toutes les choses qu'il avoit témérairement avancées

contre la parole de Dieu et sa gloire, et contre l'honneur qui étoit dû aux illustres Confédérés du Canton de Berne. Le 15 de Février de l'an 1534, il fut mené de la prison à l'Eglise de St. Pierre et mis en chaire pour y faire sa rétractation selon la sentence. Mais au lieu de cela il se moqua de ses auditeurs et ne leur dit rien de ce à quoi l'on s'attendoit. Après qu'on l'eût longtemps écouté, enfin l'on perdit patience, il fut remené en prison où il demeura deux ans, et d'où il ne sortit qu'à la sollicitation du roi François I.

Ce fut un terrible coup pour les ennemis de la vérité. Mais ils ne se rendirent pourtant pas si tôt. Ils avoient encore des partisans, du crédit, des forces, et le Conseil n'étoit point encore déclaré contr'eux. Ils se servirent de toutes les forces qui leur restoient pour opprimer la vérité. Ils émûrent de nouvelles séditions et contraignirent plusieurs fois les réformés à se défendre par les armes, comme ils étoient attaqués par les armes. Le Conseil s'en mêla encore et l'on mit en prison quelques séditieux, entr'autres Jean Portier, secrétaire de l'Evêque, par le moyen duquel on découvrit une terrible conjuration. Car on trouva dans les papiers de cet homme des mémoires, par lesquels il parut que l'Evêque traitoit avec le duc de Savoye, et

entretenoit ses intelligences dans la ville pour s'en rendre maître par force, et en renverser entièrement le gouvernement. Portier paya de sa tête les crimes de son maître. Et cette conjuration découverte détacha extrêmement des intérêts de l'Evêque et de la religion romaine, plusieurs personnes qui n'aimoient point à la vérité la réformation, mais qui étoient très-jalouses de la liberté publique. D'autre part les Bernois, enflés du succès qu'ils avoient eu dans l'affaire de Fourbi, demandèrent au Conseil de la ville un temple pour eux et pour ceux de leur parti, qui voudroient être de leur religion; et parce que le *Conseil* différoit de leur répondre, ils crurent être en droit de prendre ce qu'ils demandoient dans une ville qui ne conservoit sa liberté que par leur protection. Ils se saisirent donc de l'Eglise du couvent des Cordeliers de Rive, et y firent prêcher publiquement Farel le premier jour de Mars de l'an 1534. Cela se fit sans le consentement du conseil qui représentoit le corps de la République; néanmoins le Canton de Fribourg conservant son zéle pour son ancienne religion rompit avec la ville de Genève. Leurs envoyés se retirèrent et avec eux un assez grand nombre de zélés catholiques romains, qui prévoyoient le changement qui arriva quelque temps après.

Car Dieu préparoit toutes choses pour ce miraculeux changement.

L'on découvrit une nouvelle conjuration de l'Evêque contre la ville. Pendant qu'il entretenoit ses intelligences au dedans, il préparoit des troupes et un équipage de guerre au dehors tant par terre que par le lac pour surprendre Genève. Cette entreprise manqua, cela irrita ceux qui étoient amateurs de la liberté, et rendit odieux ceux qui étoient de la faction de l'Evêque, de sorte qu'ils se retirèrent, et laissèrent le parti contraire à la réformation fort affoibli par leur départ. En même temps l'Evêque fulmina assez à contretemps une sentence d'excommunication contre la ville, condamna quelques notables bourgeois à la mort, confisqua leurs biens et ferma les passages de la ville pour lui couper les vivres. Il commanda aussi à ses juges de se retirer de Genève et de poser leur siège à Gersi. Tout cela servit à repurger la ville, et à diminuer le nombre de ceux qui s'opsoient à la réformation. Il arriva plusieurs choses presque tout à la fois qui hâtèrent l'œuvre de la Providence. Par exemple, on découvrit qu'une vieille sorcière avoit été induite à empoisonner tous les ministres; elle fut surprise sur le fait voulant empoisonner *Viret*; examinée et condamnée elle confessa

qu'elle avoit été persuadée par les chanoines à faire cela. Il passa aussi pour constant que les prêtres avoient résolu d'empoisonner le pain et le vin de la communion, afin de faire *périr* tout à la fois ce peuple ennemi de leur repos et de leurs vies. Enfin la providence de Dieu voulut que l'impureté des Ecclésiastiques se découvrit avec plus d'éclat que jamais. On surprit plusieurs moines et prêtres entre les bras de leurs concubines, et on les mena en pompe dans toute la ville avec leurs maîtresses. Toutes ces choses jointes ensemble augmentèrent l'horreur pour la religion romaine et disposèrent les esprits au changement qui se fit l'année suivante de cette manière.

Le parti de la réformation étant devenu le plus fort, le Conseil n'osa plus lui refuser la tolérance; on ne put même lui refuser des Eglises pour y faire publiquement exercice de la Religion Protestante. Par un édit du onzième Avril 1535, on accorda des Eglises aux Réformés, mais on ne leur permit pas de se rendre les maîtres des Eglises paroissiales. On défendit aussi quelques superstitions grossières, dont on se servoit pour abuser le peuple, mais sans toucher encore au gros de l'arbre, ni donner aucune atteinte à la messe. Le Père Bernard, qui avoit été

gardien des Cordeliers, se servit de la liberté qui avoit été accordée aux réformés dont il avoit embrassé le parti. Il proposa des thèses contre la religion romaine avec la permission et sous l'autorité du conseil. On y invita non-seulement les Ecclésiastiques de Genève, mais tous ceux de Lyon, de Grenoble et de tous les lieux d'alentour. La dispute fut ouverte à la fin du mois de Mai, dans la grande salle du couvent des Cordeliers et dura jusqu'à la fin du mois de Juin. Le Conseil y eût ses députés qui y présidèrent en son autorité; les articles y furent examinés en présence d'un grand concours de peuple. Quatre secrétaires rédigèrent par écrit les actes de la conférence. La vérité ayant été suffisamment éclaircie, Farel et ses collègues demandèrent avec grande instance qu'on achevat la réformation, qu'on abolit la messe et tout le service de l'Eglise romaine. Le Sénat n'en voulut rien faire pour l'heure, et deux mois s'écoulèrent dans des délais. Enfin le peuple perdit patience, et voyant bien que le Conseil vouloit être forcé, il prit Farel le 8 du mois d'Août et le mena dans la grande Eglise, où il le fit prêcher, et le même jour on abattit les images dans les Eglises. Le Conseil qui vit bien que ces délais ne servoient à rien qu'à faire d'une façon ir-

régulière ce qu'après tout ils avoient dessein de faire dans les formes, se laissa vaincre enfin. Et après avoir donné une audience fort longue à Farel, il ordonna que la messe seroit abolie. Deux jours après on cita le grand vicaire de l'Evêque, les chanoines et les religieux pour savoir s'ils avoient quelque chose à opposer tirée de la parole de Dieu, que s'ils *n'a*voient rien à dire qu'ils se rendissent *à la* vérité. Les moines répondirent d'une manière plus douce et les chanoines parlèrent d'un ton plus échauffé ; mais le sens de *leur* réponse étoit le même ; c'est qu'ils étoient résolus à conserver leur ancienne religion. Après cela se retira qui voulut : les religieu*ses de Sainte* Claire furent de ceux qui voulurent persévérer dans la religion qui leur avoit donné le voile. Et le sieur Maimbourg avoue qu'on les conduisit avec escorte et avec honneur sans leur faire aucune violence, jus*qu'*à Annecy, où elles voulurent se retirer. Cette vérité à laquelle il rend témoignage met une grande différence entre notre conduite et celle des dévôts de l'Eglise romaine ; si nous étions animés d'un même esprit qu'eux, ces filles n'en auroient pas été quites pour abandonner leur couvent. Il n'y a pas de violences qu'on ne leur eût faites ; quand on vouloit repurger un lieu de Huguenot, on

y mettoit le feu, on y employoit le fer et on y exerçoit les dernières cruautés, comme on a fait à Mérindol et en cent autres lieux. Mais quand Genève a secoué le joug de Rome, elle s'est contentée de donner congé à ceux qui n'ont pas voulu se réformer, et elle a congédié avec honneur ceux qui ont voulu se retirer.

L'on ne se contenta pas d'avoir cité le Clergé une fois, on le fit une seconde et une troisième fois, on offrit de les écouter en tout ce qu'ils auroient à dire, on leur offrit même d'entendre tous les plus célèbres docteurs qu'ils pourroient faire venir d'ailleurs. Mais la plupart demeurèrent fermes dans leur première résolution. On assigna une pension à tous ceux qui promirent de vivre paisiblement sans les obliger à changer de religion ; et le reste des biens ecclésiastiques fut appliqué à des usages pieux ou utiles au bien de la République. Voilà précisément de quelle manière s'est introduite la réformation dans cette ville que l'on regarde comme la Métropole du Calvinisme. Et j'ai bien voulu, Monsieur, vous donner cette histoire abrégée, afin que vous puissiez l'opposer non-seulement au récit du sieur Maimbourg qui est tronqué, imparfait et tourné d'une manière maligne, mais aussi à certaines histoi-

res dont les auteurs ont voulu favoriser leurs imprimeurs et obtenir pour leurs ouvrages des approbations et des privilèges. Ce qui les a obligés à supprimer bien des choses que la sincérité les auroit obligés de dire.

Le sieur Maimbourg dit à la vérité en quelques endroits les mêmes choses que nous, mais en dissimulant toutes celles qui pouvoient faire voir la conduite irrégulière de ceux de son parti, et en donnant un tour malin à tout ce qu'il dit de la conduite du nôtre. Outre cela il y entremêle certains faits tout à fait faux. Comme est celui de la pierre du grand autel, qu'Amy Perrin fit transporter, à ce qu'il dit, (1) *dans la place où l'on punissoit les criminels, et par un effroyable sacrilège la fit dresser en échafaud pour y faire les exécutions de la justice.* Cela est un roman, car nous avons sçu de Genève que cette pierre fut transportée dans l'hôtel-de-ville où elle est encore aujourd'hui et où chacun la peut voir. Il n'a pas non plus été bien informé des causes de la mort de cet Amy Perrin. Car il ne mourut pas pour avoir voulu faire massacrer les Français, mais pour des crimes d'état. Il est faux aussi que Farel ait été à la tête des jeunes gens qui abattirent les images deux ou trois jours a-

(1) Liv. 1. an. 1542.

vant que le Conseil donnât l'édit de réformation. Car il est très-constant qu'il ne fut point présent à cette exécution.

Après avoir fait la déduction de la manière dont cette grande affaire s'est passée, il faut aussi voir brièvement ce qu'on y peut trouver à redire. On dira peut-être que c'est une insolence et une entreprise punissable dans ceux qui les premiers ont entrepris de prêcher à Genève une doctrine nouvelle sans la permission de l'Évêque. Mais si l'on disoit cela, l'on diroit une niaiserie : car il seroit ridicule d'espérer qu'un Évêque papiste donneroit la permission de prêcher contre sa religion, et l'on seroit ridicule de le demander. Il falloit bien que ceux qui vouloient réformer Genève, le fissent au commencement d'une manière clandestine ; car cela ne se pouvoit pas faire autrement. On blâmera sans doute les nôtres de s'être quelquefois servi des armes : car c'est la grande objection qu'on nous fait partout. Mais dans cet endroit cette accusation est aussi injuste qu'en aucun autre. Car les Genevois, qui ont les premiers embrassé la réformation, ne se sont jamais servi des armes que pour se défendre ; les autres ont toujours été les agresseurs. On trouvera mauvais sans doute qu'ils se soient *emparés* d'une Eglise sans la permission du

Magistrat. On peut répondre à cela p
rement que ceux qui firent cela étoier ...
torisés des ambassadeurs du Canton de Berne, qui au nom de leurs maîtres demandèrent une Eglise pour les gens de leur religion : s'il y a du crime et de l'attentat c'est aux Bernois que cela doit être imputé plutôt qu'aux Genevois. De plus il est à remarquer que *dans* un état populaire où un Sénat ne fait que représenter le peuple, quand le Sénat ne fait pas justice, le peuple est en droit de la faire. Et puisqu'alors une considérable partie du peuple demandoit la liberté de conscience, le Sénat qui n'avoit que les droits du peuple, ne la lui pouvoit pas refuser. *L'on fait* un grand crime aux Genevois de ce qu'ils ont chassé leur Évêque, qui étoit leur prince temporel aussi bien que spirituel. Mais le sieur Maimbourg les justifie suffisamment de cette accusation. *Il avoue que cette ville a toujours constamment soutenu qu'elle étoit libre, comme ayant été de tout temps reconnue par les Empereurs, ville impériale, avec les mêmes franchises et privilèges que toutes celles qui sont membres de l'empire.* Il tombe d'accord de ce fait. *C'est que ceux de Genève ont toujours reconnu leur Évêque pour leur Prince, mais à peu près comme le Doge l'est à Venise.* Or chacun sait que

le Doge n'est rien moins que Prince temporel de Venise. Et s'il plaisoit aux Vénitiens de chasser leur Doge, de casser et d'anéantir cette charge en changeant à cet égard la forme de leur gouvernement, on ne pourroit jamais les accuser d'avoir secoué le joug de leur légitime souverain. L'Evêque avoit sa juridiction dans Genève, et la ville la sienne ; mais le gouvernement de l'état étoit entre les mains du Conseil. Le Conseil étoit souverain, il a pu règler ses affaires comme il lui a plu, et il s'est servi de ses droits quand il a établi la réformation par un édit. Ici, comme sur l'affaire de Zurich, on tourne en ridicule la manière dont cette réformation s'est faite, à cause que le Conseil de Genève n'étoit composé que de bourgeois. *Ces Messieurs du Grand Conseil de Genève tous bons marchands et artisans, ou pour le plus légistes, n'avoient jamais rien appris que leurs lois et n'avoient jamais lu ni Pères, ni Conciles, ni docteurs approuvés de l'Eglise, etc.* C'est une méchante plaisanterie qui a été réfutée cent fois, et à quoi nous avons suffisamment répondu en parlant de la réformation de Zurich. Bourgeois, marchands et artisans, tant qu'il vous plaira, ils avoient en main les droits de la souveraineté de ce petit Etat, et par conséquent ils pou-

voient agir comme maîtres. Ils avoient aussi le bon sens commun à tous les hommes, et la connoissance nécessaire au salut. Ils n'avoient lu ni les Pères ni les Conciles, mais ils avoient lu l'Ecriture Sainte, et ils avoient assez de lumière pour voir que dans cette Ecriture il n'y avoit rien de ce que l'Eglise romaine enseigne comme des articles de foi émanés de la tradition.

CHAPITRE III.

Histoire de la réformation d'Ecosse. Persécutions des fidèles sous Jaques V, sous le Cardinal Beton, sous le Comte d'Aran et sous Marie de Lorraine, régente d'Ecosse. Justification de la conduite des Ecossais dans cette affaire.

Si nous suivons l'ordre des temps, nous pouvons sans avoir égard à la distance des lieux, passer de Genève en Ecosse pour voir de quelle manière la réformation s'est établie dans ce royaume là. (1) Il y a apparence que les premières semences de la vérité renais-

(1) Buchanan. Hist. Scot. lib. 14. Thuan.

sante y furent jetées environ l'an 1530. Et il est vraisemblable que Patrice Hamilton, de la noble maison des Hamiltons, qui est sortie du sang royal d'Ecosse, est un de ceux qui y a porté les premiers rayons de ce flambeau de la réformation. Il avoit été professeur en théologie dans l'Université de Marbourg, nouvellement érigée par le Landgrave de Hesse. A l'âge de vingt-trois ans il retourna dans son pays pour lui faire part des graces que Dieu lui avoit faites. Il instruisit bien des gens, mais il fut trahi et déféré par un moine Jacobin, nommé Alexandre Cambel. Ce moine avoit paru goûter la doctrine des Protestans et étoit demeuré convaincu de tout ce que Patrice avoit voulu lui persuader. Mais l'amour du siècle présent l'emporta sur l'amour pour la vérité et pour éviter la persécution et éloigner les soupçons qu'on avoit contre lui, il se rendit délateur contre Patrice. David Beton, Cardinal de St. André, disputa contre ce saint homme, qui bien loin de dissimuler sa religion, la soutint avec une force et avec une vigueur qui confondit, mais qui irrita souverainement les ennemis de la vérité. Dès le même jour il fut condamné au feu qu'il souffrit avec une constance miraculeuse. Sa doctrine ne mourut pas avec lui, elle se multiplia; sept ans après on découvrit en-

core plusieurs Luthériens. C'est ainsi qu'ils les appeloient, et on en brûla cinq l'an 1537. Deux ans après on en brûla encore cinq et on en bannit plusieurs autres. George Buchanan fut de ceux dont on se saisit, et qui apparemment auroit passé par où les autres passèrent, s'il n'eût été assez heureux pour se sauver par une fenêtre pendant que ses *gardes* dormoient. Si l'on en croit le Père Maimbourg et les historiens de la vie de Marie Stuart, reine d'Ecosse, ce ne fut pas la seule fois que Buchanan courut cette sorte de péril. Car ils disent que cette reine le tira du supplice où il avoit été condamné à Paris *comme moine* apostat et comme luthérien. Il y a apparence que c'est une fable inventée tout exprès pour pouvoir accuser ce Buchanan d'une noire ingratitude, parce que dans son histoire d'Ecosse il parle fort librement de la conduite de Marie Stuart. Mais quand cela seroit vrai, il n'en seroit que plus digne de foi dans ce qu'il dit de Marie Stuart. Un écrivain ne doit pas être suspect quand il parle librement de ceux auxquels il a les dernières obligations. Il semble que M. de Thou qui est un historien si exact, n'auroit pas oublié cette circonstance si elle avoit été véritable. Ces persécutions que l'on faisoit aux Protestans, sous le règne de Jaques V, roi

d'Ecosse, n'empêchèrent pas la vérité de se répandre. Elle ne demandoit plus qu'un peu de liberté pour se fortifier ; elle la trouva par la mort de Jaques V, roi d'Ecosse, qui arriva l'an 1542, au mois de Décembre. Ce prince s'étoit laissé posséder par David Beton, Cardinal de Saint André, cruel persécuteur des réformateurs. Ce Cardinal après la mort du roi voulut retenir toute l'autorité qu'il avoit eue sous ce prince, et fit pour cela une des plus effroyables fourbes qui ait jamais été. Aidé d'un prêtre faussaire il fabriqua un testament sous le nom du roi défunt, par lequel il se faisoit donner le maniement des affaires avec trois assesseurs d'entre les grands du pays. La fourbe ne réussit pas ; et quand le Parlement fut assemblé on lui ôta cette dignité de vice-roi, dont il s'étoit déja mis en possession, et on en revêtit Jaques Hamilton, comté d'Aran. C'est celui dont le Père Maimbourg fait de grandes plaintes, parce qu'à ce qu'il dit, il laissa fortifier le Calvinisme. *Non-seulement*, dit-il, (1) *il ne voulut pas qu'on recherchat comme auparavant ceux qui s'étoient laissé malheureusement abuser par les nouveaux docteurs : mais il souffrit aussi qu'ils eussent pleine liberté de paroître en public et de faire hautement pro-*

(1) Liv. 3. sous l'an 1561.

fession de leur croyance. Le sieur Maimbourg n'est pas tout-à-fait bien instruit de l'histoire du comte d'Aran. Il est vrai qu'avant que d'être vice-roi, il avoit paru favoriser le dessein de ceux qui vouloient réformer l'Eglise : mais il est vrai aussi qu'il se laissa corrompre par le Cardinal Beton, et que pour avoir la faveur de Marie de Lorraine, veuve du roi défunt, et l'appui de ce Cardinal qui étoit puissant en factions, il fit tout ce qu'il voulut ; c'est à dire qu'il eût la lâcheté de faire abjuration de ses sentimens dans l'Eglise des Cordeliers de la ville de Sterlin, entre les mains du Cardinal, en présence de la reine mère et des principaux de la cour. Depuis ce temps, la régence du comte d'Aran fut à-peu-près aussi cruelle pour les réformés qu'avoit été le règne de Charles V. Car le cardinal de St. André se rendit maître du roi, du royaume et du régent ; il prit même en ôtage l'un des fils de ce régent, et l'enferma dans la citadelle d'Edimbourg pour avoir un gage de la complaisance du père et de sa lâche soumission. Cette lâcheté rendit le comte d'Aran odieux à tous les honnêtes gens. En effet c'étoit un homme d'un petit mérite, vain, ambitieux, mais foible jusqu'au prodige, changeant à tout moment et se laissant conduire par tous les mauvais con-

seils qui lui étoient donnés. S'il ne prêta pas son bras au cardinal de St. André pour la persécution, au moins il le laissa faire. Et même il se laissoit mener de province en province, et sous son nom on exerçoit des cruautés effroyables. L'an 1545, en passant à Perthe accompagné du cardinal de St. André, on fit brûler quatre hommes parce qu'ils avoient mangé de la viande le vendredi. Une pauvre femme qui en accouchant n'avoit pas voulu invoquer la Vierge Marie, fut étouffée avec son fruit. Le cardinal ayant appris qu'un nommé George Sephocard prêchoit la pureté de l'Evangile chez un gentilhomme nommé Jean Cocburn, dans le voisinage d'Edimbourg, l'envoya saisir, et contre la parole qui avoit été donnée au comte de Bothwel, et même contre le consentement du comte d'Aran vice-roi, le fit brûler vif et voulut être spectateur de ce supplice de dessus la muraille de la citadelle. Dieu permit que la mort de ce saint martyr fut bientôt vengée. Car la tyrannie de ce cardinal lui ayant fait beaucoup d'ennemis, il y en eût qui pour des injures particulières entreprirent de venger tout le royaume des outrages que cet homme lui avoit faites. Le fils du comte de Rothuse pour tirer raison d'un manquement de parole, dont il accusoit ce cardinal, se saisit

par surprise de la citadelle d'Edimbourg dans laquelle il étoit. Les conjurateurs, entrant dans sa chambre, le poignardèrent et le jetèrent de dessus la muraille dans la ville à l'endroit même où il avoit voulu être spectateur du supplice de George Sephocard. C'est de ce moment qu'il faut compter le relâchement de la persécution contre les réformés, et non du commencement de la vice-royauté du comte d'Aran. Et même ce relâche ne fut pas considérable, car le vice-roi, qui étoit né pour être possédé, délivré des conseils tyranniques de David Beton, tomba entre les mains de son propre frère l'Archevêque de St. André, qui n'étoit guères moins ennemi de la vérité que le cardinal, et qui d'ailleurs étant cruel et avare ne demandoit que du sang et des confiscations. De sorte que la persécution fut encore très-cruelle sous ce second ministère, qui dura jusqu'à ce que le vice-roi se défit de sa dignité et la déposa entre les mains de Marie de Lorraine, reine veuve du roi Jaques V et mère de Marie Stuart qui étoit alors en France et qui fut depuis mariée avec François II.

Cette abdication du comte d'Aran se fit l'an 1555. Ainsi son gouvernement ne dura pas seize ans comme le dit le sieur Maimbourg, mais seulement treize depuis 1542 jusqu'à mil cinq

cent cinquante cinq. Pour récompenser le comte d'Aran de sa vice-royauté, la France lui donna le titre de duc de Chastelleraut, et une pension de douze mille livres par an. Marie de Lorraine devenue régente se laissa conduire par les conseils de ses oncles, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, qui non contens de règner en France, vouloient encore règler toutes les affaires d'Ecosse. Les historiens tombent d'accord que si cette princesse eut suivi son naturel, elle n'eût point agi violemment comme elle le fit ; car on lui rend témoignage d'avoir été honnête, généreuse, modérée, d'un esprit vif et qui avoit de la sagesse et de la prudence au-delà des personnes ordinaires de son sexe. Mais les conseils violens de son oncle le cardinal de Lorraine l'emportèrent sur sa modération. Elle fit brûler quelques protestans à Edimbourg, on en chassa beaucoup, on fit le procès par contumace à plusieurs autres. Cette persécution échauffa les esprits du peuple de cette ville, qui aimoit la liberté et qui commençoit à mépriser le papisme. Ce qui fit que le jour du saint patron de la ville de St. André les prêtres portant la statue de ce saint en grande pompe, une troupe de jeunes gens prirent l'image des mains des prêtres, et la foulèrent aux pieds. Cette action d'éclat obligea le clergé et les prêtres de faire une assemblée solen-

nelle pour trouver les moyens d'extirper ceux qu'ils appeloient hérétiques. D'autre part les réformés voyant que l'enseigne étoit levée contr'eux, pensèrent à leur sûreté : les principaux d'entr'eux coururent toutes les provinces pour voir quelles étoient leurs forces. Ils trouvèrent par cette revue un très grand peuple, des villes, de la noblesse, et une bonne partie des grands seigneurs dans leur parti. Ce qui leur enfla le courage et leur fit prendre la résolution de ne pas souffrir l'oppression. Ils députèrent de leur corps à la Régente le chevalier Sandeland, personnage vénérable pour sa naissance et pour la pureté de sa vie ; et demandèrent liberté de conscience pour ceux qui ne vouloient pas adhérer au service de l'Eglise romaine. Les prêtres prirent feu sur cette proposition. Mais la reine qui vit bien que ce n'étoit pas la saison de pousser les affaires à l'extrêmité, permit l'exercice de la nouvelle religion, pourvu que les ministres ne prêchassent pas dans la ville d'Edimbourg et dans celle de Leith. Les réformés furent assez contens de cette réponse ; mais on ne leur tint point la parole qu'on leur avoit donnée. Et au lieu qu'on suppose qu'ils en usèrent insolemment après cela, tout au contraire ce furent eux qui souffrirent les outrages. Car la Régente animée par les conseils de ses

oncles et soutenue des français, qu'elle avoit à sa cour et à son service, en usa avec autant de sévérité qu'auparavant. Et même elle changea sa douceur naturelle en une fierté qui devint insupportable à la nation. Quand le parlement d'Ecosse eut accordé au dauphin qui avoit épousé Marie Stuart, le nom et le titre de Roi d'Ecosse, elle ne répondit plus aux députés des protestans avec son honnêteté accoutumée. Le comte de Glancern accompagné de quelques autres gens de marque, continuant ses instances auprès d'elle pour la liberté de conscience, elle leur répondit fort durement, malgré vous et vos ministres quand ils prêcheroient un peu plus purement que les autres prédicateurs, il faut qu'ils soyent chassés. Et comme on la pressoit de tenir la parole qu'elle avoit donnée, elle répondit selon les maximes de Machiavel, que les princes ne sont tenus de tenir leur parole qu'autant que cela s'accorde avec leur intérêt. Cette dureté porta les protestans à lui déclarer que sur ce pied-là ils se croyoient libres, et n'étoient plus obligés à lui rendre obéissance; qu'après cette déclaration ils la chargeoient de toutes les suites. Cette réponse vigoureuse et qu'elle n'attendoit pas, ralentit un peu son feu. Mais il se ralluma bientôt quand elle apprit que la ville de Perthe venoit de faire publique profession de la reli-

gion réformée. Elle envoya ordre au gouverneur de reprimer cette insolence et de se saisir du ministre pour le lui envoyer. Le gouverneur répondit qu'il pouvoit quelque chose sur les corps, mais rien sur les ames; c'étoit justement répondre en hérétique. Ainsi la religion de la reine étoit trahie à Perthe, aussi bien par celui qui y commandoit que par les *habitans*. Aussi n'eut-il garde d'obéir à la Régente, en lui envoyant le ministre, au lieu de cela il le fit retirer en lieu de sureté. Elle fit faire commandement à toutes les Eglises du voisinage de célébrer la prochaine Pâques selon les coutumes et avec les cérémonies de l'Eglise *romaine*, mais personne n'en voulut rien faire. Irritée par toutes ces désobéissances elle s'avisa de citer tout à la fois à comparoître devant elle tous les ministres écossois. La plupart obéirent et se rendirent dans la ville de *Sterlin* où ils avoient été assignés, mais les réformés accompagnèrent leurs pasteurs en si grand nombre que bien qu'ils fussent tous sans armes, la Régente en fut fort étonnée. Cette foule lui fit peur, elle obligea chacun à se retirer, promettant de ne faire aucun mal aux ministres. Elle tint fort mal cette promesse, car elle bannit comme rebelles tous les ministres qui n'avoient pas comparu. Jean Areskin, à qui la régente *avoit donné* parole de ne faire

aucune violence, fut bien surpris de cette action. Il s'en retourna et rapporta à son parti que dans la disposition, où il avoit vu l'esprit de la reine, on ne devoit attendre ni justice ni grâce. Il n'en fallut pas davantage pour animer les confédérés qui voyoient à leur tête, tous les grands seigneurs du royaume. Ils conclurent qu'une femme et une femme étrangère, qui n'étoit pas même leur reine, et qui gouvernoit en l'autorité d'une petite fille de dix ou douze ans, n'étoit point en droit de tyranniser un peuple libre, et qui n'avoit jamais été l'esclave de ses rois. Et dès-lors ils se mirent en possession de ce qu'on leur refusoit, ils prirent plus qu'ils n'avoient demandé ; car ils n'avoient demandé que la permission de vivre selon que leur conscience leur dictoit sans troubler ceux qui seroient d'avis contraire au leur. Mais ils n'en demeurèrent pas là, et irrité de ce qu'on leur avoit refusé une chose si juste, ils se firent justice eux mêmes, peut-être avec trop de précipitation. L'émeute commença à Perthe, et ce fut un prêtre indiscret, qui y donna lieu. Le matin il y avoit eu sermon, après lequel les lords et tous les gens titrés s'étoient retirés pour diner, et pour aviser à leur sureté. La populace étoit demeurée seule dans l'Eglise, un prêtre imprudemment s'en vint avec un grand tableau, où

étoient

étoient peints plusieurs saints et se mit en devoir de dire la messe. Le peuple crut que c'étoit pour lui insulter que cela se faisoit, sa bile s'échauffa ; le prêtre donna un soufflet à l'un des plus échauffés, la populace s'emporta, ne garda plus de mesures et renversa les images et les autels non seulement de l'Eglise où ils étoient, mais de toutes les autres du lieu. Les couvens des Cordeliers et des Jacobins furent démolis avec une inconcevable diligence. Les gens de qualité n'approuvèrent pas cette violence, mais il n'y avoit pas de remède, ils en rejetèrent la faute sur la Régente qui les avoit poussés à bout. Désormais on étoit engagé, il n'y avoit plus lieu de reculer. Les villes voisines de celle de Perthe suivirent son exemple et abolirent la Religion romaine sans opposition, parce que ce qui restoit de zélateurs des coutumes romaines étoient en si petit nombre qu'ils ne pouvoient faire aucune résistance. La Régente apprenant tout cela se mit dans la plus furieuse colère du monde, et jura qu'elle expieroit ce crime par l'effusion de tout le sang des habitans de Perthe, et par l'embrasement de leur ville. Elle se prépara à la guerre, et les grands qui étoient à Perthe, résolurent de se bien défendre. Ils assemblèrent toutes les forces de leur parti, le comte de Glancarn leur ramassa avec une mer-

D

veilleuse diligence près de trois mille bons hommes d'infanterie et de cavalerie. L'affaire selon toutes les apparences ne se devoit pas passer sans grande effusion de sang. Mais la Régente avoit dans son armée Jaques Stuart, comte de Mourray, et le comte d'Argathel; tous deux réformés et tous deux chefs des réformés. Ils ne se voulurent pas déclarer à cette premiere fois contre la Régente, espérant de la porter à la douceur par leurs conseils, résolus s'ils n'en pouvoient venir à bout de se retirer d'elle quand elle seroit arrivée à Perthe. La Régente ayant appris par ses espions que l'armée des Confédérés étoit belle, nombreuse et composée de gens résolus à tout risquer, ne jugea pas à propos de pousser les choses plus avant. Les comtes de Mourray et d'Argathel se rendirent médiateurs, ils traitèrent de la part de la Régente avec le comte de Cunigam et le chevalier Areskin, deux des chefs des Confédérés. Ils tombèrent d'accord des conditions, qui furent, qu'on licencieroit les troupes de part et d'autre, que la reine pourroit entrer dans la ville de Perthe et y séjourner autant qu'il seroit nécessaire pour se délasser, qu'aucune troupe française n'entreroit dans Perthe, et que les affaires dont on étoit occupé seroient renvoyées au prochain Parlement. Les comtes de Mourray

et d'Argathel demeurèrent garans du traité. Les Confédérés sur cette parole se retirèrent fort contens de n'avoir pas été obligés de répandre du sang pour défendre leur religion. *La* Régente entra dans Perthe et ne tint rien de ce qu'elle avoit promis. Elle y fit entrer des soldats écossais qui y firent mille insolences, et qui y demeurèrent en garnison. Quand *on lui* reprocha qu'un des articles du traité étoit que les soldats n'entreroient point dans Perthe, elle répondit qu'elle ne s'étoit pas *engagée* à ne pas mettre garnison écossaise dans la place, qu'il suffisoit qu'elle ne fut pas entre les mains des français, qu'au reste *elle étoit fort* peu obligée de tenir sa parole à *des hé*rétiques et à des rebelles. Le comte de Mourray et celui d'Argathel, tous deux protestans, voyant que la Régente avoit manqué à la parole qu'ils avoient portée de sa *part*, la laissèrent et se joignirent à l'armée des Confédérés. On reprit une seconde fois les armes, et la Régente se trouva abandonnée presque de tous les grands du royaume. Jaques Hamilton, comte d'Aran, qui avoit été vice-roi et qui s'appeloit alors le duc de Chastelleraut, étoit encore dans son parti; mais il n'y demeura pas longtemps, car le comte d'Aran son fils étoit Protestant, et ayant échappé, *en France* où il étoit, à la

mort que les princes de Guise lui destinoient sous l'autorité de leur nièce qui étoit reine d'Ecosse, il revint en son pays, fortifia le parti des réformés, gagna son père et le retira des intérêts de la Régente. De sorte qu'elle se trouva n'ayant plus que les deux mille français, que ses oncles lui avoient envoyés pour réduire toute l'Ecosse et pour supprimer la réformation naissante. Elle fit solliciter les Confédérés à l'accommodement; ils eussent fort voulu y entendre, mais ils n'osoient plus se fier en sa parole, et elle n'avoit point de sûretés à leur donner. Sur ces entrefaites la mort de Henri II arriva et ce fut un coup qui acheva d'abattre le courage de la régente. Car elle jugea bien que désormais elle ne pourroit pas tirer de grand secours d'un royaume que la jeunesse de son gendre et les intérêts des différens partis alloient jeter dans la confusion. La régente employa ce qu'elle avoit encore d'amis pour obtenir des Confédérés au moins une trêve. La trêve fut conclue pour quatre ou cinq mois depuis le mois de Juillet de l'an 1559 jusqu'au mois de Janvier de l'année suivante. Cependant elle fit faire de grandes menaces par la France, n'en pouvant tirer d'autre secours, particulièrement contre le comte de Mourray, que la *reine sa sœur* traitoit d'ingrat et de rebelle,

comme s'il eût aspiré à lui ravir la couronne. Mourray se justifia et protesta qu'il ne demandoit pour lui et pour son parti que la liberté de prier Dieu en sa langue. Le comte d'Aran le fils, nouvellement revenu de France, ayant ôté son père à la reine, comme nous avons vu, fortifia et releva le courage des réformés. La régente d'autre part reçut de ses oncles un nouveau secours de deux mille français conduits par la Brosse, et avec cela trois docteurs de Sorbonne, qui accompagnoient l'Evêque d'Amiens. C'étoient des armes spirituelles et temporelles pour réduire les hérétiques. En effet la régente conçut de grandes espérances de venir à bout de ses *desseins*, mais elle fût trompée. Cette guerre eût divers événemens, la partie se lia entre les français et les anglais. Car si la régente appela de son côté les français à son secours, les Confédérés furent soutenus par les anglais qui avoient pour reine Elisabeth, princesse réformée. La régente fut dépouillée de la vice-royauté par l'assemblée des grands du royaume, sa forteresse de Leith où étoient enfermés les français et toutes les espérances de la régente, fut assiégée et prise après plusieurs mois de siège. La régente mourut au mois de Juin de l'an 1560, et la paix se fit entre la France, l'Angleterre et l'Ecosse. Les

français sortirent du royaume, et les grands seigneurs du pays prirent le gouvernement en attendant le retour de leur reine. Tout aussitôt que le royaume se vit en liberté, il acheva la grande affaire de la réformation. Le parlement d'Ecosse assemblé à Edimbourg, ordonna qu'on y travailleroit et qu'on aboliroit la messe en tous lieux. Peu de temps après on fit démolir tous les monastères et la religion fut établie du commun consentement de tout le royaume en l'état où elle est aujourd'hui. Voilà précisément comme la chose se passa.

Pour rendre cette réformation odieuse, on dit ici ce que l'on répete partout, que le Calvinisme selon son esprit sanguinaire et violent s'est établi en Ecosse par la voie des armes; mais il n'est rien de plus impertinent en cet endroit et de plus mal placé que cette objection. Car il faut remarquer qu'en moins de dix-huit mois tout le royaume d'Ecosse entier entra dans ce dessein de se réformer; toute la noblesse et tout le peuple prit la résolution de quitter le papisme. Et cela se fit d'une manière si générale que de tous les pays de l'Europe c'est celui où il est moins resté de catholiques romains, sans qu'on ait employé pour les expulser ni le fer, ni la violence, ni le bannissement. De sorte que l'on

peut dire que de tous les lieux où
mation s'est établie, il n'y en a point
se soit faite d'une manière si divine.
consentement unanime dans laquelle se trouve
toute une nation sent l'inspiration, et ne s'est
pu faire sans que Dieu ne s'en soit mêlé d'une
façon extraordinaire. On a vu des états entiers
changer peut-être en aussi peu de temps;
mais peut-être aussi que la complaisance
pour les souverains y avoit quelque part. Et
Dieu se servoit utilement de leur prudence
et de leur autorité pour ramener doucement
les peuples à lui. Mais ici une nation, contre
la volonté de celle qui gouvernoit comme
reine, *prend* la résolution de laisser la religion
de ses derniers ancêtres pour reprendre
celle de ses premiers pères. Or il est ridicule
encore une fois de supposer qu'un royaume
tout entier, la noblesse et le peuple ne soit
point en droit de changer de religion parce
que son roi ne le veut pas. Tout un peuple
se damnera et agira contre sa conscience pour
obéir à un seul homme! Supposons qu'aujourd'hui
le royaume d'Angleterre ou celui
de Suède, d'un consentement unanime de
tous ses membres, prenne la résolution de
retourner sous la domination du Pape et de
reprendre la religion romaine, je demande
à ces Messieurs si le roi seul est en droit de

s'y opposer et d'arrêter là-dessus les résolutions de tout le royaume ? Je suis persuadé qu'ils n'oseroient répondre que non. Et ils ne sauroient rien dire pour justifier l'entreprise de ce royaume qui voudra retourner à la communion de Rome contre la volonté de son prince, que je ne puisse dire pour justifier le royaume d'Ecosse. Si l'on me dit pour justifier ce royaume qui malgré son roi veut être catholique romain, qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, que Dieu seul est le maître des consciences, qu'il ne se faut pas damner par obéissance. Je répondrai tout cela pour justifier les Ecossais. Ils ne refusoient point d'obéir à la régente et à la reine sa fille dans tout ce qui regardoit le temporel; mais il ne leur plaisoit pas d'être de la religion de leur reine, et ils avoient droit de ne le pas vouloir. C'est une assez plaisante pensée, que tout un royaume soit obligé de former sa religion sur celle d'une femme et sur celle d'une jeune princesse de quatorze ou quinze ans. Je suis assuré que si nous changions la carte, et que nous missions la religion romaine en la place de la religion réformée, en supposant que les Ecossais après avoir été protestans depuis longtemps, eussent voulu se faire catholiques romains, on nous traiteroit d'insensés si nous disions qu'un

ne vieille femme et une petite fille auroient été en droit de s'y opposer. Je dis plus, c'est que quand Jaques V, avec toute sa haine contre les Luthériens et avec tout son zèle, eût été vivant lorsque les Ecossais entrèrent dans cet esprit unanime de changer de religion, il n'auroit pas été en droit de les en empêcher. Un prince représente le peuple et parle pour le peuple, et n'a point d'autres droits que ceux que le peuple lui a cédés. Quand la plus grande et la plus saine partie du peuple veut une religion, le prince la doit vouloir, ou du moins il ne se peut opposer à son établissement, c'est là le droit des gens. Mais outre ce droit commun à toutes les nations, les Ecossais prétendent en avoir encore de particuliers, et soutiennent avoir le droit du consentement des états de changer le gouvernement temporel, à plus forte raison ont-ils celui de changer le gouvernement spirituel qui ne dépend que de la conscience et de Dieu. Mais pour ce qui est de cette dernière prétention des Ecossais, nous n'en prenons pas connoissance; soit renvoyé au Parlement d'Ecosse, en conservant au roi d'Angleterre ses droits d'opposition. Il nous suffit que leur action soit fondée sur le droit général de tous les peuples.

Cela étant posé que les Ecossais ont pu

changer la religion du pays parce qu'ils avoient le consentement unanime de tous les états du royaume, je soutiens qu'ils ont pu se défendre des violences d'une femme qui les vouloit empêcher d'user de leurs droits. Ils n'ont point fait de violences, ils les ont repoussées; ils n'ont point attaqué, ils se sont défendus contre des étrangers qui vouloient être maîtres chez eux. Et encore une fois un royaume protestant qui feroit aujourd'hui en faveur de la religion romaine ce qu'a fait l'Écosse en faveur de la religion réformée passeroit à Rome et chez tous les plus scrupuleux catholiques romains, pour avoir fait l'action du monde la plus belle, la plus louable et la plus dans les formes. L'on me dira sans doute qu'il y a bien de la différence, qu'un royaume qui, contre le gré de son prince, voudroit revenir à la communion de Rome, auroit droit de le faire parce que ce seroit pour rentrer dans l'Église, pour retourner à la religion de ses pères et pour faire cesser le schisme en rentrant dans l'obéissance au Saint Siège: Au lieu qu'un royaume qui laisse la communion romaine, pour entrer dans le schisme, s'engage dans l'hérésie et conduit tous les membres qui le composent à l'enfer. C'est là dire des niaiseries d'un ton fort grave, car ces réflexions

sont plus vaines que la vanité même puisqu'elles peuvent être retorquées avec la même force. Nous prétendons rentrer dans l'Eglise en quittant la religion romaine; nous croyons sortir de la Babylone spirituelle, et nous disons que nous nous rangeons à l'obéissance de Dieu qui est plus grand que le Pape. Les prétentions sont égales de part et d'autre. Et de part et d'autre elles sont de nulle valeur jusqu'à ce qu'elles ayent été prouvées. C'est pourquoi il ne faut pas les supposer comme incontestables.

Le sieur Maimbourg déclame d'une manière furieuse contre les Ecossais parce qu'ils eurent la hardiesse *de saccager les Eglises, de piller les monastères, d'abattre et de briser les images*, (1) *de rompre les tabernacles, de fouler aux pieds le Saint Sacrement, et de faire enfin toutes les horribles profanations et ces barbares violences qui sont les effets ordinaires de l'hérésie calvinienne qu'on a vu de tout temps être sans contredit la plus insolente et la plus cruelle de toutes quand elle a le dessus*. Voilà une période bien ardente, qui n'en seroit ému? A qui en veut-il là-dedans? Si c'est à la populace qui prévint les ordres de ses supérieurs pour abattre les images et pour détruire les monastères,

(1) Histoire du Calvinisme liv. 3 an. 1561.

nous lui répondrons ce qu'il disoit dans son histoire des Iconoclastes à propos de ceux qui lapidoient, déchiroient et massacroient les hommes, lesquels par autorité de l'Empereur vouloient ôter les images : nous dirons comme lui que c'étoit un vrai zèle quoiqu'un peu indiscret. S'il veut, nous avouerons qu'ils ont péché dans les formes, mais à qui s'en faut il prendre ? Quand on a mis un peuple en fureur par une injuste persécution on est responsable de tous les excès et de toutes les injustices qu'il commet. S'il entend parler de ce qui se fit par ordre des seigneurs du royaume, nous lui répondrons qu'il est ridicule de nous faire des crimes d'avoir brisé des images et jeté en l'air des hosties que nous regardons comme des idoles, d'avoir démoli des monastères que nous considérons comme des asiles et des retraites d'oisiveté et d'impureté. Il ne s'agit pas de savoir si ceux qui ont fait cela, ont eu raison de le faire, il s'agit de savoir s'ils ont eu droit. Ils ont eu tort selon les principes du sieur Maimbourg, je l'avoue ; ils ont eu raison selon les nôtres, et c'est un procès qui ne sera pas sitôt vidé. Mais qu'ils eussent raison de le faire ou non, incontestablement ils en avoient le droit, puisqu'ils étoient le royaume tout entier. Le sieur Maimbourg n'est pas heureux en preu-

ves pour soutenir l'accusation qu'il fait au Calvinisme d'être barbare et cruel. Les Ecossais n'ont fait aucune espèce de cruauté pour établir la réformation, il n'en a pas coûté une goutte de sang que celui qui fut répandu dans une juste guerre, où ils entrèrent avec les anglais contre les français, qui vouloient les tyranniser et leur ôter leurs libertés et celle de leur conscience. Il ne faut que voir les tragédies effroyables que Marie reine d'Angleterre a fait jouer durant un règne de quatre ans, et la conduite d'Elisabeth qui lui succéda, pour voir dans quel parti est la cruauté et la barbarie : c'est un sujet que dans la suite nous mettrons dans tout son *jour*.

CHAPITRE IV.

Histoire de Marie Stuart reine d'Écosse, jusqu'à sa sortie du royaume; ses amours avec Rizio; l'assassinat du roi son mari; son mariage avec Bothwel. Deux lettres de cette reine à ce Bothwel. Justification de la conduite des Ecossais réformés.

Les aventures tristes et malheureuses de Marie Stuart n'ont guères de liaison avec la réformation d'Ecosse. La religion ne fut point ce qui la brouilla avec ses sujets et avec Elisabeth reine d'Angleterre. Après la mort de François II son premier mari, quand elle retourna en Ecosse et y arriva, tout étoit fait, la religion étoit changée, la messe abolie et les monastères rasés : tout ce qu'elle put obtenir, ce fut la permission de faire dire la messe dans son palais pour elle et sa maison. Ainsi le sieur Maimbourg auroit pu se passer de nous faire l'histoire de cette reine. Mais on fait venir les choses de plus loin ; il falloit charger le Calvinisme de tout ce qui le pouvoit rendre odieux. C'est pour-

quoi il ne falloit pas manquer de lui imputer tous les malheurs que cette femme s'attira par sa mauvaise conduite : on vouloit noircir la mémoire de cette grande reine Elisabeth, l'on ne pouvoit se passer de faire intervenir la reine d'Ecosse son ennemie. Il est certain que cet endroit est l'un des plus singuliers, et des plus extraordinaires qui soient dans toute l'histoire ancienne et moderne. Déjà les malheurs de la vie de cette reine sont assez grands pour se distinguer par eux-mêmes. Mais les louanges excessives et qui passent toutes les bornes, que lui ont donné tous les auteurs catholiques romains, la distinguent encore bien davantage. Ce sont des excès si étranges que si quelque jour la postérité en revient, on ne pourra concevoir comment le monde a été capable d'y tomber : la flatterie, le faux zèle, le dessein de rendre la réformation odieuse, en particulier la haine contre la reine Elisabeth, tout y est entré. Et chacune de ces passions a donné son coup de pinceau dans le riche portrait que l'on a fait de cette Marie, en prose et en vers. En un mot on en veut faire une sainte et une martyre, en dépit des Ecossais qui l'accusent d'avoir eu les galanteries les plus criminelles et les plus poursuivies, d'avoir fait assassiner son mari et épousé l'assassin. Je fais pro-

fession de respecter les têtes couronnées lors même qu'elles ne sont plus que des ombres : et surtout selon moi l'asile de la mort devroit être inviolable : c'est pourquoi de bon cœur je laisserois dormir Marie d'Ecosse et sa mémoire, et je voudrois qu'on ne nous obligeat pas à la ressusciter et à remettre les désordres de sa vie devant les yeux des hommes, mais on nous y force. Le respect que nous devons à la vérité, nous pourroit obliger à venger les outrages qu'on lui fait, quand elle y seroit seule intéressée. Outre cela, c'est l'affaire du Calvinisme : il est bon de justifier les Ecossais réformés de l'accusation qu'on leur fait d'avoir si cruellement persécuté une si grande reine et une personne si achevée, uniquement en haine de sa religion. Car on ne fait reparoître cette tragédie sur le théâtre, que pour prouver ce qu'on a dit, *que le Calvinisme est la plus cruelle de toutes les sectes quand il a le dessus.* Nous ne saurions nous empécher de faire voir qu'on ne canonisa jamais une telle sainte, et que si elle a été malheureuse, elle n'a pas été une innocente persécutée. Nous prendrons pour nos témoins des gens non suspects. Nous n'en croirons que les bons amis de cette reine, et tout au plus des gens entièrement désintéressés. Car pour Buchanan, c'est à ce qu'on dit,

son ennemi déclaré, c'est un infâme, c'est le plus méchant de tous les hommes. Il seroit fort difficile de prouver la moindre de ces accusations que l'on fait contre lui. Mais cela *nous* importe peu, quand cet auteur n'auroit jamais rien écrit, nous saurions pourtant bien ce qui s'est passé. Ces aventures ont été trop éclatantes et ont trop fait de bruit.

Nous voulons bien avouer que cette princesse étoit *la plus belle et la plus aimable personne de son siècle.* Ces paroles du sieur *Maimbourg* ont un air un peu passionné pour un Jésuite. On les pardonnerait à Brantôme qui fut amoureux de cette reine, et *dont le métier* étoit d'aimer : les moines ne *devroient* pas avoir un stile si tendre. Sa nature lui avoit donné tous les avantages du corps et de l'esprit capables d'inspirer de l'amour, mais elle ne lui avoit pas donné un *cœur* propre à se défendre de cette passion; si elle donnoit de l'amour aux autres, elle en prenoit pour elle. La cour de Henri II, dans laquelle elle avoit été élevée, étoit la plus molle et la plus efféminée qui fut au monde. Elle y prit une habitude de galanterie que toute la rudesse et toutes les glaces du nord ne purent déraciner. Il sera bon d'entendre là-dessus l'un de ses bons amis, c'est le Laboureur, auteur des Additions aux mémoires

de Castelnau. Partout ailleurs il paroît avoir de la modération et de la bonne foi, mais ici il est emporté au-delà de tout cequi se peut imaginer. Il adopte sans discernement toutes les fables les plus absurdes qui ont été inventées pour justifier cette reine. Il outre toutes les louanges qu'on lui donne, il entre en fureur quand il parle de la reine Elisabeth, son ennemie, et il renonce au caractère d'honnête homme pour devenir déclamateur et pour médire de cette grande reine, qui durant quarante ans a été les délices de ses sujets et l'admiration de toute l'Europe. (1) Il dit, *qu'Elisabeth est l'objet de l'aversion de tous les peuples, qui la considèrent comme le tableau de l'hérésie, avec toutes les fausses vertus dont elle tâcha à déguiser sa conduite, et qui voient dans la personne de sa victime, l'image de l'Eglise souffrante.* Voici pourtant comme parle ce grand zélateur de la reine Marie Stuart. (2) *Elle n'étoit pas seulement la plus belle, mais la plus polie de tout son sexe dans la langue et dans la belle galanterie, qui étoit alors tout l'ornement de la cour de Henri II. Je crois bien qu'elle n'y acquit pas tant de solide vertu qu'elle fit*

(1) Tom. 1. Additions au liv. 3. p. 672. 673.

(2) Tom. 1. p. 547.

dans ses disgraces, et qu'elle ne fut pas ennemie de toutes les douceurs d'un temps entièrement soumis à l'empire des dames. Il me semble qu'il est difficile de dire plus honnêtement; mais plus expressément pourtant qu'elle s'étoit entièrement laissé gâter l'esprit et le coeur par ce malheureux commerce auquel on donne dans le monde le beau nom de galanterie. Voici encore quelque chose de plus fort. *Depuis qu'elle fut veuve jusqu'à son retour en Ecosse, il est vrai qu'elle souffrit les inclinations de quelques seigneurs de la cour. Et entr'autres du sieur Damville depuis maréchal, duc de Montmorency et connétable de France; et qu'elle déclara qu'elle l'épouseroit si, par la mort de sa femme Antoinette de la Marque, fille du duc de Bouillon ou autrement, il rentroit en liberté de se marier.* Quelle héroïne bon Dieu! et combien de crimes confessés en peu de lignes! Une veuve d'un roi de France, peu de mois après la mort de son mari, souffre des galanteries de plusieurs seigneurs de la cour! Elle va même jusqu'à confesser qu'elle épouseroit le duc Damville qui étoit marié, s'il trouvoit un moyen de se délivrer de sa femme par la mort ou *autrement.* Je vous prie, Monsieur, de remarquer ce terrible mot, n'est-ce pas là abandonner un malheureux, aveuglé par

une passion criminelle, à tous les conseils énormes que lui pourroit donner un amour insensé ? Et de quoi ne peut être capable un jeune homme qui se voit flatté de l'espérance d'épouser la veuve de son roi, de posséder la plus belle personne du monde, et de devenir lui-même roi. Aussi M. de Thou nous apprend qu'il en pensa coûter la vie à la pauvre duchesse Damville. *Il est certain*, dit il, *que R. B. familier ami de Damville*, (1) *homme toujours prêt à commettre toute sorte de crimes, essaya de lui persuader d'empoisonner sa femme qui lui étoit un obstacle à une si belle fortune., et lui offrit son ministère et celui d'un Macédonien, qu'ensuite il tua de sa main. Mais le jeune homme eût horreur de ce crime* La reine d'Ecosse trouva bon que ce Damville, qui étoit si passionnément amoureux d'elle, et à qui elle donnoit de si grandes espérances, l'accompagnat jusqu'en Ecosse. Il falloit que sa passion fut extrême pour souffrir un commerce si étroit qui la devoit perdre d'honneur. Le Connétable de Montmorency eût bien de la peine à tirer son fils de là. Il revint pourtant enfin, et laissa en sa place Châtelart, dont les aventures sont assez connues : on en veut faire un grand honneur à cette reine, parce qu'enfin

(1) Lib. 29.

elle lui fit couper la tête pour le punir de l'insolence qu'il avoit eue de se cacher deux fois sous son lit la nuit. Mais ceux qui savent les règles de la délicate chasteté ne trouvent pas que toute cette histoire soit fort à l'avantage de la reine. (1) Elle aimoit Châtelart, elle entretenoit avec lui un commerce de galanterie en prose et en vers, elle lui faisoit le plus grand accueil du monde ; il avoit avec elle des tête à tête très-fréquens. Il entreprit une première fois de se cacher dans sa chambre, il fut découvert, elle lui pardonna, il demeura à la cour avec la même faveur. Une femme qui eût été délicate sur la matière, auroit chassé cet homme de la cour et auroit rompu avec lui avec éclat. La manière dont on avoit reçu sa première tentative, lui donna la hardiesse d'en faire une seconde ; les femmes de la reine furent témoins de ceci, et tout le royaume l'apprit. Brantôme remarque fort bien qu'elle ne put pas s'empêcher de le sacrifier à sa réputation. Mais il y a bien lieu de croire qu'il ne fut pas la victime de son ressentiment. Car, celle qui avoit eu tant de support pour la première faute, en auroit eu sans doute un peu pour la seconde si des considérations puissantes ne l'avoient emporté sur les conseils de son

(1) Brantôme.

cœur. Au reste dans l'histoire de ses regrets et de la douleur qu'elle eût de quitter la France, comme le rapporte Brantôme, on voit tous les caractères d'une ame pénétrée de l'amour, du plaisir, et qui eût préféré de bon cœur les délices de la cour de France, à toutes les considérations de sa réputation, de son honneur et de sa gloire, et à tous les intérêts de sa religion et de ses états.

Mais, Monsieur, pour être le moins long qu'il nous sera possible, je viendrai aux grandes aventures de la vie de cette reine, qui l'ont précipitée à sa ruine ; c'est son mariage avec Henri Stuart, ses galanteries avec David Risio, l'assassinat de son mari par Bothwel, et son mariage avec cet assassin. Voyons premièrement ce que dit sur tout cela Monsieur de Thou. (1) Il seroit trop long de vous le copier ici ; mais je me contenterai de vous indiquer les endroits et de vous en donner l'abrégé : vous savez lire et vous entendez la langue de l'ancienne Rome. Vous pouvez consulter l'original si vous voulez voir ces aventures plus étendues. Marie épousa Henri Stuart son cousin ; mais à peine ce mariage fut-il fait qu'elle fut dégoutée de son mari. Ce mariage s'étoit fait par caprice (2) et par inclination contre

(1) Hist. lib. 37 et 40.

(2) Livre 37.

le consentement des principaux du royaume, contre celui de la reine Elizabeth, et même sans le consentement des princes de Guise, oncles de la reine. Ces sortes d'unions où la raison ne préside pas, ne sont pas de longue durée. Elle se dégoûta incontinent de son mari et elle donna des marques publiques de l'aliénation de son cœur. Car au commencement elle faisoit mettre le nom du roi son mari avant le sien dans les arrêts qui se rendoient; mais elle ne voulut plus cela; le nom de son mari fut mis après le sien. *Elle se réserva l'autorité toute entière et n'en faisoit aucune part au roi*. C'est une vérité à laquelle son bon ami le *Laboureur* est obligé de rendre témoignage. Monsieur de Thou dit que le prétexte fut les fréquentes absences du roi, qui étoit presque toujours à la campagne dans les plaisirs de la chasse et du vol de l'oiseau. Cela étoit cause, *disoit* elle, que les affaires étoient retardées, et qu'il en pouvoit résulter de grands maux. (1) *Le mépris alla si loin qu'elle relégua son mari durant un cruel hyver au fonds de l'Ecosse afin de l'éloigner de toute connoissance des affaires, et qu'on lui eut toute l'obligation des bienfaits qu'on pouvoit tirer de la cour*. Et même dans cet exil il pensa mourir de faim lui et sa maison, assiégé par des neiges d'une hau-

(1) De Thou, liv. 37.

teur extraordinaire, qui lui coupèrent toute communication avec les lieux d'où il pouvoit tirer du secours. A mesure qu'elle s'aliénoit de son mari, elle se tournoit du côté d'un misérable musicien nommé David Rizio. Le Laboureur avoue que(1) *ce David Rizio, piémontais, étoit plus capable de servir aux divertissemens de la reine par les petites gentillesses qui l'avoient élevé de la qualité de chanteur et de musicien à celle de secrétaire, qu'à la conduite des principales affaires du royaume.* Monsieur de Thou nous apprend qu'il étoit fils d'un musicien de Turin, qu'il avoit la voix belle et avoit appris de son père à chanter et à jouer des instrumens. Il voulut se pousser dans la cour du duc de Savoye, c'est-à-dire y avoir quelque place dans la musique du Prince. Mais cela ne lui ayant pas réussi, il suivit en qualité de chanteur le comte de Moret, qui à son retour de Piémont fut envoyé en Ecosse. La reine qui savoit elle même bien chanter, qui aimoit la musique, et qui avoit le cœur tourné du côté de tous les plaisirs qui sont capables d'amolir une ame, s'entêta de ce personnage, et après l'avoir eu quelque temps pour son musicien elle en fit son secrétaire, son confident, son premier ministre;
Pendant

(1) Additions au liv. 3.

Pendant que le roi son mari étoit absent et relégué, ce David Rizio signoit pour le roi avec un cachet de fer, sur lequel on avoit gravé le nom du prince. Toute l'Ecosse frémissoit de voir que cet homme sorti de la poudre de la terre et d'une réputation infâme, étoit élevé au-dessus de tous les grands du royaume, qui étoient contraints de le flatter, de lui faire la cour et d'attendre à sa porte pour avoir audience. (1) *Mais on avoit horreur de voir que ce malheureux avoit une maison beaucoup plus splendide en meubles, en officiers et en équipages que le roi même.* La reine le faisoit manger avec elle, elle alloit souvent manger chez lui, elle se tenoit enfermée avec lui très souvent et très-longtemps. Elle voulut le faire entrer dans le Conseil afin qu'il y eût sa voix; et parce qu'il n'y avoit pas d'apparence d'élever à la dignité de conseiller (2) du royaume un homme sans naissance, sans titres et sans bien, elle employa les menaces et les prières pour obliger quelques grands du royaume de renoncer à certains biens dont elle vouloit le mettre en possession. Le roi de retour de cet espèce d'exil, dans lequel il avoit été, eût les oreilles re-

(1) De Thou, lib. 40.

(2) De Thou, liv. 40.

battues des bruits désavantageux que l'on faisoit courir de la reine, et de sa conduite avec Rizio : " mais il n'en voulut rien croire „ jusqu'à ce qu'ayant été (1) averti que cet „ homme étoit entré dans la chambre de la „ reine un certain soir, il y alla, il vou- „ lut entrer par une petite porte dérobée „ dont il avoit toujours la clef, et qui étoit „ toujours ouverte pour lui ; mais il la trou- „ va barricadée par dedans contre la coutu- „ me. Il frappa, il appela, personne ne ré- „ pondit, et dès-lors convaincu par ses pro- „ pres yeux il prit la résolution avec ses „ amis de se défaire de ce rival qui lui en- „ levait un royaume et une femme. „ La reine sçut quelque chose de son dessein, elle essaya de l'intimider lui et ses domestiques. Mais cela n'empêcha pas qu'un jour comme la reine soupoit en tiers avec David et la comtesse d'Argathel, le roi n'entrat par un petit escalier qui communiquoit de l'appartement de la reine à celui du roi, et qu'en sa présence il ne fit poignarder David Rizio. Il me semble que dans cette conduite de la reine, qui est attestée par tout ce qu'il y a d'honnêtes gens, on voit la passion du monde la plus folle et la plus déréglée. Les amitiés innocentes ne peuvent produire de sem-

(1) De Thou.

blables effets ; élever un homme de la plus basse condition et d'un métier infâme aux premières charges de l'état, entrer avec lui dans des liaisons si étroites, prostituer sa réputation pour lui, et l'élever au-dessus d'un mari ; ce sont des excès qui jètent dans l'ame des soupçons les plus apparens et les mieux fondés qu'il y ait jamais eu. Il faudroit avoir un grand fonds de charité pour croire qu'une femme naturellement fort tendre après avoir abandonné tous les dehors et renoncé à toutes les apparences, gardat encore quelques mesures au-dedans. On peut aisément concevoir combien elle eût et d'horreur et de douleur d'avoir ainsi vu son idole brisée devant ses *yeux*, aussi s'en vengea-t'elle de la manière du monde la plus terrible. D'abord il fallut qu'elle parut un peu radoucie parce que les grands du royaume qui étoient d'intelligence avec le roi la tenoient fort serrée ; mais elle trouva le moyen de s'échapper avec deux cents chevaux qu'on amena à son secours, et elle emmena avec elle le roi qu'elle menaça de faire tuer s'il n'obéissoit, *mortis injecto metu ni paruisset*, dit M. de Thou. Quand elle fut en liberté, elle traita le roi son mari non pas en mari et en roi, mais én sujet disgracié. Les prétendus complices de cette action furent cruellement traités ; on enveloppa

même dans l'affaire plusieurs innocens; et pour rétablir la mémoire de David Rizio en achevant de ruiner sa propre réputation, la reine fit enlever le corps de ce misérable qui avoit été enterré devant la porte d'une Eglise, et le fit mettre dans la sépulture de son père Jaques V, (1) auprès du corps de Madelaine de France fille de François I, première femme de Jaques : se peut-il rien voir de plus honteux?

La reine privée de David Rizio, se jeta entre les bras de Jaques Heburn, comte de Bothwel, lui donna auprès d'elle tout le crédit et toute la faveur qu'avoit eu l'autre favori, *Amoto Rege*, dit M. de Thou, après avoir écarté le roi, à qui on avoit ôté toute sorte d'autorité : et même il n'approchoit jamais de la reine qu'on ne lui fit connoître par le mauvais accueil qu'on lui faisoit, que sa présence étoit à charge. Bothwel devint si fort le tout puissant que l'on ne pouvoit rien obtenir de la reine que par son moyen. Enfin le roi lassé de se voir abandonné de tout le monde et plein des outrages qu'il recevoit continuellement de Botwel se retira à Sterlin : (2) » D'où partant pour aller à Glascow, voir

(1) De Thou,

(2) *Thuan.*

» son père, il n'étoit pas à mille pas de la
» ville, qu'il fut attaqué d'une véhémente
» douleur qui le saisit par tout le corps, et
» peu après il parut sur sa peau des pustu-
» les de couleur livide avec une si grande
» violence de mal, qu'on crut qu'il alloit
» expirer dans peu de momens. Jaques Abre-
» neth, médecin fort expérimenté, étant con-
» sulté sur la nature de ce mal, répondit que
» c'étoit l'effet d'un poison très-violent ; la
» jeunesse du roi et la force de son tempé-
» rammeut surmontèrent la force du poison.
» Mais la reine pour dissiper tous les soup-
» çons qu'on avoit contr'elle, s'en alla trou-
» ver le roi à Glascow, etc. ; et après bien
» *des reproches*, des plaintes et des larmes,
» elle se réconcilia avec lui. » Parce que l'en-
droit est important, je ne saurois m'empê-
cher de continuer la traduction du texte de
Monsieur de Thou mot-à-mot. « De là, c'est-
» à-dire de Sterlin, où s'étoit faite cette appa-
» rente réconciliation, on transporta le roi
» en litière à Edimbourg, et on le logea
» dans une maison que Bothwel lui avoit fait
» préparer, c'étoit une vieille maison inha-
» bitée depuis plusieurs années, attachée aux
» murailles de la ville, environnée des ma-
» sures de deux vieilles Eglises, et d'où l'on
» ne pouvoit être entendu quelque bruit que

» l'on put faire. » Il faudroit être bien aveugle pour ne pas voir pourquoi l'on faisoit choix d'un tel lieu, il n'y en avoit pas un plus propre au monde pour exécuter l'attentat que l'on méditoit. (1) « On lui laissa un très-petit » nombre de ses domestiques, encore ne purent-ils jamais obtenir des maréchaux des » logis, qu'on leur mit en main les clefs de » la maison de leur maître. Alors on commença à traiter de la mort du roi : le dessein en fut communiqué à quelques grands » du royaume, à qui l'on fit comprendre » qu'il y alloit de l'intérêt de la religion catholique, parce que le roi avoit fait un traité avec les Protestans pour l'exterminer : » et par ce moyen on les amena à promettre » leur secours pour l'exécution. Pour les soutenir dans ce dessein on produisoit des lettres du Pape et du Cardinal de Lorraine. » Car le Cardinal ayant demandé de l'argent » au Pape pour travailler au rétablissement » de l'ancienne religion, il avoit répondu » que tous leurs efforts seroient inutiles jusqu'à ce qu'on se fut défait des personnes » qui apportoient empêchement à ce dessein, » et entre ceux qu'il falloit dépêcher on nommoit expressément le comte de Mourray » et Jaques Duglas comte de Morton. Comme

(1) De Thou liv. 40.

» le roi étoit simple et crédule il étoit assuré
» que le retour de sa femme étoit sincère et
» de bonne foi. Mais ceux qui faisoient des-
» sein de hâter sa perte, firent courir le bruit
» qu'il se vouloit sauver en France ou en
» Espagne, et que les anglais de concert avec
» lui, tenoient un vaisseau tout prêt à le
» recevoir. C'est pourquoi sur ce bruit on
» décida de hâter l'entreprise et de l'exécu-
» ter la nuit suivante, et Bothwel donna les
» ordres nécessaires pour faire ensorte qu'on
» ne sçut qui auroit fait le coup, parce que
» c'étoit un lieu où beaucoup de gens abor-
» doient. La conduite de cette affaire ne fut
» pas si secrète que bien des gens ne soup-
» çonnassent que la réconciliation de la reine
» avec son mari fut feinte, et qu'ils n'en ti-
» rassent un très-mauvais augure. Mais pour
» ce pauvre prince, possédé de l'amour de sa
» femme au delà de ce qui se peut imaginer,
» il n'en voyoit rien ; et il n'y avoit person-
» ne qui osat l'avertir du péril où il étoit,
» parce que pour se bien remettre dans l'es-
» prit de la reine, il lui redisoit tout ce qu'on
» venoit lui découvrir. Robert frère du comte
» de Mourray, ou par pitié pour ce jeune
» prince, ou ayant horreur de l'atrocité de
» cette action, vint lui révéler les embûches
» qu'on lui dressoit : selon sa coutume, il dit

» tout à la reine, et il en pensa coûter la vie
» à Robert, etc. Cet exemple fit peur aux
» autres. Ainsi quoiqu'on prévit le mal, on
» n'osa en avertir le roi. La reine pour éloi-
» gner tous les soupçons, fit transporter son
» lit du palais dans une chambre qui étoit
» au-dessous de celle de son mari. Elle y cou-
» cha même plusieurs nuits et eût de grands
» entretiens avec lui pour feindre que les an-
» ciennes querelles entr'elle et lui étoient
» bien éteintes, et que l'amour de son mari
» pour elle étoit rallumé. Mais quelque des-
» sein qu'on eût de cacher les suites de cette
» action, par une souveraine imprudence,
» on vit disparoître ce lit qui étoit riche et
» un autre de moindre prix fut mis en sa pla-
» ce au grand étonnement de tout le monde,
» qui ne put assez admirer que celle qui pro-
» diguoit si fort sa réputation, épargnat un
» meuble de si peu de valeur. En même temps
» on fit une mine pleine de poudre à canon
» sous le logis, sur le soir la reine ayant
» eu un assez long entretien avec le roi,
» le quitta brusquement et s'en retourna au
» palais, sous prétexte qu'elle étoit obligée
» d'aller mettre au lit la nouvelle épouse de
» Sébastien le musicien, qui se marioit ce
» jour-là. Quand elle fut arrivée au palais,
» ayant eu une longue conversation avec

» Bothwel, elle le congédia. Lui changeant
» d'habit et ayant pris ses armes sortit en
» ville à travers la garde. Deux troupes des
» conjurés arrivèrent à la maison du roi, en-
» trèrent dans sa chambre dont ils avoient la
» clef, le trouvèrent endormi, l'étranglèrent
» avec un seul domestique qui étoit auprès
» de lui, et sans leur faire autre chose, ils
» portèrent ces deux corps dans le jardin. En
» même temps on fit jouer la mine, qui ren-
» versa la maison avec un tel fracas que les
» maisons voisines en furent ébranlées. Les
» plus éloignés et les plus endormis en furent
» éveillés. La reine comme si elle n'eût rien
» sçu de l'affaire, envoya pour apprendre ce
» que c'étoit : on lui rapporta ce qui étoit
» arrivé et elle commanda qu'on lui apporta
» le corps. Des portefaix mirent le corps sur
» un banc et le posèrent devant la reine. Elle
» regarda longtemps ce corps le plus beau de
» son siècle avec une grande attention, mais
» sans donner aucune marque de tristesse ou
» de joie. Cela arriva le 9 Février. Les grands
» seigneurs qui étoient là présens, furent d'a-
» vis qu'on lui fit des funérailles magnifiques.
» Mais elle le fit emporter par les mêmes por-
» tefaix et le fit enterrer la nuit sans pompe. »

Il faudroit avoir bien méchante opinion de l'esprit des lecteurs pour faire des réflexions

sur les circonstances de cette histoire, à dessein de faire voir que Marie Stuart est la première coupable de l'assassinat de son mari. Tout parle de son crime, elle le fit empoisonner : ayant manqué ce coup, elle le fit placer dans une maison séparée de toutes les autres pour le faire égorger, elle l'endormit par des caresses feintes, et même elle n'eut pas assez de force pour pousser la feinte plus loin, ni feindre quelques marques de douleur à la vue d'un spectacle aussi affreux qu'est le corps d'un mari assassiné. Mais afin qu'on ne puisse pas révoquer en doute son crime, M. de Thou poursuit son histoire, et dit, qu'elle fit courir le bruit dans la cour que c'étoient les comtes de Mourray et de Morton qui avoient fait cette action. Et là-dessus il rapporte le roman qu'elle et ses partisans firent composer pour sa justification. C'est que le comte de Mourray avoit dès le commencement conjuré la perte de cette pauvre reine, que revenant de France et passant par l'Angleterre, il avoit travaillé à persuader Elisabeth d'arrêter la reine Marie qui devoit passer par là : qu'ensuite il avoit essayé de porter Marie à nommer quatre hommes de la famille des Stuarts sans avoir égard s'ils étoient bâtards et légitimes; pour lui succéder en cas qu'elle vint à mourir sans enfans. Que la reine voyant où tendoient ces

conseils, pour satisfaire cette ame ambitieuse, l'avoit fait premièrement comte de Marre et ensuite de Mourray : que devenu puissant, il avoit chassé de la cour tous les amis de la reine, le duc d'Hamilton, le comte d'Aran son fils, et Jaques Heburne, comte de Bothwel; qu'il l'avoit porté par une espèce de violence à se marier avec Henri Stuart, comte d'Arlay, qu'après avoir acheminé les affaires au mariage, il avoit obligé la reine d'Angleterre à le traverser et à s'y opposer sous prétexte que Henri Stuart étoit ennemi de la réformation : que n'ayant pu empêcher le mariage, le comte de Morton et lui avoient conjuré de brouiller le roi et la reine, que pour en venir là, Morton avoit inventé des calomnies pour allumer la jalousie dans l'esprit du jeune roi, qu'il l'avoit poussé au meurtre de David Rizio, qu'ensuite le comte de Mourray avoit essayé de persuader à Bothwel de penser au mariage avec la reine, et pour cela de se défaire du roi, que Mourray, Morton et Bothwel avoient fait un traité ensemble sous leurs seings, où tout cela étoit contenu : que de concert Mourray s'étoit retiré de la cour sous prétexte de visiter sa femme malade, afin que lui étant absent le soupçon de l'assassinat qui devoit être commis sur la personne du roi, put avec plus de facilité retomber sur la reine ; que le

même comte de Mourray après le meurtre du roi avoit persuadé à la reine d'épouser Bothwel, afin de la rendre odieuse à toute l'Angleterre. Tout cela étant fait, Mourray avoit soulevé toute l'Ecosse contre sa reine pour des crimes dont il étoit l'auteur. Et que cette longue trame de crimes avoit été imaginée par le comte de Mourray pour se rendre maitre de l'état et du gouvernement. Voilà le roman comme le rapporte de Thou : et c'est ce roman qu'on débite encore aujourd'hui comme une histoire, qui est le principal titre de la canonisation de Marie Stuart ; et qui donne lieu au sieur Maimbourg de dire avec une hardiesse sans exemple, *que Jaques Stuart, comte de Mourray étoit l'un des plus perfides dont on ait jamais ouï parler.*

Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu un roman scandaleux plus mal imaginé, plus fou et plus insensé. Si le Comte de Mourray avoit si grande envie de se saisir du gouvernement, que n'y travailloit-il pendant que Marie Stuart étoit encore en France après la mort de la Régente et du Roi François II. Jamais il n'y eut tant de lieu d'exclure la Reine d'Ecosse. L'Eglise étoit tout nouvellement réformée : Marie étoit violente, ennemie des réformés, nourrie comme elle étoit dans des conseils et des spectacles de sang et de carnage

confr'eux. Les Ecossois avoient raisonnablement à craindre que Marie revenue en Ecosse n'imitat Marie d'Angleterre et ne renversat cet ouvrage de la réformation, qui ne venoit que d'être fait et qui étoit encore tout frais. Le Comte de Mourray pouvoit facilement nourrir et fomenter ces frayeurs, et par ce moyen faire fermer à sa sœur la porte de l'Ecosse. Au lieu de cela il s'en va lui même la chercher en France, et la force de revenir dans ses états. Mais cet ambitieux après une longue suite de fourbes inventées pour se rendre maitre du Royaume par l'expulsion de la Reine demeure en beau chemin. Quand Marie Stuart fut prisonnière après le massacre du *Roi, le* Comte de Mourray demeura maitre du Royaume, et de l'héritier de la couronne. Il lui étoit bien aisé alors de satisfaire toute son ambition, le Roi étoit un enfant de peu de mois, il n'étoit rien si aisé que de le mettre entre les mains d'une nourrice infidèle, laquelle sans aucun soupçon auroit éteint cette lumière de vie qui tenoit à si peu de chose. Il est si peu vrai que le Comte de Mourray fut du caractère dont on le dépeint, qu'on lui rend le témoignage d'avoir été l'un des plus honnêtes hommes de son siècle. Monsieur de Thou dit que quand la Reine Marie arriva en Ecosse, Jaques Stuart qui fut depuis Comte

de Mourray, gouvernoit les affaires et qu'il étoit les délices de ce peuple. (1) *Administrante rempublicam Jacobo fratre ob fortitudinem, et æquitatem cunctis percaro.* Il étoit chéri de tous à cause de sa fermeté et de son équité. Il dit ailleurs en parlant du mariage de Marie avec Henry Stuart, que le Comte de Mourray désapprouvoit, (2) *Moravius ab omni assentatione et simulatione alienus hominem aversabatur.* Il étoit éloigné de toute flatterie et de toute feinte: là même il l'appelle, *priscæ severitatis vir*, un homme d'une austérité, et d'une gravité semblable à celle des anciens. On l'accuse d'avoir insulté à sa sœur quand il la vit prisonnière. Toute cette insulte au rapport du Président de Thou, consistoit à l'exhorter à se répentir de ses péchés et à implorer la miséricorde de Dieu. *Austero vir ingenio eam ad agendam pœnitentiam et implorandam misericordiam Dei hortabatur.* Mais je suis d'avis que pour le présent nous interrompions nos réflexions sur l'innocence du Comte de Mourray, que l'on veut noircir par ce ridicule roman, et que nous poursuivions notre Histoire selon qu'elle est rapportée par le Président de Thou. Vous allez voir une suite d'iniquités qui vous donnera de l'horreur.

---

(1) Liv. 29.

(2) Liv. 37.

Cet Historien après avoir rapporté les bruits fabuleux que la Reine et ses partisans répandoient touchant les auteurs et les causes de l'assassinat de Henry Stuart, dit que l'on raconta ainsi la chose en France. C'est que ceux d'entre les grands du Royaume, qui étoient encore Catholiques Romains, avoient fait assassiner le roi pour la conservation de la religion catholique; parce qu'il étoit convenu avec les seigneurs protestans de leur prêter son autorité pour l'exterminer entièrement. Et ce qui rend cela vraisemblable, c'est que peu de temps auparavant, le pape Paul V avoit envoyé Vincent de Laure, évêque de Mont Royal, nonce en Ecosse : par lui il écrivoit à *Marie de* sa propre main; l'exhortant à rétablir la religion catholique dans son royaume, lui promettant pour cela toutes sortes de secours. Elle fit arrêter le nonce à Paris et le pria de ne point passer en Ecosse, afin qu'il ne fut pas témoin de la sanglante tragédie qu'elle alloit jouer, et qu'il ne fut pas accusé lui même d'en avoir été acteur. La reine qui n'avoit paru sentir aucune émotion quand on lui apporta le corps de son mari, ayant appris que le peuple l'accusoit tout hautement de l'assassinat du roi, se força pour faire paroître quelque apparence de deuil (1) *Irratum popu-*

(1) Lib. 40.

lum composito in luctum vultu placare instituit, dit élégamment notre Thuanus. Mais elle ne fut pas capable de soutenir longtemps ce personnage. Selon la coutume du pays les reines demeurent quarante jours après la mort de leurs maris sans voir la lumière, enfermées dans une chambre tendue de deuil, dont toutes les fenêtres sont fermées. Mais elle, se lassant de cette contrainte, au bout de douze jours fit ouvrir toutes ses fenêtres, et s'en alla à la campagne à sept milles d'Edimbourg accompagnée de Bothwel, qui ne l'abandonnoit jamais. L'ambassadeur de france lui représenta fortement que cette action la couvroit d'infamie, et que ce commerce avec un homme si violemment soupçonné d'être l'assassin de son mari, la perdoit de réputation. Elle revint donc de la campagne pour travailler à la justification de Bothwel: l'on fit évader les témoins, on intimida ceux qui auroient pu être juges, l'on interrogea les domestiques du feu roi, on leur demanda raison pourquoi ils avoient laissé entrer les assassins dans la chambre. Ils répondirent qu'ils n'avoient jamais eu les clefs et qu'elles étoient chez la reine. Comme ce commencement n'alloit pas bien, l'on arrêta tout court les informations, sans observer aucune forme. Après l'on cita les parens du mort pour être accusateurs contre

Bothwel, mais en même tems on les intimida par d'épouvantables menaces. Et en effet il n'y alloit pas moins que de la mort s'ils eussent paru. (1) Pas un d'eux n'osant paroitre, Bothwel n'ayant pas de partie, les informations n'ayant pas été poursuivies, les juges étant intimidés par la peine du crime de leze majesté, dont on les menaçoit, prononcèrent qu'ils ne voyoient rien sur quoi ils pussent condamner Bothwel. Ainsi cet homme fut absous sans être justifié ; car il demeura couvert d'infamie. comme la justification de Bothwel n'étoit qu'un préliminaire pour passer au mariage. Cela ne fut pas plutôt fait qu'il déclara son dessein d'épouser la reine, et par une partie faite in*dubitable*ment entr'eux, ayant assemblé les seigneurs du pays qui étoient de sa faction. il leur fit signer une requête par laquelle ils demandoient qu'elle accepta le comte pour mari. La reine cependant feignit de vouloir aller voir son fils à Sterlin, Bothwel la rencontra sur le chemin, et elle se laissa enlever par lui, feignant de le souffrir comme une violence à laquelle elle ne se pouvoit opposer. Il la mena à un château près de là où elle demeura fort paisible (2) et fort en sûreté avec son ravis-

(1) Thuanus. Metuperduelionis inteutato coacti judices promunciant se non videre cur Bothuelium condemnent. Ita Bothuelius absolutus potius quam infamia liberatus.

(2) In itinere ex compacto quasi rapta est.

seur. Sans délai le mariage se fut consommé, mais il s'y trouva un petit obstacle qu'il fallut lever; c'est que Bothwel avoit déjà deux ou trois femmes. Il en avoit répudié une qui étoit encore vivante, et en avoit pris une seconde de la maison de Gordon. Il ne pouvoit pas en prendre une troisième sans avoir rompu avec cette seconde. La femme de Bothwel étoit d'une chasteté reconnue de tout le monde, c'est pourquoi il ne pouvoit pas demander d'être séparé d'elle pour cause d'adultère. Mais l'on s'avisa d'une chose assez plaisante, l'on contraignit la comtesse de Bothwel de se porter partie contre son mari, et de demander la séparation et la dissolution du mariage, sur l'accusation d'adultère qu'on lui fit former contre son mari. Outre cela on fit intervenir une parente de la comtesse, avec laquelle Bothwel avoit mal vécu avant son second mariage. L'affaire ne souffrit pas de difficulté, Bothwel est accusé, il confesse, il est condamné et en dix jours son mariage est dissous tant dans le barreau civil, que dans la justice ecclésiastique. L'archevêque de St. André facilita le succès de cette entreprise parce qu'il étoit bien aisé de voir cette femme folle et aveuglée se précipiter à sa ruine; espérant qu'étant tombée, le gouvernement reviendroit à sa famille qui étoit celle des Hamiltons, les plus proches

héritiers de la couronne. Quand cette comédie du divorce de Bothwel eut été jouée, on joua le dernier acte. La reine épousa Bothwel, personne excepté les intimes amis et les créatures de Bothwel, ne voulut assister à ses noces. Du Croc, ambassadeur de France, quoiqu'il fut créature de la maison de Guise, refusa de s'y trouver (1) et dit qu'il n'étoit pas de son caractère de se trouver à des noces, qui étoient l'exécration de toute la terre. Quand les premières fureurs de sa passion amoureuse furent éteintes, elle vit bien quelles devoient être les suites de son action, et qu'elle alloit être l'objet du mépris des étrangers, et celui de l'aversion de ses sujets. C'est pourquoi elle consulta sur les moyens dont elle se devoit servir pour arrêter et prévenir les malheurs qui la menaçoient. Elle pensa d'abord à se justifier dans l'esprit du roi de France, de la reine mère, et de ses oncles. Pour cela elle envoya un ambassadeur en france, qui fut chargé de mémoires pour travailler à sa justification : ces mémoires méritent que vous en lisiez ici au moins la substance, car cette apologie est d'un caractère aussi singulier que chose qui soit au monde. D'abord elle s'excusoit de ce qu'elle leur apprenoit la nouvelle de son troisième mariage avant que de leur avoir demandé leur

(1) Thuanus. Quas diris execrationibus vulgo devoverentur.

avis, en disant que le mérite du comte de Bothwel et les grands services qu'il avoit rendu à l'état et durant la vie de la reine mère, et durant celle de son second mari Henri Stuart devoient faire pardonner ce défaut de formalités. Que les grands services qu'il lui avoit fait et à l'état, l'avoient rendu hardi et insolent depuis la mort de son second mari, parce que cette mort l'avoit rendu encore plus nécessaire pour contenir dans son devoir une nation difficile à conduire. Qu'à la vérité il avoit persévéré dans sa fidélité, mais qu'il étoit monté à tel degré d'arrogance qu'il ne croyoit pas que la reine eut rien capable de le récompenser de ses services qu'elle même; que la reine avoit été fort touchée de ce procédé insolent, mais qu'à cause des temps fâcheux elle avoit été obligée de dissimuler: mais que le comte avoit poussé son audace plus loin, qu'il avoit persuadé à la noblesse que sa recherche n'étoit pas désagréable à la reine, et que par ce moyen il avoit obtenu d'eux une requête par laquelle elle étoit suppliée de le vouloir accepter pour mari. Que ce téméraire chargé de cette pièce avoit bien eu la hardiesse de l'enlever en chemin comme elle alloit voir son fils, et l'avoit emmenée au château de Dumbar. Que la reine arrivée dans ce lieu fut bien surprise de voir la requête des seigneurs, qu'elle mit en considération les

grands services de Bothwel, et que jugeant bien que les Ecossois ne lui permettroient pas de vivre longtemps sans mari; elle avoit enfin fait céder sa constance à la né cessité, et avoit promis au comte de l'épouser : que Bothwel après avoir commencé par un attentat de la dernière insolence, ne lui avoit donné aucun relâche, mais l'avoit fatiguée de prières et de raisonnemens. Et qu'enfin il avoit extorqué d'elle la consommation du mariage sans aucun délai. Qu'en cela la reine connoissoit que Bothwel avoit mal agi avec elle, et qu'il avoit eu plus d'égard à satisfaire sa propre passion qu'à ce qui étoit dû à la reine, laquelle avoit été élevée dans l'ancienne religion, que rien au monde ne pourroit l'obliger d'abandonner. Qu'elle reconnoissoit sa faute en tout cela, mais qu'elle prioit le roi, la reine et ses oncles de lui pardonner et de n'en vouloir point de mal au comte de Bothwel : que pour elle, elle vouloit regarder tout ce qui avoit été fait du bon côté sans en vouloir de mal à Bothwel, qu'elle vouloit bien considérer comme son mari ainsi qu'il l'étoit véritablement : qu'elle prioit aussi le roi, la reine, ses oncles et ses amis, d'imputer à la grandeur de son amour, ce qu'il avoit fait. Voilà ce que l'évêque de Dumblan fut chargé de représenter à la cour de France pour la justification de la reine ;

Monsieur de Thou en peut savoir quelque chose, il étoit vivant et en âge de prendre connoissance d'une aussi grande affaire. Ne trouvez-vous pas que sur ces mémoires cette bonne reine est bien à plaindre, de se voir ainsi enlevée par un sujet audacieux et insolent, d'être forcée à consentir à un mariage indigne d'elle avec un homme qui étoit encore tout chaud et tout rouge de l'assassinat de son mari, et qui d'ailleurs étoit un scélérat achevé, qui avoit trois femmes vivantes, deux en Ecosse et une en Danemark. Mais si elle est malheureuse, elle est encore bien plus débonnaire. Elle prie pour un sujet le plus criminel qui se puisse imaginer, elle demande grâce pour un homme qu'elle appelle un insolent, un téméraire, un audacieux. Elle confesse les crimes de ce ravisseur, mais elle ne veut pas qu'on en aime moins le criminel. Ne faut-il pas avouer qu'il n'y eut jamais de plus impertinente comédie ? Aussi cela divertit il fort la cour de france. Avant que l'ambassadeur de Marie Stuart arrivat, l'on y avoit reçu des lettres de l'ambassadeur du Croc et de Cocburn, qui avoit servi dans les armées de france ; dans ces lettres tout ce qui s'étoit passé en Ecosse étoit fort naïvement raconté. Quand l'ambassadeur eut achevé sa harangue dans laquelle il avoit amplifié les belles choses que nous a-

vons vues en raccourci et surtout les louanges de Bothwel, la reine froidement prit la parole, tira les lettres qu'elle avoit reçues d'Ecosse, et en fit lecture en présence de tout le monde, ce qui fit rire toute la cour et couvrit de confusion ce pauvre ambassadeur. C'est encore Monsieur de Thou, qui rapporte cette circonstance; et je ne vous ai pas dit un seul mot qui ne soit de lui. Il étoit vivant alors et savoit les choses avec certitude: il a de plus lu et sçu tout ce qui s'étoit écrit pour et contre Marie Stuart. Je suis *trompé* s'il n'est un peu plus digne de foi que Brantôme, qui étoit une créature de la maison de Guise, qui avoit été l'un des adorateurs de *cette princesse*, et qui avoue avoir pris ce *qu'il dit* en sa faveur, d'un livre qui avoit été écrit pour prouver son innocence, c'est à dire de ce roman dont nous avons parlé.

Mais, Monsieur, si vous voulez avoir du plaisir, lisez le Laboureur, qui a fait les additions aux mémoires de Castelnau, dans l'endroit que je vous ai marqué. Il est résolu à faire de Marie Stuart une sainte et une martyre comme les autres flatteurs. Cependant il y a certaines vérités qu'il n'oseroit nier, qui ne s'accordent pas avec son dessein; il ne sait qu'en faire, et il semble que pour un moment il ait fait divorce avec le bon sens. Il avoue que Bothwel étoit auteur de la mort du

Roi: mais il ajoute que ce fut le Comte de Mourray qui le poussa à ce crime. Cependant le Président de Thou nous assure que le Comte de Mourray étant revenu à Edimbourg rappellé par le grand éclat qu'y avoit fait cette action, il pensa être assassiné, et que Bothwel lui même entreprit de faire le coup. Quand ils auroient prouvé que Mourray étoit entre les auteurs de la mort du Roi, il ne seroit pas moins vrai que la Reine étoit complice, comme il est clair par toutes les circonstances dont l'histoire nous a donné le détail. Le Laboureur ajoute que la Reine témoigna beaucoup d'affliction de la mort du Roi. Comment peut on renoncer à la bonne foi avec tant de hardiesse, et s'inscrire en faux contre la notoriété publique? Il est notoire qu'elle n'en versa pas une larme, que douze jours après elle alla se promener à la campagne avec l'assassin; et qu'après quelques mois dans la même année elle reçut dans son lit celui contre lequel il y avoit au moins de violents soupçons. Quand Bothwel auroit été innocent, une Reine affligée de la mort de son mari auroit elle voulu se marier au bout de trois mois avec celui que toute l'Europe regardoit comme le parricide de son Roi. Il dit que Marie pressa le procès de Bothwel, mais qu'on empêcha les témoins. *Mais* qui est-ce qui empêcha les témoins, et qui

qui l'eût pu faire contre une Reine irritée de l'assassinat de son mari, et qui n'eût respiré que la vengeance? Il est vrai qu'on empécha les témoins, et c'est là le seul endroit où le Laboureur dit vrai, mais nous avons vu qui ce fut qui empécha les témoins, et de quels moyens on se servit. Enfin il dit que la Reine épousa Bothwel, mais qu'elle y fut forcée: Comment est-il possible qu'un homme sage dise une aussi grande sottise. Marie Stuart étoit la femme de son siècle la plus altière et *la plus* impérieuse: quand elle se vit prisonnière à Edimbourg peu de temps après son mariage avec Bothwel, toute désarmée qu'elle étoit, et ayant tout à craindre d'une nation *irritée*, qui la regardoit comme un monstre entre les femmes, elle ne laissa pas de menacer par les fenêtres de sa prison, ce peuple, du fer, du feu et des dernières désolations. Elle traitoit le roi son mari avec la hauteur dont un prince peut traiter le dernier de ses sujets; et l'on peut nous persuader que cette femme fière et altière s'est laissée forcer à épouser l'assassin de son mari au bout de deux ou trois mois. Une honnête femme mourroit plutôt que de consentir à un semblable crime. Après tout où sont les armées, quelles sont les violences dont on s'est servi pour la contraindre? Une requête signée de

dix ou douze personnes dont on avoit mendié les signatures, étoit une pièce bien forte pour arrêter une femme animée à la vengeance de son mari. Encore faut-il remarquer que la plûpart de ceux qui avoient signé cette requête se rétractèrent le lendemain et le firent savoir à la reine. Elle consentit à ce mariage par contrainte : cependant elle avoit pour ce ravisseur une passion si folle et si déréglée, qu'elle aima mieux sacrifier son honneur, sa vie, son repos et sa couronne que de l'abandonner au juste ressentiment de son peuple irrité. Quand le royaume se souleva pour venger la mort de son roi, pour toute satisfaction on demandoit à la reine qu'elle abandonnât Bothwel et qu'elle fît divorce avec lui, (1) elle répondit qu'elle aimoit mieux vivre misérable avec lui que de régner heureuse sans lui. La bonne reine étoit bien revenue depuis la violence qu'elle s'étoit faite peu de jours auparavant en épousant Bothwel. C'est ainsi que les auteurs les plus graves et les mieux sensés s'exposent à être tournés en ridicule quand ils se font des idoles qu'ils entreprennent de défendre contre leur conscience et contre la vérité. Car d'ailleurs le Laboureur

(1) Thuanus, lib. 40. Se libentius cum illo in extremis fortunæ adversantis angustiis, quam sine eo in regiis deliciis vitam acturam.

est un écrivain sage et qui écrit avec jugement.

C'est une chose curieuse que les lettres de Marie Stuart à ce Bothwel écrites peu de temps avant que son mari fut assassiné. Je voudrois vous les pouvoir envoyer en original, mais elles ne sont point à moi, et comme l'ouvrage où elles sont, est rare, on ne s'en voudroit pas dessaisir. (1) Elles sont aussi trop longues pour que je puisse me résoudre à les traduire et à les transcrire, mais je veux seulement vous en faire voir quelques extraits. Voici de quelle manière la première lettre commence pour exprimer la douleur qu'elle avoit eue en le quittant. " Il est aisé à déviner quel étoit mon air et mon visage quand
„ je fus partie du lieu où j'avois laissé mon
„ cœur, (2) car j'étois alors véritablement
„ comme un corps sans ame; c'est pourquoi
„ durant tout le diner je ne parlai à person-
„ ne et personne n'osa m'aborder. „ Après quelques discours tendres et de ce même caractère elle vient à lui parler de ce qui s'étoit passé entre son mari malade et elle; car cette séparation dont elle parle et ce voyage, c'est celui qu'elle fit pour aller trouver le roi

(1) Actio contra Mariam Scot. Regin. in qua etc.

(2) Litteræ Reginæ Scotor. ad Comitem Bothwellum scriptæ.

son mari malade à Sterlin, après le poison dont il avoit pensé être tué. Elle dit donc que le roi son mari l'avoit reçue avec des caresses et des tendresses inimaginables, qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour se reconcilier avec elle et pour l'appaiser. „ Ensuite, dit-elle, il me fit tant de petites flatteries avec tant de douceur et d'adresse que „ vous en seriez étonné, etc. Il me dit qu'il „ ne croiroit jamais que moi qui étois sa propre chair fusse capable de lui faire du mal, „ qu'il avoit bien sçu que j'avois refusé de „ consentir à cela, et que si quelqu'un attentoit à sa vie, je ferois que cela lui coûteroit bien cher. Mais que personne ne lui „ étoit et ne lui seroit jamais suspect; et „ qu'il aimeroit toujours tous ceux que j'aimerois. Il ne vouloit pas permettre que je „ me retirasse d'auprès de lui et me prioit d'y „ passer la nuit. Je feignois prendre tout „ cela pour vrai et que cela me touchoit le „ cœur, mais je m'excusai de ne pouvoir „ veiller cette nuit là: il dit qu'il ne pouvoit „ dormir. Je ne l'ai jamais vu mieux disposé „ ni parler plus humblement. Et si l'expérience ne m'eût appris que son cœur étoit „ de cire, mais que le mien étoit de diamant, „ et ne pouvoit être blessé par aucun trait „ que partant de votre main, peu s'en eût

» fallu que je n'eusse eu de la compassion pour
» lui ; mais ne craignez pas, je défendrai
» la place jusqu'à la mort. De votre côté,
» prenez garde que vous ne vous laissiez sur-
» prendre par cette perfide personne, (1) qui
» ne fera pas de moindres efforts contre vous
» là-dessus, je crois qu'ils ont été instruits en
» la même école. Celui-ci, *en parlant de
» son mari*, a toujours la larme aux yeux,
» il fait des civilités à tout le monde même
» jusqu'aux moindres gens, et se sert de
» toutes choses pour leur donner de la com-
» passion. Aujourd'hui son père a jeté du
» sang par le nez et par la bouche, devinez
» ce que cela présage. Je ne l'ai point encore
» *vu*, car il se renferme dans sa chambre.
» Le roi demande que je lui donne à manger
» de mes mains : mais n'ajoutez à tout cela
» pas plus de croyance que moi. »

» Voilà mon expédition de la première
» journée, je finirai demain, je vous écris
» tout, quoique cela ne soit pas important,
» afin que vous exerciez votre jugement à
» faire choix de ce qu'il y a de meilleur. N'a-
» vez vous pas envie de rire en considérant
» que je joue si bien mon personnage, que
» je dissimule si bien, en disant quelquefois
» la vérité ? Il m'a découvert toutes choses

(1) C'est la femme de Bothwel.

» sous les noms de l'Evêque et de Suderland.
» Cependant je ne lui ai pas dit un seul mot
» de tout ce que vous m'avez déclaré : seu-
» lement par prières et par flatteries je fais
» qu'il ne se défie point de moi et en me plai-
» gnant de l'Evéque j'ai tout tiré de lui ; vous
» avez appris le reste. Nous sommes unis
» avec deux sortes de personnes bien infidè-
» les, le Diable nous veuille séparer d'elles
» et Dieu nous veuille conjoindre à jamais
» afin que nous soyons le plus fidèle couple
» qui ait jamais été uni : c'est là ma foi et
» j'y veux mourir : excusez ma méchante
» écriture, il faut que vous en deviniez la
» moitié, mais je ne saurois qu'y faire. Car
» je ne me porte pas fort bien, cependant
» j'ai le plus grand plaisir du monde en vous
» écrivant, pendant que tout le monde dort,
» et que je ne puis dormir en l'état où je
» voudrois, c'est à dire entre vos bras, mon
» cher ami, pour le bien et le repos duquel
» je prie Dieu, etc. Je suis toute nue et je
» m'en vais me coucher, mais je ne saurois
» m'empêcher de barbouiller le reste de mon
» papier. Mal en soit à ce vérolé, *c'est son
» mari*, qui me donne tant de peine, car
» sans lui j'aurois des sujets bien plus agréa-
» bles de vous entretenir. Il n'est pas fort
» gâté quoiqu'il en ait beaucoup pris, il a

» failli à me faire mourir avec son haleine,
» car elle est plus puante que celle de votre
» voisin. C'est pourquoi je n'approche pas
» de lui, je mets ma chaise au pied du lit. »
Cela est suivi d'une liste de certains noms propres et d'autres mystères qui étoient entre la reine et Bothwel ; puis elle ajoute certaines niaiseries qui lui avoient été dites par un confident de leurs amours, pour lui apprendre la force de la passion de Bothwel et l'impatience dans laquelle ce confident lui disoit qu'étoit cet amant de son retour. Après elle dit à son amant qu'elle lui envoye un bracelet de sa façon fait à la hâte, et qu'il ne le laisse voir à personne, parce qu'elle l'a *fait devant* le monde et qu'on pourroit le reconnoître. Toutes ces bagatelles et le tour que cette femme leur donne, sont si fort d'une personne amollie dans les vanités et nourrie dans les petites intrigues d'amour, telle que les bons amis de cette reine nous l'ont dépeinte, qu'on ne peut en façon du monde douter que cette lettre ne soit d'elle. Mais je crois que vous serez bien aise d'en juger vous-même. C'est pourquoi il faut que je me résolve à prendre la peine de vous transcrire encore ce passage. « J'avois presque oublié
» que le Seigneur Leniston disoit à dame
» Résie tout bas à l'oreille qu'elle but à la

» santé de ceux que je connoissois, à condi-
» tion que je boirois aussi à cette santé. Et
» après le souper comme j'étois appuiée sur
» lui en me chauffant, c'est une belle visite
» à faire, me dit-il, que de telles gens. *Ils*
» ne sauroient avoir autant de joie de votre
» approche que certain homme a de douleur
» de votre éloignement, car jamais il n'aura
» de plaisir qu'il ne vous revoye. Je lui ai
» demandé qui étoit celui-là : En me serrant
» le corps il me répondit c'est un de ceux
» qui vous ont quitté, vous pouvez aisément
» deviner qui c'est. J'ai travaillé jusqu'à deux
» heures sur ce bracelet pour y attacher la
» clef qui y tient par deux petits cordons. Il
» est mal fait parce que je l'ai fait en peu
» de temps, mais je le raccommoderai; pre-
» nez garde qu'aucun de ceux qui sont ici
» ne vous le voye, car ils le reconnoîtroient,
» parce que l'ayant fait en hâte, j'y ai tra-
» vaillé devant tout le monde. » Je souhaite-
rois que ceux qui ont rendu ces lettres lati-
nes, afin que toutes les nations les pussent
entendre, nous les eussent données en leur
original, ou qu'ils eussent laissé l'original
auprès de la copie, car sans doute nous y
verrions des expressions encore bien plus
tendres et plus naturelles. Immédiatement
après cela elle en vient aux gros mots.

» Je viens, dit-elle, à notre entreprise » odieuse. Vous m'obligez à dissimuler à tel » point que j'en ai horreur moi-même, et peu » s'en faut que vous ne me fassiez jouer le » personnage de perfide. Souvenez-vous » que, si ce n'étoit le désir de vous complai- » re, j'aimerois mieux mourir que de com- » mettre telle chose. En un mot il dit qu'il » ne reviendra point avec moi qu'à condi- » *tion* que je lui promette de lui rendre » ma table et mon lit comme auparavant, et » que je ne l'abandonnerai plus : que pourvu » que je fasse cela, il fera tout ce que je vou- » drai et m'accompagnera, mais il m'a prié » de l'attendre jusqu'après demain. Il parloit » *au commencement* bien fièrement de confé- » rer avec les anglais et de se retirer, comme » le porteur de la présente vous le pourra » dire, mais il est devenu plus humain. » Ensuite elle recite à Bothwel avec quel arti- fice elle avoit répondu au roi sur les instan- ces qu'il lui faisoit de trouver bon qu'ils se rejoignissent. Et sur cela elle s'écrie : « Hé- » las je n'ai jamais trompé personne, mais » je me soumets entièrement à votre volonté, » apprenez-moi ce que je dois faire, et quoi- » qu'il puisse arriver je vous obéirai. Pensez » en vous-même, et voyez si l'on ne pour- » roit pas trouver un moyen plus caché, com-

» me une médecine : car il prendra médec
» ne et les bains à Cramillarium. Il ne pe
» pas sortir de plusieurs jours. Enfin auta
» que je le puis comprendre, il est dans
» grandes alarmes, cependant il ajoute grai
» de foi à mes discours, mais cela ne va pou
» tant pas jusqu'à me rien dire. Si pourta
» vous le voulez, je trouverai moyen de tir
» tout de lui. Je ne saurois trouver du plais
» à tromper un homme qui se fie en moi
» mais vous pouvez me commander en tout
» choses. Ainsi vous ne devez pas me mése
» timer à cause de cela, parce que je le fa
» à votre sollicitation ; car pour ma prop
» vengeance je ne lui ferois pas une tel
» chose. » Peu de lignes après elle ajoute
» Bref il est certain qu'il est en alarme de
» que vous savez et même de sa vie ; pour
» dernier quand je lui ai donné deux ou tro
» bonnes paroles, il se rassure, se réjouit
» cesse de craindre. Je ne l'ai point vu
» soir parce que je travaillois à votre brace
» let, que je n'ai pu achever à cause que j
» n'ai point trouvé de cire, car il n'y a qu
» cela qui lui manque. Et je crains encor
» qu'il ne lui arrive quelque malheur,
» qu'on ne vous le voye s'il arrivoit que vou
» fussiez blessé. Apprenez-moi si vous le vou
» lez avoir et si vous désirez quelque argent

„ quand je dois retourner, et qu'elle mesure
„ je dois garder en parlant. „ Elle entremêle
ici quelques discours touchant Lotinton ; le
comte d'Argathel, le père du roi et tous les
Hamiltons qui sont peu importans : enfin elle
conclut ainsi, (1) " Brulez cette lettre, elle
„ est dangereuse et ne contient rien de bon,
„ car je ne pense qu'à des choses fâcheuses.
„ Apprenez-moi si vous êtes à Edimbourg
„ quand vous la recevrez, et ne vous offen-
„ sez pas de ma défiance : prenez en bonne
„ part mon cher ami, ce que pour vous com-
„ plaire je n'épargne ni mon honneur, ni
„ ma conscience, ni ma dignité, ni ma sû-
„ reté, et n'en croyez pas les interprêtations
„ *qu'y* peut donner le trompeur de frère de
„ votre femme, à laquelle vous ne devez
„ ajouter aucune foi au préjudice de la plus
„ fidèle de vos amies. N'ayez aucun égard à
„ elle, et vous souvenez que ses feintes lar-
„ mes ne doivent pas être mises en comparai-
„ son avec les fidèles travaux que je souffre
„ pour mériter d'entrer en sa place : et pour
„ en venir à bout je trahis contre mon in-
„ clination ceux qui pourroient y être en em-
„ péchement. Dieu me le pardonne, et Dieu
„ vous donne mon unique ami le succès et le
„ bonheur, que votre humble et fidèle amie

(1) Elle craignoit qu'il ne fut allé voir sa femme.

„ vous souhaite. J'espère bientôt recevoir de „ vous une autre récompense de mes travaux. „ Il est tard et je ne saurois cesser de vous „ écrire. Je finirai pourtant ma lettre après „ vous avoir baisé les mains : excusez ma „ mauvaise écriture, et la relisez, excusez „ que j'ai écrit si fort à la hâte, c'est que „ hier je n'avois point de papier quand j'é- „ crivis ce qui est sur mes tablettes. Souve- „ nez vous de votre bonne amie, et lui ré- „ crivez souvent : aimez-moi comme je vous „ aime, souvenez-vous de l'entretien tou- „ chant Rérésie, touchant les anglais, tou- „ chant sa mère, touchant le comte d'Arga- „ thel, touchant le comte de Bothwel et tou- „ chant le logement à Edimbourg. „ Cette lettre est la véritable production d'une ame tyrannisée par une passion cruelle, qui n'a pas tout-à fait éteint les lumières de la conscience, mais qui les surmonte et en demeure victorieuse. Rien n'est si naturel, si naïf et si vrai que cette pièce ; si vous aviez vu le latin, vous seriez assuré comme moi, que l'original étoit en français ; car il est tout plein de gallicismes. Cette lettre fut écrite peu de semaines et peut être peu de jours avant la mort de ce misérable roi ; vous y voyez tous les projets qui se faisoient pour sa ruine.

Il y a une troisième lettre qui est beaucoup moins longue, mais qui est encore plus forte, il faut que je vous la fasse voir toute entière. « J'ai fait plus de séjour en ce lieu que » je ne m'attendois, je l'ai fait pour tirer de » lui quelque chose, c'est ce que le porteur vous apprendra : c'est la plus belle » occasion du monde pour pallier et couvrir » nos affaires. J'ai promis que je l'emmènerois demain. Ayez soin de l'affaire si la » chose vous plait. J'avoue, Monsieur, que » j'ai violé la promesse que vous m'aviez faite » faire, car vous m'aviez défendu de ne vous » rien écrire ni de ne vous rien envoyer. Je » n'ai pas fait cela pour vous offenser, et si » *vous* saviez én quelle crainte je suis présentement, vous n'auriez pas tant de soupçons dans l'esprit, cependant je pardonne à » vos soupçons et je les prends en bonne part, » comme venant de la chose du monde que » je souhaite le plus, c'est votre amour, » duquel mes bons offices m'assureront la » possession ; quant à moi je ne cesserai jamais de l'espérer. Je vous prie de me découvrir votre cœur là-dessus ; autrement » je soupçonnerai que par ma mauvaise fortune, il y en a quelques-unes que le ciel » favorise davantage, encore qu'elles n'aient » pas la troisième partie de la fidélité et de la

» volonté de vous complaire que j'ai : peut-
» être qu'elles occupent la première place
» en votre cœur, malgré moi qui suis com-
» me la seconde amie de Jason. Ce que je ne
» dis pas à dessein de vous comparer à cet
» homme à cause de son malheur, et je ne
» me compare pas non plus à une femme dé-
» pouillée de compassion comme elle étoit.
» Encore que vous me forciez de lui être en
» quelque sorte semblable dans les choses qui
» vous regardent, et dans celles qui peuvent
» vous conserver, à celle qui seule a droit
» sur vous. Car je puis bien vous regarder
» comme étant uniquement à moi, puisque
» je vous ai acquis en vous aimant si fidèle-
» ment et si uniquement comme je fais et
» ferai toute ma vie au risque de tous les
» travaux et de tous les maux qui pourroient
» m'en arriver. Pour tous ces maux que vous
» m'avez causés, faites-moi le plaisir et la
» grace de vous souvenir du lieu qui est pro-
» che d'ici. Je ne demande pas que dès de-
» main vous accomplissiez votre promesse,
» mais que nous puissions avoir un tête à
» tête, et que vous n'ajoutiez aucune foi
» aux soupçons sans avoir bien tout exa-
» miné. Quant à moi je ne demande rien à
» Dieu sinon que vous puissiez connoître ce
» qui est dans mon cœur, lequel est entiè-

» rement à vous, et qu'il vous préserve de
» mal, au moins durant ma vie, qui ne m'est
» point chère qu'autant qu'elle et moi vous
» sommes agréables. Je m'en vais au lit et
» vous donne le bon soir, apprenez moi de-
» main comment vous vous portez, car je
» serai en inquiétude jusqu'à ce que je le sa-
» che. Si l'oiseau échappe de la cage, et que
» je demeure comme une tourterelle sans
» compagne, je chercherai la sollitude pour
» pleurer votre absence, quelque courte
» qu'elle puisse être. Cette lettre fera peut-
» être ce que je ne saurois faire moi même,
» si ce n'est que votre cœur ne soit déjà en-
» dormi pour moi; ce que je crains fort. Je
» *n'ai* pas osé écrire en présence de Joseph,
» de Sébastien et de Joachim, qui ne fai-
» soient que partir quand j'ai commencé à
» écrire. » Il me semble qu'il est mal-aisé
d'écrire avec plus de tendresse et d'un air
plus passionné. Y a-t-il bien apparence qu'on
ait forcé cette reine d'épouser un homme à
qui elle écrivoit ainsi? Il paroît par ces let-
tres qu'elle savoit aimer à la manière de la
cour de France, où l'on dit qu'elle avoit ac-
quis tant de délicatesse d'esprit. En effet si
ces lettres faisoient autant d'honneur à son
cœur qu'elles en font à son esprit, on auroit
beaucoup fait pour sa gloire de les conserver

à la postérité. Voilà, Monsieur, l'histoire de cette pauvre reine, dont je n'ai déterré les aventures qu'avec chagrin et pour justifier le Calvinisme, qu'on a dessein de rendre odieux à toute la terre. Si j'avois été le seul au monde qui eût sçu tout cela, volontiers je l'aurois enseveli et aurois souffert l'injuste accusation qu'on fait aux Ecossais réformés. Mais comme tout ce que je vous ai dit est imprimé, chacun l'auroit pu voir dans les sources, comme on le voit ici.

Présentement, Monsieur, je voudrois bien qu'on nous dit quel tort a le calvinisme en tout cela. Marie étoit élevée en France, accoutumée à voir brûler les Calvinistes, instruite des maximes de ses oncles les Guises, qui soutenoient qu'il falloit exterminer sans miséricorde ces prétendus réformés. Avec ces dispositions elle arrive en Ecosse, qui étoit toute réformée à l'exception d'un petit nombre de seigneurs. Le royaume la reçoit, la reconnoit pour reine et lui obéit en tout selon les lois du pays. Ne trouvez vous pas que voilà une grande preuve que l'esprit du calvinisme est un esprit de rébellion et de sang? Je soutiens que dans la disposition où étoient les esprits d'alors, si une reine huguenotte fut venue pour prendre possession d'un royaume catholique romain avec l'équipage dans lequel

Marie vint en Ecosse, la première chose qu'on auroit faite c'est qu'on l'auroit arrêtée; et si elle avoit persévéré dans sa religion, on l'auroit fait dégrader par le pape, on l'auroit mise à l'inquisition et on l'auroit brûlée en qualité d'hérétique. Il n'y a point d'homme sincère qui m'ose nier cela. Philippe, roi d'Espagne fut tenté de faire déterrer (1) son père et de faire brûler ses os à cause qu'il étoit mort entre les bras d'un confesseur hérétique. Et si Henri IV, de glorieuse mémoire, n'eût pas eu de bonnes armées, de bons huguenots pour se défendre; il n'en auroit pas été quitte à meilleur marché que le président Brisson, qui fut pendu par les ligueurs de Paris. Les calvinistes écossais passent plus avant, ils souffrent que Marie épouse un seigneur papiste et d'une maison mortelle ennemie de la réformation. Il n'y a point de royaume papiste qui eût voulu souffrir que sa reine épousat un huguenot. Il est vrai qu'après l'assassinat du mari de la reine et son mariage avec Bothwel, quand elle eût poussé les désordres de sa conduite à des excès qui font honte à toute la nature humaine, les calvinistes écossais perdirent patience. Ils voulurent mettre en sûreté la vie de leur jeune roi, qui n'avoit qu'un an, et l'arracher des mains de Bothwel qui n'auroit pas épargné le

(1) Mezer.

fils après avoir assassiné le père. Ils prirent les armes, ils se saisirent de leur reine, ils la menèrent à Edimbourg faisant marcher devant elle un étendart, dans lequel étoit peint le feu roi mort et son fils à l'âge d'un an levant les yeux et les mains vers le ciel pour demander vengeance. Il est vrai enfin qu'ils la mirent prisonnière, qu'ils délibérèrent sur la peine dont on devoit la châtier, que plusieurs voix allèrent à la mort et qu'enfin elle en fut quitte pour être condamnée à une prison perpétuelle et à une abdication de sa dignité. Mais pour justifier cette conduite qui paroit si dure, il n'y a qu'à se souvenir que cette nation regardoit la reine comme un monstre entre les femmes. Supposons qu'elle fut innocente de la mort de son mari, ce peuple étoit persuadé du contraire, au moins elle étoit notoirement coupable d'avoir mis dans son sein le parricide de leur roi. Dans la persuasion où étoient les Ecossais, pouvoient-ils faire moins? Les Romains se crurent bien justifiés d'avoir fait assassiner Néron, qui avoit fait tuer sa mère: je ne pense pas qu'on put raisonnablement rien reprocher aux Ecossais s'ils s'étoient défaits d'une femme contre laquelle ils étoient prévenus qu'elle avoit tué son mari. Pour moi j'avoue que quand je n'aurois pas d'autre preuve de la mauvaise conduite de cette

reine que la manière dont la vengeance de Dieu l'a poursuivie, ce seroit assez pour me convaincre de ses crimes. Car enfin jamais on n'a vu d'exemple d'une innocence que le *ciel* ait abandonnée à tant de cruels malheurs. Tout aussitôt qu'elle eût consommé ses crimes par son dernier mariage, elle perdit son honneur et sa réputation qui doit être plus chère à une femme que la couronne et la vie: elle tomba de dessus le trône, elle se vit abandonnée à toute la fureur d'un peuple irrité, et à tous les remords de sa conscience. Elle échappa, mais elle ne trouva point d'asile, ceux qu'elle estimoit ses amis, la trahirent, on la confina dans une prison perpétuelle. Tous les rois ses alliés l'abandonnèrent, on ne fit rien pour sa liberté que de foibles sollicitations; abandonnée de tous les hommes aussi bien que de Dieu, elle mourut enfin par la main d'un bourreau; et sa mémoire seroit encore aujourd'hui généralement détestée si pour faire dépit aux Calvinistes on n'en avoit fait une *sainte* et une *martyre*. Voilà deux couronnes qu'on lui a acquises dans le ciel qui ne lui ont par fort coûté. Pour peu que le zèle catholique augmente, je ne désespère pas qu'on ne trouve un secret pour la faire vierge, afin qu'elle ait toutes les couronnes du Paradis.

Je ne suis pas d'avis que nous suivions cette princesse infortunée, comme on l'appelle, jusques en Angleterre avec le sieur Maimbourg, ni que nous fassions l'histoire de sa captivité et de sa mort. Le Calvinisme n'a aucune part à tout cela. Ce sont de purs intérêts d'état qui furent les ressorts de tous ces événemens. C'est une querelle, que nous laisserons démêler aux anglais. Ceux qui liront l'histoire d'Angleterre reconnoîtront bien qu'il y avoit de la nécessité à faire cette injustice. Le salut des peuples est la souveraine loi. Dans tous les grands exemples il y a quelque chose qui sort des règles : s'il est vrai que l'on ait violé le droit des gens à l'égard de cette princesse, c'est un juste jugement de Dieu contre celle qui avoit violé toutes les lois de la nature. Au reste nous ne voulons point l'aller flétrir jusqu'à la mort, nous savons bien qu'elle a eu un grand attachement pour sa religion, qu'elle avoit naturellement l'ame grande, qu'elle étoit soutenue par de grandes passions. Nous croyons qu'elle put durant sa prison, avoir fait de sérieuses réflexions sur sa conduite passée et s'en être repentie, et enfin qu'elle est morte en héroïne, et qu'elle a fait de bonne grace ce qu'elle ne pouvoit s'empêcher de faire.

CHAPITRE V.

Abrégé de l'histoire de la réformation de l'Église Anglicane sous Henri VIII.

LE sieur Maimbourg ne dit rien de la réformation d'Angleterre, car ce qu'il en dit est si peu de chose que cela se peut proprement appeler rien. De sorte que si nous avions dessein de nous tenir dans les bornes d'une réponse précise, nous n'aurions pas besoin d'*en rien* dire non plus. Mais, Monsieur, comme ceux à qui vous avez promis cette réponse, espèrent d'y trouver une histoire abrégée de la manière dont notre réformation *s'est* établie dans la plupart des lieux de l'Europe, on ne les doit pas frustrer de leur attente. Et l'Angleterre est une partie trop considérable du monde réformé pour être négligée. C'est pourquoi nous donnerons ici un récit abrégé de la réformation de ce beau royaume, selon l'histoire que nous en a donné le savant docteur Burnet, qui n'a pas appuyé ses récits, comme Sanderus sur des satyres et des libelles calomnieux et scanda-

leux, mais sur les régistres publics, sur les actes des Parlemens et sur diverses pièces authentiqués, dont il a pris soin de mettre le recueil à la fin de son ouvrage. Et je crois cela d'autant plus nécessaire que depuis quelques années un bel esprit s'est avisé de mettre en beau français cet infâme et scandaleux roman de l'histoire du schisme d'Angléterre de Sanderus. Et même je sais que l'on doit voir bientôt paroître en ces provinces une nouvelle édition de ce méchant ouvrage, dont en bonne justice on pourroit défendre la publication. Si l'on n'en peut empécher le débit, le public doit être averti que c'est un tissu de faussetés, de mensonges et d'impudentes calomnies.

On pourroit commencer l'histoire de la réformation d'Angleterre dès le temps de Wiclef; car il est certain que depuis lui l'Angleterre a toujours eu grand nombre de fidèles défenseurs des mêmes vérités que nous défendons aujourd'hui. La tyrannie papale qui étoit établie en ce royaume plus qu'en aucune partie du monde, avoit fait des efforts prodigieux pour étouffer ces semences de la vérité. (1) Le Clergé obtint de Henri IV roi d'Angleterre, une déclaration confirmée par le Parlement pour rechercher et poursuivre

(1) Environ l'an 1400.

à toute outrance et jusqu'au feu ceux qui défendoient la doctrine de Wiclef: et en effet depuis ce temps-là, les Evêques et les prêtres persécutèrent sans quartier (1) tous ceux qui s'opposèrent à leurs superstitions et à leurs erreurs. Mais tous leurs efforts n'empêchèrent pas qu'au commencement du seizième siècle avant que Luther eût prêché en Allemagne, l'Angleterre n'eût ses prédicateurs, ses fidèles et ses martyrs. Martin Luther ne commença à faire du bruit dans le monde que l'an 1518, et l'an 1509 nous apprenons que l'Evêque de Londres contraignit à faire abjuration plusieurs personnes qui étoient accusées, *d'avoir parlé avec mépris des images de la Vierge, d'avoir condamné les pélérinages, d'avoir dit que les images n'étoient que du bois et des pierres, d'avoir nié la vertu du sacrement de l'autel en disant que Jésus-Christ ne pouvoit pas être en même temps au ciel et sur la terre*. On ajoutoit à cela que ces gens nioient l'ascension de notre Seigneur Jésus-Christ au ciel; mais c'étoit afin de les rendre odieux aux peuples. Car c'est une contradiction absurde et folle que de nier l'ascension de notre Seigneur, et de nier en

(1) History of the reformation of the Church of England, by Gilbert Burnet.

même temps la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans le sacrement, par la raison que ce corps ne peut pas être en même temps au ciel et sur la terre. Car si Jésus-Christ n'est point monté dans le Ciel, la présence réelle ne le fait point être au ciel et sur la terre en même temps. L'an 1511, on trouve que l'Archevêque Warhan força trente ou quarante personnes à abjurer les articles suivans : *I. Que le corps de Jésus-Christ n'étoit pas réellement dans l'Eucharistie. II. Que la confession des péchés au prêtre n'est pas nécessaire. III. Que le prêtre à cet égard n'a pas plus de pouvoir que les laïques. IV. Que la solennisation des mariages n'est pas nécessaire. V. Que le sacrement de l'extrême onction n'est point utile. VI. Que les pélérinages ne sont d'aucun usage pour le bien de l'ame. VII. Qu'il ne faut pas adorer les Saints. VIII. Qu'il ne faut invoquer que Dieu. IX. Que l'eau bénite et le pain béni ne sont pas plus saints après la bénédiction du prêtre qu'avant. X. Que la confirmation n'est point un Sacrement, à quoi l'on ajoutoit que le baptême n'est d'aucun usage pour l'ame.* Afin de rendre ces pauvres gens l'horreur du peuple, parmi les vérités dont ils faisoient profession, l'on mêloit de ces sortes d'erreurs contre les vérités généralement re-

çues de tous les chrétiens. Ceux qui ne voulurent pas abjurer ces prétendues erreurs furent condamnés au feu, comme hérétiques obstinés. Nous ne nous faisons point de honte de compter ces gens-là entre nos martyrs, et de commencer par eux l'histoire de notre réformation.

C'étoit là l'état de l'Eglise anglicane quand Henri VIII monta sur le trône, l'an 1509. Prince élevé sur un grand théâtre pour être le spectacle de toute l'Europe, l'objet de l'admiration ou plutôt de l'étonnement de son siècle, et l'un des prodiges de l'histoire. Dans un état où les rois ont bien voulu prendre toutes les précautions possibles, pour ne pouvoir pas devenir tyrans quand ils le voudroient, il a régné non-seulement en maître et en souverain, mais en empereur revêtu d'un pouvoir sans bornes. Il n'a point eu d'autres lois que sa volonté, et point d'autres armes pour exécuter ses volontés que son autorité, sa hardiesse dans ses entreprises et sa fermeté dans ses résolutions. Il vouloit, et c'étoit assez pour forcer ses peuples et amener son Parlement à vouloir avec lui les mêmes choses. Il renversoit la religion, il changeoit les lois, il faisoit la bonne et la mauvaise fortune de ses sujets selon son caprice. Il se distingua dans la conduite de sa maison,

comme dans le gouvernement de son état, car il fut marié six fois, il répudia deux de ses femmes, fit couper la tête à deux autres, il vit mourir l'une de mort naturelle, et la dernière enfin le vit mourir, après s'être vue prête de passer par la main d'un bourreau comme deux des précédentes. C'est ce prince dont pourtant Dieu se voulut servir pour jeter les fondemens de la réformation générale du royaume. Il fut réformateur sans être réformé, il rejeta le Papisme sans embrasser la véritable religion, il fit des martyrs de toutes les religions. Il semble donc qu'il ne fit rien, cependant il fit tout, et sans ce qu'il fit on n'auroit jamais vu éclore la réformation qui se poursuivit sous Edouard VI son fils, et qui s'acheva sous Elisabeth sa fille. Il fit tout, puisqu'il fit le grand coup d'où dépend tout le reste, il rompit avec le siège de Rome, et fit ce schisme si éclatant qu'on peut regarder comme l'une des actions les plus hardies qui aient jamais été faites. A cette action près, le sieur Maimbourg est fort satisfait de la religion de Henri VIII, et trouve qu'il a été très bon catholique, (1) *parce qu'il ne voulut jamais recevoir aucune de ces nouvelles hérésies qui s'élevèrent en ce siècle-là contre l'Eglise catholique, et se dé-*

(1) Hist. du Calv. liv. 3. 1561.

clara toujours ennemi mortel des Luthériens, des Zwingliens et des Calvinistes qu'il fit rigoureusement punir. Cela soit dit en passant, c'est un avertissement pour le roi très-chrétien, qui lui fait comprendre si ses démêlés avec le saint siège alloient jusqu'à la rupture, il ne laisseroit pas d'être bon catholique pourvu qu'il détruisit les Calvinistes, et qu'il demeurat le bon ami des Jésuites. C'est là une théologie fort nouvelle : car j'avois cru jusqu'ici que selon les idées que les théologiens de la communion de Rome nous donnent de l'Eglise, l'adhérence au saint siège étoit le point fondamental, le centre de l'unité, *comme ils* l'appellent, le lien de l'union, et que sans cela il étoit impossible d'être dans l'Eglise, et par conséquent d'être catholique. Mais cela n'est rien, la théologie du P. Maimbourg va selon les temps. Il se trompe pourtant quand il dit que Henri VIII ne fit autre chose que rejeter l'autorité du pape pour se mettre en sa place dans le royaume d'Angleterre. Car nous verrons qu'il fit bien d'autres réformations, et qu'il prépara tout pour le changement qui se fit sous son successeur.

Tout le monde sait l'histoire de son divorce avec Catherine Infante d'Espagne, laquelle avoit été mariée en premières noces à Arthur, prince de Galle, frère aîné de Henri. Par

dispense de la cour de Rome cette princesse épousa le cadet après la mort de l'aîné. Henri ne l'avoit épousée qu'avec chagrin durant la vie de son père, et ne la retint que par considération quand il fut roi, pour ne se pas mettre sur les bras au commencement de son règne la maison d'Espagne et celle de Bourgogne. Mais quand il fut affermi et que son dégoût pour cette princesse fut augmenté, parce qu'elle ne lui avoit point donné de fils qui eût vécu, il résolut de s'en défaire; et peut être si elle avoit été sa sujette, elle n'en auroit pas été quitte à meilleur marché que Anne de Boulen et Cathérine Howard à qui il fit trancher la tête. Il prétendit que son mariage étoit nul à cause de la défense de la loi de Dieu à un homme d'épouser les deux sœurs, où à une femme d'épouser les deux frères. Il consulta là-dessus toutes les universités et tous les gens savans de l'Europe. La cour de Rome eût durant un temps du penchant à lui accorder la cassation de son mariage. Mais les intérêts d'état, et la crainte qu'eût le Pape du ressentiment de Charles V, dont Cathérine reine d'Angleterre étoit la tante, lui firent prendre d'autres mesures. Henri VIII, lassé de ces longues remises de la cour de Rome, fit casser son mariage par le *Parlement* d'Angleterre et se maria publique-

ment avec Anne de Boulen. Le Pape Clément VII, après s'être longtemps fait solliciter, se déclara enfin en faveur de la tante de Charles V, et ordonna à Henri VIII, sous peine de censure, de la reprendre. Dès lors Henri VIII résolut d'achever ce qu'il avoit déja commencé, car l'autorité du Pape avoit déjà été fort amoindrie en Angleterre, par divers arrêts et déclarations qui défendoient de porter les annates à Rome et d'y mener les affaires ecclésiastiques par appel. Cette grande affaire de la rupture avec le Pape fut consultée trois ans, enfin l'on convint que le roi pouvoit reprendre sa place naturelle et se faire chef de l'Eglise. Non pas comme di*sent les* docteurs de l'Eglise romaine que le roi d'Angleterre se soit mis justement en la place que le Pape occupoit, et qu'il se soit attribué le pouvoir de décider de toutes les controverses ecclésiastiques, et que par voie d'appel on pût se pourvoir devant lui de tout jugement des Evêques en des choses qui regardent uniquement la conscience: Ainsi la jurîdiction ecclésiastique est demeurée en son entier sans avoir été confondue avec la jurîdiction civile. Seulement le roi s'est déclaré protecteur de l'Eglise, pour donner par ses déclarations force de loi aux règlemens des ecclésiastiques, pour nommer aux sièges va-

cans et pour donner ordre que les pasteurs fassent leur devoir et obéissent aux lois établies par l'Eglise et par l'Etat, Henri en fit faire l'acte le 20 du mois de Mars de l'an 1534, par lequel il fut déclaré que la tyrannie que le Pape avoit exercée sur la nation dans les siècles précédens n'auroit plus lieu, que tous tributs, annates, deniers de St. Pierre, qu'on avoit accoutumé de payer à la cour de Rome seroient éteints, et que le roi seroit reconnu pour chef de l'Eglise anglicane. Cet acte passa presque sans contradiction, et même ce qui est une chose prodigieuse, aucun Evêque ne se présenta pour soutenir la cause du Pape excepté Fischer, Evêque de Rochester.

Durant toutes les procédures de cette grande affaire on n'avoit rien relâché de la sévérité contre les Protestans. Fischer, Evêque de Rochester, et Thomas Morus le Chancelier, les faisoient brûler sans miséricorde et avec la dernière cruauté. Mais Dieu le leur rendit bientôt après à l'un et l'autre. Fischer après avoir été prisonnier plus d'un an dans une très-grande misère, fut condamné à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté. Le Chancelier Morus passa par la même peine, tous deux pour la même cause, c'étoit pour n'avoir pas voulu reconnoître la souveraine autorité

du roi dans les affaires de l'Eglise. Il faut pourtant ici bien observer la distinction que fait en cet endroit le savant docteur Burnet. C'est que ces deux personnes distinguées et les autres qui moururent pour le même sujet, ne furent pas condamnées à la mort, comme le disent les historiens papistes, pour avoir refusé de prendre le serment qu'on appelle de *suprématie*. Car alors on ne contraignoit personne à ce serment : mais ils moururent pour n'avoir pas voulu se soumettre à la loi, qui défendoit de disputer au roi ses titres, sous peine d'être réputé criminel de lèze-majesté. Si donc ils eussent voulu se tenir dans le silence et laisser paisiblement jouir *Henri* de son titre de chef de l'Eglise anglicane sans s'y opposer, ils auroient pu vivre paisiblement chez eux comme firent quantité d'autres qu'on laissa vivre sans prêtrer aucun serment. Mais Dieu qui se voulut venger des cruautés que ces deux hommes avoient exercées contre ses fidèles, permit qu'ils tombassent dans cet esprit d'aveuglement et d'opiniâtreté, afin de leur faire trouver la juste punition de la tyrannie qu'ils avoient exercée sur les consciences.

Pendant que ces deux persécuteurs exerçoient mille cruautés sur les réformés, et que le roi occupé aux affaires de son divorce avec

Cathérine d'Arragon, les laissoit faire, la réformation ne laissoit pas de se fortifier. On faisoit des assemblées pour servir Dieu purement presque partout, à Londres, à Oxford, à Cambridge et à la campagne. Quand l'autorité du Pape fut renversée, les réformés eurent quelque relâche, il y eût interruption de supplices, et la réformation s'avança fort sous la protection d'Anne de Boulen, mère de la reine Elisabeth. Elle avoit pris la place de Cathérine d'Arragon et possèdoit fort le cœur du roi. Comme elle étoit réformée, elle favorisa la réformation: elle fut secondée par Thomas Crammer, Archevêque de Cantorbéry, et par Thomas Cromwel qui fut secrétaire-d'état sous Henri VIII, fort avant dans sa faveur, et l'un des plus puissans instrumens dont ce prince se servit pour abattre en Angleterre la tyrannie papale. Le duc de Norfolk, et Gardiner, Evêque de Winchester, succédant au zèle du Chancelier Thomas Morus et de Fischer, Evêque de Rochester, s'opposoient violemment à cette réformation et vouloient retenir le reste du papisme que Henri VIII leur avoit laissé: les moines qui ont des liaisons étroites avec la cour de Rome, favorisoient les desseins du duc de Norfolk. Ils voyoient que cette autorité papale qui les mettoit à l'abri de l'autorité des rois

et des magistrats étant abattue, et que tous leurs priviléges qui les faisoient relever immédiatement du saint siége étant annullés, ils demeuroient exposés au bon plaisir du roi, ils rentroient sous la domination des Evêques et se voyoient soumis aux puissances séculières. C'est pourquoi par leurs sermons et surtout dans les confessions, ils essayèrent d'inspirer aux peuples de l'aversion pour la personne du roi et pour sa conduite. Cela donna occasion à Henri VIII de pousser la réformation plus loin, et de joindre la ruine des moines à celle du Pape. Dieu avoit permis que le Cardinal de Volsey, très-attaché au papisme, eût pourtant fait le projet de la destruction de plusieurs monastères pour ériger de nouveaux évêchés : et Cromwel qui avoit été son secrétaire avoit appris sous lui comment on devoit se conduire en cette affaire. C'est pourquoi il fut de grand secours à Henri VIII pour le faire venir à bout de ce dessein. Crammer et lui qui agissoient de concert avec la reine dans l'affaire de la réformation suggérèrent au roi qu'il falloit commencer par une visite de tous les monastères, et le fortifièrent dans les justes craintes qu'il avoit que si l'empereur à l'instigation du Pape, et pour venger sa tante qui avoit été répudiée, venoit à porter la guerre dans l'état, tous les moines se

déclareroient pour lui, et seroient tout autant d'ennemis ouverts contre le roi. Mais Crammer, outre ces vues en avoit d'autres, et il regardoit les monastères comme les citadelles de la superstition, car il concevoit que jamais on ne viendroit à bout de renverser les erreurs du purgatoire, de la messe, de l'adoration des images, de l'invocation des saints et de l'adoration des reliques, à moins qu'on n'extirpat la race des moines : parce que ces gens ne vivant que de ces abus ont un très-grand intérêt à les maintenir.

Dans cette visite de monastères qui fut sans doute faite avec un esprit de sévérité et à dessein de ne rien pardonner, on découvrit des abominations effroyables. Presque toutes ces filles vierges consacrées à Jésus-Christ furent trouvées grosses du fait de leurs confesseurs et des moines qui en avoient la garde : on trouva que dans les couvens des moines il s'y commettoit des crimes honteux et dont on ne sauroit parler honnêtement en aucuns termes, parce que ce sont des impuretés si horribles qu'on ne peut en donner des idées sans souiller l'imagination. Sous le règne de Marie l'on essaya d'abolir tous les procès-verbaux qui furent faits dans cette visite, et qui s'étoient conservés. Mais on ne put si bien faire qu'il n'en restat des monumens considérables. Le

docteur Burnet nous assure avoir un extrait de ces procès-verbaux faits dans la visite de cent quarante quatre maisons religieuses, dans lesquels on lit des abominations plus grandes que celles qui se commirent à Sodome. Toutes les preuves de ces faits, apportées et mises en bonne forme, portèrent le Conseil d'Angleterre à supprimer entièrement tous les monastères. Cette suppression est une grande partie de la réformation et elle n'est pas moins importante que le renversement de l'autorité du Pape. Ainsi le sieur Maimbourg qui compte cela pour rien et qui dit qu'au schisme près Henri VIII fut bon catholique, fait bien voir que si le roi veut détruire les *moines*, il ne lui en fera pas une affaire pourvu qu'il fasse règner la secte de Loyola.

Voici encore une autre grande réformation qui fut faite par le roi d'Angleterre. C'est qu'il fit traduire la Bible en anglais et rétablit l'autorité de l'Ecriture Sainte. C'est ce qui m'a fait dire que Henri VIII qui sembloit n'avoir rien fait pour la véritable réformation, avoit pourtant tout fait, puisqu'il a renversé le faux tribunal et cette fausse autorité du siège de Rome, et a rétabli le véritable tribunal de l'Eglise, c'est la lecture et l'autorité de la parole de Dieu, laquelle avoit été ensevelie dans les siècles précédens. Les

choses étoient en cet état et prenoient un bon train pour achever la réformation qui avoit été commencée : quand les amis de la cour de Rome trouvèrent un moyen d'arrêter ses progrès, en faisant tomber Anne de Boulen à la faveur de laquelle elle s'avançoit. Il n'y a point d'accusations atroces dont les papistes n'essaient de noircir la réputation de cette pauvre reine. Rien n'est plus semblable au portrait que le sieur Maimbourg, Bolsec et Berthelier font de Calvin et de Beze, que celui que Sanderus fait d'Anne Boulen, ce qui fait voir que c'est le même esprit, c'est-à dire l'esprit du démon qui dans les uns et dans les autres a fourni les couleurs. Si l'on en croit cet infâme imposteur, cette femme fut un monstre d'impudicité, qui avoit fait éclater les déréglemens de sa vie avant son mariage dans les cours étrangères, au point qu'on lui avoit donné en France le nom de *Haquenée d'Angleterre*, et quand on sçut que le roi Henri VIII la vouloit épouser, on dit qu'il épouseroit la (1) *mule du roi de France*. Cela est tout aussi vrai comme il est vrai que Théodore de Beze s'est accusé du plus détestable de tous les crimes, et que Calvin a été fouetté et fleurdelisé pour ses énormités. Afin que cette pauvre princesse fut aussi difforme de corps

(1) Sand, l. 1, pag. 15 et 16, Edition. Colon. an. 1628,

que d'esprit, il en fait un monstre en laideur. Elle avoit, dit-il, six doigts à la main droite, le visage long, jaune comme si elle eut été travaillée des pâles couleurs, et une une loupe sous la gorge. Voilà bien une figure propre à charmer deux rois, et après avoir été maîtresse et concubine du roi de France, François I, emporter comme de vive force par ses charmes un roi d'Angleterre pour l'épouser, malgré les brêches qu'elle avoit faites à sa réputation. L'esprit de fureur et de calomnie est presque toujours accompagné d'une destitution de jugement qui fait que ces misérables calomniateurs détruisent une calomnie par une autre. (1) C'est pour*tant là l*'auteur qu'on s'est donné la peine de tourner en beau français depuis peu. Le temps paroît favorable à tout le monde, de renouveller toutes les calomnies inventées contre la réformation afin de la rendre odieuse par toute *la* terre.

Quoiqu'il en soit le duc de Norfolk, Gardinerus et les autres ennemis de la reine Anne de Boulen trouvèrent que le plus sûr moyen de la perdre étoit de l'attaquer du côté de sa chasteté. Ils firent entrer le roi Henri VIII en

---

(1) Version de l'histoire du schisme, etc. par Maucroix Chan. de Rheims.

soupçon et en jalousie, des liaisons étroites que la reine avoit avec le lord Rochefort son frère : comme s'il n'étoit pas naturel à une sœur d'aimer son frère, et à un frère d'avoir un grand attachement pour une sœur qui est reine. Tout ce que l'on peut prouver c'est qu'on avoit vu le frère assis sur le lit de sa sœur. Voilà un grand crime ! Il est vrai qu'entre ceux qu'on accusa d'avoir été les complices des débauches de cette princesse, on fit confesser à l'un d'eux qu'il avoit couché trois fois avec elle : mais on extorqua cette confession par la promesse qu'on lui fit de lui donner la vie ; les autres ne confessèrent rien : ils moururent pourtant également, cinq qu'ils étoient ; *le lord de Rochefort*, *Henri Norris*, *Weston*, *Brereton*, et un musicien nommé *Marc Smeton*, qui fut celui duquel on extorqua comme de l'âme la plus basse la confession qu'il avoit couché avec la reine. Sur ce seul témoin qui ne lui fut pas même confronté selon les loix, le duc de Norfolk présidant à l'action, l'on condamna une reine à être brûlée vive : chose qui fait horreur seulement à rapporter. Ce fut par la grace du roi que son supplice fut changé, et qu'on se contenta par grande débonnaireté de lui couper la tête. Et pour ôter à sa fille Elisabeth toute espérance de posséder quelque jour la

couronne d'Angleterre, l'on fit déclarer nul le mariage de Henri VIII avec Anne de Boulen, sous prétexte d'un engagement qu'on disoit qu'elle avoit eu avec le comte de Northumberland, avant d'avoir été mariée au roi. La pauvre reine eût la foiblesse d'avouer cet engagement pour éviter d'être brûlée, et afin qu'on se contentat de lui couper la tête : car on ne voulut changer son supplice qu'à cette condition. Mais le comte de Northumberland qui n'avoit aucun intérêt à le nier, puisqu'on n'avoit aucun dessein de lui en faire un crime, le nia pourtant constamment.

Cette chûte d'Anne de Boulen retarda bien à la vérité les progrès de la réformation, mais *ne les* arrêta pourtant pas entièrement. Thomas Cromwel le premier favori, et Thomas Crammer, Archevêque de Cantorbéry, pour qui le roi avoit une amitié beaucoup plus solide, comme il parut dans la suite, ne perdirent pas courage. Le Parlement d'Angleterre s'assembla, (1) il y fut parlé des abus dont on devoit faire la réformation, et des erreurs dont on vouloit empêcher la propagation. Et Cromwel eût bien la hardiesse de faire entendre publiquement un savant docteur écossais nommé *Alexandre Alesse*, qui prouva dans l'assemblée, formée pour les af-

(1) 1536.

faires ecclésiastiques, qu'il n'y avoit que deux sacremens institués par Jésus-Christ. Cette assemblée ecclésiastique convint, sous l'autorité du roi, de faire une espèce de confession de foi qui à la vérité étoit plus papiste que réformée. Cependant elle corrigeoit quantité d'erreurs, et en diminuoit quelques autres. Par exemple dans le premier article, elle renvoyoit les hommes à l'autorité de l'Ecriture Sainte et des Symboles des Apôtres, de Nicée et de St. Athanase, *leur commandant d'interpréter toutes choses conformément à ces règles et en même termes*, sans les renvoyer à l'autorité de l'Eglise ou à la tradition. C'étoit là une affaire capitale et de laquelle il étoit impossible que toute la réformation ne sortit pas dans la suite. Le troisième article détruisoit entièrement le mérite des œuvres et établissoit la justification gratuite. *A cela*, disoit il, *doit être jointe une foi en la miséricorde et bonté de Dieu, par laquelle le pénitent doit espérer que Dieu lui pardonnera et le réputera justifié, comme étant du nombre de ses enfans élus, non par aucun mérite des bonnes œuvres qu'il peut avoir faites, mais uniquement par le mérite du sang et de la passion du sauveur Jésus-Christ.* Dans le quatrième article la présence réelle étoit établie, seulement en termes généraux

sans parler de transsubstantiation, et il étoit ordonné de recevoir le Sacrement *avec révérence*, mais l'adoration n'étoit pas commandée, et il n'en étoit rien dit. Il me semble que voilà déjà de grands progrès en réformation. Ainsi le sieur Maimbourg sait bien mal l'histoire d'Angleterre, de nous dire que Henri VIII ne fit que secouer l'autorité du Pape. Cette confession de foi fut publiée par l'autorité du roi et soussignée de dix-huit Evêques. Et même le roi y joignit des déclarations par lesquelles il étoit ordonné de faire recevoir partout les articles qui avoient été arrêtés dans l'assemblée. Il étoit défendu de ne plus exposer les images et les reliques pour en abuser par un culte superstitieux ou par un principe d'avarice et d'intérêt, et il étoit commandé qu'on instruisit le peuple à la véritable dévotion, qui étoient les œuvres de charité et l'observation des commandemens de Dieu. Les papistes joignirent alors les conseils de violence à ceux de la finesse, et les suppôts qu'ils avoient à la cour, ne réussissant pas assez bien pour empécher la réformation, ils prirent les armes dans la province de Lincoln et dans les parties septentrionales d'Angleterre, et parurent trente mille hommes en corps. Si ces gens-là eussent été Calvinistes, on les appelleroit des rebelles, et

le Père Maimbourg ne leur feroit point de quartier, car ils prennent les armes contre leur roi. Mais parce qu'ils se révoltent en faveur du Pape et de l'ancienne superstition, il est certain qu'on regarde leur entreprise comme étant très légitime. Il ne plut pourtant pas à Dieu de bénir ces desseins si légitimes, les rebelles furent dissipés, les lords Dassy et de Hussy qui s'étoient mis à leur tête eurent la tête tranchée.

Pendant ce temps on travailloit toujours à la ruine des monastères, et par conséquent à la réformation. Les visiteurs eurent soin de recevoir les confessions des moines, et la plupart confessèrent leurs crimes fort franchement. Il reste encore une de ces confessions faites par le prieur et les bénédictins de St. André dans la province de Northampton: dans cette confession ils avouent les désordres de leur vie passée; *Pour lesquels le puits de l'enfer étoit prêt de les engloutir, qu'ils avoient négligé le service de Dieu, vécu en paresse, en gourmandise et en toutes sortes de sensualités.* L'on visita aussi dans les mêmes couvens les reliques et les images qui faisoient des miracles, par lesquels les moines attiroient à eux les peuples sous prétexte de dévotion. Ces images furent brisées et ces reliques jetées au vent par autorité royale; entr'autres un célè-

bre crucifix de la province de Kent, qu'on appeloit *la verge de grâce*, duquel on disoit qu'il se baissoit et se haussoit de fois à autre, qu'il remuoit les mains, les pieds et les yeux : ce crucifix faiseur de miracles fut brisé par un évêque et par ordre du roi. Dans la province de Glocester une fiole du sang de Jésus-Christ, (1538) mais que l'on rafraichissoit tous les ans du sang d'un canard, fut mise en pièces. La châsse de Thomas de Cantorbery fut rompue, et ses cendres jetées au vent ; ses os confondus avec ceux des autres morts, son trésor emporté. L'on remplit deux coffres de l'or qui y fut trouvé, que huit hommes bien forts eurent de la peine de tirer de l'Eglise, le roi s'en accommoda ; il me semble que cela sent bien son Iconoclaste, pour un prince qui mourut si bon catholique, (1) *Après avoir fait dire la messe dans sa chambre, adoré le saint sacrement, et l'avoir reçu sous une espèce.*

Dans la même année le pape excommunia Henri VIII. Mais cette bulle d'excommunication fut rejetée et méprisée par l'église anglicane et par celui sur lequel on faisoit tomber la foudre. Toutes ces procédures d'Henri VIII, si peu chrétiennes selon le christianisme de Rome, n'empêchèrent pas que le ciel ne lui accordat ce qu'il souhaitoit avec le plus

(1) Hist. du Calv. liv. 3. an. 1561.

d'ardeur, c'étoit un fils. Il vint au monde l'an 1537 au mois d'Octobre: mais cette naissance coûta la vie à sa mère Jeanne Seymour, troisième femme de Henri, qui avoit succédé à Anne de Boulen. On dit que ce prince fut extrêmement affligé de cette mort, et qu'il lui fallut deux ans pour se consoler, car il fut autant sans se remarier. La naissance de ce fils qui éloignoit de la couronne Marie, fille de Henri et de Catherine d'Arragon, abattit un peu le parti papiste, qui jusques là vivoit toujours dans l'espérance que Marie, très zélée pour le pape, succédant à son père, rétabliroit l'ancienne religion. Les évêques partisans de Rome voyant évanouir leurs espérances continuèrent dans cette honteuse dissimulation par laquelle ils avoient donné les mains au commencement de la réformation, et surtout à la ruine de la puissance du pape en Angleterre. Gardinerus, évêque de Winchester, et Bonner, évêque de Londres se firent distinguer entre ces lâches dissimulateurs: sous le règne de Marie ils furent les plus cruels persécuteurs de ceux qui avoient causé la séparation de l'Eglise anglicane d'avec le siège de Rome. Mais sous Henri VIII, ils souscrivirent à tout ce qu'il ordonna là-dessus, le reconnurent pour le chef de l'Eglise, consentirent à la destruction des monastères et donnèrent les mains à

toutes les autres réformations dont nous avons parlé ; les prêchèrent eux mêmes et les firent prêcher dans leurs diocèses. Ils épioient partout les occasions de ruiner le parti des réformés à la tête duquel étoit Crammer, archevêque de Cantorbéry, et après la mort de la reine, mère d'Edouard VI, ils excitèrent une nouvelle persécution contre les réformés, qu'ils appeloient sacramentaires. Ils en firent brûler tout autant qu'ils purent et trouvèrent moyen enfin de porter Henri VIII à faire passer en loi (1539) les six fameux articles, pour pour établir I. La présence réelle, mais sans parler de transsubstantiation. II. La communion sous une espèce. III. Les vœux de célibat et de chasteté. IV. Les messes privées. V. La nécessité du célibat des prêtres. VI. Et celle de la confession auriculaire. Thomas, archevêque de Cantorbéry, s'opposa à ces articles au moins aux cinq derniers : car pour la présence réelle il ne la pouvoit combattre alors parce qu'il étoit encore luthérien sur ce point. Son opposition ne servit de rien et n'empêcha pas que le Parlement ne confirmat les articles et n'en fit une loi. Cette confession de foi si abrégée, et réduite à si peu de points, sembloit abandonner tout le reste à la contradiction des protestans ; car là-dedans il n'étoit parlé ni d'invocation de saints, ni d'adorations

d'images, ni de reliques, ni de pélérinages. Ainsi Henri VIII consentoit tacitement à la suppression de ces abus. En effet si les réformés avoient voulu souscrire à ces six articles, sans doute on ne leur auroit point fait de procès sur le reste. Latimer et Shaxton, premier évêque de Worcester et le second de Salisbury, résignèrent leurs évêchés plutôt que de consentir à cette doctrine des six articles, et l'un et l'autre furent mis en prison. Quant à Crammer, il étoit si avant dans les bonnes graces du roi, qu'il ne fut obligé à rien qu'au silence. Le roi même lui permit de coucher par écrit les raisons qu'il avoit à dire contre les six articles et de les lui faire voir. Cet écrit tomba malheureusement entre les mains de ses ennemis, qui furent ravis d'avoir de sa main des preuves suffisantes pour le perdre. Mais Cromwel grand ami de Crammer, et qui travailloit avec lui à la réformation, le tira de cette affaire, et arracha ce papier des mains de celui qui l'avoit trouvé.

La réformation fut comme arrêtée (1540) par la rigueur avec laquelle on faisoit recevoir par tout ces six articles, en envoyant en prison ou à la mort tous ceux qui les refusoient. Elle reçut alors deux grands coups par deux événemens considérables : le premier fut le mariage de Henri VIII avec Catherine Ho-

ward sa quatrième femme, mortelle ennemie des réformés, et entièrement dans les intérêts de son oncle le duc de Norfolk, grand ami du papisme. L'autre événement qui pensa tout perdre ce fut la disgrace et la chûte de Cromwel, qui avoit été honoré de la charge de *Vice-gérant* du roi dans les affaires ecclésiastiques, lequel avoit concerté avec Crammer la destruction de la religion romaine. Cet homme, l'idole de son roi, que de basse condition il avoit élevé à la qualité de comte d'Essex, devint l'objet de la fureur de la reine, et périt par ses intrigues et par celles du duc de Norfolk, qui l'arrachèrent par une espèce de violence d'entre les bras de Henri, pour le mener sur l'échafaud. Il fut condamné comme convaincu d'hérésie. Il n'étoit pas difficile de l'en convaincre, selon que l'on définit l'hérésie dans l'Eglise romaine ; car il étoit vrai Luthérien, il n'en avoit pas fait de mystère, et c'étoit là son crime. Mais afin de couvrir la violence que l'on commettoit en sa personne, d'un plus apparent voile de justice, au crime d'hérésie on ajouta celui de l'extorsion, et quelques paroles insolentes contre le roi qu'on lui fit dire, pour le faire mourir du crime de lèze-majesté divine et humaine. Jamais sentence ne porta plus de marques et de caractères d'injustice que celle

qui fut rendue contre lui, selon même qu'on la voit encore couchée. Car au crime d'hérésie près, dont alors on faisoit une grande affaire, il n'y avoit pas dans toutes les autres choses dont on le chargeoit dequoi faire fouetter un page. Et au reste pour son crime d'hérésie, c'est à son prince qu'il s'en falloit prendre; car il n'avoit été hérétique qu'autant que Henri VIII l'avoit bien voulu, puisqu'il n'avoit rien fait que sous ses ordres. Son crime étoit d'avoir servi à renverser la puissance de Rome et d'avoir détruit les monastères, or il n'avoit rien fait en cela que de concert avec son roi. Ainsi ce favori paya pour son maître: Henri sentit bientôt combien avoit été lâche la complaisance par laquelle il avoit sacrifié ce fidèle serviteur, il s'en répentit incontinent, mais il n'étoit plus temps.

Au milieu de toutes ces confusions, Dieu ne laissoit pas de faire son œuvre. Henri fit faire un peu avant la mort de Cremwel une proclamation donnant liberté à tout le monde de lire l'Ecriture Sainte. (1) Et peu de temps après une assemblée d'Evêques, en vertu d'une commission émanée du roi et confirmée par le Parlement, travailla de nouveau sur les matières de la foi. Ils donnèrent une explication du

(1) 1540.

du symbole, de la prière dominicale, des dix commandemens, de l'Ave Maria et des principaux mystères de la religion, dans laquelle il y avoit encore plusieurs erreurs du papisme, mais pourtant d'un papisme beaucoup plus pur que celui d'au-delà de la mer, particulièrement sur la justification et sur la nature des bonnes œuvres. Comme le papisme étoit alors le parti dominant à la cour, on mit dans cette confession le dogme de la transsubstantiation et celui de la concomitance qui n'étoient pas dans les précédentes : le service des images y fut réduit à ce que disent les catholiques modernes de France : *C'est* que l'image ne mérite aucune adoration, et *qu'il nous est défendu de leur rendre aucun honneur divin, et que quand on encense une image, ou que l'on se prosterne devant elle, l'honneur est uniquement rendu à Dieu et nullement à l'image.* Sans doute ils avoient dessein de réformer les abus, et ils ne croyoient pas comme on nous veut persuader aujourd'hui que ce fut la théologie de toute l'Eglise romaine, leur intention étoit de s'en éloigner en ce point.

Pendant que Dieu travailloit ainsi par des voies secrètes à pousser la réformation de plus en plus à sa perfection, le Diable travailloit de sa part à l'éteindre. Gardinerus et

les papistes zélés qui pensoient que la chûte de Cromwel alloit accabler le parti, afin de faire périr tout d'un coup son ouvrage, firent des efforts pour arracher des mains du peuple la version de la Bible en vulgaire, que Cromwel et Crammer lui avoient donnée. (1) L'on forma une assemblée pour examiner cette version. Henri VIII étoit si affermi dans le dessein de rendre l'Ecriture Sainte au peuple, qu'on n'eût osé lui proposer de supprimer la version qui en avoit été faite. Mais on prit un autre tour, l'on supposa que cette version étoit pleine de fautes, qu'il falloit la tirer absolument des mains du peuple, en supprimer tous les exemplaires et travailler à une autre qui seroit plus parfaite. Or il eût été fort aisé d'apporter des délais à la publication de cette nouvelle version que l'on promettoit, si l'on fut venu à bout de supprimer celle qui étoit déjà faite. Mais Crammer qui veilloit pour empêcher de mourir ces semences de réformation qu'il avoit jetées, prévalut encore cette fois sur l'esprit du roi, et fit renvoyer cette affaire aux universités. En même temps que le papisme persécutoit l'Ecriture Sainte, il réveilla aussi la persécution contre les fidèles. Parce qu'ils avoient perdu le comte d'Essex, leur grand protecteur, ils

(1) 1542.

nbloient être exposés et tout à découvert
x traits de leurs ennemis. Le duc de Nor-
k assiégeoit perpétuellement le roi, et lui
soit concevoir qu'il n'y avoit pas d'autre
oyen de ramener les esprits aliénés de ses
jets qu'en persécutant les hérétiques. Ces
nseils de sang, environ ce temps, (1) cou-
'ent la vie à Barnes, Buttolp, Damplick,
indholme, Philpot et plusieurs autres mar-
's qui furent brûlés. Cela ne pouvoit satis-
re Gardinerus et les autres persécuteurs,
croyoient n'avoir rien fait d'avoir oppri-
l'innocence de Cromwel, comte d'Essex,
d'avoir brûlé tant de gens pendant que
homas Crammer étoit encore vivant. Et l'un
ux disoit un jour que c'étoit une grande
ie de brûler quelques hérétiques et de lais-
vivre le grand hérésiarque de la nation.
y a apparence qu'enfin la forte amitié que
enri avoit pour lui, auroit été surmontée
r les sollicitations des ennemis de Cram-
ır si Dieu n'eût fait tomber un jugement
emplaire sur les persécuteurs, et n'eût frap-
un coup qui les démonta tous. Ce fut la
ndamnation et la mort de la reine *Cathé-*
ne Howard, cinquième femme de Henri
III, nièce du duc de Norfolk, le tout puis-
nt d'alors. Ce malheureux parti papiste

(1) 1540.

avoit fait périr la pauvre Anne de Boulen, par une fausse accusation d'adultère. Il avoit fait répudier Anne de Clèves, la quatrième femme. Henri n'avoit épousé cette princesse que par considération, il ne l'aima jamais. Cathérine Howard, femme vicieuse, se prévalut de ce dégoût du roi, et l'ayant rendu amoureux l'obligea à répudier Anne de Clèves. Après quelques mois de mariage, Dieu permit que les déréglemens de la vie de Cathérine Howard furent mis au jour. Le roi en fut informé, plusieurs hommes furent convaincus d'avoir servi à ses criminelles voluptés, ils l'avouèrent, et même avec des circonstances qui faisoient voir que cette reine avoit renoncé à toute honte. Elle-même étant découverte confessa tout et signa sa confession de sa main, (1) de sorte qu'il ne lui fut pas de grand usage de protester de son innocence et de nier son crime sur l'échafaud, comme elle fit, puisqu'on en avoit une confession signée de sa main qu'elle avoit donnée de son bon gré et sans y être forcée. Outre cela elle avoua sur l'échafaud qu'elle avoit été débauchée avant d'avoir épousé le roi, espérant que cette sincérité d'une partie de sa confession feroit donner croyance à l'autre : mais cela ne lui réussit pas, au contraire

(1) 1542.

on crut qu'il n'y avoit pas d'apparence que la qualité de reine, et les délices de la cour l'eussent rendue chaste.

Cette justice de Dieu vengea l'innocence opprimée d'Anne de Boulen, et la vertu méprisée d'Anne de Clèves et sauva la vie à bien des gens, et entr'autres à Crammer. Il reprit courage et sollicita l'année suivante (1) un acte du Parlement *pour l'avancement de la vraie religion et l'abolition de celle qui lui est contraire.* Par cet acte il fut ordonné entr'autres choses que la lecture de l'Ecriture Sainte seroit permise aux Laïques, à l'exception des plus viles personnes et de la plus basse condition, qu'on présuppose être destituées de lumière et d'intelligence. Les supplices décernés contre les hérétiques furent modérés. Il fut dit que les Laïques accusés d'hérésie, même après la troisième rechûte, ne pourroient être punis que de la confiscation de leurs biens et d'emprisonnement, et que les ecclésiastiques ne pourroient être condamnés à la mort qu'après la troisième conviction. Cela mit bien au large les réformés et en même temps il leur arriva encore une autre prospérité. C'est qu'après la mort de Cathérine Howard, Henri devint amoureux de *Cathérine Parr*, veuve de lord Latimer. Il

(1) 1543.

en fit sa sixième femme, troisième du nom de Cathérine : elle étoit protestante de religion. (1) Néanmoins dans les premiers jours de sa faveur elle ne put pas détourner une nouvelle tempête qui se formoit contre les réformés. On surprit à Windsor, maison royale, une assemblée de gens qui favorisoient la réformation, on en brûla trois et l'on essaya d'écarter les autres. Ce fut en ce temps-là que Gardiner et son parti entreprirent de perdre Crammer, en représentant au roi qu'en vain avoit-il de la sévérité pour les hérétiques, pendant qu'il protégeoit celui qui étoit leur chef. Le roi avoit pour Crammer un fonds d'amitié qui étoit à toute épreuve, et dont il n'avoit pas fait grand mystère jusques-là. Il feignit pourtant pour ce coup d'être persuadé, ou au moins enclin à leur accorder ce qu'ils demandoient, et il leur ordonna de lui mettre en main les accusations qu'ils avoient à faire contre Crammer : on ne manqua pas de faire une bonne liste de toutes ses hérésies qu'on donna au roi. Mais au lieu de s'en servir à lui en faire un crime, il s'en alla trouver cet archevêque en sa maison de Lambeth, lui découvrit toute la conspiration et lui permit de procéder contre ses accusateurs. Mais Crammer n'en voulut rien faire et leur

(1) 1543, en Juillet.

pardonna ; depuis ce temps-là Henri parut beaucoup plus favorable à la réformation, et même il est très-certain qu'il prit la résolution de poursuivre ce qu'il avoit commencé et d'achever de bannir les erreurs de l'Eglise; (1) entr'autres il vouloit changer la messe en communion, et ramener le Sacrement, dont on a fait un simple spectacle, à sa véritable origine. On ne laissoit pourtant pas de faire tous les jours de nouveaux martyrs sous l'autorité du roi et en vertu des lois qu'il avoit établies. On brûla entr'autres une femme de qualité et d'un grand mérite aussi bien que d'une grande piété : elle avoit nom *Jeanne Askens*, elle souffrit des coups de gènes si terribles que ses membres en furent disloqués. Le Chancelier lui même qui trouvoit que le bourreau ne donnoit pas la gène assez forte, mit la main à la torture avec tant de violence, qu'il pensa lui séparer du corps les jambes et les bras ; de sorte qu'il fallut la porter dans une chaise au bûcher où elle fut brûlée avec quatre autres martyrs, Et ainsi par la fureur des persécuteurs, les réformés ne profitèrent pas de l'adoucissement que l'on avoit apporté à la sévérité des lois. Car ces boutefeux assiégeant perpétuellement l'esprit de Henri VIII, le tiroient des sentimens de

(1) 1546.

douceur et d'équité, dans lesquels il entroit quelquefois pour le rejeter dans la cruauté. Ils crurent dans ce temps avoir suffisamment aigri l'esprit du roi contre les réformés pour pouvoir faire une nouvelle tentative sur lui pour obtenir de lui le sacrifice de Crammer. Et certainement la conservation de ce grand homme que Dieu réservoit pour un grand ouvrage, est un des miracles de ce règne de Henri VIII. Gardiner, évêque de Wincester, Bonner, évêque de Londres, le duc de Norfolk et les autres renouvellèrent leurs plaintes contre Crammer. Enfin ils obtinrent du roi qu'on le citeroit le lendemain au Conseil et qu'ils l'enverroient prisonnier à la Tour de Londres s'ils le trouvoient coupable. Ce fut alors qu'ils crurent être venus à bout de tous leurs desseins et qu'ils regardèrent la perte de Crammer comme assurée. Mais soit que le roi leur eût accordé cela seulement pour les éprouver et pour se moquer d'eux, soit que son amitié pour Crammer l'eût fait changer d'avis depuis le consentement qu'il avoit donné pour le faire arrêter, il l'envoya querir la nuit, l'instruisit de tout ce qui se passoit, et lui donna des ordres sur tout ce qu'il auroit à faire le lendemain quand il seroit cité devant le Conseil. L'Archevêque, quant à lui, ne demandoit autre grace au roi

sinon que puisqu'il avoit à répondre de sa doctrine, on lui donna des juges qui fussent capables d'entendre les matières. Le roi qui voyoit bien que si une fois il étoit prisonnier et accusé, il seroit impossible de le dérober à la rigueur des lois, parce qu'il étoit fort aisé de le convaincre de ce qu'on appelloit hérésie; le regardant avec étonnement, il lui dit en riant: vous êtes bien fou d'avoir si peu soin de votre vie; *croyez-vous que quand vous serez une fois prisonnier, ils ne trouveront pas mille témoins contre vous? Puisque vous n'avez pas soin de vous-même j'en veux prendre soin.* Et là-dessus il lui donna ordre que le lendemain quand il comparoîtroit au conseil sur les accusations dont on lui feroit lecture, il *dit* qu'ayant l'honneur d'être membre du conseil privé de Sa Majesté, il prioit ses collègues d'en user avec lui comme ils voudroient qu'on en usât avec eux. C'est que l'on fit venir ses accusateurs en sa présence et qu'on examinât la chose un peu plus à fonds avant que de rien décerner contre lui: que s'ils le refusoient, il en appeleroit au roi, et que pour leur faire connoître que ce qu'il en faisoit étoit avec aveu de Sa Majesté, il montra à ses juges son anneau et son cachet royal, que le roi tira tout exprès de son doigt et le donna à l'Archevêque Crammer. Le lendemain

l'Archevêque ne manqua pas d'être cité devant le conseil. Il vint. Au lieu de l'ouïr promptement, on le laissa longtemps attendre à la porte. Le médecin du roi, ami de Crammer, le voyant traité avec un si grand mépris en vint faire sa plainte au roi, lui disant qu'il venoit de voir un spectacle étrange, le primat d'Angleterre qu'on faisoit attendre à une porte comme un misérable. Le roi envoya ordonner qu'on le fit entrer et qu'on l'entendit sans délai. L'Archevêque entra et la chose se passa selon le projet que le roi en avoit formé lui-même. Comme le duc de Norfolk pressoit Crammer de répondre, il demanda qu'on lui fit voir ses accusateurs, et sur le refus il en appela au roi et montra l'anneau. Jamais gens ne furent plus déconcertés que ne furent ces conspirateurs à cette vue : ils se levèrent la tête baissée, et s'en allèrent trouver le roi qui les maltraita souverainement, et leur dit qu'il pensoit avoir un conseil plus sage qu'il n'avoit paru dans cette action ; qu'il protestoit *que si un prince peut avoir de l'obligation à un sujet, il en avoit à l'Archevêque et qu'il le reconnoissoit pour le plus fidèle de ses serviteurs.* Le duc de Norfolk voulut payer le roi de méchantes excuses, en disant, qu'il n'avoit eu aucun dessein de nuire à l'Archevêque, mais qu'il avoit voulu

lui donner lieu de se justifier des soupçons qu'on avoit contre lui. Henri leur répondit là-dessus selon son impatience ordinaire, et leur commanda de se réconcilier avec Crammer, et de ne penser jamais à lui faire de mal.

Il sembloit que ce mauvais succès devoit empêcher les ennemis de la vérité de faire de nouvelles entreprises. Cependant après cet attentat ils en commirent un autre bien plus grand ; ils voulurent perdre la reine elle même : elle étoit protestante et réformée presque déclarée ; et faisoit même prêcher assez publiquement dans sa chambre. Parce qu'elle avoit de l'esprit et de l'instruction, elle disputoit assez souvent avec le roi sur les matières de religion. Un jour qu'elle l'avoit un peu poussé, comme il étoit l'homme du monde le plus impérieux, et qui supportoit le plus impatiemment la contradiction, il conçut du chagrin contr'elle. Et ce chagrin joint à la mauvaise humeur où le jetoit sa maladie mortelle qui augmentoit tous les jours, alla si loin qu'il ouvrit les oreilles aux plaintes qu'on lui faisoit continuellement contre la reine : comme contre une hérétiqe déclarée, qui au mépris des lois et de l'autorité royale favorisoit hautement l'hérésie, faisoit prêcher chez elle, et ne faisoit plus aucun mystère de sa révolte

contre l'Eglise. Enfin le roi fut poussé jusqu'à signer des articles d'accusation sur lesquels la reine devoit être citée, interrogée et envoyée à la Tour. Le chancelier, cruel persécuteur aussi bien que Morus son prédécesseur, qui sollicitoit cette affaire contre la reine, en pensant mettre ce papier en sa poche le mit auprès, et quelqu'un des amis de la reine l'ayant trouvé le ramassa et le lui porta. Elle fut bien surprise de voir que le roi sembloit l'avoir abandonnée à la fureur de ses ennemis. Sans perdre temps elle alla trouver le roi, et sans lui dire qu'elle avoit le papier où il avoit comme signé l'arrêt de sa mort; elle lui demanda excuse de la manière indiscrète dont elle l'avoit poussé sur les disputes de religion, que ce qu'elle en avoit fait, avoit seulement été pour s'instruire : *Non, non*, répondit-il, *ce n'est pas cela, vous êtes un docteur capable de nous instruire et qui n'avez pas besoin d'instruction.* Elle reprit la parole et poursuivit sa justification en disant qu'elle voyoit bien que le roi n'avoit pas bien compris ses intentions : que si elle s'étoit engagée si avant ce n'avoit été que pour le faire parler, et lui faire oublier ses maux en recevant en même temps une instruction, dont elle avoit bien profité : *Si cela est ainsi*, lui dit le roi, *soyons bons amis*, et l'embrassa avec

beaucoup d'affection. Le lendemain avoit été marqué pour la mener à la Tour avec quelques-unes de ses femmes. La journée étant belle le roi se voulut promener, il envoya chercher la reine pour lui tenir compagnie et se promener avec lui dans le jardin du palais. Comme ils étoient ensemble le chancelier vint accompagné de quarante des gardes afin d'enlever la reine, le roi l'arrêta et le tirant à part, après quelque discours il le traita tout haut de *coquin*, de *fou* et de *bête*; et lui ordonna de se retirer promptement de devant ses yeux. La reine qui ne savoit point de quoi il s'agissoit, et qui ignoroit entièrement que le chancelier eut sollicité le roi pour la perdre, prit la parole afin d'adoucir le roi, et d'excuser le chancelier. Mais le roi lui répondit, *Madame, vous n'avez pas raison de parler pour lui.* Ce coup fit perdre les arçons à toute la cabale papiste, et aliéna entièrement Henri VIII, du parti des persécuteurs. Il ouvrit enfin les yeux, il vit qu'il y avoit de la fureur dans leur faux zèle, puisqu'ils n'étoient pas capables de respecter ni le trône, ni la maison royale, ni le lit de leur souverain. Il conçut une telle aversion pour ce parti persécuteur qu'il l'alloit perdre, et s'abandonner entièrement aux réformés, s'il n'eut été prévenu par la mort. Depuis ce temps-là il ne put souffrir la vue de

Gardinerus, évêque de Winchester, et il résolut de se défaire du duc de Norfolk qui avoit été l'un des instrumens de la violence qu'on avoit exercée contre les réformés. Il fit condamner à la mort et exécuter le fils de ce duc, le comte de Surrey, sur d'assez légers prétextes. Et le père déjà prisonnier et condamné alloit avoir le même sort si Henri eut vécu quelques heures de plus. Comme ce prince étoit violent, il ne vouloit rien médiocrement et n'épousoit jamais un parti à demi. C'est pourquoi il y a toute apparence qu'il alloit travailler à bannir les restes du papisme avec tout le feu et toute la sévérité qu'il avoit employés pour les retenir. Mais la mort prévint tous ses desseins et sauva la vie au duc de Norfolk, qui devoit avoir la tête tranchée le matin, mais le roi mourut pendant la nuit. (1) C'est l'état où demeura la religion quand Henri VIII mourut âgé d'environ 57 ans, après un règne de près de 40 ans.

CHAPITRE VI.

Suite de l'Histoire de la Réformation de l'Eglise anglicane. Ce qui se passa sous Edouard sixième.

Nous venons de voir dans le Chapitre pré-

(1) 1547, sur la fin de Janvier.

cédent que le parti protestant, sur la fin de la vie de Henri VIII, gagna visiblement le dessus. Le comte de Harford; oncle du prince Edouard du côte de sa mère, étoit de la religion réformée, et il avoit trouvé moyen de gagner la faveur du roi à tel point qu'il renversa la maison de Norfolk, puissante par les grands services qu'elle avoit rendus, par ses alliances et parce qu'elle étoit à la tête du parti papiste qui étoit fort dans l'état, et qui avoit de grandes liaisons et de considérables intelligences au dehors. La mort de Henri VIII acheva de faire triompher le parti réformé. Le prince Edouard avoit été mis par son père sous la conduite du docteur Coxe, qui prit un grand soin de lui inspirer les sentimens de la véritable religion dont lui même étoit imbu. Aussitôt que le roi fut mort, Edouard sixième fut proclamé roi à l'âge de neuf à dix ans. Le comte de Herford son oncle maternel retint à la cour la place qu'il s'y étoit déjà acquise durant la vie du feu roi; et il se fit déclarer protecteur du royaume sous le nom de duc de Sommerset: titre dont il fut honoré suivant les ordres de Henri. Mais il fut élevé à la charge de protecteur contre les derniers ordres de Henri qui avoit ordonné que tous les membres du Conseil gouvernassent le royaume avec une égale autorité durant la minorité de son fils. Le chan-

celier, et pour l'intérêt de sa propre dignité, et pour celui de sa religion, pour laquelle il avoit beaucoup de zèle, eut bien voulu empêcher l'élévation du duc de Sommerset à la dignité de protecteur. Mais enfin il fut obligé d'y donner les mains voyant bien que le torrent alloit là et que ses oppositions n'y feroient rien.

Alors les réformés commencèrent à sentir leurs forces qui étoient considérables, et si la cour n'eut promptement travaillé à la réformation avec autorité, le peuple se seroit réformé lui même. Peu de temps après la mort de Henri VIII quelques pasteurs particuliers, mais sans émotion et sans tumulte, entreprirent d'ôter les images de leurs églises. On en fit plainte au Parlement, qui étoit alors assemblé, les curés qui avoient ôté les images de leurs églises s'y présentèrent excusant leur action et disant qu'ils avoient cru bien faire, et que si cela n'étoit pas ils étoient prêts d'en demander pardon. Ils en furent quittes pour cela et pour une légère censure ; après quoi on leur ordonna de rétablir au moins le crucifix sans parler des autres images. Cette conduite molle du Parlement donna courage à plusieurs autres de faire ce qu'avoient fait les curés de Londres, et dont il leur étoit arrivé si peu de mal ; de sorte que les images furent ôtées des

Églises en plusieurs lieux, ce qui obligea Gardinerus, évêque de Winchester, à s'émouvoir pour la défense des images. Il en écrivit au protecteur, mais le protecteur qui étoit dans des sentimens fort différens des siens ne le satisfit pas, et lui fit comprendre qu'il approuvoit fort qu'on ôtât au peuple des objets dont il abusoit à l'idolâtrie, comme autrefois Ezéchias avoit brisé le serpent d'airain, parce que les Israëlites en avoient fait une idole.

Dans le même temps les réformés qui étoient maîtres à la cour, entreprirent de révoquer en doute l'utilité des messes qui se disoient pour les défunts, à propos de ce que le feu roi avoit laissé six ou sept mille livres de rente à deux prêtres pour dire des messes et des *obits* pour le repos de son ame. Le chancelier s'opposoit à ces commencemens de réformation sous le prétexte d'un grand respect pour la mémoire de son prince, dont il exaltoit le savoir aussi bien que l'équité, et disoit qu'il ne falloit faire aucun changement dans tout ce que le feu roi avoit fait, parce qu'il avoit été infiniment éclairé et qu'il n'avoit rien fait qu'avec une très-grande sagesse. Mais le protecteur Crammer et les autres du même parti opposoient qu'en poussant la réformation plus loin, on ne feroit rien contre les desseins du feu roi, parce qu'il étoit mort

avec de grandes intentions de réformer entièrement l'Eglise, et surtout de changer la messe en communion.

Le chancelier qui avoit résolu de se donner tout entier aux affaires d'état, se voulut décharger de l'embarras que lui donnoient les sceaux et les affaires de la chancellerie, et donna la commission des sceaux à des gens qu'il établit de son chef sans en avoir la permission du protecteur et du conseil du roi. Le protecteur qui trouvoit toujours cet homme en son chemin, quand il vouloit travailler à la réformation, ne manqua pas de profiter de cette occasion, il fit regarder cette entreprise comme un attentat. Et en effet c'en étoit un considérable, car le roi seul est en droit de transporter les sceaux à qui bon lui semble. Cela causa la disgrace du chancelier, auquel on ôta sa charge ; et ce ne fut pas un petit avantage pour les réformés qui pensèrent tout de bon à établir la réformation. Le peuple gémissoit sous la tyrannie des ecclésiastiques, les prédicateurs prirent la hardiesse de parler hautement contre les abus ; Crammer, délivré du joug de la servitude dans laquelle il avoit été sous Henri, les favorisoit ouvertement ; et dans tout cela le protecteur se servoit heureusement de son autorité pour avancer sa religion. Dans le parti papiste il y avoit

peu de gens capables de faire de la résistance. Les Evêques papistes étoient accoutumés de longue main à vouloir tout ce que vouloit la cour, ils étoient d'ailleurs foibles, ignorans, aimant leurs aises, et fort disposés à laisser rouler le torrent et à se contenter de tout, pourvu qu'on leur conservât leurs bénéfices. Il n'y avoit que Gardinerus, évêque de Winchester, Bonner, évêque de Londres, et quelques autres, qui eussent de l'attachement pour le papisme ; tous les autres étoient lâches et incapables de risquer leur repos et leur fortune par une vigoureuse opposition.

Les choses étant dans cet état, l'Archevêque de Cantorbéry, revêtu d'un gros caractère qui *étoit* celui de Primat de l'Eglise anglicane, et de celui de premier membre du conseil privé, résolut de pousser la réformation de l'Eglise aussi loin qu'elle pouvoit aller, et d'achever ce que Henri VIII avoit commencé. Il en communiqua à ceux qui étoient dans les mêmes sentimens que lui et particulièrement avec le Protecteur, et ils résolurent de manier cette grande affaire avec prudence et de s'y avancer par degrés. La première chose qu'ils ordonnèrent fut une visite générale de toutes les Eglises du royaume ; (1) on le partagea en six départemens ; l'on

(1) 1547, en Mai.

nomma des commissaires et des visiteurs pris du corps de la noblesse, du clergé et des gens d'affaires, cinq personnes pour chaque département. Ces commissaires eurent ordre d'examiner si l'on prenoit soin d'instruire les peuples, si on leur apprenoit des prières en langue vulgaire, si le service divin se faisoit avec révérence et bienséance. S'il y avoit des images dont on abusât par un culte idolâtre et superstitieux. Ils eurent commission aussi de donner des ordres aux curés, afin qu'ils prêchassent pour faire revenir les peuples de ces vains cultes qu'on appelle des pélérinages, des visites de reliques et autres semblables, pour les attacher à une piété solide, à un culte pur, religieux et dévôt, et à la pratique des œuvres de charité. La paraphrase du Nouveau Testament, par Erasme, fut traduite en anglais pour l'instruction du peuple. L'on compila des homélies qui devoient être lues et recitées devant les peuples, par lesquelles on lui exposait les mystères de la religion chrétienne, d'une manière dégagée d'erreurs et de superstitions, et on lui recommandoit la pratique des devoirs du christianisme. Ces commencemens souffrirent quelques contradictions, mais peu, parce que tout cela ne touchoit point encore à ce que le peuple regardoit comme essentiel. Bonner,

évêque de Londres, et Gardinerus, évêque de Winchester, furent ceux qui firent du bruit. Bonner reçut les ordres des visiteurs avec des protestations qu'il les observeroit autant qu'ils ne seroient pas contraires à la parole de Dieu et aux lois de l'Eglise. Mais le conseil l'ayant envoyé chercher pour lui ordonner d'obéir sur quelques chicanes qu'il voulut faire, il fut envoyé prisonnier, et après quelques jours de prison il se soumit. Gardiner témoigna plus de fermeté et refusa quelque temps de faire lire les homélies, surtout celles où la matière de la justification étoit expliquée d'une façon qui ne lui plaisoit pas. Il se plaignoit que la paraphrase du Nouveau Testament d'Erasme n'étoit pas fidèle, que la version anglaise qui en avoit été faite étoit encore beaucoup pire, faite par des gens qui n'entendoient ni le latin ni l'anglais, et qu'ainsi c'étoit mettre une écriture corrompue entre les mains du peuple. Ces raisons ne produisirent rien et obligèrent le conseil du roi à le mettre en prison, où il demeura jusqu'à ce que le Parlement fut assemblé, comme il le fut au commencement du mois de Novembre de la même année. (1) Les papistes qui furent alarmés de ces progrès de la réformation, obligèrent Marie, fille aînée de Henri VIII,

(1) 1547.

d'intervenir et d'écrire au Protecteur, que tous les changemens en matière de religion étoient dangereux, qu'on ne devoit rien changer jusqu'à ce que le roi son frère eût atteint l'âge de majorité, et qu'en attendant on devoit ce respect à la mémoire du feu roi, de ne rien changer à ce qu'il avoit fait. Le Protecteur n'avoit nullement intention de s'arrêter en si beau chemin. Et comme il étoit nouvellement revenu d'une glorieuse campagne, dans laquelle il avoit gagné une bataille considérable contre les Ecossois, cette victoire ajoutant du poids à l'autorité que lui donnoit son caractère, il répondit à la princesse Marie d'une manière fort vigoureuse. Il lui dit qu'il vouloit bien croire qu'elle avoit elle-même écrit la lettre qu'on lui avoit donnée de sa part, mais qu'elle lui avoit été dictée par des gens mal intentionnés, et qu'il la prioit de croire qu'il n'entreprenoit rien que pour la gloire de Dieu et pour la conservation du roi, que le feu roi n'avoit pas eu le temps d'accomplir tous ses desseins et qu'il étoit raisonnable de les poursuivre.

Le Parlement s'assembla peu de temps après, (1) le duc de Sommerset y rendit compte de ce qu'il avoit fait dans la guerre d'Ecosse, il en fut remercié et récompensé

(1) 1547, au mois de Novembre.

par de grands honneurs qu'on lui fit. La première chose considérable que l'on y fit pour la réformation, ce fut la révocation des lois sévères contre ceux qui refusoient de se soumettre aux six articles. On reforma aussi une autre déclaration par laquelle Henri VIII avoit fait ordonner que toutes les lois que son fils pourroit faire jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, pourroient être anéanties par lui-même quand il seroit arrivé à cet âge. Avant la fin du mois de Novembre dans lequel le Parlement avoit commencé, l'on obtint de lui une déclaration pour rétablir la communion sous les deux espèces. Il fut ordonné par cette déclaration que dans le premier jour du mois de Mai prochain toutes les Eglises se conformeroient en cela, et que les refusans seroient sujets à l'amende ou à l'emprisonnement selon le bon plaisir du roi. Par là l'on fit ce que Henri VIII avoit eu dessein de faire, c'est que l'on fit de la messe une communion, car en conséquence de cette déclaration on défendit toutes les messes privées, dans lesquelles le Prêtre communie seul. Il y eût cinq Evêques qui protestèrent contre cet acte. Mais l'opposition ne fut pas considérable à cause que la plupart des Evêques papistes étoient absens. Il fut ordonné aussi que les Evêchés seroient à la nomination du roi et que les Evê-

ques seroient créés par des lettres-patentes du roi, sans préjudice de leur installation et de leur consécration, qui se devoit faire à l'ordinaire par d'autres Evêques. L'on proposa aussi dans ce Parlement de permettre aux prêtres de se marier, mais cela ne passa point.

Gardiner, évêque de Winchester, qui avoit été mis en prison pour avoir refusé de se soumettre à ces lois, fut amené devant le conseil au commencement de l'année suivante. (1) On le déclara déchargé en vertu d'un pardon général, que le roi avoit accordé. Mais l'on ajouta une forte exhortation pour l'obliger à se soumettre. Il promit de le faire, et en effet, retourné dans son diocèse, il se conduisit avec une si profonde dissimulation et tant de lâche complaisance pour quelque temps qu'on n'eût pas moyen de lui faire des affaires. Dans le mois de Février suivant, il parut une déclaration du roi, qui tendoit en apparence à conserver les restes de l'ancienne religion, car elle défendoit aux particuliers de faire aucuns changemens dans la religion, de leur autorité et outre ceux qui avoient été ordonnés par le roi et par le Parlement. Mais dans le fonds cet édit avançoit les

(1) 1548, Janvier.

les affaires de la réformation, car il défendoit l'adoration de la croix du vendredi saint, l'usage de l'eau bénite et du pain béni, et de quelques autres superstitions dont la liste devoit être fournie par le primat d'Angleterre, Thomas Crammer, archevêque de Cantorbéry. Et de plus il étoit défendu par le même édit de prêcher sans en avoir particulière commission du roi, de ses visiteurs, de l'archevêque de Cantorbéry et de l'évêque du diocèse. C'étoit pour arrêter le cours de ces prédications séditieuses qui tendoient à soulever le peuple contre tout ce qui se faisoit.

Au même temps on fit un changement considérable. Le conseil du roi écrivit à l'archevêque de Cantorbéry comme au primat de l'église anglicane, et lui donna ordre d'abattre et de faire enlever toutes les images des églises. Il avoit bien été ordonné auparavant que l'on ôteroit les images dont le peuple abusoit par un culte idolâtre; mais cette clause produisit de grandes contestations. Ceux qui vouloient retenir leurs images disoient que l'on n'en abusoit pas; les autres soutenoient que si, pour lever cette pierre d'achoppement, on les ôta toutes, l'on établit en tous lieux des prédicateurs au gré du conseil du roi qui eurent charge d'arrêter l'impétuosité des peuples, lesquels souhaitoient la réfor-

mation, afin qu'ils n'entreprissent pas de
changer sans autorité ; car on vouloit
par degrés, c'est pourquoi les réforma
anglais épargnèrent, dans ce commencer
quelques-unes des superstitions et des er
du papisme. La première chose que l'
ensuite ce fut l'examen de l'office de l'é
c'est-à-dire des liturgies et des prières p
ques. L'on commit à cela dix-huit évêq
six théologiens ; Bonner, évêque de Lon
étoit l'un des commissaires. L'on exa
premièrement l'office de la communion
trement la liturgie de la messe ; l'on n'e
trancha pas d'abord tout ce qui pouvoit
retranché, on se contenta d'y ajouter c
étoit nécessaire pour faire de la messe
communion, et pour communier les fi
sous les deux espèces. L'on commença
cet examen à donner une atteinte à la
fession auriculaire ; dans une exhortatio
étoit à la tête de cet office corrigé ;
disoit que ceux qui trouveroient bon d
confesser au prêtre, ne devoient pas con
ner ceux qui se contentent de se confes
Dieu ; et d'ailleurs que ceux qui ne se
loient confesser qu'à Dieu avant la com
nion ne devoient pas faire de procès à
qui vouloient se confesser à leur pasteu
que chacun en cela suivit les mouveme
sa conscience.

Ce nouveau formulaire pour la communion fut reçu par toute l'Angleterre sans aucune opposition, excepté celle de Gardiner, évêque de Winchester. Il est vrai qu'il n'osa pas s'y opposer ouvertement, mais en secret il prenoit à tâche dans ses discours particuliers de décrier la conduite du roi et de ceux qui gouvernoient sous lui. Cela obligea le conseil de rappeller la mémoire de sa conduite passée, et de se ressouvenir qu'après avoir été mis en prison sur les troubles qu'il avoit excités, on l'avoit relâché et renvoyé chez lui sous la promesse qu'il avoit faite de se soumettre, ce qu'il n'avoit pas fait. A cause de cela on l'avoit encore fait venir devant le conseil, et on lui avoit ordonné de se tenir à Londres, dans sa maison, et de ne pas retourner dans son diocèse, afin qu'il n'y travaillât pas à émouvoir des séditions. Mais en demeurant à Londres il ne se pouvoit taire et parloit autant qu'il le pouvoit contre les entreprises de ceux qui gouvernoient. Il en fut accusé, on s'en plaignit à lui, et il demanda de se pouvoir justifier publiquement par un sermon qu'il feroit devant le roi sur les sentimens qu'on lui imputoit d'avoir, ce qui lui fut accordé. Mais au lieu de se justifier il parla dans ce sermon d'une manière si séditieuse contre le gouvernement, que sur l'heure

re même il pensa y avoir un fort grand l
Cela obligea le conseil du roi à l'envoyei
Tour et à faire poser le sceau sur la]
de son cabinet. Dans ce sermon il est
qu'il déclara franchement qu'il regardoit
me nuls tous les actes qui se faisoient
l'autorité du roi dans sa minorité : et c
tout ce qu'il y eût de sincère, car au
il prêcha fortement contre la primauté dı
pe, il approuva la destruction des mon
res et généralement tout ce qui avoit été
sous Henri VIII. Ce qui fait voir quel ét
tour de l'esprit et de la conscience de
homme dont le papisme anglais fait son h
il condamna publiquement les choses
adoroit en secret, car sous le règne de M
il fut le plus ardent à rétablir l'autorit
Pape qu'il avoit auparavant combattue.

Ensuite Crammer, archevêque de Ca
béry, (1) fit un catéchisme réformé
l'instruction des peuples; il y combatti
images sur l'explication du deuxième c
mandement, surtout les images de la Tri
dont l'usage avoit été fort fréquent durai
abus du papisme. Entre les autres il y e
voit une en Angleterre, où le Père étoi
présenté comme un vieillard avec une t
couronne, le fils à quelque distance avec

(1) 1548.

simple couronne et des rayons, et la vierge Marie entre les deux ayant sur sa tête le St. Esprit, sous l'emblême d'un pigeon. Selon cette célèbre image, la vierge Marie devenoit une des personnes de la Trinité. Il retranchoit dans ce cathéchisme les faux sacremens, excepté celui de la pénitence, sur lequel apparemment il ne jugea pas à propos de s'expliquer alors pour éviter le scandale des peuples qui avoient un si grand respect pour ce prétendu sacrement. Ce n'étoit encore que des préparations à un plus grand ouvrage, auquel on résolut de s'appliquer tout de bon. La résolution fut prise de corriger entièrement tout le service et de réformer toutes les liturgies. Pour cet effet les évêques et les théologiens députés à cela rassemblèrent tous les divers *offices* qui étoient en usage en différentes parties de l'Angleterre. Ils examinèrent les défauts de ces anciennes liturgies et reconnurent d'autant mieux quelle forme on devoit donner à la nouvelle liturgie, laquelle ils vouloient faire. Elle fut achevée, mise en vulgaire et composée à-peu-près telle qu'elle est encore aujourd'hui en usage dans l'église anglicane, sous le nom de prières communes du soir et du matin. Ainsi l'on abolit toutes les litanies en l'honneur des saints, les prières, les hymnes et les leçons

qui tendoient à rendre un culte aux créatures. Quant aux habits que les ecclésiastiques avoient accoutumé de porter dans le service on les laissa, comme une chose fort indifférente en soi, mais qui étoit quelque chose pour le peuple, lequel aime le paroissant et le pompeux. On retint aussi dans l'administration du baptême quelques cérémonies qui depuis ont été retranchées, comme sont divers signes de croix sur le front et sur la poitrine de celui qui devoit être baptisé, avec un exorcisme contre le démon, par lequel on l'adjuroit de sortir de cette maison et de n'y plus rentrer : ensuite le prêtre devoit prendre l'enfant et le plonger par trois fois, une fois sur le côté droit, une fois sur le gauche et une troisième sur l'estomac. Cette liturgie fut imprimée avec la préface qui se lit encore aujourd'hui au-devant des prières communes. Ce grand changement émût les esprits, et fournit une matière aux prédications et aux déclamations emportées des ennemis de la réformation. Et ces prédications séditieuses donnèrent lieu à la défense qui fut faite pour un temps aux évêques de ne permettre à aucun de monter dans les chaires qu'à ceux qui auroient permission du roi ou de l'archevêque. Le bruit de cette réformation passa la mer et vint jusqu'aux oreilles de ceux qui travail-

loient à la même chose en France et en Allemagne, (1) et Martyr qui vint environ ce temps-là en Angleterre, en écrivit et en informa tous ses amis. Calvin en écrivit au Protecteur et approuva la forme dans laquelle on avoit mis les prières publiques, à l'exception des prières pour les morts qu'on y avoit laissées. Il ne jugea pas aussi qu'on eût prudemment fait de réserver l'usage du crême et de l'extrême onction. A cela près qui étoit peu de chose et qui même fut corrigé depuis, il trouva tout fort bon. Ainsi il n'y a aucun lieu de mettre ceux qu'on appelle calvinistes aux mains avec l'église anglicane, comme s'ils étoient de différente religion.

Les affaires étoient en cet état quand le Parlement, qui avoit été *prorogé*, se rassembla au mois de Novembre. Dans cette assemblée solennelle de toute la nation, (2) l'on confirma la réformation qui venoit d'être faite. Par acte du Parlement et du consentement des deux chambres et du roi il fut permis aux prêtres de se marier. Ensuite on passa un acte pour la confirmation du livre des prières communes, contre lequel protestèrent le comte de Derby, l'évêque de Londres,

(1) 1543.

(2) L'an 1548.

et sept autres évêques. L'on établit aussi l'usage de chanter les Pseaumes en langue vulgaire tournés en vers. Les jours de jeûne furent laissés dans l'état où ils étoient dans le papisme, le carême les vendredis et samedis de chaque semaine, avec défense de manger de la viande dans ces jours-là. Ce règlement fut plus de police que de religion, pour obliger la nation à ne pas renoncer à la pêche, ce qui seroit apparemment arrivé, parce que les anglais aiment fort peu le poisson et beaucoup la viande. (1) Pour l'établissement de cette-réformation on ordonna une nouvelle visite du royaume, afin d'exécuter la loi de l'uniformité qui avoit été faite par le Parlement. L'on donna des instructions aux visiteurs pour abolir certaines cérémonies que le peuple retenoit encore et pour lesquelles il avoit un grand attachement. Tout le royaume se soumit excepté la princesse Marie, qui continua de faire dire la messe en sa maison. Le conseil du roi la voulut obliger à se conformer au service nouvellement établi; mais elle le refusa, elle écrivit au conseil qu'elle ne pouvoit considérer comme des lois du royaume ces nouveaux règlemens qui venoient d'être faits, parce que le roi étoit mineur, et que ce qu'on faisoit étoit contraire

(1) 1549.

aux ordres de son père, qu'elle s'étoit obligée par serment d'observer. Le conseil répondit et insista sur les obligations où elle étoit de se soumettre aux ordres de l'état, puisqu'elle en étoit membre ; mais elle continua de refuser et fit intervenir l'empereur Charles Quint pour n'être point forcée en sa conscience : ce qui lui fut accordé.

Jusques-là (1) l'on n'avoit proprement touché qu'au culte, et la doctrine n'avoit été altérée qu'indirectement et par la grande liaison qu'elle a avec le service divin. Il étoit encore permis et comme indifférent de soutenir la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans le Sacrement, parce que l'on n'avoit point encore fait de formulaire et de confession de foi depuis la mort de Henri VIII. L'on jugea à propos d'y travailler cette année et l'on examina les matières, surtout celles du sacrement de l'Eucharistie. Il y eut des disputes publiques là-dessus dans les académies de Cambridge et d'Oxford. La douceur du gouvernement et celle de Crammer donnèrent de la hardiesse aux papistes, et furent cause d'un assez grand bruit à Oxford. Pierre Martyr y enseignoit la théologie et expliquoit la matière de l'Eucharistie selon la doctrine de Zwingle et la réformation des églises de Suisse.

(1) 1549.

Un nommé Smith forma le dessein de l'interrompre dans ses leçons publiques et de le provoquer à la dispute. Il devoit mener avec lui une troupe de gens séditieux à son commandement qui le devoient soutenir et chasser Martyr de sa chaire. Martyr en fut averti et ne jugea pas à propos d'interrompre ses leçons. Comme il alloit à l'université on lui donna un défi de la part de Smith, il ne laissa pas de poursuivre son chemin et de monter en chaire, où il répondit à Smith qu'il ne refusoit pas de défendre la cause de la vérité contre lui : mais qu'il ne feroit rien en cela sans en avoir permission du roi et de son conseil. En effet la chose fut rapportée au conseil qui députa des gens pour être auditeurs et juges de cette célèbre dispute, dans laquelle, sous l'autorité du roi, la présence réelle et la transsubstantiation furent combattues, convaincues de faux et entièrement ruinées, malgré les oppositions de plusieurs docteurs de la religion romaine qui firent les derniers efforts pour la défendre.

Pendant que dans l'université d'Oxford le papisme employe les armes de l'école pour se défendre, il prépare d'autres armes à la campagne. La province de Devon se révolta, les révoltés composèrent un gros de dix mille hommes et présentèrent les armes à la main, un

cahier de quinze articles pour le rétablissement de l'ancienne religion. Les prêtres pour animer les peuples portoient l'hostie au milieu du camp, et l'exposoient à la vue de tout le monde avec tous les discours capables de leur inspirer la fureur et la rébellion. Ils furent secondés par d'autres révoltés de la province de Norfolk et de celle d'York, qui en vouloient moins à la religion qu'à la noblesse, dont ils pilloient les maisons et outrageoient les personnes, commettant en tout lieux des brûtalités et des cruautés terribles. Mais ils faisoient profession d'être catholiques, c'étoit assez pour effacer le crime de rébellion et les excès de leurs cruautés. L'archevêque de Cantorbery eut la charge de répondre au mémoire des rebelles, et mylord Russel eut la commission de repousser leur violence. Ils assiégèrent Exester dans la province de Devon. (1549) Les assiégés fu- réduits à la nécessité de manger leurs chevaux, mais ils étoient résolus de tout souffrir plutôt que de tomber entre les mains de ces barbares qui avoient déjà exercé tant de cruautés. Enfin mylord Russel battit ces révoltés, les obligea à lever le siège et les dissipa, pendant que le comte de Warwik faisoit la même chose des rebelles de la province de Norfolk. L'on avoit sur eux toutes sortes d'avantages, et l'on eut pu sans risque les faire passer par toute la

rigueur des lois. Mais le protecteur et les réformateurs furent pour les conseils de douceur tellement qu'on accorda amnistie générale pour tous les rebelles, et on leur tint de bonne foi ce qu'on leur promit. Ce n'est pas ainsi qu'on en a usé en France et ailleurs avec les réformés, on ne leur a pardonné leurs mouvemens que quand on n'a pu les massacrer, et on ne leur a accordé la paix qu'afin de les conduire désarmés au gibet et à la boucherie.

Durant tous ces changemens, Bonner, évêque de Londres, fort attaché aux superstitions de l'ancienne religion avoit pris patience le mieux qu'il avoit pu. C'est à dire qu'il avoit dissimulé, s'étoit accommodé au temps, avoit établi la réformation dans son diocèse comme les autres; et avoit prêché selon qu'on lui avoit ordonné. On m'avouera qu'il n'y avoit rien de plus lâche, et qu'il lui eut été bien plus honorable selon le monde et plus utile selon Dieu, d'en user comme avoit fait Latimer et les autres évêques réformés du temps de Henri VIII, qui avoient renoncé à leurs évêchés et quitté leurs chaires volontairement, plutôt que de souscrire aux six articles. Cependant parce que ce qui est violent ne peut pas être de durée, Bonner qui faisoit violence à son cœur pour supprimer la fureur que lui donnoit le progrès de la réformation ne se peut

pas longtemps tenir paisible. Sa coutume étoit de tenir bon pour les dogmes et pour les cultes du papisme aussi longtemps qu'il y avoit de la sûreté à le faire : c'est à dire, jusqu'à ce que la loi du prince et du parlement les eut condamnés et défendus sous des peines, par ce moyen il s'entretenoit dans la faveur des papistes du royaume. Mais tout aussitôt qu'un article de la réformation étoit passé en loi, il s'y soumettoit en apparence avec promptitude, et par là il travailloit à sa conservation et à celle de ses bénéfices. Comme on savoit bien que sa conduite étoit pleine de dissimulation on l'observoit, et il fut reconnu qu'il laissoit dire la messe en divers lieux de Londres et des autres places qui étoient sous sa conduite. Le conseil du roi lui écrivit et lui enjoignit d'arrêter ces désordres, il eut la bassesse de protester que c'étoit fort son intention, et en effet il envoya dans toutes les paroisses l'ordre porté par la lettre du conseil. Mais sous main il persévéroit à faire tout ce qui lui étoit possible pour ruiner l'ouvrage du protecteur et de l'archevêque de Cantorbery. C'est pour cette cause qu'on le cita devant le conseil, où on lui ordonna de prêcher toutes les semaines une fois dans la cathédrale de St Paul et de célébrer à toutes les grandes fêtes, (1) par-

(1) 1549, Août.

ce qu'on avoit remarqué, qu'il s'abstenoit de faire le service lui même depuis le changement de la liturgie.

Particulièrement le conseil lui ordonna de prêcher contre la rébellion dans le premier sermon qu'il feroit, et surtout d'enseigner que le roi n'étoit pas moins roi, et le peuple pas moins obligé d'obéir à ses ordres, parce qu'il étoit encore en minorité. Ce dernier article paroissoit de la dernière importance à ceux qui gouvernoient alors; parce que c'étoit le dernier retranchement des mécontens. Il espéroit et même se flattoit de faire annuller tout ce qui se faisoit si le temps changeoit, sous prétexte que le roi étant mineur ne pouvoit pas faire des lois qui obligeassent les sujets. Bonner ne voulut jamais toucher cet endroit délicat dans son sermon, parce qu'il ne vouloit pas condamner ses sentimens ni y renoncer, et il n'eut osé les publier craignant d'être traité comme Gardiner, s'il parloit librement comme lui. Il parla donc de toutes les autres choses excepté de celle-là; et ce fut ce silence sur lequel on lui fit son procès. On nomma des commissaires pour examiner Bonner, et la manière dont il se conduisit dans cet examen, acheva de le perdre. Il parla outrageusement à ses témoins et irrévéremment à ses juges. Il réprouva les témoins qu'on lui

produisit sous prétexte d'hérésie (1559), parce qu'ils ne croyoient pas la présence réelle et la transsubstantiation, et les traita de gens excommuniés et indignes de paroitre dans des assemblées. Enfin après d'assez longues procédures, il fut privé de son évêché. Il eut fait bien plus honnêtement d'y renoncer lui même, puisque sa conscience ne lui permettoit pas d'enseigner la doctrine qu'on vouloit qu'il enseignât. En même temps la cour l'envoya en prison pour y demeurer tant qu'il plairoit au roi.

Dans ce grand abaissement du parti papiste il ne laissoit pas d'avoir encore de grands protecteurs, c'étoient les ennemis du duc de *Sommerset*. Ils conjurèrent de le perdre, sans doute bien moins dans le dessein de rétablir leur religion que de profiter du débris de sa fortune; mais les amateurs de l'ancienne superstition espéroient par sa ruine relever leur *idole*, c'est pourquoi ils agissoient de concert avec ceux qui n'ont point d'autre Dieu que la fortune. Le comte de Soutampton et celui de Warwick, tous deux papistes, entreprirent de perdre le duc de Sommerset, protecteur du royaume, et auteur de la réformation. Ils en vinrent à bout et la cabale fut si puissante, que le Conseil obligea le jeune roi à abandonner son oncle, son tuteur et celui qui l'avoit

si tendrement élevé. Sur des accusations les plus légères du monde il fut constitué prisonnier à la Tour de Londres, et tout ce qu'il put obtenir par ses soumissions ce fut d'avoir la vie en renonçant à toutes ses dignités, et en payant deux mille livres sterlings d'amende. Ce fut alors que le parti papiste crut avoir gagné le dessus. Et en effet si le roi Edouard VI n'eut eu de la piété et de la vigueur au-delà de ce qui se peut imaginer dans une personne de son âge, ce grand ouvrage de la réformation étoit entièrement renversé peu de temps après sa naissance. Le roi se vit entre les mains de deux méchans hommes, dont le but étoit de rétablir la religion romaine afin de mettre dans leurs intérêts tous les papistes du royaume, et régner par leur appui. Mais le jeune roi parut inflexible là dessus. Ce que voyant le comte de Warwik il renonça au papisme pour s'accommoder au temps et à la volonté du roi. Et Soutampton qui avoit espéré d'être rétabli dans toutes ses charges se voyant trompé, se retira de la cour. Ainsi cette chûte du duc de Sommerset, par un miracle de la providence ne fit aucun préjudice à la réformation. (1549) Au contraire le parlement, qui se tint dans la même année au mois de Novembre, confirma tout ce qui avoit été fait, et le conseil écrivit à tous les ecclésiastiques du royau-

me, qu'on eût à mettre entre les mains de ceux que le roi commettroit pour cela, tous les messels, rituels, bréviaires, légendes, et autres livres de l'ancienne superstition. Dans le commencement de l'année suivante, Ridley fut nommé à l'évêché de Londres en la place de Bonner. Ce Ridley fut le second de l'archevêque Crammer, et travailla conjointement avec le même zèle pour achever et pour affermir la réformation. Le comte de Warwik qui se fit créer duc de Northumberland occupa la première place du conseil, et peut être l'auroit-il séduit, (1) n'étoit que le roi qui n'étoit que dans sa quatorzième année, avoit pourtant toute la force et toute la prudence d'un homme fait. Il paroit par un journal qu'il a laissé de sa vie que rien ne se faisoit qui ne passât devant lui tant des affaires étrangères que de celles de l'état et de l'Eglise. Le célèbre Cardan qui passa en ce temps-là en Angleterre assure qu'il lui parla en latin et avec toute la facilité que pourroit avoir un homme consommé dans la littérature ; et qu'il pouvoit parler presque également toutes les langues vivantes. Il donnoit audience à tous les ambassadeurs et les entretenoit sur les divers intérêts des états avec une capacité qui les remplissoit d'admira-

---

(1) 1550.

tion. Il tenoit régistre de tout ce qui se passoit de remarquable, connoissoit parfaitement la situation, les commodités et les incommodités de tous les havres de France et d'Angleterre. Et par dessus tout cela il avoit étudié les matières de religion et les avoit pénétrées avec un succès incroyable. Tellement qu'on peut dire que ce fut un miracle que Dieu voulut montrer à la terre, mais dont il ne la trouva pas digne, c'est pourquoi il l'en priva bientôt. Cet esprit avancé d'Edouard VI fut cause que la réformation alla toujours son cours au milieu des agitations que l'ambition des grands causoient dans l'état. Dans l'année 1550 il se passa peu de choses considérables pour l'église. L'on revit le livre des communes prières pour y changer quelque chose. Ridley évêque de Londres visita son diocèse, et en renversa les autels pour mettre en leur place les tables de la communion, (1) L'année suivante il y eut des plaintes portées contre quelques ecclésiastiques qui ne s'accommodant pas de la nouvelle réformation s'y soumettoient le moins qu'ils pouvoient. Mais pas un n'osa se déclarer ouvertement, et l'on vit encore un nouvel exemple de leur lâcheté. Ceux là même qui sous la Reine Marie pérsécutèrent si cruellement les réfor-

(1) 1551.

nés, protestèrent alors avec une basse dissimulation qu'ils étoient fort contens de tout ce qui avoit été fait. Entre les autres Oglethorp qui fut depuis évêque de Carlisle sous le règne suivant, signa volontairement un acte que l'on a encore aujourd'hui, dans lequel il déclare qu'il approuvoit les changemens qui avoient été faits dans la religion. Cependant la tentation à laquelle ces dissimulations étoient exposées n'étoit pas fort grande. En fatisfaisant leur conscience il n'y alloit ni de la liberté, ni de la vie, il n'y alloit que de la perte de leurs bénéfices. Et c'est en vain que Sanderus se vante des Martyrs de sa religion. On ne fit rien souffrir à *personne*; excepté quelques années de prison à Gardiner, évêque de Winchester, et à Bonner évêque de Londres. On veut pourtant faire une grande affaire de cette prétendue persécution à Crammer, que l'on dit en avoir été l'auteur. Mais il ne sera pas malaisé de l'en justifier, quand nous y serons appelés.

Nous avons vu que l'on avoit déjà examiné les matières de la foi, sur tout depuis la célèbre dispute de Martyr à Oxford. Cependant on n'avoit pas encore trouvé moyen d'en dresser un formulaire, apparemment parce que les esprits n'étoient pas encore bien disposés

à le recevoir.(1)Il se fit cette année, ce formulaire, et on le composa de quarante et un articles : dans lesquels toutes les erreurs de l'Eglise romaine étoient reprouvées et les principales vérités chrêtiennes établies ; la présence réelle et la transsubstantiation y étoient nommément et expressément condamnées. Le livre des communes prières fut encore revu et corrigé, et dans le chapitre de la communion on ajouta une *Rubrique* pour règler la posture de respect dans laquelle on prendroit désormais le Sacrement, c'est en se mettant à genoux. La raison et la piété d'Edouard prenoient tous les jours de sensibles accroissemens et la réformation aussi ; tellement que tout le Royaume étoit reformé ou en effet, ou en apparence. La seule princesse Marie sœur ainée d'Edouard refusoit de se soumettre et faisoit toujours dire la messe dans sa chapelle. Cette opiniâtreté chagrinoit infiniment le roi, on essaya d'amener cette princesse à la véritable religion; le roi s'en mêla, le conseil lui en écrivit encore comme il avoit fait autrefois ; les évêques s'offrirent de l'instruire. Mais rien n'y fit, la haine qu'elle avoit contre la réformation, s'étoit fortifiée en son cœur à la faveur du ressentiment qu'elle avoit de l'outrage fait à sa mère, par lequel on avoit

(1) 1551.

aussi flétri sa naissance. Elle regardoit ceux qui avoient chassé le Pape et sa religion comme les mortels ennemis de sa grandeur et de sa gloire; et la chûte de la religion romaine comme sa propre chûte, parce qu'en effet le divorce de Henri VIII avec Catherine d'Arragon, mère de Marie, fut le premier motif qui obligea ce prince à quitter l'église romaine.

Pendant que Crammer archevêque de Cantorbery avançoit ainsi les affaires de l'église, le duc de Northumberland autrement comte de Warwik faisoit les siennes et ourdissoit de nouvelles trames contre le duc de Sommerset. Ce duc commençoit à rentrer en faveur auprès du roi, et peut-être qu'il auroit bientôt rechassé le duc de Northumberland si celui-ci ne l'eût prévenu. C'est ce qu'il fit en subornant des témoins, qui accusèrent le duc de Sommerset de s'être voulu rendre maître de la personne du roi et d'avoir voulu se faire une seconde fois protecteur : mais surtout d'avoir attenté à la vie de lui duc de Northumberland, et de l'avoir voulu faire assassiner ; sur cette accusation prouvée comme l'on voulut, ce pauvre duc fut condamné à perdre la tête, ce qui fut exécuté.

Le Parlement s'ouvrit le lendemain de cette exécution, (1) et l'on y confirma tout de

(1) 1552, Janvier.

nouveau ce qui avoit été fait pour réformer l'Eglise anglicane; le livre des prières communes de la dernière revision et correction fut autorisé; l'on y passa un autre acte pour rendre aux Prêtres la liberté de se marier. Après que le Parlement fut dissous, l'assemblée des évêques et des théologiens mit la dernière main à la confession de foi de laquelle nous avons parlé ci-dessus; elle fit des lois ecclésiastiques, des canons et des règlemens qui furent rédigés sous cinquante et un titres, selon le nombre des livres des Pandectes, dans lesquelles Justinien a ramassé les lois romaines. Enfin l'on acheva ce grand ouvrage de la réformation de l'Eglise anglicane, car on la mit en l'état où elle est encore aujourd'hui; excepté que, dans la confession de foi qui fut faite sous Elisabeth, on coucha certains articles en termes plus généraux que ceux dont on s'étoit servi sous le règne d'Edouard. Dieu qui sembloit n'avoir prêté ce jeune prince à la terre que pour faire ce grand œuvre, le voulut retirer quand la réformation fut achevée. En effet, Edouard mourut peu de temps après de la manière la plus édifiante du monde, ayant toujours l'ame et les yeux tournés vers le ciel avec des élévations extraordinaires. (1) Il finit par ces pa-

(1) 1553, en Juillet.

roles si dévôtes : *Seigneur délivre-moi de cette misérable et malheureuse vie, retire moi avec tes élus. Seigneur je remets mon esprit entre tes mains. Seigneur, tu sais combien je serai heureux d'être auprès de toi : cependant, ô mon Dieu ! si tu le juges à propos rends moi la santé et la vie pour l'amour de tes élus. O Seigneur Dieu, bénis mon peuple et sauve ton héritage : O Dieu, sauve ton peuple d'Angleterre que tu as choisi : O Seigneur garantis ce royaume et le délivre du papisme : maintiens-y la véritable religion, afin que mon peuple et moi puissions louer ton saint nom par Jésus-Christ.* Ce ne sont guères là les mouvemens d'un réprouvé et d'un prince abandonné de Dieu au point qu'il auroit dû être, s'il avoit été dans la main du démon un instrument de la damnation et de la subversion de tant de millions d'ames, comme le papisme le prétend. On dit que nous faisons de cet Edouard un miracle, afin de couvrir la honte de notre rébellion contre l'Eglise, et de persuader qu'elle s'est faite sous l'autorité d'un roi ; mais que ce roi n'étoit qu'un enfant, qu'il n'étoit pas en âge d'agir par lui-même et qu'il ne faisoit que prêter son nom. C'est pourquoi je juge à propos, Monsieur, (1) de vous donner un extrait du

(1) Cardanus de *Genituris*, lib. 12. de genitura Eduardi VI.

livre de Cardan, dans lequel il parle de ce prince. Le voici selon que le docteur Burnet nous l'a donné et tel qu'en effet il se lit dans le livre de Cardan *de Genituris*. *Les graces l'accompagnoient, car n'étant encore qu'enfant il savoit déjà plusieurs langues, la latine, l'anglaise, la française et n'étoit pas ignorant, à ce qu'on a dit, dans les langues grecque, espagnole et italienne, et peut-être quelques autres. Il entendoit la logique, la philosophie naturelle, la musique : dans un corps mortel il avoit un naturel digne d'un aussi grand prince, et une majesté grave et véritablement royale. En un mot cet enfant étoit un miracle dans la nature pour la grandeur de son esprit, qui promettoit tout ce que l'on peut promettre. Ce ne sont point des louanges d'orateur qui aillent au-delà de la vérité, elles demeurent au-dessous.* Cela est suivi d'un beaucoup plus grand éloge que je ne saurois ni vous envoyer, ni vous traduire. Mais cela suffit, et il me semble que cet italien qui n'étoit point huguenot, mérite qu'on lui ajoute foi dans un sujet où il n'étoit nullement intéressé.

CHAPITRE

CHAPITRE VII.

Suite de l'histoire de la réformation de l'Eglise anglicane. Le règne de Marie, cruel et sanglant; celui d'Elisabeth, doux et débonnaire. Réflexions sur toute cette histoire de la réformation d'Angleterre.

EDouard VI. (1) en mourant avoit pris toutes les sûretés qu'il lui avoit été possible de prendre, pour affermir et conserver après lui la réformation qu'il avoit si heureusement achevée. Il avoit bien prévu que si sa sœur Marie lui succédoit, elle ruineroit entièrement son ouvrage. C'est pourquoi il l'avoit deshéritée et excluse de la couronne, nommant pour lui succéder Jeanne Gray, fille du duc de Suffolk, sa cousine. Cela s'étoit fait non seulement au préjudice de Marie, mais aussi d'Elisabeth : non qu'il eût du soupçon sur la religion de la dernière, mais apparemment parce qu'il crut qu'il étoit plus aisé d'exclure les deux sœurs, que de mettre la cadette sur la tête de l'ainée; ou plûtôt parce que ceux qui lui avoient donné ce mauvais

(1) 1553.

conseil, avoient des vues toutes différentes des siennes, et n'excluoient les légitimes héritières que pour profiter de leur exclusion. Mais ce conseil fut malheureux, et toutes les précautions furent inutiles. Les menées du duc de Suffolk et celles du duc de Northumberland, qui vouloit avoir une reine de sa façon, afin de régner absolument sous son nom, ne servirent qu'à leur faire perdre la tête et la vie; la pauvre Jeanne Gray que l'on fit monter sur le trône malgré elle, n'y fut pas longtemps, et n'en descendit que pour monter sur l'échafaut.

On voit en cet endroit la fausseté de cette accusation que l'on nous fait, que nôtre religion inspire l'esprit de rébellion contre les princes. La princesse Marie avoit été exclue de la couronne par ces gens de cour qui se servent toujours du voile et du prétexte de la religion pour couvrir et pour avancer leurs desseins ambitieux : mais les véritables réformés rendirent à Marie cette couronne que son frère lui avoit ôtée. Cette princesse, après la mort du roi son frère, fut obligée de se retirer dans la province de Suffolk pour se mettre en lieu de sûreté, de là elle écrivit au conseil, duquel elle ne reçut pas une réponse favorable; Jeanne Gray fut proclamée reine et on leva des troupes pour s'opposer

à ceux qui tiendroient le parti de Marie. Sur cela tous les réformés de la province de Norfolk et de Suffolk la vinrent trouver, et lui demandèrent si elle vouloit laisser la religion en l'état où Edouard l'avoit mise, (1) et qu'en ce cas ils se déclareroient pour elle et soutiendroient ses droits. Elle leur protesta que son intention n'étoit pas d'apporter aucun changement à la religion et qu'elle se contenteroit de faire célébrer la messe chez elle. Là dessus ils se déclarèrent pour elle, mais dans la suite ils furent payés d'infidélité et d'ingratitude; Marie fit courir ce bruit par tout le royaume qu'elle ne feroit aucun changement dans ce que son frère avoit établi. Cela disposa tous les peuples qui aiment naturellement leur légitime prince, à rentrer dans l'obéissance. Et même les troupes que le duc de Northumberland avoit fait lever contre elle, quoiqu'elles fussent de la religion réformée, se rangèrent du parti de la reine au lieu de joindre le duc. Enfin le conseil même dont la plupart des membres étoient fort attachés à la réformation, revint et la proclama reine. Ainsi l'on peut dire avec toute sorte de vérité, que ce furent les réformés qui établirent Marie sur le trône, et que sans eux elle n'y seroit jamais remontée. Car bien que tout le parti pa-

(1) 1553.

piste fut pour elle, il étoit si peu consi
ble en comparaison de l'autre, que si le
réformé eût voulu s'unir et s'entendre, il
plus fort qu'il ne falloit pour soutenir
clusion faite par Edouard sixième. Nous a
voir de quelle manière elle reconnut
obligation.

Le duc de Northumberland qui ét
premier mobile de ces mouvemens, v
que tous les ressorts qu'il avoit cru faire
pour lui, agissoient contre lui, se rendit
si, et proclama Marie reine avec des ma
d'une joie affectée qui faisoient voir la
sesse de son ame. Cette bassesse parut e
mieux quand le comte d'Arondel vint
rêter de la part de la reine, il se jeta
pieds et fit les plus lâches soumission
monde pour avoir sa faveur : ces lâchet
lui servirent de rien, car il fut mené p
nier à la Tour de Londres avec plusieur
tres. Peu de temps après il mourut p
main d'un bourreau ; en mourant il a
qu'il avoit toujours été catholique romai
qu'ainsi ce n'étoit pas son zèle pour la
gion qui lui avoit fait prendre les armes
tre la reine. Marie entra dans Londr
monta sur le trône avec intention, à c
l'on dit, de remettre la religion dans
où son père l'avoit laissée en mourant,

lon cela elle ne vouloit point rétablir ni la puissance du pape, ni les monastères, ni les autres choses que son père avoit abolies. Mais cela n'est point apparent, elle fit assurément ce qu'elle avoit toujours eu dessein de faire, c'est-à-dire de rentrer sous l'obéissance du siége de Rome. Elle avoit hérité ces sentimens de sa mère, et le même arrêt qui avoit chassé le pape l'ayant fait exclure de la couronne, elle ne pouvoit avoir qu'un très-puissant ressentiment de tout ce que cet arrêt avoit fait. Par inclination et par reconnoissance elle étoit dans les intérêts du pape, puisque le pape avoit soutenu qu'elle étoit fille légitime, elle devoit bien soutenir qu'il étoit légitime souverain de l'Eglise. Elle avoit tenu bon dans son adhérence au pape jusqu'à la mort de sa mère et son opiniâtreté avoit pensé lui coûter la vie. On sait que Henri VIII n'étoit pas fort tendre, et que le sang de sa maison ne lui coûtoit pas beaucoup à verser; et d'ailleurs ne pouvant souffrir aucune contradiction il avoit pris la résolution de faire dans sa propre fille un exemple de sévérité, pour donner de la terreur à toute la nation. Ce n'est ni une fable ni une conjecture, c'est une vérité confirmée par une lettre de la mère de Marie, dont l'original se trouve encore aujourd'hui et qui se peut lire dans le recueil

des pièces qui sont à la fin de l'histoire du docteur Burnet. Dans cette lettre la reine répudiée parle à sa fille comme à une personne qui est prête à souffrir le martyre ; *elle l'exhorte à obéir en toutes choses au roi son père excepté celles de la religion, pour lesquelles elle veut qu'elle souffre avec joie*, et pour la fortifier elle lui envoie deux livres, l'un étoit la vie de Jésus-Christ et l'autre une lettre de St. Jérôme. Et il est bon de remarquer en cet endroit que le duc de Norfolk, Gardiner et tous les autres zélés catholiques romains abandonnèrent cette princesse à la fureur de son père ; Crammer fut le seul qui osa s'exposer pour elle, et ce fut lui qui appaisa Henri. De sorte que dans le traitement que ce prélat reçut d'elle dans la suite, il y eût non-seulement de l'inhumanité et de la barbarie, mais de l'ingratitude la plus noire.

Marie après la mort de sa mère n'ayant plus celle qui la soutenoit dans les sentimens honnêtes de ne rien faire contre sa conscience, même au péril de sa vie, s'abandonna entièrement aux volontés de son père. Et l'on voit encore quatre lettres, trois à son père et une à Cromwel par lesquelles elle déclare sa soumission en ces termes : „ Votre très humble, „ très obéissante, et très fidèle sujette, hum- „ blement prosternée aux pieds de votre ex-

„ cellente majesté, etc. Premièrement je re-
„ connois avoir commis une offense contre vo-
„ tre excellente grandeur, très griève et op-
„ posée aux lois de la nature, en ce que j'ai
„ refusé de me soumettre à vos très justes et
„ très excellentes lois, etc. Secondement pour
„ ouvrir mon cœur à votre majesté, etc. je
„ ne lui demanderai jamais miséricorde et
„ compassion si elle s'appercoit que couver-
„ tement ou publiquement je me départe le
„ moins du monde de ce que j'aurai promis et
„ signé, etc. En troisième lieu connoissant
„ votre excellent savoir : votre vertu, votre
„ sagesse et votre connoissance, je remets
„ mon ame à votre conduite, selon laquelle
„ *désormais* je veux régler ma conscience. «
L'on ne peut pas voir une promesse plus solennelle selon laquelle elle étoit obligée de conserver au moins la religion de son père dans l'état. Cet endroit est propre à faire voir le caractère de cette reine dont le papisme fait une héroïne. Cela est d'une profonde dissimulation, et d'une conscience à qui les faux sermens ne coûtoient rien : c'est assez là l'esprit de la superstition et de la fausse dévotion.

Marie donc, contre les sermens répétés qu'elle avoit faits à Henri VIII, et contre les promesses solennelles qu'elle avoit faites à ses peuples en montant sur le trône, résolut

de ruiner absolument la réformation d'Edouard et même celle de Henri. Elle eut pu trouver un milieu pour ne pas violer ses sermens, et pour ne faire aucun préjudice à sa propre religion ; c'est qu'elle eut pu laisser subsister paisiblement les deux religions, en s'en tenant à la déclaration qu'elle fit au conseil; (1) *Qu'elle ne vouloit contraindre personne en matière de religion, qu'elle s'en remettait à Dieu, pour mettre dans les cœurs la vérité qu'elle avoit dans le sien; qu'elle espéroit qu'elle pourroit procurer cela en leur faisant expliquer sa parole par de bons, vertueux et savans prédicateurs.* Dieu permit qu'elle jouât encore cet acte de comédie pour la mieux faire connoître dans le monde, et pour ajouter une nouvelle infidélité à toutes les autres. Le premier effet de cette parole qu'elle avoit si solennellement donnée, fut une défense à tout prédicateur de monter en chaire sans en avoir la permission, et par là elle défendit la chaire à tous les réformés. Les habitans réformés de la province de Suffolk, qui avoient rendu un si grand service à la reine, et qui l'avoient mise sur le trône, crurent que pour ce service ils pouvoient prendre un peu plus de liberté, et représentèrent à la reine que sa déclaration

(1) *1553*, le 12 d'Août.

ne s'accordoit pas avec la promesse qu'elle eur avoit faite si solennellement. Pour saisfaction on les traita d'insolens, et l'on mit u carcan durant trois jours celui qui avoit arlé avec plus de vigueur. Ces bons évêques atholiques Bonner, Gardiner et deux ou rois autres qui avoient été destitués durant e règne d'Edouard, furent rétablis; tous ces âches ecclésiastiques qui s'étoient soumis, ontre leur conscience, levèrent la tête et devinrent les plus cruels persécuteurs. Crammer n'eût pas la lâcheté qu'avoient eu Gardiner, Bonner et les autres sous Henri VIII. Il se déclara nettement contre la messe, il coucha a déclaration par écrit et la soutint en présence du conseil, en disant qu'il étoit bien âché que cette déclaration fut sortie de ses mains en l'état où elle étoit, parce qu'il avoit dessein de l'étendre davantage en divers articles et de la faire afficher ensuite aux portes de l'église de St. Paul et des autres églises de Londres. Après quoi Marie oubliant qu'elle lui devoit la vie, l'envoya et lui et l'évêque Latimer à la Tour de Londres, comme des criminels de lèze-majesté.

Ce fut là le commencement de l'horrible persécution que cette reine fit à l'église réformée d'Angleterre, l'une des plus cruelles qu'on ait vue depuis la naissance du christia-

nisme. Bonner, rétabli dans son évêché de Londres, s'abandonna sous l'autorité de Marie à son naturel, qui étoit le plus insolent, le plus fier et le plus cruel qui fut au monde. Comme Crammer, archevêque de Cantorbéry, avoit été le principal auteur de la réformation sous les règnes précédens, Bonner fut sous ce règne le plus ardent persécuteur de la vérité et de ceux qui en faisoient profession; et il est bon que l'on remarque les différens caractères de ces deux hommes, dont l'un étoit si doux et l'autre si farouche, car cela peut servir d'un favorable préjugé pour se déterminer en faveur de l'une ou de l'autre religion. Marie fit assembler un Parlement, (1) dans lequel elle fit casser l'*arrêt* du divorce entre son père et sa mère, elle procura l'exclusion d'Elisabeth, en faisant déclarer que le mariage de Henri VIII avec Anne de Boulen avoit été un adultère : elle fit annuller toutes les lois d'Edouard *sixième*, et confirmer tout ce qu'elle avoit déjà fait contre Crammer, Latimer et les autres évêques réformés qu'elle avoit envoyés à la Tour, et fait accuser de lèze-majesté. Mais parce que ce Parlement ne faisoit pas encore tout ce que la reine eut bien voulu, et qu'il faisoit paroître de la répugnance à révoquer

(1) 1553, 10 d'Oct.

les lois de Henri VIII, pour rentrer sous la domination du pape, (1) et encore à consentir au mariage de Marie avec le prince d'Espagne, il fut cassé, après avoir été seulement deux mois sur pied. Les propositions de mariage de la reine avec Philippe prince d'Espagne, allarmèrent tout le royaume, et firent prendre les armes à ceux de Londres et à quelques autres de la nation, qui avoient une aversion mortelle pour la domination des étrangers; mais ces soulèvemens n'eurent pas de suite. L'on essaia d'en rendre coupable Elisabeth afin de la perdre, mais l'on ne put en venir à bout, (2) parce que les chefs de la sédition qui furent pris, ne la voulurent jamais charger. Marie, délivrée de crainte, rentra dans ses cruelles poursuites contre les réformés; elle fit chasser des évêchés tous les évêques établis du temps d'Edouard, et commit Bonner, Gardiner, Tonstal et quelques autres pour faire le procès aux évêques qui s'étoient mariés, c'étoient l'archevêque d'Yorck et les évêques de saint David, de Chester et de Bristol. Après cela elle rétablit la messe partout et fit convoquer un

(1) Le 6 Déc.

(1) 1554.

nouveau Parlement. (1) Gardiner avoit pris soin d'en choisir les membres et de les mettre dans les intérêts de la reine par de bonnes raisons, c'est à dire par de bonnes pensions. Cela fut cause que Marie ne trouva plus de peine à obtenir le consentement pour son mariage avec Philippe d'Espagne. Elle épousa donc ce prince au mois de Juillet de la même année, âgée de trente-huit ans, et lui de vingt-sept. Cela étant fait et le Parlement réduit à l'esclavage, on lui fit accroire qu'il demandoit au nom de toute la nation d'être réconcilié à l'église catholique et au saint siège. Le cardinal Polus, anglais de nation et du sang royal, mais qui avoit été chassé par Henri VIII, parce qu'il s'opposoit au dessein *qu'il* avoit de bannir le papisme, fit la cérémonie de la réconciliation, reçut la soumission des deux chambres à genoux devant lui, et leur donna l'absolution. Ensuite de quoi l'on cassa par acte du Parlement toutes les *déclarations* qui avoient été faites contre le siège de Rome. Et enfin l'on fit revivre par un autre acte toute la sévérité des anciennes lois contre les hérétiques.

C'est le point où Bonner, Gardiner et Marie en vouloient venir afin d'être autorisés, pour se venger des affronts qu'ils croyoient avoir

(1) 1554, Avril.

reçus, plutôt que pour venger la religion des outrages qu'on disoit qu'elle avoit soufferts. Quand ils se virent armés de cette loi, ils consultèrent comment ils devoient s'en servir, et l'on dit que le cardinal Polus (1) étoit pour les voies de douceur : mais Gardiner et Bonner furent pour la sévérité, et la reine se rangea du coté de ces derniers. Le cardinal ne laissa pas d'exhorter les évêques en les renvoyant dans leurs diocèses, (2) d'en user avec modération et de travailler à ramener les égarés par des instructions et de bons exemples plûtot que par les voies de rigueur. En effet on lui rend témoignage d'avoir quelquesfois arraché des gens à la fureur de Bonner : *il en* sauva, dit-on, vingt-deux tout à la fois. Alors le champ fut ouvert au martyre. A Londres, dans toutes les villes du royaume, et à la campagne les bûchers furent dressés, on brûla les évêques et les pasteurs, les ecclésiastiques et les laïques, les nobles et ceux qui ne l'étoient pas, les hommes, les femmes, les enfans ; et des gens de toutes conditions, de tout âge, et de tout sexe. Nous ne ferons point ici la liste et le catalogue de ces martyrs, parce que nous n'écrivons pas un martyrologe. Ces procédures violentes étonnèrent

(1) 1554.

la nation, on s'en plaignit de toutes parts; Philippe, mari de la reine, ne voulut pas être chargé de la haine que cette conduite attira sur le gouvernement; il s'en purgea. Les persécuteurs même commençoient à être déconcertés, Gardiner évêque de Winchester s'étoit attendu que vingt ou trente personnes brûlées mettroient tout le reste à la raison: mais il voyoit que des cendres des derniers martyrs il en naissoit de nouveaux, et que la foule se multiplioit au lieu de diminuer. Cela l'obligea à quitter cet office de brûler et de bourreau voyant qu'il auroit trop d'affaire: et il en laissa toute la charge à Bonner, qui n'en eut pas trop de tout pour satisfaire sa fureur et sa rage, laquelle n'avoit pas de bornes. Ainsi la persécution ne fut point relâchée, (1) et l'on continua à brûler partout sans choix, sans distinction et sans nombre. Le célèbre docteur Ridley évêque de Londres, grand réformateur et le bon vieillard Latimer qui étoit échappé à tant de périls sous Henri VIII après en avoir vu passer un grand nombre devant eux, furent brûlés comme les autres à Oxford. Peu de temps après, Gardiner alla rendre compte à Dieu de ses actions. (2) Il mourut comme un persécuteur avec assez peu de conso-

(1) 1555.

(2) Le 16. Octobre 1555.

lation en s'écriant souvent, *Erravi cum Petro, non flevi cum Petro.* J'ai péché comme St. Pierre et je n'ai pas pleuré comme lui. (1)

L'on avoit longtemps gardé en prison celui qu'on regardoit comme le chef du parti, Thomas Cramner archevêque de Cantorbery, pour lui faire souffrir un long supplice par une longue prison, et pour lui donner le chagrin de voir son ouvrage entièrement renversé. (2) Mais enfin on voulut le faire passer par le même supplice que les autres: convaincu d'hérésie il fut dégradé et condamné au feu; son courage alla jusques là et périt en cet endroit. Cet exemple doit bien être un avertissement aux hommes les plus affermis de se défier d'eux mêmes et d'être bien en garde du côté de la tentation. La crainte de la mort le fit succomber, on lui promit de lui donner la vie, et de le rétablir dans toutes ses dignités s'il vouloit se rétracter; il le fit. On a beau chercher des couleurs pour couvrir cette action, elle ne peut être excusée que par la foîblesse humaine, par l'horreur d'un si terrible supplice et par la répentance extraordinaire et édifiante qu'il en fit. Et c'est ce qui distingue son action de la lâcheté de Gardiner, de Bonner et de tous les ecclésiastiques an-

(1) Le 12. Novembre.

(2) 1516, Mars.

glois qui, sous Henri VIII, souffrirent qu'on renonçât au Pape, et qu'on abbatit sa religion contre leur concience, prêchèrent même hautement pour la souveraineté du roi dans les choses ecclésiastiques, et firent brûler ceux qui la nioient. Ces mêmes gens sous Edouard VI, reçurent la réformation, la firent établir dans leurs diocèses et la prêchèrent. Cependant ce ne fut pas la crainte de la mort qui les porta à cela : car on avoit révoqué toutes les loix qui condamnoient les hérétiques à la mort; aussi ne fit-on mourir personne. Et de plus ces gens ne se rétractèrent, après avoir renié le Pape, que pour devenir des lions contre leurs compatriotes, et ne témoignèrent leur répentance que par une ample et cruelle effusion de de sang innocent au lieu que Crammer se vangea de son crime sur lui même.

Crammer se rétracta donc, signa tout ce qu'on voulut, renonça aux prétendues erreurs de Zwingle et de Luther; sa rétractation fut publiée au grand scandale de toutes les bonnes ames. C'est ici que Marie fit bien voir que sous prétexte de zèle pour la gloire de Dieu, elle poursuivoit la vengeance des injures qu'elle croyoit avoir reçues en son particulier. L'archevêque de Cantorbery avoit prononcé la sentence de la cassation du mariage entre la mère de la reine et Henri VIII; elle ne vou-

lut jamais lui pardonner cela. De plus, Edmond Bonner, évêque de Londres, qui savoit bien par lui même qu'on peut souscrire et enseigner une doctrine sans la croire, craignoit que les temps ne vinssent à changer, et que sous un autre règne Crammer ne se vangeât sévèrement des cruautés que ce persécuteur lui avoit fait souffrir dans une prison de trois ans. L'archevêque fut donc condamné au feu malgré son abjuration, mais avant que d'y aller il fit répentance publique devant toute l'assemblée dans une église où on l'avoit mené pour ouïr un dernier sermon, et pour lui faire encore une fois abjurer publiquement l'hérésie. Mais au lieu de l'abjuration qu'on attendoit de lui, il fit une confession de foi pure et conforme à ses sentimens, et déclara que la crainte de la mort l'avoit porté à signer un écrit contre sa conscience. Il dit anathême au Pape, comme à l'Antechrist, et confirma de vive voix sur le Sacrement, ce qu'il avoit écrit contre Gardiner. Sur le champ il expia son péché par une grande abondance de larmes qu'il versa en la présence du peuple. De sorte qu'il pouvoit dire le contraire de ce qu'avoit dit Gardiner, *Erravi cum Petro, non flevi cum Petro*, car si son péché avoit été tout semblable à celui de St. Pierre, sa répentance fut aussi semblable. Mais il ne se

contenta pas de cela et déclara qu'il étoit résolu quand il viendroit au feu, de brûler la première, cette main qui avoit commis la lâcheté. Les prêtres et les persécuteurs qui l'avoient produit en public pour triompher de sa foiblesse, furent couverts de confusion, et le menèrent au supplice avec toutes les marques de la plus furieuse rage. Quand il fut attaché au pôteau et que le feu fut allumé, il tint la parole qu'il avoit donnée, il étendit sa main et la fit brûler et consumer toute entière avant que le feu fut parvenu à son corps, en répétant de fois à autre ces paroles : *O malheureuse, ô indigne main! Seigneur Jésus, reçois mon esprit entre tes mains.*

Cette année (1) fut distinguée entre toutes les autres du règne de Marie par la cruauté des persécutions et par la multitude des supplices; de toutes parts on ne voyoit que des feux allumés. Parce qu'on vit qu'à ne brûler les gens qu'un à un, on n'auroit de longtemps fait, on se mit à les brûler par troupes. A Colchester, Bonner en fit brûler six tout à la fois, et à Londres il en fit mettre treize tout en un seul feu : sur la fin du mois de Juin, dans la province de Suffolk, on brûla plusieurs hommes, et dans le mois de Juil-

(1) 1556.

ıt une mère et ses deux filles furent jetées
ans le même feu. L'une de ces femmes étoit
rosse et proche de son terme, la violence
u feu et de la douleur la fit accoucher, l'un
es assistans, plus tendre que les autres, tira
enfant du feu, mais après avoir un peu con-
ılté on le rejeta dans le feu. Cette action ne
ıit-elle pas honte à la nature humaine, et
omment est-il possible qu'une religion qui
'appelle chrétienne, s'en fasse honneur? Les
hoses continuèrent sur le même pied l'an-
ée suivante, comme les torrens grossissent
t deviennent plus furieux en s'éloignant de
ıur source, la rage de Bonner alloit en aug-
ıentant et son cœur devenoit de jour en jour
lus dur et plus inaccessible à la compassion,
ar l'habitude qu'il prenoit à répandre le
ıng.

Enfin ce triste et malheureux règne passa,
Iarie mourut après une triste et courte vie
un règne de peu d'années, mais tout
ıuillé et marqué de sang dans tous les en-
'oits. Elisabeth sa sœur lui succéda sans au-
ıne contradiction; preuve évidente que tou-
l'Angleterre étoit encore réformée dans le
eur, puisqu'elle se tourna incontinent du
ıté de cette princesse qui avoit toujours fait
'ofession de la réformation. Le Parlement
oit assemblé, les évêques papistes y étoient

en corps, la mort de Marie leur fut un coup de foudre qui les attéra, et la proclamation d'Elisabeth comme reine d'Angleterre les jeta dans d'étranges terreurs. Mais ils n'étoient pas assez forts pour arrêter le torrent, ils s'y laissèrent emporter : et comme ils avoient appris de longue main l'art d'accommoder leur conscience au temps, ils furent les premiers à crier *vive la reine Elisabeth*. Ils vinrent la recevoir en corps à la porte de Londres, elle les reçut tous avec grande civilité, excepté Bonner sur qui elle jeta un regard farouche qui lui parla des sentimens qu'elle avoit pour lui. Deux choses me surprennent en cet endroit, la première est la hardiesse de Bonner ou plutôt son impudence d'oser paroître devant les yeux d'une princesse réformée souillé du supplice de tant de réformés qu'il avoit fait mourir si cruellement ; et la seconde est la débonnaireté de cette reine qui ne punit ce misérable que par un mauvais regard, lui à qui elle eût pu faire souffrir les plus sévères supplices comme au plus insigne meurtrier qui fut jamais. Elisabeth elle-même avoit eu bonne part à la persécution, elle avoit été longtemps prisonnière dans la Tour, et ne croyoit pas en sortir que pour perdre la tête, mais elle pardonna généreusement à tous ceux qui avoient été les instru-

nens des persécutions qu'elle avoit souffertes.
La reine, selon la coutume, fit donner avis de son avènement à la couronne, à tous les princes voisins et alliés, sans en excepter le pape, qui reçut mal son compliment, et c'est ce qu'elle demandoit : car elle avoit formé le dessein de secouer sa domination et de remettre la religion dans l'état où son frère Edouard l'avoit laissé. La plupart des membres qui composoient le conseil avoient des consciences de cour fort souples et fort accommodantes. Ils avoient pris une habitude de complaisance dans les choses de la religion, qui les faisoit toujours être de l'avis de leurs souverains. Sous Henri ils avoient été grands ennemis du pape et bons amis de la messe, sous Edouard ils avoient renoncé à la messe aussi bien qu'au pape : sous Marie ils avoient repris et le pape et la messe; sous Elisabeth il ne fut pas malaisé de leur persuader d'être de la religion de la reine, bons catholiques pourtant quant au reste. Comme la reine savoit que de quelle religion qu'ils fussent dans l'extérieur, (1) ils avoient toujours le papisme dans le cœur, pour fortifier son parti contre le leur, elle fit entrer dans le conseil six ou sept personnes de la fidélité et de la religion desquelles elle étoit fort as-

(1) 1525.

surée ; et entr'autres le célèbre Guillaum
Cécile qu'elle fit secrétaire d'état. Ce fut ave
ces gens là qu'elle consulta des moyens d
rétablir la réformation. Ils ne furent pa
d'avis qu'elle changeât rien qu'après qu
le Parlement seroit assemblé. Les peuple
n'eurent pas tant de patience qu'elle, ceu
que la persécution avoient chassés au-del
de la mer, ou que la crainte avoient tenus ca
chés, revinrent en leur patrie, et sortiren
de leurs retraites. Le service d'Edouard sixiè
me fut rétabli en beaucoup de lieux par le
pasteurs et par les églises, mais il n'en coût
qu'à quelques images qui furent brisées e
quelques rebuffades aux prêtres qui s'y vou
lurent opposer. En même temps on travaill
à mettre dans les sièges vacans des théolo
giens orthodoxes. Heureusement celui d
Cantorbéry étoit vacant par la mort du car
dinal Polus qui en avoit été investi après l
supplice de Crammer, et qui mourut en mê
me temps que la reine Marie. La reine nom
ma le docteur Parker pour le remplir.

Le Parlement étant assemblé au commen
cement de l'année suivante, la reine voulut é
prouver quelles seroient ses inclinations a
sujet du changement de religion; et la pre
mière chose qu'elle proposa fut que l'on resti

(1) 1559, Janvier.

uât à la couronne, les dîmes et les premiers ruits que Marie avoit rendus à l'église. Cet cte passa malgré les oppositions des évêques apistes, et l'on rendit à la couronne non seulement les premiers fruits et les dîmes, mais ussi tous les benéfices qui, sous Henri VIII t Edouard VI, avoient été annexés au donaine, et que Marie avoit abandonnés quand lle rentra sous la domination du pape. Dans e mois suivant on passa à la réformation de 'église : l'on rétablit les lois de Henri VIII our la souveraineté des rois d'Angleterre lans les affaires ecclésiastiques. Par un autre dit l'on remit en vigueur toutes les lois d'Elouard sixième qui avoient été abrogées sous Iarie. Ensuite l'on ordonna que la reine Elibeth auroit le droit de nomination aux évêhés, comme avoit eu Edouard VI, qu'elle uroit la souveraine disposition des affaires cclésiastiques, lesquelles elle pourroit faire xercer par telles personnes qu'il lui plairoit n vertu de ses lettres-patentes. Les évêques apistes s'opposèrent à tout cela et particuèrement à la puissance qu'on donnoit à la eine de règler par ses commissaires les affaies de la religion. Mais leurs oppositions fuent inutiles, seulement on en rétablit pas les ois pour la *primauté* dans toute la rigueur ù elles étoient sous Henri VIII, sous lequel

c'étoit un crime de lèze majesté, qu'on punissoit de mort, de nier la *primauté* du roi dans le spirituel. Sous Elisabeth tous les ecclésiastiques qui nièrent cette primauté, en furent quittes pour la perte de leurs bénéfices.

Le clergé romain s'émeut de toute parts et pensa causer plusieurs séditions : en divers lieux ils faisoient des amas d'armes et les prédicateurs enflammoient les esprits des peuples et travailloient à leur inspirer l'esprit de rébellion. La reine étouffa ces premiers désordres avec une très grande prudence ; elle commença, pour rétablir la véritable religion, par où sa sœur avoit commencé pour la ruiner ; c'est qu'elle défendit comme elle à tous prédicateurs de monter en chaire sans sa permission jusqu'à ce qu'il eut été autrement ordonné. Selon le pouvoir que le Parlement lui en avoit donné, elle nomma des commissaires pour aviser aux affaires de la religion. Ces commissaires furent d'avis avec elle que l'on fit une conférence entre les deux partis dans l'église de Westminster. On ordonna que la dispute rouleroit sur ces trois points : I. *S'il n'étoit pas contraire à la volonté de Dieu et à l'usage de l'ancienne église de faire le service en langue inconnue.* II. *Si chaque église n'avoit pas le pouvoir de changer son service et ses cérémonies quand il*

est

est nécessaire pour l'édification du peuple. III. *Si l'on pourroit bien prouver par l'écriture que la messe est un véritable sacrifice propitiatoire.* Les évêques papistes qui savoient bien mieux brûler les hérétiques que disputer contr'eux, n'eurent pas un fort heureux succès dans cette conférence, et la conclusion fut qu'après avoir été battus quelques jours ils se mirent en colère. Les évêques de Winchester et de Lincoln ne voulurent plus répondre disant que la doctrine de l'église catholique étoit suffisamment établie qu'il n'en falloit pas disputer, que c'étoit donner de la hardiesse aux hérétiques que de les laisser combattre les mystères de la foi en présence d'un peuple ignorant, que la reine en donnant cette permission avoit encouru l'excommunication et en effet ils parlèrent de l'excommunier elle et le Conseil. Il faut avouer qu'on ne peut pas voir un procédé plus insolent, la reine ne fit pourtant autre chose qu'envoyer ces deux évêques à la Tour. Cette dispute qui avoit été si malheureusement conclue par le parti catholique romain, fut suivie de l'acte de Parlement appellé l'acte d'uniformité, par lequel le service d'Edouard étoit rétabli, les superstitions romaines abolies et la réformation remise sur pied. Les partisans de la religion romaine firent à cette fois de plus grands efforts

qu'ils n'en avoient jamais fait ; ils plaidèrent pour ce qu'ils appeloient l'ancienne religion avec beaucoup de savoir, d'érudition et d'éloquence. Mais ceux qui souhaitoient la réformation, plaidant pour la vérité avec autant de force que les autres pour l'erreur, ils l'emportèrent, la pluralité des voix fut pour l'acte d'uniformité.

Quand le parlement fut séparé (1559) l'on présenta aux évêques papistes, le serment de *Primauté* pour la reine. Ils furent plus généreux qu'ils ne l'avoient été sous Henri et sous Edouard, mais ce fut parce qu'ils espéroient que se tenant bien unis la reine dans un commencement de règne n'oseroit pas chasser tout d'un coup tous les évêques d'Angleterre de leurs sièges. L'archevêque de York et quinze évêques refusèrent de prêter serment. Et même il y eut entre les refusans un nommé Tonstal qui du temps de Henri VIII avoit écrit avec beaucoup de chaleur en faveur du serment : sur le refus, ils furent dépouillés de leurs bénéfices et mis en prison. Mais incontinent après on les mit en liberté excepté trois des plus échauffés, dont l'un étoit Bonner évêque de Londres.

La reine étoit sollicitée de faire un exemple de ce Bonner, qui avoit répandu tant de *sang*, mais sa bonté naturelle s'y opposa et

héologiens réformés ne le lui conseillèrent
, ainsi elle se contenta de le retenir en pri-
. A l'égard des autres refusans, elle en usa
c la plus grande débonnaireté qui se puis-
naginer. L'archevêque de York passa sa
tranquillement chez lui, où la reine lui
oyoit de temps en temps faire compliment.
ınd on eut rempli les sièges d'évêques or-
loxes le reste fut bien aisé à faire, et il n'é-
plus besoin de ces longues procédures dont
'étoit servi sous Edouard sixième. Les
ses avoient été préparées et établies, le
ice avoit été corrigé, les communes priè-
avoient été mises en vulgaire, la confes-
ı de foi avoit été faite et consentie, il n'y
t plus qu'à reprendre ce qui avoit été
en ce temps-là. C'est ce que l'on fit en
ıgeant seulement quelques petites choses
s la liturgie et dans la confession de foi.
n ordonna des gens pour visiter toutes les
ses et pour y établir le nouveau service.
ıt cela fut fait sans bruit et sans violence
s l'autorité de la reine et du Parlement.
là de quelle manière la réformation s'est
mencée et achevée en Angleterre. Et dans
: cela l'on ne trouvera rien qui ne soit
forme à l'esprit du christianisme, et au
traire dans la conduite des partisans de
ne on n'y voit que de la bassesse et de la

lâcheté dans un temps et de la rage et (
fureur dans un autre. Avant que de sorti
cette histoire, il faut pour notre justifica
faire quelques réflexions là-dessus.

Premièrement on ne dira pas ici que n
réformation s'est établie en Angleterre pa
révolte contre les souverains ; ce sont les
verains eux-mêmes qui l'ont faite, ou
l'autorité desquels elle a été faite. L'o
pourra pas dire qu'elle a été introduite
des voies tyranniques et violentes. Car le
sentement des peuples est intervenu,
n'a été fait en Angleterre qu'après le con
tement des deux chambres du Parlemen
ne crois pas qu'on nous veuille rendre
ponsables des violences qui ont été faites
Henri VIII, car nous n'y avons point e
part. Fischer, évêque de Winchester
Thomas Morus chancelier, ont perdu l
dans cette querelle ; c'est la sévérité de H
qui a fait cela, et non pas notre religion.
pendant il nous est permis d'admirer le
gemens de Dieu sur ces deux hommes
avoient si cruellement persécuté les réfor
Dieu voulût que celui à qui ils avoient
piré des pensées de violence contre nous
ait envoyé au supplice comme ils y av
envoyé tant d'innocens. Si donc il s'es
des choses irrégulières sous le règne de I

ri VIII, il est certain que nous ne sommes pas obligés d'en porter la haine; car ceux qui travailloient à la réformation n'ont point été la cause de ces violences. Au reste si Henri VIII a commencé cette réformation par un principe d'orgueil, d'impatience et de dépit contre la cour de Rome, cela ne doit point flétrir ce grand ouvrage ni attirer aucun blâme sur Crammer et sur les autres qui y ont travaillé. Il n'y a point de règles dans la morale chrétienne qui défendent de faire un bon usage des passions injustes des grands pour le bien de l'église, pourvu que ce qui se fait soit juste en soi. Henri VIII agissoit par un un principe, Crammer et Cromwel agissoient par un autre; le premier se vouloit venger de Rome, et les autres vouloient réformer l'Eglise de Dieu. Ils pouvoient aller au même but par des vues toutes différentes, pourvu que l'ouvrage fut bon il suffisoit. Dieu lui-même se sert des passions pour accomplir ses desseins et il fait pour le bien de son église ce que souvent les hommes font par des raisons purement charnelles.

Il faut observer en second lieu combien la conduite de nos réformateurs a été différente de celle de nos ennemis. Quand ils furent sortis de dessous le joug de Henri VIII, qui agissoit si cruellement contr'eux, et ne fai-

soit rien pour eux que par caprice, ils changèrent la religion par des voies sages et douces. Sous Edouard sixième on ne versa pas une goutte de sang papiste pour la cause de la religion. Il est vrai que Gardiner, éveque de Winchester, et Bonner, évêque de Londres, furent longtemps prisonniers, sur le refus qu'ils firent de reconnoître la validité des lois et des actes qui se faisoient par Edouard VI. Mais c'étoit une affaire d'état quoique la religion y fut intéressée. Car selon les lois, tout homme qui ne les veut pas reconnoître, est soumis aux peines.

Mais au reste ni eux ni aucun autre ne furent violentés en leur conscience, et forcés à signer ce qu'ils ne croyoient pas, ou à mourir. Si l'on appeloit violence, ce que l'on chassoit des sièges épiscopaux, ceux qui ne vouloient pas se soumettre à la réformation, on diroit une chose ridicule, car il étoit impossible de faire autrement. Quand on veut établir une religion l'on ne peut pas laisser dans les chaires ceux qui la combattent. Au reste cette prétendue persécution qui a été faite à Bonner, Gardiner et à quelques autres n'est rien en comparaison de ce que les mêmes gens firent sous le règne de Marie. La réformation remontée sur le trône avec Elisabeth pouvoit ce semble rendre au papis-

me son change. Au moins l'on pouvoit sans injustice châtier ceux qui avoient tant fait brûler de fidèles et d'innocens, on ne leur fit pourtant aucun mal. Les efforts que firent les prêtres et les moines pour troubler l'Angleterre obligèrent (1) la reine et le Parlement à faire dans la suite des règlemens un peu plus rigoureux contr'eux. C'est de ces prêtres séditieux, assassins, conspirateurs et parricides que Sander fait ses martyrs, comme sont un Campian jésuite, un Rodolph Cervin et autres gens qui passoient en Angleterre pour vouloir assassiner Elisabeth et mettre tout le royaume en feu. C'est un plaisant martyr que ce Jaques Laburne, dont Sanderus dit que jamais il ne voulut reconnoître Elisabeth pour reine, parce qu'elle étoit bâtarde et illégitime, et parce que le pape l'avoit privée de ses états. Il passa par la rigueur à laquelle les lois soumettent les sujets rebelles, et qui refusent de reconnoître leurs souverains. Cela s'appelle pourtant dans le style de cet impertinent auteur, *Laburni confessio et martyrium*, la confession et le martyre de Laburne. Sous le règne de Marie trouvera-t on de nos martyrs qui soient de ce caractère-là ? Ce que cet imposteur ajoute qu'on fit mourir un plus grand nombre de

(1) Sander. lib. 3. p. 323. de s. his. d'Angl.

gens, seulement parce qu'ils refusèrent de prêter le serment de *primauté*, est une calomnie impudente dont la fausseté est notoire; car la seule peine du refus étoit la perte des offices et des bénéfices pour ceux qui en avoient. C'est un écrivain d'une infidélité si grossière qu'elle est aujourd'hui reconnue de toutes les honnêtes gens. Et si l'on veut avoir un échantillon de sa bonne foi, on le trouvera à la fin de l'histoire du docteur Burnet, qui a pris la peine de marquer quelques-unes de ses faussetés et de ses mensonges. Il y en a quelques centaines; mais ce n'est pas tout, car cet ouvrage semble avoir été composé immédiatement par celui qui est appelé le père du mensonge.

La dernière réflexion que je fais, Monsieur, c'est sur la différente conduite de nos réformés et des papistes en Angleterre, dans les règnes de calamité et d'affliction, pour les uns et pour les autres. Nous avons vu comment cette conduite a été différente dans la prospérité. Quand les nôtres ont eu le dessus, ils ne se sont servis de leur pouvoir que pour ruiner la superstition, et les autres dans leur règne se sont servis de leur autorité pour perdre les innocens et leur faire souffrir des supplices horribles. D'autre part dans l'adversité les nôtres ont été soumis et ont souffert

partiemment. Sous le règne de Marie ils eussent eu des forces assez pour résister aux violences qu'on leur faisoit: car ils étoient en plus grand nombre, cela parut clairement aussitôt que Marie fut morte. Ils se trouvèrent dix qui tenoient pour la réformation contre un qui y étoit opposé. Ainsi rien ne les empêchoit de de secouer un joug si pesant. Néanmoins pendant qu'on les brûloit de toutes parts pas un ne branla. Au contraire sous Edouard il y avoit eu des rébellions ouvertes : les papistes prirent les armes, assiégèrent des villes, pillèrent la campague et firent des massacres sanglans. Sous Elisabeth on vit une perpétuelle suite de leurs conspirations contre l'état et contre la vie de la reine. De sorte que cette princesse fut conservée durant un si long règne par un miracle de la providence.

CHAPITRE VIII.

Justification des réformés des provinces unies; que le Calvinisme n'a point été cause de la révolution qui est arrivée dans les Pays-Bas. Que ces provinces ont été forcées à faire ce qu'elles ont fait.

IL falloit que le sieur Maimbourg dit quelque chose du Calvinisme des Pays-bas puis-

qu'il avoit promis de faire l'Histoire du Calvinisme en général. Cependant il a bien eu de la peine à trouver l'endroit où placer le peu qu'il en vouloit dire, parce qu'il étoit si fort occupé de son principal dessein qui est de décrire d'une manière odieuse les guerres civiles de France dans le siècle passé sous l'idée de guerre de religion, qu'il ne pouvoit penser à autre chose. Il a pourtant enfin trouvé moyen de faire un très petit abrégé de l'histoire des troubles de Flandres : c'est à l'occasion de l'entrevue de la reine Catherine, régente de France et de la reine d'Espagne, qui se fit à Bayonne l'an 1565, où se trouva le duc d'Albe qui fut depuis un acteur si distingué de cette sanglante tragédie dont la scène fut dans les Pays-bas. Là le sieur Maimbourg selon son esprit ordinaire tâche de montrer que le Calvinisme s'est établi dans ces provinces à la faveur des armes, qu'il inspira aux peuples l'esprit de rébellion, qu'il sut se prévaloir des troubles qu'excitèrent les mécontens, et qu'enfin il renversa l'état et la religion. Je ne suis pas d'avis que nous nous engagions à faire ici l'histoire des guerres de Flandre. Comme l'Europe ne vit rien dans le siècle passé de plus considérable que cette grande révolution, laquelle arriva dans les

(1) Hist. du Calv. liv. 5.

Pays-bas, aussi y a-t'il eu plusieurs histoiriens de tous pays, de toutes religions et de tous les partis qui ont fait cette histoire. Il nous suffira de faire quelques observations générales pour la justification du Calvinisme ou de la réformation que l'on veut rendre odieuse en la chargeant de tous les troubles qui sont arrivés dans l'Europe depuis près de deux cents ans.

Premièrement, il faut observer ici une illusion qui règne dans cet endroit, comme dans tout l'ouvrage du sieur Maimbourg, et que nous aurons encore lieu d'observer ailleurs, c'est qu'il suppose que le Calvinisme s'est établi dans les Pays-bas par le moyen des armes, à la faveur des mécontens qui prirent la résolution de secouer le joug des Espagnols. Cela est faux : le Calvinisme; puisqu'il lui plait de l'appeler ainsi, étoit établi dans les Pays bas long-temps avant que les troubles commençassent. La première prise d'armes se fit au commencement de l'an 1567, or je soutiens, et il est notoire qu'en ce temps-là, ce qu'on appelle le Calvinisme étoit établi dans les Pays-bas. Ce qui donne lieu à l'illusion c'est que le sieur Maimbourg confond l'établissement d'une religion avec la liberté de faire les exercices, et de paroître en public. Il est vrai que la réformation ne commença à paroître

dans les Pays-bas qu'en 1566, c'est à dire à être prêchée publiquement dans des temples, et dans des lieux où il étoit permis à tout le monde de venir. Mais c'est parler ridiculement que de dire qu'une religion commence à s'établir dans le monde quand elle commence à règner, ou du moins à se délivrer du joug de la tyrannie. Selon ce stile il faudroit dire que la religion chrétienne n'a point été établie dans le monde que dans le quatrième siècle, quand elle sortit de persécution après l'empire de Dioclétien. La religion chrétienne subsiste sous la croix d'une manière plus belle et plus glorieuse que sur le trône. La réformation a subsisté dans les Pays-bas durant quarante-cinq ans, comme la religion chrétienne a subsisté dans l'empire romain durant près de trois cents ans. Sous les Nerons, les Domitiens, les Maximins, les Décies, les Dioclétiens, l'église, en la plûpart des lieux, n'avoit pas de temples, point d'assemblées connues, elle prioit dans les bois, dans les cavernes, elle étoit obligée de cacher ses dévotions dans les ténèbres de la nuit; elle subsistoit pourtant alors. Il est vrai qu'avant l'an 1566, les réformés n'ont point eu d'assemblées publiques dans les Pays-bas; mais ils en avoient de cachées, et ils étoient déjà en très grand nombre.

Le commencement de la réformation des Pays-bas doit être compté depuis l'an 1522, et elle eut la même origine que la réformation d'Allemagne qui se fit par Luther. Les Italiens vinrent en Flandres et prirent à ferme les indulgences. (1) Pour ne pas perdre sur leur marché, ils exercèrent cette horrible simonie de la vente des choses saintes avec de si grands excès que les Augustins de la ville d'Anvers en eurent horreur. Ils prêchèrent dans leur église contre ces abus avec une si grande affluence de peuple qu'ils furent contraints de faire des galeries tout à l'entour, afin que tous ceux, qui y venoient pussent avoir place. Charles-quint avoit fait des lois très rigoureuses contre les Luthériens, elles ne furent point exécutées en Allemagne, où Charles n'étoit pas assez le maître. Mais il les fit exécuter à toute rigueur dans les Pays-bas, qui étoient à lui. Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-bas, fit afficher d'effroyables placards, en vertu desquels il suffisoit d'être accusé pour être condamné sans examen, et même sans preuves. Pourvu qu'un témoin eût attestation de son Curé qu'il étoit catholique, il n'étoit pas possible de le récuser, car on ne recevoit aucune cause de récusation. Il suffisoit pour être condamné à la mort d'être trouvé saisi d'un

(1) Meter. L. 1.

livre opposé aux sentimens de l'église romaine ou d'avoir logé chez soi un homme suspect d'hérésie. Si quelqu'un s'enfuyoit, il n'étoit permis ni à son père, ni à sa femme, ni à ses enfans de parler et d'intercéder pour lui: on le condamnoit par contumace, et son bien étoit confisqué. Ceux qui se rétractoient, et qui abjuroient le luthéranisme, n'y gagnoient rien, sinon qu'au lieu de les brûler, on les pendoit ou on leur coupoit la tête. Selon la rigueur des placards, les femmes n'étoient pas plus épargnées que les hommes, on les brûloit vives quand elles persévéroient, si elles se laissoient instruire, et qu'elles retournassent à la religion romaine, bien que ce fût de bonne foi, on ne les brûloit pas, mais on les enterroit toutes vivantes. Quant aux Augustins qui avoient osé prêcher contre les indulgences, Marguerite d'Autriche fit détruire leur couvent, et de leur église on fit une église de paroisse: des religieux, les uns furent brûlés, et les autres dispersés en divers lieux. C'est l'état où étoit l'église des Pays-bas depuis 1520 jusqu'à 1530. Les cruelles persécutions n'empêchèrent pas la réformation de faire des progrès, car sous le règne de Charles-quint (1) on tient que plus de cinquante mille personnes furent tuées, décapitées, noyées, pendues, rôties, brûlées, enterrées toutes vives pour

(1 Meter f. 30.

la cause de la religion. Il falloit donc bien qu'il y eût déjà dans ces provinces un grand nombre de réformés ; car quelques violentes que soyent les persécutions et quelques exacts que soyent les persécuteurs, il en échappe pourtant beaucoup plus qu'on n'en prend ; surtout dans un pays où, à cause des priviléges des peuples, on n'osoit pas se servir de toute la violence qu'on exerce en pays d'inquisition. Il est donc certain que le calvinisme étoit déjà établi dans les Pays-bas, quand Philippe II en partit l'an 1559. Et c'est ce qui lui fit reprendre la résolution que son père Charles-quint avoit eue, d'établir l'inquisition en Flandres. Si Charles n'avoit été bien convaincu que ces provinces étoient pleines de Luthériens et de Calvinistes, il n'auroit pas tant fait d'efforts pour y établir l'inquisition, et son fils n'entra dans ce dessein de son père, que parce qu'il voyoit la religion romaine de jour en jour rouler dans la décadence. Il est vrai que dans les six ans qui se passèrent depuis le départ de Philippe, jusqu'aux premiers troubles, la réformation fit de grands progrès dans ces provinces et qu'une grande partie de la noblesse embrassa ce parti, mais sans bruit, sans émotion, sans trouble, sans effusion de sang, sans même abbattre aucune image jusqu'à l'an 1568. Ainsi c'est une vérité notoire

et un fait que l'on ne sauroît raisonnablemen
contester, savoir que ce qu'on appelle le lu
théranisme et le calvinisme, s'est établi dan
les Pays-bas sans violence et sans armes.

La seconde chose générale que nous avon
à prouver, c'est que le calvinisme n'a pa
mis les armes à la main des provinces de
Pays-bas, et ne leur a point inspiré le des
sein de secouer le joug de l'Espagne; ce n'es
point, dis-je, le calvinisme qui leur a ins
piré ce qu'on veut appeler l'esprit de rébel
lion, et pour le faire voir il n'y a qu'à ex
poser deux faits notoires, incontestables e
avoués de tout le monde. Le premier de ce
faits, c'est que quand les princes de la mai
son d'Autriche sont devenus maîtres des Pays
bas par le mariage de Marie, fille de Charle
le preux, héritière de Bourgogne, avec Ma
ximilien d'Autriche, l'an 1477, ils ne son
entrés que dans les droits des anciens comte
de Hollande, ducs de Brabant et comtes d
Flandres. Or ces comtes de Hollande, Zé
lande, Flandres, ducs de Brabant n'étoien
point maîtres et souverains en toute souve
raineté de ces provinces; ils étoient vassau
pour certaines provinces, comme pour l
Flandres, qui relevoit de la couronne d
France. Les provinces et les villes avoien
d'ailleurs leurs privilèges selon lesquels e

les pouvoit considérer comme libres, et leur gouvernement étoit mêlé du monarchique, de l'aristocratique et du démocratique; car les nobles et le peuple entroient dans le gouvernement avec le Seigneur du pays. Les principaux de ces privilèges étoient : I. Que les états généraux se pouvoient assembler aussi souvent que bon leur sembloit sans en avoir la permission du prince. (1) II. Que l'on ne pouvoit établir d'impôt sans le consentement unanime des états. III. Que sans eux on ne pouvoit faire ni paix ni guerre. IV. Que les offices de juges, trésoriers et conseillers, ne pouvoient être donnés à des étrangers. V. Que quand le prince a besoin d'argent, lui-même en personne et non par procureur, en devoit demander aux états sans les pouvoir obliger à lui accorder ce qu'il demandoit. VI. Qu'on ne pouvoit accuser ni condamner personne que par les juges ordinaires. VII. Que les officiers devoient faire serment au pays aussi bien qu'au prince. VIII. Que le prince devoit faire serment de conserver tous les privilèges des villes, des provinces et du pays en général. IX. Et enfin que les anciennes coutumes seroient observées de manière que si le prince commandoit quelque chose

(1) Voi. Guichardin, description des Pays-bas. Hugo Grotius de antiquitate reipub. Batav.

de contraire et violoit les privilèges, on n
seroit plus tenu de lui obéir. Ces privilège
et ces lois qui avoient été observés par usag
un très-longtemps, furent écrites et souscri
tes par les princes en diverses occasions. E
enfin, on en fit le recueil tel qu'on le voi
encore aujourd'hui, du temps de Marie d
Bourgogne. Il est clair que sur ce plan l
prince et le pays sont comme deux-puissan-
ces parallèles, et que le prince est pour l
moins aussi sujet au pays que le pays à lui
En effet, quand les princes ont été ou mi
neurs ou hors d'état de gouverner par eux-
mêmes, les états du pays se sont mis en pos
session du gouvernement comme leur appar
tenant à eux seuls par l'absence ou par la mi
norité du prince, qui seul avoit droit de l
partager avec eux. Cela se voit dans ce qu
arriva après la mort de Marie de Bourgogne
femme de Maximilien d'Autriche, qui laiss
Philippe héritier de ses états, âgé de quatr
ans. Maximilien, mari de la princesse défun
te et père du prince vivant, voulut continue
d'exercer le pouvoir qu'il avoit eu durant l
vie de sa femme; mais les états généraux s'
opposèrent et accordèrent malgré lui Mar
guerite, sœur de Philippe, leur prince, ave
le dauphin de France, quoique cette prin-
cesse n'eût pas encore trois ans. Ils ôteren

à l'archiduc Maximilien, roi des romains, futur empereur, le maniement des affaires de leur pays; et même les Flamands l'emprisonnèrent à Bruges, l'an 1488, parce qu'il voulut par force se rendre maître du gouvernement sans le consentement des états.

Le second fait notoire c'est que la maison d'Autriche n'a pas plutôt été maîtresse des provinces des Pays-bas, qu'elle a travaillé à y établir une domination souveraine et despotique sans y avoir jamais pu réussir. Tout le monde sait que Charles-quint fit tout ce qu'il put pour cela: les princes autrichiens ont cherché en toutes occasions des prétextes pour déclarer le pays déchu de ses privilèges, et eux libérés du serment qu'ils avoient fait de les conserver. Peut-être que Charles-quint en seroit venu à bout quand la ville de Gand se révolta et qu'il passa par la France pour aller en Flandres y appaiser les troubles, si ce n'étoit qu'il en fut empêché par les nouvelles affaires qui lui survinrent. Philippe son fils, qui n'étoit pas moins ambitieux et beaucoup plus cruel, épia toutes les occasions d'opprimer la liberté du pays, et se mit en possession de fouler aux pieds tous les privilèges. Il fit entrer dans le pays une milice espagnole qui poussa l'insolence à l'extrêmité et qui gourmanda les nations

du pays comme des esclaves. Il établit dans tous les conseils et dans les charges des espagnols qui gouvernoient tout selon les manières de leur nation, hautaines et d'un orgueil insupportable, contre les privilèges du pays qui veulent que ces offices soient toujours possédés par ceux de la nation. Il s'opposa aux assemblées des états généraux qu'on vouloit faire sans sa permission, contre les privilèges qui leur permettent de s'assembler quand il leur plait, même sans la permission du prince. Il fit ériger par le pape plusieurs évêchés et archevêchés au préjudice des privilèges du pays qui ne permettent pas qu'on fasse aucun notable changement dans l'état, sans le consentement des nobles et du peuple. Il établit le tribunal de l'inquisition contre le privilège qui porte qu'aucun ne pourra être jugé ni condamné pour quelque crime que ce soit que par les juges ordinaires et établis par les lois. Il imposa à son gré de nouveaux tributs et força les provinces à y consentir sans consulter les états. Il envoyoit les ordres tout formés du conseil d'Espagne et les faisoit exécuter contre le privilège qui veut que toute affaire concernant le pays soit traitée, résolue et conclue dans le pays même et dans le conseil d'état conjointement avec le prince. *Et pour* établir cette domination souveraine

servit du ministère de l'homme du mon-
plus fier, le plus impérieux, le plus
ié à la cour d'Espagne, le plus ennemi
ays, et l'on peut dire le plus malhonnête
ne, c'est Granvelle, évêque d'Arras, et
is cardinal. Pour connoître cet homme,
fut la première cause de tous les désor-
arrivés dans les Pays-bas, il est bon d'en-
e un ecclésiastique désintéressé qui n'est
pagnol, ni flamand, ni huguenot. C'est
ieur de Juvigné qui a fait les additions
mémoires de Castelnau. (1) « L'espagne
st vantée de n'avoir point eu de plus
and politique, ni de plus affectionné
rtisan. J'ajouterai qu'elle n'eut pas un
us savant homme, ni un plus excellent
ateur que ce Granvelle. Mais tant s'en
it que je lui donne l'éloge de défenseur
la foi et de protecteur de la religion
'il feignit pour motif de sa conduite dans
gouvernement des Pays-bas, que je crois
être obligé de parler de lui que comme
premier auteur du progrès de l'hérésie
r la rigueur de son administration et par
n orgueil qui lui attirèrent la haine des
uples et de tous les grands de Flandres,
. L'inquisition qu'il voulut établir étoit
ntôt pour servir aux crimes d'état qu'aux

(1) Additions du Laboureur, liv. 5. p. 373.

» crimes d'hérésie, et ce fut pour la rendre
» plus générale qu'il s'avisa de troubler l'é-
» tat ecclésiastique par de nouvelles créa-
» tions d'évêchés en plusieurs villes, afin
» d'en faire plusieurs sièges d'inquisition, et
» qu'il en fut le chef par la qualité d'arche-
» vêque de Malines qu'il fit ériger en sa fa-
» veur, etc. »

» J'opposerai à la louange de sa fermeté
» le blâme d'une opiniâtreté malheureuse;
» j'attribuerai plutôt à son orgueil qu'à son
» affection au service de son prince, le mau-
» vais traitement qu'il fit au peuple, et les
» différens qu'il eut en son nom avec les
» nobles. Et je maintiendrai qu'il eut moins
» de religion que de politique dans son des-
» sein d'inquisition, qu'il institua plutôt pour
» faire des hérétiques que pour les défaire;
» afin d'entretenir pour le besoin des tribu-
» naux et des prisons hors des formes et
» des usages de la justice ordinaire d'où l'on
» ne put réclamer les lois, ni les privilèges
» du pays, ni ses juges naturels; et où le
» malheur d'être suspect par trop de méri-
» te, de bonnes qualités et peut-être de trop
» d'amour pour sa patrie, pût être plus
» cruellement expié que le plus noir de tous
» les crimes, par le gouverneur étranger qui
» la voudroit opprimer. Il me semble que la

» qualité de cardinal qui le devoit attacher
» aux intérêts de l'église, lui devoit par con-
» séquent inspirer un zèle général, et non
» particulier pour les seuls pays qu'il gou-
» vernoit, et qu'il devoit déployer toute la
» puissance de son maître pour poursuivre
» l'hérésie partout où elle s'élevoit. Au moins
» ne pouvoit-il refuser des offices de charité
» aux états qui en étoient tourmentés s'il eût
» eu des sentimens aussi chrétiens que po-
» litiques. Mais nous voyons tout au con-
» traire et je l'ai justifié par les lettres ori-
» ginales de Cathérine de Médicis qu'il ne
» faisoit des vœux que contre nous, et qu'il
» employoit tous les talens de son esprit pour
» notre ruine par les intelligences qu'il en-
» tretenoit avec les huguenots. »

Voilà le véritable caractère du personnage; voilà les desseins de l'Espagne, et voilà les véritables raisons qui émurent les Pays-bas, qui obligèrent les nobles à se confédérer et qui portèrent les peuples à se souvenir du principal de leurs priviléges. *C'est que quand le prince commande quelque chose contre les lois et contre les anciennes coutumes, on n'est plus obligé de lui obéir.* Il est donc constant que par cette longue suite d'attentats contre la liberté publique que fit Philippe II par Granvelle, par la gouvernante duchesse de Parme,

et par le duc d'Albe, les peuples étoient
tièrement dispensés du serment de fid
qu'ils avoient fait à un espagnol et à un pı
étranger. Le chancelier de Bourgogne l
temps avant avoit prédit tous ces malhe
quand il vit Charles, prince des Pays-bas
river à la succession de la couronne d'E
gne, et les flamands qui en faisoient des
joie ; il prit la parole en soupirant et dit :
ces feux de joie étoient les premières flan
de l'embrasement futur de leur patrie. (1
reste le calvinisme n'eut point de part à
premiers mouvemens de Flandres. Il est
que les réformés faisoient partie des mé
tens ; et comment ne l'eussent-ils pas été
prince qui contre les droits de la nature et
gens se vouloit rendre maître de leur c
cience, et les faisoit brûler tout vifs parce q
ne vouloient pas croire ce qu'il croyoit.]
les réformés qui prirent les armes ne faisc
pas la dixième, peut-être la centième pa
des révoltés dans les premiers troubles.

La troisième chose générale qui doit êtr
servée, c'est que le roi d'Espagne, d'une pa
poussé les Pays bas et particulièrement le
formés à toute outrance, par des procéd
inouïes, cruelles et barbares de la derı
barl

(1) Le Labour.

barie; et que d'autre côté les peuples ré-
més aussi bien de ces provinces que les au-
s, ont fait tout ce qui leur a été possi-
pour se conserver sous leurs anciens prin-
en conservant la liberté de leurs conscien-
. C'est encore un fait notoire; première-
nt il est connu de tout le monde, que la ma-
re dont le roi d'Espagne s'est conduit à
gard de ces provinces qui devoient être à-
ı-près libres, est la plus étrange du monde,
ur s'opposer à l'établissement de l'inqui-
on, à la création des nouveaux évêchés et
ur la modération des rigoureux placards faits
sujet de la religion, les nobles se confédé-
ent et présentèrent leur réquête à la gou-
nante duchesse de Parme, en toute for-
lité, et autant dans les formes qu'il se peut,
ns les pays les plus soumis à leurs souve-
ns, il n'y auroit rien eu dans cette procé-
re qui n'eut été très régulier. Mais le
seil d'Espagne leur en fit un crime qu'on
promit bien de ne jamais pardonner. Phi-
pe ne cherchoit qu'un prétexte pour se
re absous du serment qu'il avoit fait de
server les privilèges du pays. Il crut l'a-
ir rencontré, et il ne chercha plus que l'oc-
ion de faire éclater le dessein qu'il avoit
se venger et de se rendre maître absolu.
ute la sagesse, la vigueur et la modéra-

tion des nobles d'alors ne produisit autr
se que le changement de supplice po
suspects d'hérésie ; au lieu de les brûler
ordonné qu'on les pendroit sans miséri
La gouvernante fut obligée peu de tem
près de relâcher encore de cette rigueu
les réformés commencèrent à sentir leu
ces et prirent la liberté de prêcher pub
quement. La ville d'Anvers intéressée
qu'aucune autre dans liberté de consci
s'opposa avec une extrême vigueur à
blissement de l'inquisition et à la rigue
placards, qui ruinoient le commerce, l
y fleurissoit alors. La gouvernante fut
obligée de traiter avec les nobles et l'u
articles du traité fut qu'en maintenant
ligion catholique on ne forceroit per
dans sa conscience. On en fit un édit
toutes les formes et de la manière la pl
lennelle, mais il parut bien dans la suit
c'étoit un piège dressé pour surprend
peuple, et pour l'endormir par une c
de paix. Car la gouvernante trouva moy
diviser les nobles, elle leva des troupe
quand elle se vit assez forte, elle ré
l'édit qu'elle avoit donné ; elle se moq
toutes ses promesses, elle employa le
le feu pour réduire ceux qu'elle appelo
rebelles. Le prince d'Orange jusques-là

demeuré dans les intérêts de la cour, et ne s'étoit pas joint aux nobles du pays. Au contraire il avoit traité avec eux au nom du roi et pour la gouvernante. Mais il fut fort bien averti qu'on n'en vouloit pas moins à lui et au comte d'Egmont qu'à tous les autres, et il fut obligé de se retirer après avoir refusé de faire le serment qu'on exigea de lui pour la conservation de la religion romaine. Il parut quelques troupes pour les confédérés, mais elles furent bientôt dissipées, et la gouvernante abattit les temples des réformés, dissipa leurs assemblées, en fit pendre un très-grand nombre dans toutes les villes, fit rebaptiser les enfans et fit revivre les plus rigoureux placards; tout cela pourtant n'est rien en comparaison de ce qui se fit sous le duc d'Albe, fâmeux par ses cruautés; jamais Cannibale ne poussa si loin la fureur et la barbarie. Le roi d'Espagne, à l'entrée de ce gouverneur dans les Pays bas, fit une chose qui n'a peut-être pas d'exemple dans tous les siècles passés: sur une consultation de l'inquisition il mit à l'interdit tous les habitans des Pays-bas, les déclara confisqués de corps et de biens, criminels de lèze-majesté, dignes de mort et déchus de tous leurs privilèges; tellement qu'on vit en un moment une grande nation condamnée tout à la fois

aux gibets et aux roues. Pour l'exécution de cette effroyable sentence on établit à Bruxelles un conseil appelé le conseil de sang, qui eut ordre de couper tête, bras et jambes à ce misérable état. Tous les autres conseils de l'état furent anéantis : tous les tribunaux perdirent leur autorité, tous les privilèges du pays furent abolis : l'inquisition fut établie ; tous les nobles qui avoient présentés des requêtes pour la conservation de la liberté du pays, furent condamnés à perdre les biens et la vie. Les comtes d'Egmont et de Horne eurent la tête tranchée, et si le prince d'Orange n'avoit été plus prudent qu'eux, il auroit passé par le même supplice Mais il y avoit pourvu en se mettant en lieu de sûreté, et Dieu le réservoit pour être le glorieux instrument de la délivrance de sa patrie, pour mettre son église en liberté, et pour donner à l'Europe une postérité qui protégeât *la ré*formation contre ceux qui la vouloient éteindre. On ne vit en tous lieux que des bûchers, des échafauds, des gibets dressés, que des feux allumés, des proscriptions, des supplices. Et ce qui fait horreur à penser et à dire, ce monstre de cruauté, en six ans de gouvernement de sa confession, fit passer dix-huit mille personne par la main du bourreau, sans ceux qui périrent par les massacres et

par la main du soldat. Les roues, les feux et les gibets étoient des supplices trop communs trop doux pour satisfaire sa rage, on inventoit des espèces de tourmens jusques-là inouis, on rôtissoit les hommes de tout âge, de tout sexe et de toute qualité, femmes, enfans, jeunes et vieux, nobles, roturiers, veuves, orphelins, rien n'étoit épargné. Ce qui ne passoit pas par la main du bourreau étoit abandonné à l'insolence du soldat espagnol. Il n'y avoit plus de femmes, ni de filles dont l'honneur fut en sûreté. Si un mari ou un père se vouloit opposer à la brutalité d'un soldat qui entreprenoit de violer sa femme ou sa fille à ses yeux, incontinent on crioit *Espagne, Espagne*, et à ce mot une centaine de scélérats se saisissoient du père ou du mari, et le massacroient. Une de ces misérables filles rencontrée sur le chemin, fut tirée de dessus un chariot et passa par les mains de plus de trente soldats, qui assouvirent sur elle leur fureur brûtale : se voyant prête à souffrir les mêmes outrages de plusieurs autres, elle se tua ; plusieurs femmes et filles sont mortes entre leurs mains, en souffrant ces exécrables actions qui font horreur à la nature. Ils ouvroient les femmes grosses et leur arrachoient le fruit du ventre : ils écorchoient des hommes tout vifs et faisoient des

tambours de leurs peaux, ils brûloient les patiens à petit feu et les tenailloient avec des pincettes ardentes jusqu'à la mort : enfin tout étoit permis contre les *Gueux*, c'étoit ainsi qu'on appeloit ceux qui tenoient pour la liberté de conscience et pour la liberté du pays. Les confiscations montoient par an à huit millions d'or ; le dixième denier à douze millions, et parce que les villes et le pays firent de grandes résistances à la levée de ce dixième denier, on trouva sur un soldat prisonnier à Flessingues la liste d'une infinité de nobles et de bourgeois destinés au massacre, pour amener le pays au consentement que l'on demandoit. Quand des personnes riches étoient mortes, avant qu'on put leur faire leur procès, il les faisoit déterrer, traîner sous les gibets, pendre ou brûler, afin de confisquer leurs biens. Ce prodige de cruauté et d'avarice ne respectoit pas même les asiles de la mort qu'on a toujours regardés comme inviolables. Il anéantissoit autant qu'il pouvoit les droits et les lois de la nature. Il y a eu des femmes dont le bien a été confisqué pour avoir secouru leurs maris fugitifs et proscrits. A Mœstricht, un père fut pendu pour avoir logé son fils une nuit : un homme qui avoit assisté une pauvre veuve dont le mari avoit été brûlé pour la religion, fut aussi condamné à la mort.

Quant aux biens ils étoient exposés au pillage comme dans un pays de conquête. Le duc d'Albe fit bâtir en divers lieux de Flandres, des citadelles qui étoient proprement des nids de voleurs et des retraites de brigands. En un mot les excès furent si terribles et les violences telles que toute l'Europe en eut horreur, et que ce peuple poussé au désespoir se résolut à tout perdre ou à recouvrer sa liberté. C'est ce qui obligea les provinces de Hollande et Zélande de mettre à leur tête le prince d'Orange leur gouverneur, pour s'opposer à ce monstrueux tyran. Ce grand prince, Guillaume d'Orange, revint d'Allemagne uniquement pour l'intérêt de la religion et du pays, presque toutes les villes levèrent, sous sa protection, l'étendard de la liberté, mais sans secouer pourtant le joug de leur légitime Seigneur, qui étoit le roi d'Espagne. Ils déclarèrent qu'ils n'en vouloient qu'au duc d'Albe : ils emploièrent l'intercession de l'empereur et de la plupart des souverains de l'Europe pour obtenir du roi d'Espagne une paix honnête, et qui en lui conservant les droits de Seigneur du pays ne donnât pas d'atteinte à leurs anciens privilèges. Jamais ils ne purent rien obtenir ; tant de paix qu'on eût voulu, mais à la charge qu'ils se soumettroient à tout, c'est à dire,

qu'ils tendroient l'estomac pour être égorgés. Après sept ou huit ans de guerre la pacification de Gand se fit : (1) ce fut un traité de toutes les provinces ensemble pour la liberté de conscience et pour la conservation des privilêges du pays. La Hollande et la Zélande qui, les premières avoient secoué le joug du duc d'Albe, entrèrent dans ce traité par lequel on conservoit au roi d'Espagne tous ses droits; tellement que si Philippe II eût voulu s'en tenir là et garder ce traité de bonne foi, il rentroit dans une paisible possession de tout les Pays-bas. Un an auparavant on avoit essayé de faire la paix à Breda, la Hollande, la Zélande avec le prince d'Orange leur gouverneur, y protestèrent qu'ils ne vouloient point être tenus pour rebelles; *parce qu'ils n'avoient jamais pensé à offenser Sa Majesté ou à travailler à diminuer sa grandeur; mais que pour le bien du roi et de ses pays ils avoient défendu leurs maisons, leurs biens et leurs vies contre la tyrannie du duc d'Albe et de ses adhérens.* Et dès-lors tout le pays seroit rentré dans l'obéissance, si ce n'étoit que le roi d'Espagne fit proposer des conditions cruelles; par exemple, que non-seulement ils mettroient bas les armes, mais qu'ils rendroient toutes

(1) L'an 1576.

leurs forteresses, leur artillerie, leurs villes et leurs armes entre les mains du roi; c'est-à-dire proprement qu'ils s'abandonneroient à la discrétion des espagnols; et quant au fait de la religion, pour toute grace on permettoit aux réformés, une seule fois pour toutes de vendre leurs biens et de se retirer en certain temps qui leur seroit marqué, à la charge que le pays demeureroit après cela soumis comme auparavant à la rigueur des placards et à la fureur d'une inquisition qui n'étoit guères moins cruelle que l'inquisition espagnole qu'on avoit voulu établir. Les états avoient alors si peu intention de changer la forme du gouvernement, qu'au refus que le roi d'Espagne fit de les reconnoître pour ses sujets à condition de les conserver dans leurs anciens privilèges, ils se voulurent donner à un autre prince de la maison d'Autriche. Ils appelèrent l'archiduc Matthias et ensuite le duc d'Alençon, tous deux de la religion romaine. Et même en traitant la première fois avec le duc d'Alençon, ils mirent pour condition que s'ils pouvoient obtenir la paix du roi d'Espagne en congédiant le duc, ils lui donneroient une récompense qui seroit digne de sa grandeur: c'étoit en 1578. Ils n'auroient donc pas eu dessein de se soustraire à la domination du roi d'Espagne puisqu'ils ne de-

mandoient que la paix. Ce qui fait voir qu'ils ne cherchoient pas à faire dominer leur religion, mais seulement à conserver la liberté du pays et celle de leur conscience. Après ces remarques il nous doit être permis de conclure que ce n'est point le calvinisme qui a fait cette grande révolution dans les Pays-bas, et qu'elle a été causée uniquement par les attentats des rois d'Espagne sur les privilèges de ces provinces et par les cruautés inouies qu'ils y ont fait exercer. Pour achever la justification du calvinisme de Flandres on pourroit dire quelque chose de l'accusation que le sieur Maimbourg fait aux *Gueux*, qui sont ce que les huguenots sont en France, d'avoir brisé les images, désolé les églises et profâné les autels; mais je réserve cela pour le chapitre où je justifierai le parti de ce qu'on appelle nos violences.

CHAPITRE IX.

Histoire de l'établissement de la réformation en France. Réfutation de cette calomnie que le Calvinisme s'y soit établi par la violence et par la voie des armes ; que la réformation et l'église réformée n'ont fait que souffrir durant quarante ans, et qu'elle étoit bien formée avant la première prise d'armes.

LE sieur Maimbourg ne faisant que de petites courses dans les pays étrangers, s'arrête en France pour faire voir que le Calvinisme s'y est établi par la violence, par les armes et par une suite d'iniquités effroyables, qui ont désolé la France durant quarante ans. C'est où nous en sommes et c'est désormais ce qu'il faut voir. Il est vrai que la France à été déchirée par de cruelles guerres depuis le règne de François II, jusqu'à celui d'Henri IV. Il faudra examiner ces guerres et voir quelle en a été la cause : mais avant cela je crois que nous devons faire ici la même observation que nous avons faite dans le chapitre précédent au sujet de la Flandres. C'est

sur l'accusation que tous les auteurs catholiques romains font universellement à la réformation de France de s'y être établie par les armes contre le caractère de la véritable religion qui n'employe pour attirer les ames que des voyes de douceur et de persuasion. Et c'est de là qu'on prétend tirer un puissant préjugé contre nous, et prouver que nous n'avons point l'esprit des Apôtres et du Christianisme. *Cette malheureuse secte*, dit Maimbourg, *par sa seule manière violente, et toute contraire à l'Evangile, dont elle s'est voulue établir, fait voir manifestement qu'elle est fausse, et qu'elle ne fut jamais de Jésus-Christ qui est le Dieu de paix.* Il est bien étonnant que des gens qui se sont conduits dans les affaires de religion comme ont fait les catholiques romains, osent nous faire cette accusation: eux, dis-je, qui ont établi et conservé leur religion par le fer, le feu, les roues, les gibets et par tous les plus cruels supplices; eux qui obligeoient les peuples à se tenir dans leur communion sous peine de mort et de confiscation de biens: avons-nous jamais rien fait de semblable? Trouvera-t'on un seul exemple d'un catholique romain que nous ayons voulu forcer à faire profession de nôtre religion en le menaçant de la mort? *Etablir* une religion par les armes, c'est don-

ner le choix de la mort ou de cette religion. Nous n'avons jamais rien fait de tel, et tout ce dont on nous peut accuser c'est d'avoir défendu nos vies, et la liberté de nos consciences contre ceux qui les vouloient opprimer. Mais pour justifier parfaitement le Calvinisme de France, il faut faire voir qu'il ne s'est pas même servi pour son établissement de ces armes défensives, et que la réformation du christianisme s'est faite dans la France précisement par les mêmes moyens par lesquels le christianisme s'est premièrement établi dans le monde : c'est à dire par la prédication de la vérité, par la croix, par la patience et par les afflictions. Cela est fort aisé à prouver, car nos ennemis ne trouvent pas de prise d'armes qu'on nous puisse imputer avant la conjuration d'Amboise, qui se fit l'an 1560. Si donc l'on prouve que dans ce temps-là le Calvinisme étoit établi en France, on aura prouvé qu'il ne s'est point établi par les armes. Je m'en vais donc vous faire voir par une histoire aussi abrégée qu'il se pourra, que pendant quarante ans nôtre réformation s'est soutenue uniquement par le zèle de ses prédicateurs, et par le sang de ses martyrs. (1)

Les semences de la réformation furent jetées en France presque aussitôt qu'en Alle-

(1) Histoire des Eglises tirée de l'histoire ecclésiastique.

magne. Luther prêcha contre les indul
ces l'an 1517, et la Sorbonne le condamn
et ses écrits l'an 1521. Cette guerre exc
curiosité, on voulut, en France aussi bien q
leurs, prendre connoissance du fonds de
querelle; et cet examen fut assez heureux
la réformation. Car tous ceux qui gémisso
il y avoit déjà longtemps, sous la corru
de l'église furent fortifiés dans leurs s
mens, et travaillèrent à persuader les au
Jaques Fabri, Guillaume Farel, qui ét
lors régent à Paris dans le collège du C
nal, le Moyne Martial et Gerard Ruffi,
deux docteurs de Sorbonne, furent de c
là, et ils soutinrent Guillaume Brissor
évêque de Meaux, dans le dessein qu'il
de réformer son église. Antoine du Prat, c
celier de France, grand persécuteur et
mauvais chrétien, suscita le roi Franço
contre cette réformation naissante; le p
ment de Paris rendoit des arrêts contre ce
formés du diocèse de Meaux. Les pasteur
rent dispersés par la persécution, mais l
mence de la vérité ne fut pas éteinte pour
dans ce diocèse. La Brie fournit des
dicateurs presque à toute la France, et
à Dieu les prémices de nos martyrs dan
supplices de Jean le Clère, qui fut fouet
marqué de la fleur de lys, de Jaques Pava

et de l'ermite de Livry, qui furent brûlés vifs dans les années 1524 et 1525, et dans celui de Denis, de Rieux, qui fut brûlé à Meaux l'an 1528. Dans la même année le Vivarês, qui fait partie du gouvernement de Languedoc reçut la lumière de la vérité par le ministère d'un cordelier nommé Machopolis, qui avoit été auditeur de Luther. Un autre cordelier, nommé Jean Reguier, et un maître d'école, nommé Jonas, lui succédèrent et annoncèrent la pureté de l'évangile avec un très grand succès. Le premier de ces deux derniers scella de son sang cette vérité, qu'il avoit annoncée, et mourut martyr à Vienne en Dauphiné où il fut brûlé vif. Ce fut peu de temps après que Calvin, âgé seulement de vint trois ans, en étudiant en droit dans les villes d'Orléans et de Bourges, y jeta les premiers fondemens de la religion réformée : quand il se trouvoit quelqu'un qui avoit la hardiesse de parler, il étoit incontinent écouté et suivi, parce que toute l'église romaine étoit pleine de mécontens qui n'attendoient qu'une occasion pour éclater et pour secouer son joug. L'an 1532, la ville de Toulouse fut éclairée de la lumière de la vérité, et Jean Caturce y souffrit le martyre. A Paris, les réformés se multiplioient aussi malgré les soins du lieutenant - criminel Morin. L'an 1534,

un nommé Jean Michel, prêcha la réformation à Sancère avec tant de succès qu'en peu de temps les réformés y devinrent les plus forts, et toutes les rigueurs de la persécution ne purent entièrement dissiper ce troupeau. L'aventure des placards fait voir que dans l'année 1534, il y avoit un grand nombre de réformés à Paris. Il n'y a personne de nous qui approuve la hardiesse et la témérité de ceux d'entr'eux qui allèrent attacher ces placards jusques dans le Louvre. Ce que dit le sieur Maimbourg que dans ces placards *il y avoit d'horribles menaces contre la personne du roi*, est une calomnie abominable et facile à réfuter: car nous les avons dans l'histoire de nos martyrs. Il n'y avoit rien contre le roi, tout étoit contre la messe et contre les prêtres. Cela n'empêche pas que ce ne fut un zèle indiscret, fou et mal conduit, sans doute ce conseil fut comdamné des plus sages. Mais au moins cette histoire fait voir, que les réformés étoient en grand nombre, puis qu'entre plusieurs sages il se trouva assez d'emportés pour faire cette action qui attira sur leur parti une cruelle persécution et fit périr tant de gens qui n'avoient aucune part à cet attentat. La multitude de ceux qui périrent depuis ce temps là jusqu'à l'année 1544, par la rigueur des supplices en divers lieux de la France, fait

bien voir que la réformation se répandoit partout. Ce fut en ce temps-là que se fit l'horrible massacre de ceux de Cabrières et de Merindol dont nous aurons à parler dans la suite. Ces bonnes gens étoient des restes des Vaudois, et dans ce petit coin de la France ils s'étoient garantis de la corruption qui avoit inondé toute l'Europe. Le diocèse et la ville de Meaux où la réformation avoit jeté ses premières racines dès l'an 1523 et 1524, fut aussi le lieu où l'on commença à voir une forme d'église, l'an 1546. Pierre le Clerc, homme de basse condition, mais d'un grand zèle et d'un courage admirable forma la première église réformée, prêcha et fit communier les membres de son troupeau jusqu'au nombre de trois ou quatre cents. Il étoit impossible que leurs assemblées demeurassent longtemps secrètes à cause du soin qu'on prenoit à les découvrir : on les surprit donc un jour au nombre de soixante personnes qui se laissèrent garotter, jeter sur des charriots et mener en prison, avec une débonnaireté qui nous fait revoir la constance des anciens chrêtiens. Ils pouvoient facilement se sauver et être tirés de la main de la justice par ceux qui étoient de leur parti. Mais ils ne firent aucune espèce de résistance, seulement une jeune fille, voyant qu'on la lioit avec tant de cruauté, dit au lieutenant criminel :

Monsieur, si vous m'aviez trouvée dans un lieu de prostitution, vous ne m'auriez pas ainsi traitée. Dix-neuf femmes et quarante-un hommes furent menés à Paris où tous furent condamnés à être mis à la torture ; à avoir la langue coupée et à être brûlés vifs. En même temps on faisoit des martyrs à Rouen, à Senlis, en Bourgogne, à Langres, à Issoire, en Auvergne, à Lyon, à Bourges, à Angers, à Poitiers. Dans tous ces lieux il y avoit un grand nombre de fidèles et même on y faisoit des assemblées pour louer Dieu et pour s'instruire malgré la vigilance des persécuteurs. A Corbigny dans le Nivernois, à Issoudun, en Berry il se forma des églises de réformés qui subsistent encore aujourd'hui. Henri II succéda à son père François premier au commencement du mois d'Avril de l'an 1547. Son conseil enchérit encore infiniment sur la cruauté du règne précédent. Mais tous ces conseils de sang et l'horreur des supplices, n'empêchèrent pas que les réformés ne se multipliassent durant ce règne, qui fut un siècle de fer pour les protestans. Toutes les villes de France devinrent d'affreux théâtres où la cruauté, la barbarie et la haine pour la vérité se produisirent sous l'appareil le plus sanglant ; mais cela même étoit une preuve que la réformation étoit établie partout. On faisoit des assemblées

le plus souvent que l'on pouvoit, on s'instruisoit par la lecture de bons livres et l'on signoit la vérité de son sang ; que faisoit de plus la religion chrétienne quand elle vivoit sous la tyrannie des empereurs payens et persécuteurs ? Au milieu de ces persécutions cruelles l'an 1556, l'église réformée de Paris prit la forme d'église sous la conduite de Jean le maçon, dit la Rivière, fils du sieur de Launay, procureur du roi, au siège présidial d'Angers : ce jeune homme fut élu par toute l'assemblée pour prêcher la parole et pour administrer les sacremens ; on nomma des diacres et des anciens et l'on forma un consistoire conforme au gouvernement qui s'observe aujourd'hui entre les réformés presbytériens. Il est certain qu'il y a là-dedans un miracle qui ne se comprend pas. Le roi étoit animé et furieux contre les protestans, la chambre qu'on appeloit ardente, vomissoit continuellement des flammes contr'eux, la Sorbonne veilloit avec un soin inimaginable à ce qu'elle appelle la conservation de la foi ; tous les moines étoient comme autant de furies déchaînées qui cherchoient de maison en maison, et la populace de Paris la plus séditieuse qui soit au monde étoit animée, par les prédications de ces moines, de sorte que sa fureur contre les huguenots alloit jusqu'à la rage.

Cependant Dieu voulut qu'au milieu de ces obstacles cette assemblée se formât, et sa providence permit qu'elle se fortifiât durant les occupations que Henri II trouva ailleurs depuis 1555 jusqu'en 1557, qui l'obligèrent à relâcher la rigueur de la persécution. Cet exemple passa de Paris dans les provinces comme un torrent. A Meaux, à Angers, à Poitiers, à Bordeaux, à Allevert en Xaintonge, à Agen, à Issoudun, à Blois, à Tours et en mille autres lieux on dressa des églises sur le modèle de celle de Paris. Les années suivantes, Rouen, Orléans et une infinité d'autres villes et bourgs suivirent cet exemple, de sorte qu'en moins de rien, sous le plus cruel de tous les règnes pour les calvinistes, le calvinisme se vit parfaitement établi sans autre sang que celui des martyrs qui se versoit en tous lieux en grande abondance. Mais selon la maxime ancienne, le sang des martyrs étoit la semence de l'église, et les fidèles sortoient en foule de leurs cendres. L'an 1557, le roi Henri II, à qui l'on avoit inspiré les pensées les plus funestes contre nous, eut la foiblesse de se laisser gagner par le cardinal de Lorraine pour établir en France cet affreux tribunal de l'inquisition pour lequel ce royaume a toujours témoigné tant d'horreur. Ce prince en fit lui-même la de-

mande au Pape, la bulle en fut expédiée à Rome, en date du 26 d'Avril 1557. Le roi, par l'édit de Compiègne, voulut confirmer la bulle et abandonner le crime d'hérésie entièrement à la connoissance des juges ecclésiastiques, mais Dieu permit que le Parlement s'y opposât et que les calamités de l'état arrêtasssent le cours des desseins de Henri II. La persécution ne fut pourtant pas ralentie contre les réformés de Paris et l'on surprit ces pauvres gens priant Dieu et communiant dans une maison. L'on s'en saisit comme si on les avoit surpris dans quelque flagrant délit. Et en effet, pour fournir un prétexte aux violences horribles qui se commirent, on poussa en avant un juge du Châtelet qui eut bien la hardiesse de dire qu'il avoit trouvé dans la salle de la maison plusieurs paillasses sur lesquelles ils avoient commis leurs abominables pollutions, et avec cela les restes d'un magnifique banquet. Il y eut un grand nombre de ces honnêtes gens qui furent sacrifiés à la fureur des persécuteurs : ce fut un spectacle digne de toute compassion de voir les femmes, les vieillards, les enfans, les filles et les vierges traînées le long des rues chargées de chaînes, de boue, de coups et d'injures, depuis la maison où on les avoit surpris jusqu'à la prison. Pas un dans cette

occasion ne pensa à se défendre, et il
chappa à pas un d'eux aucune parol
témoigna quelque impatience. Ils pass
par les gênes, par les tortures et par l
avec la même débonnaireté et avec la n
constance. Pareille rigueur fut exercée
tous les lieux du royaume, et cependan
glise réformée faisoit partout les mêmes
grès. A Paris l'on eut la hardiesse de s'as
bler dans le pré aux Clères pour y ch
les louanges de Dieu. Et c'est là-dessus
le sieur Maimbourg se récrie comme su
effroyable scandale parce que l'on osa c
ter les Pseaumes de David, mis en rime
Clément Marot. Sur la fin du règne de J
ri II, toutes ses rigueurs ne purent e
cher qu'une partie des grands du roya
ne se rangeassent dans le parti de la ré
mation, au moins secrètement. Le roi de
varre et le prince de Condé son frère, l'
ral de Châtillon, et d'Andelot, colone
la cavalerie française, furent de ce non
On ne peut dire si ce fut un bien ou un
il est certain que leur autorité servit b
coup à faire prendre à la réformation de F
ce sa dernière forme. Mais dans la suit
grands firent perdre à l'église réform
gloire de la patience et du martyre, p
que les grands seigneurs ne souffrent pa

sément la persécution. Ils ne s'accoutument pas facilement à être pendus et brûlés : et ils se persuadent qu'ils sont nés pour être respectés et à leur aise,de quelque religion qu'ils soient. La sévérité de Henri II les empêchoit pourtant de se déclarer ouvertement, et il en pensa coûter bien cher à d'Andelot pour s'être trop découvert. Il fut mis en prison et peut-être n'en seroit-il pas aisément sorti sans la faveur de son oncle le connétable de Montmorency. Enfin ce fut dans ces dernières années de Henri II que la dernière main fut mise à la réformation de France. L'an 1559 l'on pouvoit compter plus de deux mille troupeaux ayant leurs ministres, leurs consistoires et leur discipline. Et ce qui paroit inconcevable, au milieu des feux et des flammes, les réformés trouvèrent moyen d'assembler à Paris un synode national où ils composèrent la confession de foi à laquelle les églises de France souscrivent encore aujourd'hui, et jetèrent les fondemens de leur discipline ecclésiastique en quarante articles, qui contiennent la substance de tout ce qui s'observe dans le gouvernement des églises réformées de France. Voilà l'entier établissement du calvinisme : et par conséquent voilà une réfutation claire et évidente de cette calomnie, que le calvinisme s'est établi en

'rance par la voie des armes, par la ré
ion contre les souverains, par les viole
contre les particuliers, par le sacrilège,
la profanation des autels et par la destruc
des images; car alors rien de tout cela
voit encore été fait, et l'on peut dire
vérité que la guerre et les désordres qui
vent à sa suite sont des maux entière
xternes à l'établissement du calvinisme
France.

Que peut-on trouver à redire à cette ma
dont la réformation s'est établie en Fra
Dira-t'on qu'on est toujours obligé de su
la religion de son prince? C'est une ma
insensée qui nous feroit mahométans en P
et en Turquie, et payens à la Chine et au
pon. Dira-t'on que de nouveaux prédicat
ne doivent pas s'ingérer de prêcher dans
royaume contre la volonté du roi, et sa
permission des puissances ecclésiastiques
sont en possession? C'est encore un prin
évidemment faux, selon lequel les Apô
qui se dispersèrent dans toutes les partie
l'empire romain pour prêcher contre la
lonté et la religion des empereurs, et sa
permission des pontifes qui administroien
choses saintes, auroient été des téméraire
des fauteurs de la rébellion. On sait bien q
prince et des prêtres, ou payens ou hérétiq

ne souffriront jamais qu'on prêche la vérité chez eux. Tellement qu'il faut bien nécessairement prêcher contre leur gré, si l'on veut prêcher la vérité. *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*; supposé que l'église romaine fut corrompue au point que nous le pensons, notre conscience nous obligeroit à travailler à sa ruine. Et je crois qu'il étoit difficile d'obtenir d'elle-même la permission de la ruiner. Nous avons donc fait ce que nous devions faire en ôtant à l'église romaine tout autant de membres que nous avons pu sans attendre son consentemennt. Et nous avons souffert ce que nous devions souffrir, quand nous avons souffert le martyre pour la vérité: Il est toujours permis de mourir quand il n'est pas permis d'obéir ou de se défendre; mais on dira que nous n'en sommes pas demeurés là, que nous nous scmmes lassés de mourir, que nous avons donné la mort, et qu'enfin nous n'avons pas été longtemps sans émouvoir de terribles troubles aussitôt que nous avons été en pouvoir de le faire. C'est désormais ce qu'il faut examiner et faire voir que le calvinisme est innocent de tant de sang répandu, quoique les calvinistes de leur part ayent tiré du sang de leurs ennemis comme on en a tiré du leur.

CHAPITRE X.

Atrocité et fausseté de l'accusation du sieur Maimbourg au sujet des guerres civiles de France dans le siècle passé. Caractère des principales personnes qui étoient à la tête du parti ennemi des huguenots : de Cathérine de Médicis, de Charles IX, de Henri III, roi de Navarre : du duc de Guise. Origine véritable du nom de huguenot. Du cardinal de Lorraine et de son frère ; leurs desseins sur la couronne. Du connétable de Montmorency, du duc de Montpensier, et des maréchaux de Tavanes et de Montluc.

Nous entrons dans l'examen de cette grande querelle qui dans le siècle passé fit tant de bruit dans l'Europe, et qui a fait de la France, durant 40 ans, le plus affreux théâtre du monde. Voici comme le sieur Maimbourg s'en exprime. (1) » Tout ce que la rebellion, la „ perfidie, l'avarice, l'ambition, la cruauté, „ le désespoir, et toutes les passions les plus

(1) Hist. du Calv. au commencement.

„ tumultueuses et les plus farouches ont ins-
„ piré de fureur et de rage aux plus scélérats
„ des siècles passés, le calvinisme dont je par-
„ le, l'a renouvellé de la memoire de nos ayeux
„ et de nos pères pour s'y établir par le fer
„ et par le feu, s'il eût pu sur les ruines de
„ le religion et de l'état, etc. Plus d'un million
„ de français qu'on a fait périr sans aucu-
„ ne forme de justice par divers genres d'horri-
„ bles tourmens, sont les superbes monumens
„ sur lesquels cette hérésie s'est érigée dans
„ l'histoire". Voilà des périodes capables de fai-
re frémir et de pousser toute la patience à bout.
Il faut avoir toutes les passions dont cet homme
parle, et pousser la fureur à l'extrême, pour
avancer une calomnie aussi violente et aussi
cruelle. Mettez le papisme en la place du cal-
vinisme et d'un mensonge outré vous en ferez
une exacte vérité. Car tout ce qui se peut i-
maginer de violent, de cruel et de furieux, le
papisme l'a produit durant ces 40 ans. Ne di-
roit-t-on pas que c'est nous qui avons fait des
martyrs de l'église romaine, qui les avons brû-
lés, tenaillés, grillés, rôtis, écartelés, roués,
et suppliciés *par divers genres d'horribles
tourmens*? Qui ne croiroit que c'est nous qui
avons fait les massacres de Paris, d'Orléans,
de Cahors, de Sens, de Tours, de Cabrières,
de Merindol, et pour tout dire, de toute la

la France? Je veux bien croire qu'il est péri un million d'hommes, comme il dit, dans cette querelle; mais comment a-t'il la hardiesse de produire cette vérité avec un tour qui signifie que nous avons fait mourir ce million d'hommes? Combien a-t'on fait périr de millions de calvinistes avant qu'ils ayent répandu une seule goutte de sang? Et depuis le premier moment auquel on nous a vu les armes à la main, de dix mille hommes qui sont morts il n'y en a peut-être pas cinquante qui soient morts par les mains de ceux qu'on appelle calvinistes, tous les autres ont été les victimes de la fureur du papisme. Ce nombre d'un million d'hommes péris dans les guerres civiles, est tiré des mémoires de Michel de Castelnau. Si le sieur Maimbourg avoit eu de la sincérité, il auroit rapporté la chose comme elle y est exprimée. Castelnau n'a pas eu dessein de dire que nous ayons fait périr un million d'hommes, mais il a dit, „ qu'en moins de douze ou „ quinze ans l'on a fait mourir à l'occasion des „ guerres civiles plus d'un million de person- „ nes de toutes conditions: le tout sous pré- „ texte de religion et de l'utilité publique dont „ les uns et les autres se couvroient." S'il est péri un million d'hommes, il y en avoit neuf cent quatre vingt mille de Huguenots. Puisque l'on nous oblige à entrer dans l'examen

de cette grande querelle, dans laquelle la religion s'est trouvée purement par accident et pour servir de prétexte, il faut faire voir qui avoit tort et qui avoit raison. Et pour cela il faut premièrement examiner les personnes qui ont soutenu ces grandes affaires de part et d'autre, et voir quel étoit leur caractère. En suite nous verrons leurs actions et leur conduite. Et enfin nous jugerons de la nature de leurs démêlés.

Je dis qu'il faut premièrement examiner quelles ont été les personnes qui ont soutenu cette grande querelle: c'est un favorable préjugé pour une cause quand elle est soutenue par d'honnêtes gens. Or je prétens faire voir que du coté de la cour et du papisme on ne voit que des vicieux, des monstres d'orgueil, d'ambition, de cruauté, de perfidie, de trahison et de toute sorte de crimes, et que de l'autre si l'on y voit quelques malhonnêtes gens ils y sont en très petit nombre, désavoués de tous les autres, mais que le plus grand nombre avoit un caractère d'honneur, de vertu, de piété et de bonne foi. Et pour commencer, considérons quelle a été cette cour si catholique et si zélée à soutenir la prétendue cause de Dieu contre le calvinisme. Si nous la considérons en gros, nous trouverons, selon le témoignage de tous les auteurs, que cette cour de Char-

les IX et de Henri III,sous lesquels les gr
coups se sont donnés, a été la plus corron
et la plus détestable de toutes les cours du n
de. La corruption venoit de loin, nous a
vu quelque chose de la cour de Françoi
celle de Henri II, dont la cruauté contr
réformés fut si grande, vit augmenter
désordres jusqu'à un degré qui ne peut
représenté. Celle de Charles IX qui lui
céda, hérita aussi de tous ses excès et de
ses déréglemens : écoutons la description
Monsieur de Mézeray nous en fait : (1) «
» mêmes vices de l'impudicité, du luxe
» l'impiété et des abominations magique
» avoient régné sous Henri II, triomphè
» sous Charles IX avec une licence effre
» Mais outre ces déréglemens la trahis
» l'empoisonnement et l'assassinat devin
» si communs que ce n'étoit plus qu'un
» que de perdre ceux de la mort desquel
» croyoit tirer quelque avantage. Je ne
» le point de cette fureur meurtrière qu

» Mais depuis que les amourettes firent la » plus grande partie des intrigues et des mys» tères c'étoient les femmes qui alloient au» devant. Leurs maris leur lâchoient la bride » par complaisance et par intérêt. Et d'ail» leurs ceux qui aimoient le changement » trouvoient leur satisfaction dans cette li» berté qui au lieu d'une femme leur en don» noit cent. » Si vous voulez savoir quelle étoit la dévotion de cette cour si zélée pour les intérêts de la foi, le Laboureur nous l'apprendra. (1) « L'esprit galant avec l'éclat » des lettres humaines l'emportoit sur l'es» prit dévôt et religieux, quoiqu'accompa» gné de la doctrine vraiment apostolique. » Le bel air, armé du masque de la dévotion, » charmoit les dames à qui le fard ne dé» plait pas. La prédication étoit devenue l'un » de leurs plaisirs. Elles en jugeoient comme » autrefois des tournois et des courses de » bagues, enfin elles en distribuoient les ré» compenses. » N'étoit-ce pas une belle chose de voir un beau prédicateur en descendant de chaire aller recevoir la récompense de ses peines de la main et dans le sein d'une dame? Nous avons ouï ce même auteur qui nous disoit ci-devant dans l'histoire de Marie Stuart, que la cour dans laquelle elle avoit

(1) Additions, liv. 1J.

été élevée *étoit entièrement soumise à l'empire des dames*. Brantôme nous apprend des histoires effroyables de cet empire des femmes. Il dit que la maîtresse de Clermont Tallard lui demanda pour preuve de la force de sa passion qu'il se donnât du poignard dans le bras. La maîtresse de Genlis laissa à dessein tomber son mouchoir dans la Seine au droit du Louvre et le pria de l'aller chercher. Il s'en excusa sur ce qu'il ne savoit pas nager. Elle, ne se payant pas de cela, l'obligea à se jeter dans l'eau, où il fût péri si on n'eût été le pêcher avec un bateau. Le jeune des Bordes perça dans la bataille de Dreux le sixième rang des ennemis et mourut au septième pour se signaler avec la faveur qu'une maîtresse lui avoit donnée. Et le sieur de Jarzay se fit tuer à l'attaque du fort de Sainte Cathérine au siège de Rouen, parce que la demoiselle de Pienes lui avoit donné une écharpe afin qu'il se distinguât dans cette journée. Si les femmes étoient impérieuses et cruelles, les hommes ne l'étoient pas moins. L'histoire de René de Villequier, baron de Clervaux, l'un des favoris de Henri III, est notable. Il tua sa femme grosse avec une demoiselle suivante qui la voulut défendre, non pas qu'il la soupçonnât d'adultère ou qu'il pût l'en convaincre, mais pour plai-

re à son maître Henri III, à qui cette femme avoit refusé ce qu'il croyoit qu'elle donnoit libéralement à d'autres. Pour bien connoître quelle étoit cette cour, il faut voir ce qu'en écrit cette grande, chaste et sincère princesse Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, de triomphante mémoire. Voici comme elle parle à son fils dans le temps qu'elle étoit à la cour de France pour y faire cet horrible mariage où Alecton et Mégère présidèrent, de ce prince avec Marguerite de Valois. En parlant de Marguerite de Valois, (1) « elle » est belle, bien avisée et de bonne grace, » mais nourrie en la plus maudite et cor- » rompue cour qui fut jamais, car je n'en » vois point qui ne s'en sente. Votre cou- » sine la marquise est tellement changée, » qu'il n'y a en elle apparence de religion, » etc. Ce porteur vous dira comme le roi » s'émancipe : c'est pitié. Je ne voudrois » pour chose du monde que vous fussiez ici » pour y demeurer. Voilà pourquoi je dé- » sire vous marier, et que vous et votre fem- » me vous retiriez de cette corruption : car » bien que je la crusse très-grande je la trou- » ve encore davantage. Ce ne sont pas les hom- » mes ici qui prient les femmes, ce sont les » femmes qui prient les hommes. » Les sui-

(1) Additions du Labour. liv. 3.

tes justifièrent le jugement de cette sage princesse. Marguerite de Valois, élevée dans cette école, fut un monstre d'impudicité. Après avoir laissé cueillir à son propre frère les prémices de ses débauches, elle se prostitua à toute la terre et s'abandonna à ses valets. Cette effroyable corruption de la cour fit dire très judicieusement au prieur de Juvigné, *qu'elle servit à justifier le dessein que Dieu avoit de consumer le reste de la maison des Valois dans le feu des guerres civiles*. En effet, jamais crimes ne furent si crians que ceux de cette maison et jamais jugemens de Dieu ne furent si sensibles. Ecoutons encore une fois le Laboureur sur cette cour; il l'avoit fort bien étudiée sur les bons mémoires qu'il en avoit eus. (1) « En ce *temps-là*, » dit-il, une vertu trop simple et trop nue » étoit une vertu sans encens, etc.; c'étoit » assez que la couleur de la religion tranchât » un peu sur celle de l'intérêt, et après cela » on en étoit quitte pour parler trop catho- » liquement, parce que c'étoit le parti de la » cour. » Mais savez-vous bien ce que c'étoit que parler catholiquement? c'étoit parler de couper tête, bras et jambes aux huguenots, de mettre tout à feu et à sang; car au reste les discours catholiques des courti-

(1) Additions, liv. 3.

sans d'alors c'étoient des blasphêmes abominables, capables de faire dresser les cheveux. On en peut juger par ce que Brantôme rapporte du discours du maréchal de Cossé, grand persécuteur des huguenots. (1) « Monsieur Strozze et moi l'allâmes voir un jour » qu'il étoit malade : Ainsi que Monsieur » Strozze lui demanda, et bien Monsieur que » faites-vous. Ce que je fais, Monsieur, mon » grand ami : par Dieu je me recommande à » trente mille paires de diables qui me viennent chercher et guérir, puisque Dieu ne » le veut pas. « C'est ce que l'on apprenoit à l'école de Charles IX, qui étoit le plus horrible blasphêmateur qui ait jamais été : enfin la corruption de la cour de ce temps-là est si reconnue que le sieur Maimbourg qui avoit tant d'intérêt à la dissimuler, est contraint de l'avouer. Et tout ce qu'il peut faire c'est de partager cette corruption entre les catholiques et les huguenots ; (2) » A dire sincèrement » la vérité, on vivoit alors dans une cour si » corrompue, que les catholiques et les huguenots n'étoient presque distingués qu'en » ce que ceux-ci n'alloient pas à la messe, ni » ceux-là en prêche. Mais quant au reste ils » s'accordoient assez en ce que les uns et les » autres, au moins pour la plupart, n'avoient

(1) L'éloge du maréchal de Brissac.
(2) Liv. 6.

» guères de religion et point du tout de
» et de crainte de Dieu. « Les descriptic
la cour de Charles IX et de celle d'Henr
n'ont jusqu'ici roulé que sur l'impudicité
l'indévotion tout au plus. Mais M. de Me
nous a appris qu'il n'y avoit pas de crime
me de quelque espèce qu'il fut qui n'y fut
comble. Les portraits que nous allons fai
chacun des personnages de cette cour ca
lique le justifiera. Pour faire ces portraits
ne tirerons pas nos couleurs de ces dix vol
de libelles que le sieur Maimbourg dit avoi
nous ferons nos copies sur des originaux
ne doivent point être suspects.

Catherine de Médicis mérite d'être à l
te: elle étoit reine, régente, mère des
et le grand ressort qui a fait mouvoir ces
ribles machines qui ont mis le royaume
de fois sur le bord de la ruine. Qui pourroi
peindre ce monstre d'ambition, d'impudi
de cruauté? Quand nous n'aurions pas d'a
preuves de l'infidélité de Brantôme que l'
qu'il fait de cette princesse, ce seroit assez
nous le faire connoître pour le plus im
tinent flatteur qui fut jamais. En effet ce
teur avec ses manières de cavalier et so
de sincérité est le plus grand menteur du
de. (1) Particulièrement où les int

(1) Le Laboureur, additions à Castelnau, Tom. 2. p. 83.

de la maison de Guise entrent directement ou indirectement, il ne mérite aucune créance, car il étoit créature et esclave de cette maison, Premièrement, il est constant que cette femme étoit l'une des fameuses magiciennes de son temps. (1) *Quant à la magie*, dit M. de Mezeray, *on sait que la reine mère s'étoit gâté l'esprit par ces curiosités impies. Elle avoit accoutumé de porter sur elle des caractères. On en garde encore qui sont marques sur des parchemins fort déliés qu'on croit être de la peau d'un enfant mort en venant au monde.* Cette reine magicienne avoit mis en vogue la magie dans toute la cour, chacun s'en mêloit. (2) *Les esprits vains et légers se portoient facilement à suivre ses exemples: un prêtre nommé des Echelles fut exécuté en Grève pour avoir eu commerce avec les mauvais démons, accusa douze cents personnes du même crime.* Des gens dignes de foi assurent que cette reine faisoit quand bon lui sembloit, paroître les spectres des personnes absentes avec qui elle vouloit conférer, et l'on assure avoir vu dans sa chambre un fantôme, lequel par son ordre avoit pris la forme de la reine Elisabeth qui étoit en Angleterre. Le diable qui la trompoit lui persuadoit que par ce moyen elle pouvoit tirer les secrets de

(1) Vie de Charles IX à la fin.

(2) Mezaray.

toutes les cours ; comme si en prenant la forme extérieure des gens, son démon eut aussi pu rendre leur esprit, et crocheter leurs secrêts. Que ne pouvoit-on point attendre d'une personne qui avoit commerce avec le premier des ennemis de Dieu ? Aussi avoit-elle toutes sortes de vices, elle étoit débauchée jusqu'à l'éclat. Je ne sais de quoi le Laboureur s'est avisé de faire son apologie et d'excuser ses sorcéleries et ses impudicités. (1) » Pour ce qui est
„ de la magie, dit-il, il est certain qu'elle y
„ ajoutoit quelque foi, et peut-être plutôt par
„ superstition que par malice. Et si l'on fait
„ réflexion sur les dangers où elle se trouva,
„ on aura pitié de la nécessité qui la contrai-
„ gnit à avoir recours à tous les moyens po-
„ litiques et surnaturels pour se garantir. Les
„ astrologues et les devins étoient alors en rè-
„ gne par le désordre du temps et des cons-
„ ciences qui étoit si grand que la foi étoit
„ comme exilée. Elle les consulta et quelqu'un
„ d'eux lui composa pour porter sur son esto-
„ mac pour la sûreté de sa personne, une peau
„ de velin semée de plusieurs figures et carac-
„ tères tirés de toutes les langues et diverse-
„ ment enluminés qui composoient des mots
„ moitié grecs, moitié latins et moitié barba-
„ res. L'original en est entre les mains de M.

(1) Liv. 1. additions à Castel.

» de Vion, sieur d'Heronvel, auditeur des » comptes. « Voilà une apologie qui vaut bien une satyre : car je suis trompé si ce pectoral de la bonne reine comme on le peint ici, n'est de la plus fine magie. A l'égard de ses impudicités, la manière dont le Laboureur la justifie me paroit assez plaisante. » Elle n'oublia » pas tellement son sexe, dit-il, qu'elle ait » été exempte de la passion qui dominoit à la » cour depuis le roi François I, son beau pè- » re, et qui a duré jusqu'à l'extinction de la » postérité des Valois. Elle eut diverses in- » clinations et entr'autres pour François de » Vandôme, vidame de Chartres, et pour » Troilus de Mescouët, en faveur duquel elle » fit ériger en marquisat la seigneurie de la Ro- » che Helgouarch qu'il avoit acquise, etc. Mais » ce jeune homme n'usa pas assez discrétement » de ses bonnes graces. « Cependant après cela cet auteur dit qu'il ne croit pas qu'il y eut rien de criminel en ses galanteries. C'est bien fait de juger charitablement de son prochain, chacun en croira ce qu'il voudra : nous interprêterons aussi comme bon nous semblera et selon le caractère du temps, qui étoit celui de la plus affreuse débauche, ce que dit M. de Mezeray de cette femme. (1) » En effet, » dit-il, il n'y en a jamais eu qui ait plus cher-

(1) Mezeray, abregé. Charles IX. an 1570.

» ché les doux passe-temps de la galanterie,
» de la danse, de la chasse, des festins, et de
» toutes sortes de jeux que celle-là. En quel-
» que lieu qu'elle allât, elle trainoit toujours
» avec elle tout l'attirail des plus voluptueux
» divertissemens et particulièrement deux ou
» trois cents des plus belles femmes de la cour
» qui menoient en lesse deux fois autant de
» courtisans. « On peut voir le catalogue de
ces femmes dans Brantôme qui étoit fort con-
tent de la conduite de ces courtisanes parce
qu'elles étoient très commodes et très honnê-
tes envers lui et les autres courtisans.

Mais le peché dominant de Catherine de Médicis c'étoit l'ambition et la passion de rè-
gner. C'est le démon auquel elle sacrifioit sa réputation, sa conscience, le repos de l'état,
la vie d'un million d'hommes, ses enfans et même ses mignons. Car cette passion lui fit
abandonner le vidame de Chartres qu'elle sa-
crifia aux Guises afin de règner par leur fa-
veur. On fait dire à la mère de Néron quand
le même dévin qui lui apprit que son fils se-
roit empereur, lui dit aussi qu'il la tueroit:
Qu'il me tue pourvu qu'il règne. Mais Cathe-
rine avoit une maxime toute opposée, elle eut
pu dire de ses enfans: *Que je les tue pourvu que
je règne.* Ce n'est pas qu'elle ne fut ambitieu-
se pour ses enfans aussi bien que pour elle

même : pourvu que ses fils règnassent sans lui donner de l'ombrage, elle en étoit fort contente; elle se faisoit un honneur d'être appelée la mère des rois. C'est pourquoi elle fit obtenir au duc d'Anjou son second fils, la couronne de Pologne, et elle fit tout ce qu'elle pût pour mettre celle d'Angleterre sur la tête du duc d'Alençon, son troisième fils en le mariant avec la reine Elisabeth. Sa fureur alla même jusqu'à demander au turc le royaume de Tunis pour le duc d'Alençon. Nous avons de cela un bon témoin, c'est Monsieur de Mézeray sur l'année 1572. C'est peut-être le plus extraordinaire exemple d'ambition qui se lise dans l'histoire. Pour être roi de Tunis et pour obtenir cela du turc, il falloit commencer par renier Jésus Christ et se faire apostat de la religion chrétienne, il falloit dire *qu'il se damne pourvu qu'il règne*, c'est tout ce que pourroit dire un démon. Il n'y avoit point de sang qui lui fut précieux lorsqu'il lui étoit un obstacle à règner. Quand elle se vit sortie de la captivité des Guises par la mort de François II, elle prit bien la résolution de ne se laisser jamais ravir la souveraine puissance. Pour anéantir l'autorité de la maison de Guise, qu'elle redoutoit, elle s'entendit avec les princes du sang, elle rappella le connétable de Montmorency, elle

se déclara hautement pour les huguenots et l'on peut dire qu'elle se fit huguenotte tant elle les favorisoit ouvertement. Elle obligea le prince de Condé à prendre les armes, elle fit sonder toutes les églises protestantes du royaume pour savoir quel secours elle en pourroit tirer. Enfin elle étoit si déclarée contre le Triumvirat et contre la Ligue catholique, qu'un jour on s'assembla pour aviser ce que l'on feroit d'elle, le maréchal de St. André opina qu'il falloit la coudre dans un sac et la jeter dans l'eau, (1) autrement disant qu'ils ne réussiroient jamais dans leurs affaires, et peut-être que ce conseil eût été suivi si le duc de Guise ne s'y fut opposé. Après qu'elle eût allumé la guerre pour détruire la faction des Guises qui s'étoit emparée de l'esprit du roi de Navarre, voyant que les choses ne réussissoient pas comme elle avoit espéré, elle tourna tête aux princes du sang et à l'amiral; pour se venger de ce qu'ils avoient éventé ses secrets, elle jura leur perte. Et les regardant comme des ennemis irréconciliables qui seroient toujours de grands obstacles à ses desseins, elle résolut de les abaisser sans les ruiner pourtant tout d'un coup, parce qu'elle vouloit détruire ces deux partis des Guises et des prin-

(1) Brantôme.

s du sang, l'un par l'autre, afin de rè-
er toujours. (1) « La reine mère, *dit le Laboureur*, voyant ce parti puissant tout formé, fit fort bien d'en vouloir être, afin qu'il ne s'y résolut rien contr'elle et contre sa régence. Et ainsi, elle chassa les Châtillons et tourna le dos aux huguenots contre lesquels elle témoigna une haine plutôt étudiée que véritable, parce que sa religion étoit là où étoit son avantage. Pour cela elle conserva une secrète intelligence avec le prince de Condé et l'amiral. » Cette elligence dura jusqu'à la mort du duc de ise qui fut tué devant Orléans. Alors ne ignant plus rien de la part de cette mai-
, qui n'avoit plus qu'un prêtre et des en-
s, elle tourna toutes ses pensées vers la ne du prince de Condé; c'étoit la seule tu et le seul mérite qui lui fit ombrage. st pourquoi depuis ce temps-là elle ne da plus de mesures et ce fut elle qui our-
cette effroyable suite de trahisons que is verrons dans la suite, pour faire tom-
tous les grands du parti des réformés dans piège du massacre de la St. Barthelémy. rès cette sanglante journée, Charles IX i se répentoit sans doute de ce qu'il avoit fait le conseil de sa mère, commença à la

1) *Additions à Castelnau*, liv. 3.

négliger et voulut sortir hors de page. *i*
fit fermer la porte de son cabinet et ré
de prévenir ses desseins par d'autres qui
doute eussent été fort tragiques, dit M.
Mézeray. Comme ce prince étoit au sièg
la Rochelle, la reine l'accompagna à la
se, il se mit de mauvaise humeur contr
veneurs, sur quoi Cathérine lui dit, *hé*
fils il vaudroit bien mieux vous mettre en
lère contre ceux qui font mourir tant de
fidéles serviteurs devant la Rochelle. A
le roi répondit, *Madame qui en est c*
que vous? par la mort... vous êtes c
de tout, et la laissa brusquement. C'e
chambellan du duc d'Alençon qui rapp
cela dans une lettre qui se trouve dans
additions aux mémoires de Castelnau. A
elle ne régnoit plus. C'est pourquoi elle
gea à propos de se défaire du roi pour
tre en sa place son bon fils le duc d'Anj
roi de Pologne, qui avoit toujours été si
mis à ses ordres et qui avoit si bien profit
ses exemples et de ses conseils. Elle em
sonna donc Charles IX, on le tient ai
ce fut l'opinion du temps, Monsieur de T
se range à ce sentiment *non ignara Re*
parente, dit-il. Monsieur de Mézeray f
fie ce soupçon par une circonstance im
tante. Le duc d'Anjou fut appelé à la

ne de Pologne, il partoit avec regret r aller règner ou plutôt servir au milieu cette nation farouche : son frère le chassa ôt qu'il ne le congédia. Et la reine mère ui disant adieu, *entre les embrassemens, armes et les sanglots, laissa imprudemt échapper ces paroles, allez mon fils n'y demeurerez pas longtemps, lesquelétant entendues de plusieurs augmentè-fort les sinistres soupçons qu'on avoit a maladie du roi.*

fut là un coup de son métier ordinaire, car étoit maîtresse d'empoisonnemens aussi que d'enchantemens, l'un ne va pas sans re. Le prince de Château Portien, les ducs Bouillon, de Longueville et d'Uzès, le maal de Bellegarde et plusieurs autres en roient dire des nouvelles s'ils revenoient autre monde où elle les a envoyés. Pour d'essai en cet art, elle avoit fait un coup aître par l'empoisonnement de François phin, fils ainé de François I, qui fut emonné par Montecuculi, italien. Il eut tant délité pour elle qu'il chargea les impé r de son crime, mais sans aucune apparen e raison, et les impériaux en accusèrent erine de Médicis. On la soupçonna aussi oir empoisonné François II, le premier de nfans qui porta la couronne. Et afin qu'on

put dire qu'elle n'avoit épargné aucun de
enfans, elle fut de la conjuration de la l
contre Henri III, afin de faire règner les en
de sa fille mariée au duc de Lorraine. Il
droit faire un livre tout exprès si l'on voi
faire la liste de toutes les iniquités de c
femme. On en peut voir une partie dans les
ditions aux mémoires de Castelnau, bien pı
vées par des pièces authentiques. L'on ı
lire là dedans ce qu'elle fit dans l'affaire de
conas et de la Molle auxquels elle fit coupe
tête, et la manière dont elle traita alors
fils le duc d'Alençon et le roi de Navarre
fut depuis roi de France. Elle oublia si
qu'elle étoit mère, (1) que Henri IV, prince
turellement débonnaire, exhorta le duc c
lençon à oublier qu'il étoit fils, lui conseill
de faire le malade, de prier sa mère de le
nir voir, d'éloigner sa suite sous prétexte
dire un secret et de l'étrangler. Il fallut un
s'étendre sur le caractère de cette femme p
ce qu'elle est la principale cause de tous
désordres que l'on nous impute.

Jugez un peu quels peuvent être les enf
d'une telle mère, nourris de tels exem
et imbus de telles maximes! Charles IX
nourri dans le sang dès son berceau: He
II son père, l'avoit accoutumé aux specta

(1) Addit. à Casteln.

sanglans par les supplices des réformés. La tragédie d'Amboise le fit baigner dans un fleuve de sang, les Guises crioient toujours au feu et au meurtre et tout cela avoit rendu ce prince si farouche que les tigres de la Libie l'étoient à peine davantage. Je ne parlerai point de ses débauches desquelles la reine de Navarre nous disoit ci-dessus, *que c'étoit une pitié.* Je ne dirai rien des horribles juremens dont il accompagnoit tous ses discours, (1) je dirai seulement qu'il étoit capable de recevoir les conseils les plus violens et de les exécuter avec la dernière cruauté. Témoin le desssein qu'il eut de faire tuer le duc de Guise parce que l'amour que ce duc avoit pour Marguerite de Valois retardoit le mariage avec Henri roi de Navarre, et par conséquent le massacre de la St.,Barthelémy, qu'il méditoit sous le prétexte de ce mariage. *L'amour que le duc de Guise avoit pour cette princesse y faisoit quelque obstacle.* (2) *Le roi qui étoit extrêmement violent, s'en étant apperçu avoit commandé à Henri d'Angoulême son frère bâtard de le tuer comme il iroit à la chasse.* Témoin le cruel massacre de la St. Barthélemy dans lequel lui même descendit du trône pour devenir massacreur et bourreau. Brantôme as-

(1) Voi. addit. au Labour. liv. 2. p. 527.

(2) Mezer.

sure que depuis le bord la Seine il tiroit sur les huguenots du fauxbourg St. Germain avec une arquebuse à croc. Pas un des historiens n'a oublié de remarquer qu'il voulut voir l'amiral mort et qu'il fit à sa mémoire des indignités effroyables. Le sieur Maimbourg n'a pu s'empêcher de le blâmer en cet endroit. Mais rien ne me paroit d'un caractère furieux comme ce qui est rapporté dans une pièce tirée des recueils de Monsieur de Peyreck ce célèbre conseiller du parlement d'Aix en Provence. (1) Le mémoire dit que Charles IX envoya un ordre après la St. Barthelémy au comte de Tende de faire massacrer tous les huguenots de la Provence, mais il y avoit une apostille secrète qui lui commandoit de ne point faire ce massacre. Le gouverneur ne savoit donc à quoi s'en tenir, il voyoit un envoyé exprés de la cour pour commander le massacre, et il trouve une apostille qui le défend. Il envoye à la cour pour être éclairci, et on lui rapporta un ordre bien précis de tout massacrer; il étoit près d'exécuter cet ordre quand la mort l'arrêta. Le comte de Carces qui devoit exécuter cette sanglante commission, voyant le comte de Tende mort, ne voulut point passer outre à une action si violente, et qui lui faisoit

(1) *Addit.* du Labour, Tom. 2. p. 17.

faisoit horreur sans avoir un ordre de la cour adressé expressément à lui. Il envoya un nommé Vanclause auquel le roi donna audience et pour s'assurer de sa fidélité et du secrêt il lui dit ces mots. » Dites au comte de Carces » qu'à peine de sa vie et de vous aussi de n'é- » venter et tenir secrêt ce qu'il vouloit dire : » Et c'étoit ce que le dit comte de Carces ne » mit point à exécution la tuerie des hugue- » nots suivant ce qu'il avoit mandé par la Mol- » le, d'autant qu'il avoit résolu de faire une » entreprise de grande importance, et que si » on faisoit la tuerie en Provence, cela pour- » roit détourner la sienne. Et tout soudain » sa Majesté prit derrière son chevet de lit » six couteaux de la longueur du bras fort » tranchans. Car ils étoient six pour exécuter » la dite entreprise aux Tuileries, savoir » Sa Majesté secondée de Fontaine son écuyer, » Monsieur son frère secondé par le sieur de » Vins, et Monsieur de Guise secondé par » le sieur de Vaux." Ce sont les propres mots du mémoire. Et c'est à mon sens le plus grand exemple de férocité qui soit dans l'histoire : qu'un roi qui a mille et mille ministres pour exécuter ses desseins violens s'érige lui même en assassin, et se fasse seconder par son frère et par le premier de ses favoris ! Cette action que Charles IX méditoit c'étoit l'assassinat

d'Henri roi de Navarre et du prince de Condé, qui étoient en prison et qu'il devoit envoyer chercher sous prétexte de parler à eux dans les Tuileries.

Pour ce qui est de Henri III, il avoit parfaitement étudié et imité les mœurs de sa mère. C'étoit ce bien aimé duc d'Anjou dont le prieur de Juvigné parle ainsi : » La reine Catherine » choisit entre tous ses enfans le duc d'Anjou » pour son fidèle et pour son bien aimé, (1) et » croyant brouiller dans son éducation du sel » de Florence pour le rendre le plus habile » de ses frères, il se trouva par une malheureu- » se expérience qu'elle avoit empoisonné ses » mœurs, parce que le sang de France se cor- » rompt plutôt qu'il ne se conserve par cette » prétendue sagesse étrangère; qui n'est propre » qu'au gouvernement d'un état usurpé dans » un pays où il n'y en a pas de légitime, et » qui est si plein d'exemples de tyrannie que » les hommes d'esprit ne s'étudient qu'à la » politique, les uns pour dominer, les autres » pour se préserver d'une domination qui y » est plus rude que parmi tout autre peuple. » Elle nourrit ce prince dans la dissimulation, » elle lui forma une religion suivant les in- » térêts qu'il devoit épouser, et lui ordonna » principalement un extérieur dévôt jusqu'à

(1) Addit. etc. Tom. 1, p. 670.

» la superstition afin qu'on pût attribuer au
» seul zèle pour la foi ce qu'il feroit pour éta-
» blissement." Voilà quel étoit le caractère du
temps : toutes sortes de crimes étoient cou-
verts du manteau de la religion. Dans cette
cour corrompue et dans cette école de politique
ce pauvre prince devint l'un des hommes du
monde, et le plus malheureux et le plus cor-
rompu. Toute la terre sait ses dévotions, ses
confrèries, ses pélérinages, ses processions
solennelles, et en même temps on sait que là-
dessous étoit caché un intérieur affreux, qu'il
avoit ses mignons dans ses heures habillés en
cordeliers, qu'il avoit un coffre qui lui ser-
voit de trébuchet pour y prendre les hommes
qu'il vouloit violer, que ses dévotions écla-
lantes couvroient toujours quelque galanterie
criminelle, et qu'enfin après avoir fait son
apprentissage de débauches sur sa propre sœur
il s'abandonna à tous les excès imaginables.
On sait encore qu'il étoit le principal ministre
des fureurs de sa mère; que ce fut avec elle
qu'il trama cette longue suite de trahisons
qui fit éclore le massacre de la St. Barthelémy.
Voilà les trois principaux acteurs de cette
sanglante tragédie qui a duré plus de 50 ans:
et l'on peut juger de quelle nature étoit la
pièce qu'ils jouoient. Je ne saurois mieux con-
clure cet éloge des derniers princes de la mai-

son de Valois que par le mot de Jean de Morvillers, évêque d'Orléans et garde des sceaux sous Charles IX, qui parvint jusqu'au règne de Henri III. Il écrivoit très bien pour son siècle; ses amis l'exhortoient à écrire l'histoire de son temps et de ce qu'il avoit vu, il répondit *je suis trop serviteur de nos rois pour écrire leur histoire.* Ce seul mot signifie tout ce qu'il auroit pu dire de plus désavantageux aux rois de la famille mourante des Valois.

Le roi de Navarre Antoine de Bourbon fut le quatrième personnage. Dieu sait quel homme c'étoit! Tout le monde avoue que c'étoit le plus pauvre homme du monde et le plus foible, un vain fantôme que la maison de Guise trouva moyen d'attirer dans son parti, pour le couvrir de ce grand nom du premier prince du sang après les Valois. Il étoit huguenot aussi bien que Jeanne d'Albret sa femme: mais il se fit catholique romain. Le sieur Maimbourg appelle son changement *une belle conversion.* Cependant lui même avoue, que ce changement se fit par des motifs les plus lâches qui se puissent voir selon les règles de l'évangile, car ce furent toutes des considérations d'intérêt, prises des promesses qu'on lui fit de faciliter son avénement à la couronne si la race des Valois venoit à manquer, (1) des es-

(1) Histoire du Calv. liv. 4, an. 1561.

pérances vaines qu'on lui donna de retirer la Navarre des mains des Espagnols, et d'autres pitoyables chimères dont on le berça. Au reste le sieur Maimbourg tombe d'accord que c'étoit un *prince voluptueux ce qui énervoit les forces de son esprit, qu'il avoit dans l'ame un grand fonds de paresse, de lenteur, d'irrésolution et d'inconstance, et qu'on le menoit aisément comme on vouloit même d'une extrémité à l'autre.* Il étoit si fort irrésolu qu'il mourut sans savoir de quelle religion il étoit. Les auteurs catholiques romains se font un honneur de sa persévérance en la religion romaine. Mais le président de Thou qui est plus sincère, avoue qu'il mourut plutôt luthérien; *Enfin*, dit-il, *il déclara que s'il revenoit au monde, il embrasseroit la confession d'Augsbourg pour y vivre et pour y mourir.* (1) Un homme de ce caractère ne pouvoit faire ni grand bien ni grand honneur dans un parti. Mais il est temps que nous examinions un peu les qualités de ces fameux triumvirs, le duc de Guise et son frère qui ne faisoient qu'une tête, le connétable de Montmorency et le maréchal de St. André. Ce furent eux qui jurèrent ensemble solennellement la perte du parti huguenot, et en même temps celle de la famille des Bourbons. Il faut un peu voir

(1) Liv. 33.

par leur caractère si ce fut le zèle catholique qui les engagea dans cette partie.

Le duc de Guise est le héros des historiens catholiques romains. Jamais on ne porta si loin les louanges d'un homme que celles de celui-ci. Je ne viens point ici lui disputer ses belles qualités, je crois qu'il étoit vaillant, brave soldat, grand capitaine, l'un des plus sages politiques de son temps. Mais l'on ne sauroit lui disputer aussi le titre du plus ambitieux homme de son siècle, si l'on en excepte le cardinal de Lorraine son frère. Pour peu que l'on soit sincère on ne peut nier qu'il n'eût en vue de se frayer le chemin à la couronne pour lui et pour sa maison, la branche des Valois venant á manquer. Et c'est pourquoi le principe de son grand zèle étoit indubitablement le dessein qu'il avoit d'éteindre absolument la famille des Bourbons. C'est de quoi il se chargea par un article exprès dans le traité qu'il fit avec Montmorency et St. André, quand ils formèrent cette ligue qui fut appelée le Triumvirat. Dans ce même dessein l'on fit paroître en ce temps-là une généalogie qui faisoit descendre la maison de Guise de ce Charles de Lorraine, oncle et légitime héritier de Louis V, dernier roi de France, de la race de Charlemagne, auquel les états ôtèrent la couronne

pour la donner à Hugues Capet. Dans la même vue cette maison prit le nom du duc d'Anjou. (1) *On dit qu'ayant toujours affecté de passer pour être de la maison royale, il prit le nom d'Anjou dans le contrat de mariage qui fut signé à Ferrare, ce qu'il y a de plus certain c'est que divers écrivains de ce pays-là, parlant du duc de Guise et du cardinal son frère, leur donnent le nom d'Anjou qu'ils n'ont jamais osé prendre en France.* Ce sont les paroles d'un auteur moderne qui a écrit depuis peu la vie du duc de Guise. Ceux qui ont justifié les pensées de ces princes de Guise, les excusent parce que l'ambition est le vice de toutes les grandes ames. (2) *Mais c'est le crime des belles ames*, dit le Laboureur, *que la république romaine condamnoit avec éloge sous le nom d'Ambitus, et dont elle tenoit à honneur de découvrir plusieurs coupables. Il est encore très vrai qu'on pouvoit avoir de très justes soupçons d'un homme du mérite et de la qualité du duc, qui pouvoit trouver assez de prétextes parmi les anciennes prétentions de sa maison pour se servir de l'exemple de Hugues Capet, ou du moins pour faire le Hugues le grand et le duc de France, ou bien le*

(1) La vie de François de Lorraine, duc de Guise.

(2) Additions, liv. 11. p. 405.

Charles Martel et le maire du palais: car toutes les souveraines autorités de France se sont enfin terminées en royauté. Il y a même des auteurs qui croient avec beaucoup de vraisemblance que le nom de huguenot, qui est un nom de faction, a tiré son origine de ce que les protestans de France tenoient pour la postérité de Hugues Capet, contre les prétentions de la maison de Guise, qui vouloit arriver à la couronne par les droits du sang de Charlemagne. Voici comme en parle un auteur du siècle passé. (1) *En ce temps-là on commença à mettre en usage le mot de huguenot, nom de faction, comme pour représenter que l'un des partis soutenoit le droit que la lignée de Hugues Capet avoit à la couronne, et transmis à ses successeurs, et pour opposer à l'autre parti que l'on disoit soutenir que Hugues Capet étoit usurpateur de la couronne, et que de droit elle appartenoit aux successeurs de Charlemagne.* Ce qui rend cette origine du nom de huguenot plus vraisemblable qu'aucune autre, c'est qu'en effet M. de Mézeray et les historiens du temps nous apprennent que les protestans firent en ce temps-là plusieurs livres pour soutenir les droits de succession à la couron-

(1) Des œuvres posthumes, etc. de Gui Coquille, sieur de Rouvay, *Dialogues sur les causes des misères de la France.*

ne, du roi de Navarre et du prince de Condé, descendus de Hugues Capet, contre ceux qui soutenoient les droits des princes de Guise, comme descendus du sang de Charlemagne et des rois de la seconde race. Et cela fut cause que les Guisarts appelèrent les protestans par raillerie *huguenots*. Fra Paolo, dans son histoire du Concile de Trente, croit que ce nom est venu de Genève et des Suisses, et que c'est un mot corrompu de celui d'*Eidgenossen*, qui signifie alliés. C'est l'opinion que le sieur Maimbourg a suivie et que je jugeois autrefois la meilleure. Mais, Monsieur, j'en suis revenu, en considérant que quand ce nom a paru au monde il y avoit près de trente ans que Genève étoit réformée. Et ce nom étoit encore inconnu dans Genève, dans la Savoye, dans la Suisse et dans tous les pays circonvoisins; c'est pourtant là qu'il auroit dû premièrement être connu, s'il avoit tiré son origine de là. Tout le monde est d'accord qu'il a pris naissance dans la Tourraine. C'est pourquoi quelques-uns veulent qu'il soit venu d'un certain Lutin, qui, selon l'opinion du vulgaire, couroit les rues de Tours toute la nuit. Et parce que les protestans n'alloient à leurs dévotions que la nuit, dans la Touraine on les appela, dit-on, huguenots: qui est-ce qui auroit transporté en Tourraine ce

nom, trente ans après sa naissance, de Genève où il n'avoit jamais été connu ? De plus il est encore très certain que ce nom parut précisément dans le temps de la conjuration d'Amboise, c'est à-dire dans la grande ferveur de la querelle entre la maison de Bourbon descendue de Hugues Capet et la maison de Guise qui se fait descendre de la seconde race de nos rois. Je voudrois bien savoir où ce nom se seroit tenu si bien caché durant trente ans que le Calvinisme avoit été si connu en France pour paroître justement dans ce temps-là ? C'est un nom de faction, tout le monde l'avoue, et il se trouve que la faction qui le porte est justement celle qui défend les Hugues et les descendans de *Hugues*, il est donc clair qu'ils furent appelés *huguenots* du nom de Hugues, et je n'en saurois douter après ces réflexions. C'est pourquoi bien loin de nous faire une honte de ce nom de huguenot, je prétends que nous nous en devons faire un honneur ; car c'est un titre de notre fidélité pour nos rois qui règnent aujourd'hui, et depuis Henri IV. Je reviens aux prétentions de la maison de Guise et à ses desseins. Brantôme fait là-dessus des confessions qui sont fort singulières. Nous avons déjà vu qu'il étoit la créature de cette maison de Guise, et sans doute il en savoit les

secrets. (1) « Ces deux moyens, dit-il, l'un
» du prétexte et défense de la religion ca-
» tholique, et l'autre des forces que M. de
» Guise avoit à sa disposition, étoient très-
» grands pour se faire très-grand et pour at-
» tirer toute la France à son parti. Et par
» ainsi il se fût saisi de la personne du roi,
» et eussions vu possible la France plus heu-
» reuse qu'elle n'a été et qu'elle n'est. » Voilà
selon Brantôme, toutes choses disposées à fai-
re le duc de Guise roi. A quoi il ajoute, *que
même Monsieur le cardinal son frère l'y
poussoit fort*. Il veut après cela que nous
croyons que le duc de Guise, par une ex-
cessive délicatesse de conscience, s'est arrêté
au pied du trône sans y vouloir monter.
» Mais, dit il, il n'y voulut jamais entendre,
» disant qu'il n'étoit de Dieu et de la raison
» d'usurper le droit et l'autorité d'autrui;
» mais pourtant pour chose de telle impor-
» tance cela se pouvoit faire justement, ainsi
» étoit trop consciencieux ce coup-là, le bon
» et brave prince. » C'est-à-dire que, selon
Brantôme, le duc eut fort bien fait de se sai-
sir de la personne de Charles IX, après la
mort de François II, de le mettre dans un
cloître lui et ses deux frères, et de couper la
tête au roi de Navarre et au prince de Condé:

(1) Eloge du duc de Guise, Tom. III.

car il n'en falloit pas moins. Après cela si l'on doute que ce Brantôme fut esclave de cette maison, on sera bien incrédule. Ce que l'on peut tirer de certain de tout ceci, c'est que le dessein de la maison en général étoit de se rendre maîtresse du trône et de la couronne et qu'ils n'étoient partagés que sur la manière. Le cardinal vouloit que cela se fit sur le champ et sans façon, le duc qui étoit plus sage et moins emporté vouloit laisser mourir ceux qui étoient en possession. Mais qu'il eut le dessein d'exclure de la couronne la famille des Bourbons pour se mettre en leur place, et que ce dessein n'ait passé à ses enfans, c'est une témérité que de le nier, car la chose est évidente. Le cardinal de Lorraine, après la mort de son frère, éleva son neveu dans ces projets ambitieux : et c'est ce qui lui donna la pensée de former la ligue contre Henri III, auquel le cardinal de Guise offroit de faire la couronne de moine avec la pointe d'un poignard. Si Henri III n'eût été bien convaincu que cette maison n'en vouloit pas à moins qu'à sa couronne, il n'auroit jamais entrepris de faire le grand coup qu'il fit à Blois, lâche et timide comme il étoit devenu. Après tout on ne sauroit justifier le duc de Guise, puisqu'il étoit le ministre des fureurs et des passions de son frère le cardinal, le plus am-

bitieux, le plus superbe, le plus cruel et le plus méchant de tous les hommes. C'est un éloge que nous n'avons pas besoin de justifier, je ne vois personne qui n'en demeure d'accord de manière ou d'autre. Ceux qui flattent cette maison tournent la chose un peu plus délicatement, mais ce qu'ils en disent revient toujours au même sens. Brantôme, l'adorateur des Guises, ne laisse pas d'avouer que le cardinal avoit l'ame basse, qu'il étoit poltron et que s'il eût eu autant de courage que son frère, il auroit levé hautement l'enseigne de la rebellion et auroit mis un des siens sur le trône des français. Je ne sais si le chancelier de l'Hôpital les connoissoit bien, au moins les devoit il bien connoître; mais il assure dans son testament, *qu'ils n'avoient ni pitié ni religion.* Le caractère du cardinal sera mis en son plein jour, quand nous parlerons de la conduite de son parti.

Je passe à la seconde personne de ce que nos huguenots appelèrent le triumvirat, c'est le connétable de Montmorency. On veut que ce soit un grand héros, et que le zèle de la religion catholique l'ait engagé dans cette alliance. La vérité est que c'étoit un homme d'une vertu farouche qui passoit jusqu'a la dernière cruauté. Brantôme nous apprend qu'il eut bien l'audace et la brutalité de solliciter François I,

à faire mourir Marguerite de Valois, (1) sœur du roi et reine de Navarre » Monsieur de
» Montmorency en sa plus grande faveur dis-
» courant un jour avec le roi, ne fit difficulté
» ni scrupule de lui dire que s'il vouloit bien
» exterminer les hérétiques de son royaume,
» il falloit commencer à sa cour et à ses plus
» proches, lui nommant la reine sa sœur. A
» quoi le roi répondit: ne parlons point de celle-
» là, elle m'aime trop et ne croira jamais que
» ce que je croirai." Au commencement de la guerre civile, il pendoit tous les prisonniers sans miséricorde, et pour toute raison il leur disoit, *puisque vous marchez sur vos têtes et nous sur nos pieds, il faut que vous passiez par là*. Si l'on veut lire son éloge dans Brantôme on y reconnoîtra un caractère fort singulier. C'étoit une assez plaisante dévotion que la sienne, il étoit fort soigneux de dire ses patrenôtres, mais tout en tournant son chapelet il faisoit étrangler un innocent. Et de là vint le proverbe : Dieu nous garde des patenôtres du connetable. Au reste le zèle pour la religion ne fut point comme l'on prétend ce qui le fit renoncer à la querelle de sa maison pour se réunir avec les Guises. C'étoit la crainte qu'il eut que le gouvernement venant à changer, on ne lui fit rendre

(1) *Brant*, éloge de Montmorency.

compte des sommes immenses dont Henri II l'avoit enrichi, comme on l'en menaçoit. Il me semble que personne ne mérite mieux d'être cru là dessus que Castelnau qui vivoit alors, et qui avoit tant de part aux affaires: voici ce qu'il dit: *Quelques uns désirant de les voir réunis ensemble,* (1) *dirent au connétable, au duc de Guise et au maréchal de St. André que le roi de Navarre et le prince de Condé à l'instance et suscitation des protestans leur vouloient faire rendre compte des finances de France qu'ils avoient maniées sous le roi Henri, et le roi François II et répéter les dons excessifs à eux faits, à quoi s'ils ne remédioient, leurs maisons en seroient ruinées.* Et un peu après il ajoute. *Lors, les partisans, serviteurs et amis de toutes ces maisons-là ainsi unis, donnèrent un mauvais coup aux protestans lesquels firent une lourde faute. Car étant paisibles dans l'exercice de leur religion ils se voulurent mêler trop avant des affaires d'état et proposèrent qu'il falloit faire rendre compte à ceux qui avoient manié les finances, comme s'ils eussent été tresoriers ou receveurs.* Voilà la vraie cause de l'union des Triumvirs et la corde par laquelle la maison de Guise mit aussi le maréchal de St. André dans ses intérêts. *Le maréchal de St.*

(1) Memoires de Castelnau, liv. 1.

André, dit M. de Mézeray, *Seigneur aussi brave que spirituel et poli* : (1) *mais abîmé dans le luxe et noyé de dettes se dévoua entièrement à eux et promit au duc de donner sa fille à tel de ses fils qu'il lui plairoit, avec tous ses biens de lui et de sa femme, se réservant seulement l'usufruit sa vie durant. C'est qu'il craignoit d'être accablé de ses créanciers s'il venoit à sortir de la cour.* Au reste et Montmorency et St. André avoient bien sujet de craindre ces restitutions, car les états avoient déjà ordonné sous François II, qu'on examineroit la manière dont les deniers avoient été administrés, et qu'on obligeroit à restituer ceux qui en seroient saisis. Tout ce que l'on peut dire de plus favorable pour le connétable c'est que le bon homme étoit savant en religion comme un soldat et que les Guises abusèrent de son ignorance et de sa facilité, pour se servir de son nom et de son crédit à établir leur domination. Nos huguenots qui se vengeoient en bon mots ne pouvant faire pis, l'appeloient *le capitaine brûle banc*, parce qu'en grand appareil il alla brûler la chaire et les bancs du lieu de Popincourt où ils avoient commencé de faire leurs exercices. Il ne reste du Triumvirat que le maréchal de St. André dont M. de Mézeray vient de nous

(1) Vie de Charles IX.

parler. Rien n'est admirable comme de voir cet homme faire une ligue pour la défense de la foi, lui qui n'avoit ni religion, ni foi, ni loi. Brantôme nous le dépeint comme un Luculle, comme un homme perdu de débauches. Il est bon de lire le portrait que nous en fait le Laboureur. (1) » Les belles qualités » de ce maréchal m'empêcheroient de publier » ses défauts, s'il n'étoit nécessaire de faire » un exemple de la vanité de tous ses titres » et de tous ses desseins pour ceux qui sont » dans les mêmes maximes et dans les mêmes » voies. Mais d'autre part appellerons-nous » de belles qualités, ces malheureux moyens » de la ruine des états, une ambition sans » bornes, une avarice effrenée, et une pas- » sion d'intérêt prétexte du service du roi, » qui rend un homme furieux dans son gou- » vernement par tout ou s'étend son autorité, » et partout encore où il répand ses conseils? » C'étoient les qualités du maréchal de St. » André, qui s'éleva autant par les adresses » de cour que par ses exploits de guerre: quoi- » qu'il fut très vaillant et grand capitaine : » et lequel pour se maintenir par les mêmes » intrigues qui l'avoient avancé, tint le royau- » me et la maison royale en division, et » fut plus âpre à la confiscation qu'à la dé-

(1) Additions, etc. Tom. 2 p. 81.

» faite des rebelles et des huguenots." Après cela il ajoute ses réflexions et dit entr'autres choses en parlant de la manière dont la cour fut gouvernée, sous le maréchal de St. André: » Croira-t'on leur gouvernement heureux s'il » désole les maisons et les fortunes légitimes, » et s'il les expose à la discrétion du soldat » ou de l'exacteur ? S'ils prennent pour pré- » texte de la guerre l'intérêt de la religion, et » qu'ils vivent comme des impies, abandon- » nés à toutes les passions du siècle ? Dira- » t'on que leur hypocrisie soit moins criminelle » que l'aveuglement des hérétiques, et qu'elle » ne soit pas encore plus à craindre par le pé- » ril où ils exposent la religion, etc. En vé- » rité il falloit plutôt opposer aux *huguenots* » un bel exemple de vie et une sérieuse réfor- » mation de mœurs que d'entreprendre de » les débeller à force d'armes. Ou bien il fal- » loit plus de charité que d'intérêt, princi- » palement de la part de ce maréchal qui » porta toutes choses à l'extrêmité par des » conseils violens, et qui continua de satis- » faire son avarice par la dépouille des héréti- » ques." Voilà en abrégé le portrait du Triumvirat, et la source de ce beau zèle de religion: l'un veut devenir grand par la ruine de ses ennemis, l'autre veut frustrer ses créanciers et trouver de quoi fournir à son luxe et

ses débauches par les confiscations. Un
ıtre se veut garantir de la restitution à la-
ıelle on le veut obliger. Comme nous vous
›yez que ce ne sont point des huguenots qui
ous ont appris cela : et c'est pourtant tout
ı qu'ils nous auroient pu dire.

Il reste encore trois personnes qui se sont
ttrêmement distinguées dans ce parti, le duc
e Montpensier, le maréchal de Monluc et
maréchal de Tavanes. Montpensier et Ta-
ınes étoient les deux premiers bourreaux du
assacre de la St. Barthelémy. Le duc de
uise animé à la vengeance par la mort
e son père, ne faisoit rien en comparaison
'eux : il sauva plus de cinq cents personnes
ans son hôtel en les arrachant à la fureur de
:s deux chefs d'assassins : Brantôme nous
›prend de quelle manière le maréchal de Ta-
ınes se conduisit dans cette horrible journée.
nous dit premièrement qu'il en fut le pre-
ier instigateur et le plus violent exécuteur.
e prévôt des marchands et les principaux de
aris ne pouvant consentir à suivre les ordres
ıe le roi leur donnoit là-dessus, Tavanes
it la parole devant le roi, et les menaça de
s faire tous pendre s'ils n'obéissoient. " Sai-
gnez, saignez, (alloit-il criant dans les rues
Paris,) les médecins disent que la saignée
est bonne dans tout le mois d'août comme

» dans le mois de Mai. « De tous ceux qui tombèrent dans ses mains il n'épargna qu'un seul homme. Ensuite il offrit au roi d'aller en Guyenne faire ce qu'il avoit fait à Paris. En effet il étoit parti avec une armée pour cela, mais Dieu l'arrêta tout court à Chartres, à six lieues de Paris, où il tomba malade et mourut enragé. Ce que le Laboureur rapporte de ce maréchal de Tavanes, peut servir à faire connoître son caractère. On traitoit du mariage du duc d'Alençon avec Elisabeth reine d'Angleterre. Le Comte de Leycester étoit ambassadeur à Paris pour cette affaire : sur cela Tavanes dit au duc d'Alençon, " Milord Robert
„ vous veut faire épouser son amie, faites-lui
„ épouser Châteauneuf qui est la vôtre, vous
„ lui rendrez le panache qu'il vous veut don-
„ ner. « Se peut-il rien de plus insolent contre une grande reine, et contre son maître?

Le duc de Montpensier est connu dans l'histoire pour l'un de ceux qui agit avec plus de fureur et de cruauté dans ces guerres de religion. L'histoire que l'auteur de la critique générale a tirée de Brantôme suffit pour faire connoître son caractère : des prisonniers qu'il faisoit, il mettoit les hommes entre les mains du bourreau pour être pendus, et les femmes entre celles de son Guidon pour être violées. On tient pour assuré qu'il ne se porta avec tant

de violence dans ces guerres qu'afin de faire périr la branche du roi de Navarre pour faire règner la sienne, car il étoit prince du sang royal et de la famille des Bourbons. On voyoit bien dans sa conduite qu'il n'y avoit qu'une pure politique et point de religion. Car ce grand et zélé catholique avoit-il besoin des huguenots, il acceptoit leur service sans façon : comme il fit dans la querelle qu'il eut avec le duc de Nevers. Le roi de Navarre, qui depuis fut Henri IV, s'offrit au duc de Montpensier avec tous ses huguenots (1) *qu'il accepte fort librement et très volontiers sans aucun respect de la religion contraire à la huguenote.* Cette action et quelques autres *firent penser et dire à aucuns qu'il se laissoit plus dominer à son contentement et à son ambition qu'à sa religion, ce n'eût pas fait son grand patron le roi St. Louis avec les Sarrasins, disoit-on.*

Quant à Montluc, il nous a épargné la peine de faire son portrait. Il nous a laissé ses commentaires, c'est à dire l'histoire de ses actions. On a dit de lui, *multa fecit plura scripsit.* En effet ce livre est rempli de la plus impertinente vanité qui soit au monde. A chaque rencontre, siège, bataille et combat qu'il décrit après y avoir rapporté en style de rodomont ses belles actions, il apostrophe les gens de sa profession

(1) Brant.

pour les obliger à le prendre pour modèle. (1)
» O! capitaines, que vous pouvez prendre ici
» un bel exemple, etc. Vous ne devez pas
» dédaigner d'apprendre quelque chose de moi
» qui suis le plus vieux capitaine de France.
» Or Seigneurs et mes compagnons qui lisez
» mon livre, prenez exemple à la diligence et
» hâtive exécution que je fis. " D'autre part
il ne fait aucun mystère de ses brutalités et de
ses barbaries. Il se représente ayant toujours
derrière lui deux bourreaux qu'on appeloit ses
laquais, auxquels il ne faisoit que dire *frappe vilain*, et incontinent un pauvre innocent
étoit exécuté. Il avoue que tous les chemins
par où il avoit passé étoient distingués par les
hommes qu'on trouvoit pendus à tous les arbres. Il se représente en un autre lieu jurant
comme un démon, et prêt à enfoncer l'épée
dans le ventre des juges établis pour faire justice des violences, à cause qu'ils vouloient
punir selon les ordres du roi, des gens qui avoient massacré les huguenots de Cahors. Il
s'introduit arrachant deux innocens des mains
des juges pour les pendre, ce qu'il fit en les
faisant attacher aux barreaux des fenêtres de
la prison où on les tenoit enfermés. Il fait gloire d'avoir massacré un grand nombre d'hommes et de femmes, et il se fait tenir des dis-

(1) Prem. part. p. 484. 2. part. p. 56.

cours qui sentent l'enragé et l'homme hors du sens. Ainsi l'on peut dire que cet homme étoit un composé de sotte gloire et de cruelle brutalité, l'une et l'autre dans le plus éminent degré où jamais on les ait vues. Voilà le portrait fidèle de ce parti qui combattoit pour la foi contre l'hérésie, à ce que l'on dit.

CHAPITRE XI.

Caractère du parti huguenot : du prince de de Condé, des trois Colignis, de Robert de la Haye, de Téligny, de la Noue, des femmes vertueuses du parti huguenot, de Henri prince de Condé : que tous les sages de la cour étoient soupçonnés de Calvinisme : du chancelier de l'Hôpital, de Montluc, évêque de Valence.

Considérons présentement comment étoit composé l'autre parti dans lequel on dit qu'étoit, non-seulement l'hérésie et la rebellion, mais la perfidie, la trahison, la cruauté, l'impiété *et tout ce que les passions les plus farouches ont inspiré aux scélérats des siècles passés,*

A la tête de ce parti l'on voit le prince de Condé : prince qu'on eût pu dire achevé s'il n'eût pas eu cette foiblesse que Brantôme dit être attachée à la maison de Bourbon, c'est l'amour des femmes. Mais il n'est pas étonnant que dans une cour aussi corrompue que celle dans laquelle il vécut ait eu quelque part à cette grande corruption. La reine Cathérine contribuoit à ce désordre de la vie du prince par quelque chose de plus que ses exemples, (1) car on tient pour certain que, par ses intrigues, elle l'engageoit dans des galanteries criminelles avec ses propres filles d'honneur, pour l'amollir dans les voluptés, pour s'assurer de sa personne, pour tirer ses secrets et pour lui faire oublier ses affaires et celles de son parti. Au reste, conclure qu'il n'avoit pas de religion et qu'il n'étoit pas huguenot de bonne foi, à cause qu'il n'étoit pas chaste, c'est être un peu téméraire. Si le sieur Maimbourg veut raisonner ainsi, il est à craindre que son parti ne souffre plus de ce raisonnement que le nôtre. Et si tous les princes qui se laissent posséder par les femmes et par un amour criminel n'ont point de religion, on pourra tirer de là de très-fâcheuses conclusions contre ses héros les plus catholiques.

(1) Mezer, abrégé vie de Charles IX. 1563.

catholiques. Je sais bien que ce grand péché est incompatible avec une solide piété. Mais je crois pourtant que David, pendant le temps qu'il possédoit avec tant d'injustice une femme qu'il avoit ravie à un mari auquel il avoit donné la mort, avoit encore de la religion, et qu'il n'étoit pas apostat. On ne peut nier, sans se rendre ridicule, que le prince de Condé ne fut parfaitement bien persuadé de la vérité de sa religion, et qu'il n'y eut un très-grand attachement. Car si cela n'eût point été, en retournant à la religion romaine, il eut incomparablement mieux fait ses affaires. Etant lié d'intérêt avec la maison de Montmorency, s'il eut été lié avec elle par la religion, ayant avec lui le roi de Navarre son frère qui ne se seroit jamais détaché, tous ensemble auroient facilement renversé la maison de Guise; ce qui étoit son principal but. Ainsi ce ne peut être que par un motif de conscience, que pour se soutenir il choisit le parti huguenot, qui sans doute étoit le plus foible. Il avoit, dit-on, de l'ambition, et dans les grandes affaires qu'il entreprit, sous le prétexte de la religion, la plupart de ses vues étoient purement humaines et tendoient à l'établissement de sa grandeur. Nous n'en doutons point, et nous n'avons aucun intérêt d'en douter. Il avoit de l'ambition, il

vouloit se maintenir, il ne pouvoit souffrir les injures que les Guises faisoient au sang royal, il vouloit reprendre la place qui lui appartenoit auprès du roi, il vouloit se venger des cruelles offenses qu'il avoit reçues; ce sont toutes vues humaines. Mais si parmi cela il n'étoit point entré de religion, il eût trouvé dans le parti catholique romain de plus sûrs moyens de venir à bout de tous ses desseins. A quelques foiblesses près, ce prince avoit toutes les qualités qui font un grand homme. Il avoit du courage au-delà de tout ce qui se peut imaginer, mais un courage qui le conduisoit partout et qui lui servoit en toutes occasions. La plupart de ces braves qui sont si vaillans dans le combat et à la tête d'une armée, perdent toutes leurs forces dans les afflictions, dans la prison et sur l'échafaud. Mais ce prince ne parut jamais si grand que dans ces extrêmités où la maison de Guise le poussa, quand elle le fit mettre en prison, d'où on lui signifia par un arrêt de mort qu'il ne sortiroit jamais que pour perdre la tête. Il y avoit dans l'autre parti des braves et des gens intrépides, mais leur vaillance étoit accompagnée de cruauté et de brutalité. Celle du prince de Condé étoit accompagnée de fidélité, de douceur et d'une honnêteté générale pour tout le monde; il haïssoit les vic-

lences, il fit tout ce qu'il put pour les empêcher. Il avoit en horreur les cruautés, il étoit fidèle dans ses traités. (1) *Jamais prince ne garda plus religieusement la foi des traités et n'aima plus la paix du royaume.* C'est le témoignage que lui rend le Laboureur, prieur de Juvigné, grand catholique romain.

La seconde personne de ce parti, c'étoit l'amiral de Coligny ; mais je ne sais si ce second avoit son premier. J'en doute d'après un fort habile homme qui dit de lui, *hors l'intérêt de la religion qui l'emporta et dont il n'est pas besoin de parler que pour plaindre son aveuglement et son malheur, c'étoit un des plus grands hommes que la France ait jamais produits;* (2) *j'oserois encore dire l'un des plus affectionnés à sa patrie.* Il paraissoit plus grand dans les disgraces de la fortune que les autres dans leurs plus glorieuses prospérités ; car jamais homme n'eut des ressources si surprenantes, à l'heure qu'on le croyoit abattu par un grand coup, on le voyoit se relever avec plus de forces qu'auparavant. Pour celui-là, on ne l'accuse pas de n'avoir point eu de religion, le sieur Maimbourg avoue qu'il étoit huguenot de

(1) Labour. addit. etc. liv. 11. p. 534.
(2) Le Labour. addit. liv. 1. 380.

bonne foi, et il en fait une exception à
piété générale qu'il attribue aux deux p
Il étoit souverain ennemi des débauch
fit ce qu'il put pour guérir le prince de C
de la foiblesse qu'il avoit à l'égard des
mes, et l'obligea à se remarier après la
de la vertueuse Eléonore de Roye, sa
mière femme. C'étoit une vertu si pu
si élevée et une réputation si belle, q
n'a pu être souillée que par des calom
on l'a accusé d'avoir employé des assass
diverses rencontres, et particulièremen
voir fait assassiner le duc de Guise par
trot. Nous trouverons un lieu pour le ju
de ces accusations et pour en faire v
fausseté et la calomnie.

Dandelot son frère étoit aussi un des
nêtes hommes de son siècle. » Il ne le
» point à ses frères en prudence ni en con
» il fut estimé aussi bon capitaine qu
» miral, (1) et même plus vaillant de s
» sonne et de plus grande entreprise." (

faire prêcher publiquement, dans tous les lieux où il passoit, durant la plus violente persécution. J'ai du plaisir à voir triompher la vérité chez le sieur Maimbourg, où elle est si souvent opprimée. Il réfute avec solidité cette impertinence qui a été dite tant de fois, (1) que les princes et les Colignys se firent huguenots à cause des Guises leurs ennemis qui étoient catholiques; et que si les Guises se fussent fait huguenots, les Colignys seroient demeurés papistes pour être dans un parti contraire. Le sieur Maimbourg remarque là-dessus que les Colignys étoient huguenots avant leurs démêlés avec les Guises. Je ne me souviens pas d'avoir rien lu contre François de Coligny, seigneur de l'Andelot, que l'accusation de rébellion et d'hérésie qu'on prétend lui avoir été commune avec tous ceux de son parti. Ainsi l'on peut mettre son mérite et sa vertu entre celles qui ont été reconnues de toute la terre et de tous les partis.

Cette maison de Chatillon étoit féconde en héros. Odet de Coligny, cardinal de Chatillon ne se distinguoit pas moins que ses frères par son grand mérite, Brantôme est assurément un peu digne de foi sur les Colignys grands ennemis de la maison de Guise, de laquelle il étoit idolâtre. Il ne se peut rien de plus

(1) Hist. du Calv. liv. II. 1559.

avantageux que ce qu'il dit de ce cardinal. *Il avoit un bon savoir, il aimoit ceux qui en avoient, il étoit le Mécenas de plusieurs. Il faisoit plaisir à tout le monde, et jamais ne refusa homme à lui en faire.* Enfin, c'est dire tout, le sieur Maimbourg qui est de serment de flétrir la mémoire de toux ceux qui ont combattu contre la religion, lui a consacré un grand éloge, lequel il conclut ainsi: *on peut dire véritablement qu'il eût la gloire d'avoir été un des plus grands et plus accomplis prélats du royaume s'il n'eût deshonoré sa pourpre et son caractère par l'hérésie*; cependant cet homme d'un mérite si reconnu a été des plus échauffés dans cette querelle. En mépris de sa dignité de Cardinal et pour se moquer de la cour de Rome il se maria, et se maria en habit rouge qui étoit celui de sa dignité ecclésiastique. Après avoir quitté la robe il combattit pour la même cause les armes à la main: il se trouva à la bataille de St. Denis, où Brantôme lui rend témoignage qu'il fit très bien. Voilà quel étoit le caractère des chefs de ce parti que l'on représente comme une troupe de séditieux qui sont allés au-delà de tous les scélérats des siècles passés.

Ils avoient sous eux des grands animés du même esprit et d'un mérite rare. Robert de *la Haye*, intendant du prince de Condé, a mé-

rité que le Laboureur rendit témoignage à sa vertu et à son incorruptibilité. » Il aida fort » à gagner le prince son maître au parti hu- » guenot, (1) où il s'étoit laissé emporter par » le même destin de la plupart des savans de » son temps. Et ce qui rend son aveuglement » plus déplorable c'est qu'il étoit fort homme » de bien moralement portant, et très incor- » ruptible en sa charge." Cette charge étoit celle de conseiller au parlement de Paris. Téligny le gendre de l'amiral étoit d'un mérite si extraordinaire et si reconnu que l'amiral de Chatillon le préféra à plusieurs plus grands seigneurs que lui, et lui donna sa fille qui fut mariée en seconde noces au prince d'Orange Guillaume de Nassau. Pour ce qui est du sieur de la Noue, connu dans l'histoire sous le nom de la Noue bras de fer, il seroit fort inutile de faire son éloge. Nos ennemis ne parlent jamais de lui qu'en le louant; on ne le nomme point qu'on ajoute les titres de *sage et de vaillant*. Le sieur Maimbourg lui même l'appelle ainsi, *le sage et vaillant la Noue. Sa probité et sa sagesse étoient en admiration même aux catholiques*, dit M. de Mézeray. (2) C'est pourtant cet honnête homme qui fut tout prêt de se voir pendu par le duc de Montpensier.

(1) Addit. liv. 11 p. 538.
(2) Abrégé Charles IX. 1567.

A la tête de ce parti l'on voit le prince de Condé : prince qu'on eût pu dire achevé s'il n'eût pas eu cette foiblesse que Brantôme dit être attachée à la maison de Bourbon, c'est l'amour des femmes. Mais il n'est pas étonnant que dans une cour aussi corrompue que celle dans laquelle il vécut ait eu quelque part à cette grande corruption. La reine Cathérine contribuoit à ce désordre de la vie du prince par quelque chose de plus que ses exemples, (1) car on tient pour certain que, par ses intrigues, elle l'engageoit dans des galanteries criminelles avec ses propres filles d'honneur, pour l'amollir dans les voluptés, pour s'assurer de sa personne, pour tirer ses secrets et pour lui faire oublier ses affaires et celles de son parti. Au reste, conclure qu'il n'avoit pas de religion et qu'il n'étoit pas huguenot de bonne foi, à cause qu'il n'étoit pas chaste, c'est être un peu téméraire. Si le sieur Maimbourg veut raisonner ainsi, il est à craindre que son parti ne souffre plus de ce raisonnement que le nôtre. Et si tous les princes qui se laissent posséder par les femmes et par un amour criminel n'ont point de religion, on pourra tirer de là de très-fâcheuses conclusions contre ses héros les plus catholiques

(1) Mezer, abrégé vie de Charles IX. 1563.

catholiques. Je sais bien que ce grand péché est incompatible avec une solide piété. Mais je crois pourtant que David, pendant le temps qu'il possédoit avec tant d'injustice une femme qu'il avoit ravie à un mari auquel il avoit donné la mort, avoit encore de la religion, et qu'il n'étoit pas apostat. On ne peut nier, sans se rendre ridicule, que le prince de Condé ne fut parfaitement bien persuadé de la vérité de sa religion, et qu'il n'y eut un très-grand attachement. Car si cela n'eût point été, en retournant à la religion romaine, il eut incomparablement mieux fait ses affaires. Etant lié d'intérêt avec la maison de Montmorency, s'il eut été lié avec elle par la religion, ayant avec lui le roi de Navarre son frère qui ne se seroit jamais détaché, tous ensemble auroient facilement renversé la maison de Guise; ce qui étoit son principal but. Ainsi ce ne peut être que par un motif de conscience, que pour se soutenir il choisit le parti huguenot, qui sans doute étoit le plus foible. Il avoit, dit-on, de l'ambition, et dans les grandes affaires qu'il entreprit, sous le prétexte de la religion, la plupart de ses vues étoient purement humaines et tendoient à l'établissement de sa grandeur. Nous n'en doutons point, et nous n'avons aucun intérêt d'en douter. Il avoit de l'ambition, il

Ce duc lui dit au rapport du P. Maimbc
mon ami vous êtes huguenot, votre p
est fait, pensez à votre conscience. Ma
autre plus humain tira cet homme d'un n
si rare des mains de ce bourreau. On
voir par là quel homme étoit ce duc de M
pensier.

Voilà quels étoient ces hommes qu'or
pelle des *scélérats* et des chefs de scélé
je pourrois en ajouter beaucoup d'autr
la même force. On me dira aussi qu'il y
de malhonnêtes gens dans ce parti : je
doute pas : ce seroit une grande mer
que dans la fureur des guerres civiles
tout devient farouche et cruel, la vert
se fut pas corrompue, et qu'il ne se fu
trouvé des vicieux et des brutaux dans u
grande multitude de gens. Mais nous coı
rons le corps au corps, les chefs aux cl
et je soutiens que selon le rapport qui
est fait par les écrivains les plus parti
la vertu et le mérite étoient du côté des

nos guerres civiles du siècle passé *étoit entièrement soumis à l'empire des dames*; c'est ainsi que parle un des auteurs que nous avons cités. En effet, les femmes faisoient une très-grande figure dans les affaires, elles étoient de tout et elles entroient en tout. C'est pourquoi dans la description que nous faisons des mœurs de ces deux partis, on ne doit pas négliger les femmes, ni les compter pour rien; et par elles nous pouvons aussi connoître de quel côté étoit la vertu. M. de Mézeray, le Laboureur, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, nous ont appris que les femmes de la cour étoient des monstres d'impudicité. Cela nous suffit, et je ne trouve pas nécessaire de faire ici une chronique scandaleuse pour ressusciter des crimes capables de flétrir la naissance des vivans; mais il nous doit être permis d'opposer à ces courtisannes les dames du parti de la réformation et des princes : on peut dire avec vérité qu'il n'y avoit presque pas une femme entre nous distinguée par sa qualité qui ne le fut aussi par sa piété et par un mérite rare. Si nous voulions remonter jusqu'aux règnes de François I et de Henri II, nous y trouverions des premières princesses du sang de France, Marguerite de Valois, reine de Navarre, Rénée de France, duchesse de Ferrare, toutes deux de la nouvelle

religion comme on parle, et toutes deux des exemples de sagesse, de chasteté, de piété, de douceur et de toutes sortes de vertus. Marguerite, reine de Navarre, avoit une dévise dont ces paroles étoient l'ame, *non inferiora secutus*, qui faisoient connoître où tournoit son cœur, et qu'au milieu des objets qui ont accoutumé d'attacher les ames à la terre, la sienne pourtant étoit toujours élevée vers le ciel. On pourroit assurément avec justice opposer de telles personnes aux duchesses de Valentinois et aux autres femmes de cette trempe du même temps. Nous trouverons dans les règnes suivans une Léonore de Roye, (1) princesse de Condé, *princesse, belle, riche et vertueuse*, et en qui on ne trouve à redire qu'elle étoit *très-obstinée huguenote*. Nous y trouverons la mère de cette Léonore de Roye, Madelaine de Mailly, *dame d'un grand esprit et d'un courage invincible dans toutes les traverses dont sa vie fut agitée.* (2) Nous y verrons Jeanne d'Albret, reine de Navarre, princesse d'une vie exemplaire, d'une chasteté sans tache et d'une piété sans fard. Elle n'est pas malheureuse d'être bisayeule de Louis le Grand à présent régnant, sans cela le P. Maimbourg n'auroit pas rendu

(1) Le Laboureur, additions.

(2) Le même.

à son mérite toute la justice qui lui est due. Nous y trouverions encore cette excellente dame, femme de l'amiral de Chatillon, si vertueuse, si sage et si pleine de zèle. En un mot, nous y trouverions autant de femmes illustres par leur vertu, que dans l'autre parti on en trouvoit de fameuses par leurs débauches.

Cette génération fut suivie d'une autre qui fut moins heureuse, parce que la dernière Marguerite de Valois porta dans la cour du roi de Navarre, son mari, tous les dérèglemens qui règnoient en celle de Charles IX, son frère. (1) Mr. de Mézeray nous dit que *dans la cour du roi de Navarre on ne voyoit qu'intrigues, amourettes, entreprises, pour tout dire en un mot la reine Marguerite en étoit l'esprit.* Il y avoit néanmoins encore du mérite de reste dans ce parti, plus incomparablement que dans l'autre. Henri IV, qui n'étoit encore que roi de Navarre, en étoit le chef. Henri de Bourbon, prince de Condé, fils de Louis de Bourbon, avoit hérité de toutes les vertus de son père et n'avoit pas hérité ses défauts. Il n'y eut jamais de réformé plus zélé pour la religion. On lui fit abjurer la réformation l'épée à la gorge, à la St. Barthelémy; et il ne le fit qu'après une

(1) Abrégé etc. Henri III 1577.

résistance très-grande. Mais l'air, le ton menaçant, les manières furieuses, les juremens horribles et ces terribles mots de Charles IX, *la mort ou la messe* attérèrent ce jeune prince. Aussitôt qu'il se fut sauvé de la prison, il renonça au papisme qu'il avoit embrassé par la crainte de la mort. Dans un temps où M. de Mézeray pretend que tout le zèle de religion étoit éteint dans le parti huguenot, il avoue que ce prince conservoit encore la piété et la pureté de sa vie. " Il n'y avoit „ plus, dit il, (1) parmi les huguenots que „ le peuple et les consistoriaux qui eussent „ de l'ardeur pour leur religion : à l'égard „ des grands ce n'étoit qu'une faction, et le „ prince de Condé étoit presque le seul qui „ en fut persuadé. Aussi avoit il peu de liai- „ son avec les politiques et même avec le roi „ de Navarre et faisoit bande à part, tant „ parce qu'il étoit fâché que ce roi eut, à „ son préjudice, donné sa lieutenance au „ vicomte de Turenne, que parce qu'étant „ fort homme de bien et sérieux, il fuyoit le „ libertinage et avoit en horreur les fraudes „ et les artifices impies. „ Et ailleurs en parlant du même prince il dit : „ entre les ver- „ tus duquel on ne sauroit dire si c'étoit la „ vaillance, ou la libéralité, ou la générosité,

(1) *Vie de Henri* III. 1580.

„ ou l'amour de la justice, ou la courtoisie et „ l'affabilité qui tenoit le premier rang. „

Enfin il faut dire à la louange du parti huguenot une dernière chose qu'on n'oseroit me nier, c'est que, dans le parti de la cour, il n'y avoit de vertu pure et distinguée que dans les hommes qui étoient soupçonnés de calvinisme, et qui en effet étoient très favorables aux huguenots; tel étoit le chancelier de l'Hôpital. Brantôme ne sauroit se lasser de le louer pour sa probité, pour sa haine pour le vice et pour sa capacité. (1) *Le chancelier de l'Hôpital que je veux dire avoit été le plus grand chancelier, le plus savant, le plus digne et le plus universel qui fut jamais en France* Ensuite il fait son portrait comme d'un véritable Caton chrétien, la terreur des mauvais juges et des criminels. Nous avons quelque obligation au sieur Maimbourg de ce qu'il veut bien souscrire à cela et à tout ce qu'ont dit de ce grand homme Monsieur de Thou et Scevole de St. Marthe; mais nous ne lui en avons pas moins de ce qu'il nous veut bien céder un si grand personnage *et avouer qu'il favorisoit ouvertement le calvinisme en toutes rencontres*. C'est une cruelle injustice que celle qu'il lui fait, en ajoutant à tout cela qu'il n'avoit point de religion, et

(1) Dans l'éloge de M. de Montmorency, connétable.

il le prouve par son testament ; parce que dans ce testament il ne parle ni *de prières pour son ame, ni même de sa sépulture*. La preuve est bonne, mais aussi n'y parle t il point de Dieu ! cela n'est point vrai, au moins en parle t'il dans ces mots qui ferment ce testament, *J'ai soussigné ces choses de ma main quand je me sentis approcher de la mort au Seigneur*. Cela suffit pour faire voir quelle étoit son espérance : les athées ne meurent pas au Seigneur. Le caractère de cet homme étoit tout-à fait éloigné de l'ostentation, c'est pourquoi il s'est contenté de faire connoître ce qu'il étoit par un seul mot. Jean de Montluc, évêque de Valence, l'antipode de son frère le maréchal, étoit encore l'un de ces gens dont le mérite étoit reconnu de tout le monde, mais son crime c'est qu'il sentoit le calvinisme. Nous ne sommes pas fâchés que ce fut là son seul défaut et qu'il ne fut pas débauché, concubinaire, cruel et furieux ennemi des honnêtes gens, comme étoient les ecclésiastiques de ce règne-là. Il n'y avoit point d'honnête homme à la cour qui ne fut soupçonné d'hérésie. Et le pape excommunia avec la reine de Navarre sept ou huit évêques de France pour l'hérésie luthérienne, qui étoient des plus honnêtes gens de leur *corps*. C'est assez pour faire voir dans quel

parti l'on doit présumer qu'étoit la véritable religion, car il est ordinaire à la vérité de se faire accompagner de la vertu.

CHAPITRE XII.

Que pour bien connoître ces deux partis il faut examiner leur conduite. Dans le parti papiste de la cour on voit régner un esprit de trahison et de cruauté. Histoire des perfidies et des conspirations de ce parti de la cour. Noire malignité des Guises et du papisme dans l'affaire d'Amboise, que cette conjuration n'étoit ni contre le roi ni contre l'état. Conspiration de tuer tous les huguenots aux états d'Orléans, dessein d'assassiner le roi de Navarre; iniquités énormes de l'emprisonnement et du procès fait au prince de Condé: conduite perfide de Cathérine de Médicis; violation de l'édit; perfide conduite pour opprimer les réformés après la paix d'Orléans: autre perfidie après la paix de Chartres. Horrible conspiration pour éteindre tout d'un coup la maison de Navarre.

Les chapitres précédens doivent servir à nous faire connoître les personnes qui ont

agi dans ces grandes affaires, mais par chapitres suivans nous les connoîtrons enc mieux ; *vous les connoîtrez à leurs fruits* trouve qu'il est raisonnable de justifier la rité de ce que dit le P. Maimbourg, *que ce que la perfidie et la cruauté ont inspire fureur et de rage aux plus scélérats des cles passés, a été renouvellé de la mém de nos pères*. Mais il est juste aussi de cer ces cruautés et ces perfidies dans l véritable lieu, pour voir à qui elles doiv être imputées, c'est ce que nous allons fa Si l'on rangeoit les *perfidies* et les *cruau* dans une seule histoire et selon l'ordre temps, la liste en seroit trop longue. Il v mieux les ranger en deux classes. Dans le c pitre suivant nous verrons les cruautés, inhumanités et les violences qui furent co mises par le parti catholique romain ; et d celui-ci nous verrons ses infidélités, ses p fidies, ses trahisons, ses conspirations, calomnies, ses fourbes et ses empoisonnem Nous suivrons dans cette histoire l'ordre temps.

Dans cet ordre pour connoître l'esprit parti, il faudroit rapporter ici ces horril calomnies que l'on inventa contre les réfor pour les rendre odieux au puissances et *peuples* : ces effroyables accusation, de

lébrer des mistères nocturnes et infernaux semblables à ceux des anciens Gnostiques, qui mangeoient des enfans et qui se mêloient ensemble pour commettre des impuretés abominables, mais nous avons été obligés d'en parler ailleurs. Il faut seulement remarquer qu'il n'y eut jamais de perfidie plus noire et plus infernale que celle-là de suborner des témoins pour attester de la vérité d'un fait aussi abominable, dont on savoit la fausseté, ce fut pourtant ce grand cardinal de Lorraine, ce dévôt et ce catholique prélat, qui fut le promoteur et l'instigateur de cette cruelle persécution contre la réputation de ces honnêtes gens.

Je viens à l'affaire d'Amboise, dont on fait tant de bruit, et dont nous aurons à parler plusieurs fois dans la suite. Pour le présent je n'en parle que pour remarquer deux insignes fourberies qu'y firent les Guises et le parti catholique romain. La première fut qu'ils persuadèrent au roi François II, enfant imbécille à qui l'on faisoit croire tout ce qu'on vouloit, que cette conjuration étoit précisément contre sa vie et contre sa personne. Et cependant on avoit des preuves incontestables que la partie étoit faite uniquement contre la maison de Guise, qui vouloit établir l'inquisition en France, et qui gouvernoit le royaume de la

manière du monde la plus tyrannique. On tr
sur la Vigne, secrétaire de la Renaudie, le
des conjurateurs dans lequel le premie
ticle portoit formellement, *qu'on ne vio
en façon du monde la Majesté du roi,
reines et de toute la maison royale, ni l'ét
royaume*: Tous les conjurés persistèrent
cette affirmation jusqu'à la mort. Tout ce
y a d'auteurs judicieux et non passionn
demeurent d'accord. Michel de Castelna
étoit alors fort avant dans les affaires, e
étoit créature de la maison de Guise en
être cru. Il étoit alors auprès du roi, e
envoyé exprès pour découvrir quel éto
dessein des conjurateurs. Il nous dit ex
sément que ce qu'il apprit fut, (1) » qu'
» voit été résolu dans l'assemblée de Na
» qu'on se saisiroit des personnes du du
» Guise et du Cardinal de Lorraine pour
» faire leur procès sur plusieurs concussi
» et crimes de lèze majesté que les dits
» testans prétendoient contr'eux, et qu'à
» fin la requête en seroit présentée a
» comme plusieurs qui furent pris, conda
» et exécutés confessèrent sur les procès
» leur furent faits par devant le feu chanc
» Oliver, etc. et combien que l'on l'eût
» à sus qu'ils avoient voulu, et s'étoient e

(1) Mémoires de Castelnau, liv. 1. chap. 8.

» cés de tuer le roi, la reine sa mère et tous
» ceux du conseil, la plus commune et cer-
» taine opinion étoit, qu'ils n'avoient autre
» but et intention que d'exterminer la maison
» de Guise comme j'ai dit et tenir la main
» forte à remettre et donner l'autorité aux
„ princes du sang qui étoient hors de crédit."
Voilà un homme de poids qui parle de ce qu'il a vu et non pas de ce qu'il a ouï dire, et qui est plus digne de foi que mille petits historiens modernes, et que Brantôme le plus infidèle conteur qui soit au monde. Le cardinal de Lorraine ne manqua pas cette occasion de faire des ennemis au roi de tous les ennemis de sa maison. Il gagna la Vigne, serviteur de la Renaudie, et par la promesse d'éviter le gibet lui fit dire tout ce qu'il voulut. (1) Ce ne sont pas des huguenots qui disent cela, c'est le prieur de Juvigné. *Le cardinal de Lorraine fit tout ce qu'il put pour y comprendre tous ses ennemis. Il y embrassa le prince de Condé par le moyen de la Vigne, secrétaire, pour éviter la corde qu'il avoit méritée, etc. Il eut le même dessein contre l'amiral de Chastillon et le sieur d'Andelot.* Les oreilles du jeune roi qui étoient fermées à tout le monde, et n'étoient accessibles qu'aux Guises étoient continuellement rebattues des noires descriptions

(1) Additions de Laboureur, liv. 1, chap. 10.

qu'on lui faisoit des attentats exécrables qu'on vouloit exécuter contre sa personne. Cependant ce pauvre prince eut assez d'esprit pour concevoir qu'il n'y avoit aucune apparence que ses sujets eussent une si furieuse haine contre un roi enfant qui ne leur avoit encore fait ni bien ni mal. C'est pourquoi il leur dit un jour : (1) *qu'ai-je donc fait à mon peuple pour l'obliger à me vouloir tant de mal ? N'est-ce point à vous qu'on en veut Messieurs, et ne seroit-il point à propos que vous vous rétirassiez quelque temps afin de voir si votre absence ne feroit point cesser ces désordres ?* Il n'y a rien de plus perfide, de plus lâche et de plus criminel que de charger des gens d'un crime dont ils ne sont point coupables et de suborner pour cela des témoins. Je ne saurois pas oublier la profonde dissimulation du duc de Guise dans cette affaire d'Amboise. Le prince de Condé étoit accusé d'en être, il s'en purgea en cavalier. » Il en donna le démenti à tous ceux qui vou-» droient soutenir qu'il en étoit coupable et » leur offrit le combat de sa personne renon-» çant à sa qualité seulement pour cette oc-» casion. (2) Le duc de Guise par une pro-» fonde dissimulation loua sa générosité, et » dit qu'il étoit prêt aussi de soutenir son in-

(1) Vie du duc de Guise.

(2) Mezeray abrégé chronologique, vie de François II.

„ nocence," c'est à dire par la même voie des armes en servant de second au prince. Cependant *en secret il avoit été d'avis qu'on l'arrêtât* Cela ne me paroît guères du caractère d'un héros comme on le fait. Il falloit laisser jouer ce personnage au cardinal de Lorraine qui étoit aussi fourbe que cruel.(1) M. de Mézeray nous dit bien que le duc de Guise avoit conseillé d'arrêter le prince de Condé, mais il oublie de nous dire que le cardinal et son frère conseillèrent au roi de le tuer lui même, et de lui enfoncer la dague dans le sein comme en jouant avec lui. Le prince fut averti de ce dessein, et se donna garde de ce mauvais jeu. Voilà le caractère de ce héros.

L'autre iniquité frauduleuse qu'ils firent dans cette affaire, c'est qu'ils essayèrent de persuader à toute la France que les huguenots étoient les seuls auteurs de cette conjuration. Et cependant il est certain que là-dedans étoient entrés tous les mécontens du royaume. La Vigne fut trouvé chargé d'une déclaration particulière des protestans qui disoient qu'ils s'étoient joints à ce parti comme à une cause purement politique, qui concernoit les loix et les ordonnances du royaume. Toute la France étoit pleine de mécontens, la cabale des Montmorencys contre les Guises étoit éclose ; la

(1) Histoire ecclés. liv. 3.

cardinal de Lorraine avoit fait dresser u
pour y pendre tous ceux qui étoient à l
de la cour à dessein d'y demander récom
de leurs services, et par là il s'étoit attiré
reur de tous les vieux officiers des arm

Les Guises, bien convaincus par la
ration d'Amboise, que les princes du s
les huguenots leur en vouloient mortelle
résolurent de les perdre à quelque pri
ce fût. Mais ils s'y prirent par des v
basses et si honteuses que rien plus. I
en quelque sorte pardonnable aux hug
d'attaquer leurs ennemis par des ch
couverts, parce qu'ils n'eussent osé le
quer ouvertement; mais ces gens qui
voient si aisément se maintenir par les
d'honneur, et surtout par une conduit
accompagnée de modération, ne sont
excusables d'avoir employé les plus noir
hisons. On voulut que le prince de Co
les trois Châtillons fussent spectateurs d
ribles cruautés qui s'exercèrent sur le
jurés d'Amboise. Mais aussitôt que c
fait chacun d'eux se retira, le prince de
en Guienne, les Colignys dans leurs maiso
cepté l'amiral qui fut envoyé en Norn
par la reine pour y savoir la cause de ce
jurations. Dès ce temps-là tous ceux
sentoient ennemis de la maison de Guise

donnèrent la cour pour se mettre en sûreté, et il eût été difficile de les rassembler pour les perdre à la fois. Mais le Cardinal de Lorraine trouva moyen de faire un piège à tous les protestans de ces états qui étoient convoqués à Orléans pour le 18. (1) du mois de Décembre de la même année 1560. Contre le droit des gens et contre les privilèges inviolables qui donnent sûreté publique à tous les membres qui composent ces assemblées pour représenter tout le royaume, ils résolurent de faire dans les états une espèce de massacre et d'y commettre ensuite des actions qui auroient déshonoré la France pour jamais s'ils eussent pu en venir à bout. Ils se firent envoyer de toutes les provinces des roles et des listes de tous ceux qui devoient être sacrifiés. Et parce que les prisons ordinaires d'Orléans, de Bourges, de Loches et de toutes les villes de la province n'étoient pas assez grandes pour contenir toutes ces misérables victimes qu'on destinoit à la mort, on en fit des neuves, et l'on mit les vieillès en état de sûrèté. Ils virent bien que tout cela ne se pouvoit pas faire si secrètement qu'on ne découvrit les desseins que l'on formoit, ce qui empêcheroit les principaux de ceux que l'on vouloit perdre, entre les autres les Chatillons, de se trouver à

(1) 1560.

ces funestes états. Sur cela ils suggérèrent au roi le plus détestable moyen du monde de découvrir tous ceux qui n'étoient pas favorables à leur faction. C'est que le roi par leur conseil écrivit à tous les chevaliers de l'ordre absens, et leur commanda de se rendre à la cour. Après avoir assemblé tous les grands du royaume, le roi dans un jour marqué leur devoit présenter à signer une confession de foi qu'il auroit signée le premier, à laquelle étoit jointe une protestation avec serment *de courir sus par toutes voies sans épargner père, mère, femme, enfans, frères, sœurs, parens ni amis à ceux qui seroient soupçonnés d'hérésie, ou qui refuseroient de poursuivre les hérétiques*. Le cardinal de Lorraine devoit faire signer la même déclaration à tout le clergé, et le chancelier de l'Hôpital aux gens de justice : ensuite on devoit envoyer la même déclaration de la cour dans toutes les provinces pour être souscrite par tout le monde. Par ce moyen on auroit découvert tout à la fois tous ceux qui auroient été dans des sentimens de modération, et pour ces gens-là il y avoit des prisons, des bûchers et des gibets préparés : car on devoit brûler les refusans sans autre forme de procès. Bon Dieu ! quelle partie, y en eut-il jamais de semblable faite dans les enfers ? Pour venir

à bout d'un si grand dessein, il falloit abattre les principales têtes, c'étoient celles des deux premiers princes du sang, Antoine, roi de Navarre et Louis prince de Condé. Ces deux princes avoient lieu de se défier de tout, ils savoient qu'on avoit juré leur perte, on leur donnoit perpétuellement des avis de ce qui se tramoit contr'eux, cependant les Guises les attirèrent à la cour par des fourbes effroyables et par de belles promesses, auxquelles leur propre frère le cardinal de Bourbon donna croyance et servit à les tromper. (1) Ils ne furent pas plutôt arrivés à la cour que le prince de Condé fut arrêté et l'on travailla à son procès. L'on manqua deux beaux coups sur le roi de Navarre, l'un fut le poison et l'autre l'assassinat. Ces deux voies n'ayant pas réussi, on délibéra de s'en défaire par la voie la plus horrible qui ait jamais été imaginée : ce furent le cardinal de Lorraine et le maréchal de St. André qui en firent le projet. Le roi devoit contrefaire le malade et faire appeller le roi de Navarre, sous prétexte de lui communiquer quelque nouvelle découverte sur le prince de Condé qui étoit prisonnier. Il devoit reprocher au roi de Navarre qu'il étoit entré dans la conjuration avec son frère, lui faire des reproches

(1) Thuan. Hist. liv. 36.

sanglans, le pousser à bout, et enfin lui donner d'un poignard dans le sein, après quoi St. André, le cardinal de Lorraine et leurs gens devoient se jeter sur lui pour l'achever. Catherine de Médicis qui n'étoit pas de cette intelligence, et qui alors étoit exclose du crédit et de l'autorité par les Guises, découvrit pourtant quelque chose de ce dessein, elle en fit avertir le roi de Navarre par la duchesse de Montpensier. (1) Ce prince, longtemps combattu sur ce qu'il avoit à faire, prit enfin la résolution d'aller quand le roi l'enverroit chercher, mais de vendre chèrement sa vie. La première et la seconde fois il refusa, enfin il obéit à la troisième; comme il montoit l'escalier il trouva quelqu'un qui lui dit, *Sire vous allez vous perdre*; cela ne l'arrêta point; seulement, s'adressant à celui qui lui parloit et à Renty qui le suivoit, il leur dit : je m'en vais dans un lieu où je sais que l'on a dessein de me perdre, mais jamais peau ne fut si chèrement vendue que je leur vendrai la mienne. Je vous prie, par la fidélité que j'ai toujours reconnue en vous, de me rendre ce dernier service : C'est que si je meurs vous recouvriez la chemise que j'ai sur moi et la portiez toute sanglante à ma femme et qu'elle soit gardée à mon fils, pour le faire ressouvenir que me

(1) Thuan, liv. 26.

devant la vie il me doit la vengeance de ma mort, quand il sera en âge de la prendre. S'étant affermi le courage de cette façon, il entra dans la chambre du roi qui ne lui dit que des rudesses. Ce crime dont on lui avoit fait naître le dessein, ne l'avoit pas étonné en le regardant de loin, mais il ne put l'envisager de près sans frémir et ne passa pas outre. Le duc en pensa mourir de dépit et en sortant il dit à quelqu'un, *ô le pauvre prince que nous avons. O hominem timidum et vecordem!* comme le rapporte le président de Thou. Ce coup étant manqué on résolut de l'assassiner à la chasse; mais Dieu le garantit de toutes ces entreprises. L'atrocité du fait a porté quelques-uns à le révoquer en doute; mais il n'y a aucun lieu d'en douter, le roi de Navarre lui-même l'a redit, Renty à qui il avoit tenu le discours que nous venons de rapporter l'a assuré. Et plus que tout cela, la reine de Navarre, après la mort du roi son mari, l'écrivit à la reine Cathérine de Médicis comme le tenant du feu roi son mari et les lettres en ont été imprimées. Y a-t'il quelque effronterie qui allât à publier une telle histoire dans un temps que l'on pouvoit être convaincu de faux avec tant de facilité. Au reste, non-seulement l'autorité est pour cela, mais aussi la raison. On ne sauroit nier qu'a-

lors le prince de Condé n'ait été condamné à perdre la tête par la main d'un bourreau. Ceux qui sollicitoient cette horrible action eussent-ils été assez sots pour laisser vivre celui à qui appartenoit le droit de venger un tel affront? Le roi de Navarre eût-il pu voir mourir son frère de cette manière sans conserver le dessein d'en tirer la vengeance? Qu'eussent-ils fait de couper la tête à l'un des chefs et laisser vivre l'autre qui, à la tête du parti, auroit eu moyen de tirer raison d'un tel outrage? Il est donc certain que si les choses eussent réussi comme on le projetoit et que le roi ne fut pas mort, le roi de Navarre étoit perdu aussi bien que son frère.

Qui pourroit exprimer les iniquités effroyables qui furent commises dans l'emprisonnement et dans la condamnation de ce pauvre prince de Condé? Des étrangers, des gens qui pouvoient devenir les sujets de ceux qu'ils maltraitoient si terriblement, abusent de la simplicité d'un roi enfant. Ils perdent le respect qu'ils devoient avoir pour le sang de leurs souverains qui rouloit dans les veines du prince de Condé, jusqu'à entreprendre de verser ce sang par la main d'un bourreau. On ôte à un prince du sang ses juges naturels qui sont les Pairs du royaume pour le mettre entre les mains de commissaires tels qu'on donneroit à

un simple gouverneur de place. On viole en sa personne tous les droits de la couronne et du sang royal, et l'on veut commettre sur lui un crime qui n'a point d'exemple dans la troisième famille de nos rois; car on ne trouvera point que dans la race de Capet, aucun roi ait fait mourir quelqu'un de son sang par la main du bourreau. Charles VII ne voulut pas faire mourir le duc d'Alençon, convaincu d'avoir conspiré contre lui et contre l'état, il se contenta de le retenir prisonnier. Louis XI son fils qui aimoit tant à répandre le sang, épargna celui de ce même duc convaincu d'une nouvelle conspiration. Pendant cette prison du prince de Condé, les Guises agissoient en rois; le cardinal de Lorraine se faisoit solliciter couvert et assis par le roi de Navarre debout et découvert : est-il possible qu'on puisse bien penser des desseins et des intentions de personnes dans la conduite desquelles on remarque tant d'orgueil, tant de cruauté et tant de perfidie.

Tout étoit préparé pour la plus sanglante tragédie qui fut jamais. La tête du prince de Condé devoit tomber à l'ouverture des états. On avoit préparé 40 bourreaux qui étoient déjà à Orléans, vêtus d'une même livrée, appelés de toutes parts : une image de mort étoit répandue dans toute la ville, l'on

avoit fait défense à tous les bourgeois de mettre seulement la tête à la fenêtre avant midi, quelque bruit qu'ils entendissent, sous peine d'être pendus aux grilles de leurs maisons sans forme de procès. L'amiral, malgré toutes les oppositions de ses amis et bien averti de ce qu'on lui préparoit à Orléans, ne laissa pas d'y aller, mais comme on va à l'échafaud, en disant à sa femme le dernier adieu, en donnant les ordres nécessaires à sa maison, en conjurant sa femme de persévérer dans la crainte de Dieu et dans la véritable religion. Enfin, il est certain que si Dieu n'y eût pourvu par un coup imprévu, c'étoit fait de la moitié du royaume. Le ciel y pourvut, François II tomba malade, il fallut qu'il mourut malgré le désespoir des Guises qui menaçoient les médecins et qui vouloient à toute force qu'on fit vivre le roi au moins jusqu'à Pâques. Ils avoient besoin de ce temps-là pour établir leur domination et pour se défaire de tous leurs ennemis..

Cet événement changea bien la face des affaires, il sauva la vie au prince de Condé et tira sa tête prête à tomber sur l'échafaud. Les Guises cragnirent à leur tour, ils se retirèrent dans leurs maisons et n'en voulurent point sortir qu'ils n'eussent assurance de la reine *et du* roi de Navarre qu'on ne leur feroit

point de mal. Les états se tinrent; les premiers qui se fussent tenus depuis quatre vingts ans, car il n'y en avoit pas eu depuis Charles VIII; mais cette assemblée eut un succès fort différent de ce que la cour de François II avoit espéré quelques mois auparavant.

Les protestans dans ce changement ne changèrent guères de condition; leur destinée étoit de passer de perfidie en perfidie. Délivrés comme par miracle des horribles conspirations qui s'étoient formées contr'eux par la cabale des Guises, ils tombèrent entre les mains de la perfide Cathérine de Médicis qui chercha à les perdre par une conduite en apparence toute opposée à celle des princes Lorrains. La mort de son fils François II l'avoit remise en liberté, mais cette joie ne lui dura guères. Les Guises trouvèrent moyen de mettre le connétable de Montmorency dans leurs intérêts, et par ce moyen ils gagnèrent encore une fois le dessus. Cathérine, pour lutter cette cabale qui lui vouloit ravir l'autorité souveraine dont elle étoit idolâtre, se jeta dans le parti du prince de Condé, elle flatta l'amiral, elle parut être demi huguenote; elle permit à l'évêque de Valence et à celui de Sées de prêcher le huguenotisme presque tout pur, jusques dans le Louvre. Elle écrivit au pape en leur faveur, lui représentant

qu'on ne devoit pas les exclure de l'église, (1) puisqu'ils recevoient l'écriture sainte et les six premiers conciles ; enfin elle rendit le premier édit qui ait été fait en leur faveur. Tout cela étoit une comédie, (2) car en même temps *elle suscitoit le connétable à se plaindre hautement et en public de ce changement qu'on faisoit au préjudice de l'église romaine.* Elle n'avoit point d'autre dessein que de ruiner le parti des princes Lorrains, par celui des princes du sang, pour ensuite abattre celui-ci afin de règner toujours seule. Quoiqu'il en soit, les protestans reçurent de bonne foi cet édit de Janvier que la reine mère leur avoit accordé. Et par ce moyen, sur la foi publique et avec consentement des parlemens de France, les voilà en possession du libre exercice de leur religion dans tout le royaume et cela sans guerre et sans armes ; car cet édit fut accordé et enrégistré avant la première guerre. Il est très-certain que si l'on eût voulu leur tenir la parole qui leur fut donnée et les laisser jouir de ce privilège qui leur fut accordé dans toutes les formes, le royaume alloit jouir d'une profonde paix et jamais il n'y auroit eu une seule goutte de sang répandue pour la religion ; car la rup-

(1) Mezer. an. 1561.

(1) Mezer.

ture de la paix n'est venue que de ce que l'on a violé cet édit par mille perfidies, par mille trahisons et par mille violences. Il est vrai que cette rupture de l'édit n'auroit peut être pas causé la guerre sans les intrigues de Catherine de Médicis qui mit les armes à la main du prince de Condé.

Mais il est vrai aussi que ni les protestans, ni l'amiral, ni d'Andelot, ni d'autres n'auroient donné aucun secours à Catherine et n'auroient point favorisé les desseins du prince de Condé si on les avoit laissé vivre en paix. Je ne parlerai point ici des violences par lesquelles l'édit de Janvier fut violé parce que je les réserve pour un autre chapitre. Je remarquerai seulement que la faction catholique romaine qui avoit juré la ruine des protestans ne se servit de la paix que comme d'un voile pour couvrir ses desseins et pour faire des préparatifs par lesquels le prince de Condé et son parti auroient été subitement accablés sans que Dieu permit le massacre de Vassy, qui fut le signal de la guerre et un avertissement à tous les réformés de se tenir sur leur garde. Les chefs de la cabale ne disposant pas de la reine comme ils eussent bien voulu, délibérèrent de s'en défaire, et opinèrent sur la manière de la faire périr. Ce fut dans cette délibération que le maréchal de St.

André opina qu'on la devoit jeter dans l'eau. Ce coup paroissant trop foible à faire, ils formèrent le dessein d'enlever le duc d'Orléans, frère du roi, et de prendre la campagne pour le mettre à leur tête. Ils essayèrent de persuader ce jeune prince qui ne voulut pas se laisser enlever. Le duc de Némours se chargea de cette affaire, mais n'ayant pas réussi il fut obligé de se retirer.

Si la cabale des Triumvirs agissoit par fraude, au contraire le prince de Condé agissoit sincèrement, et souhaitoit de bonne foi la continuation de la paix. C'est pourquoi, quand il se vit les armes à la main avant que la guerre ne commencât, il fit tout ce qu'il put pour obtenir cette paix. Dans cette vue il promit fort imprudemment de sortir du royaume moyennant que ses ennemis quittassent seulement la cour. C'étoit quitter la partie et la perdre, c'étoit mettre les Guises sur le trône : c'étoit exposer à la mort tous ses amis. C'est pourquoi un million de gens qui étoient intéressés dans cette affaire ne lui permirent pas de tenir une parole si légèrement donnée. Mais au moins cela servit à faire voir combien il avoit de sincérité et d'amour pour la paix. Entre les perfidies et les lâchetés du parti contraire on ne doit pas oublier la calomnie que l'on sema contre le prince d'avoir fait battre de la monnaye

à son coin avec le titre de *Louis XIII, roi de France et de Navarre,* Brantôme flatteur de la maison de Guise débite cette calomnie. Le connétable en montra la médaille à la reine et au roi avec de grandes récriminations. Mais il est clair que c'étoit une pièce forgée dans la boutique de la faction des Guises pour rejeter sur ce prince innocent les entreprises et les attentats, dont eux-mêmes étoient coupables.

En cet endroit je passe dessus la première guerre qui dura près d'un an, et la paix qui fut signée le 18 de Mars de l'an 1563, pour continuer l'histoire des trahisons et des perfidies du papisme. Je puis mettre dans ce rang la ligue qui se fit à Toulouse sous la conduite du cardinal d'Armagnac, cruel persécuteur. Le titre en étoit spécieux, c'étoit pour la conservation de la foi catholique contre les rebelles hérétiques et sectaires, mais le but étoit à la première occasion de faire main basse sur tous les réformés, au préjudice de la paix qui venoit d'être solennellement conclue devant Orléans. Malgré cette ligue qui n'étoit que particulière, les huguenots qui étoient de la bonne foi dormoient paisiblement à l'ombre de cette fausse paix qui dura pourtant quatre ans. Mais le parti de la cour travailloit à leur ruine. On faisoit démanteler toutes les villes où ils étoient un peu forts;

on massacroit les peuples, on assassinoit les gentilshommes; tout cela pourtant n'étoit rien en comparaison de ce qui se tramoit couvertement. Catherine feignit avoir envie de voir sa fille Isabelle, reine d'Espagne, l'une et l'autre se rendirent à Bayonne qui est sur les frontières de France et d'Espagne : le duc d'Albe s'y trouva sous prétexte d'y conduire la reine d'Espagne. (1) » La reine » mère vouloit qu'on crût que le séjour de » la cour à Bayonne n'étoit que pour diver- » tir sa fille, mais elle pensoit bien à autre » chose. Car sous prétexte de l'aller voir par » une galerie qu'elle avoit fait faire exprès » pour joindre leurs deux logis, elle commu- » niquoit toutes les nuits avec le duc d'Albe. » Et l'événement a montré depuis que toutes » ces conférences tendoient à faire une se- » crète alliance entre les deux rois pour ex- » tirper entièrement les protestans. " Le sage la Noue nous apprend que cette trahison fut découverte *par des lettres interceptées venant de Rome et d'Espagne, où les desseins qu'on vouloit exécuter se découvrirent fort à plein.* (1) *La résolution prise à Bayonne avec le duc d'Albe d'exterminer les huguenots de France et les gueux de Flandres*, etc. *de*

(1) Mezer.

(1) Discours politiques et militaires, p. 605.

quoi on avoit été averti par ceux de qui on ne se doutoit pas. En guerre ouverte tout est permis, *dolus an virtus quis in hoste requirat.* Mais c'est une lâche perfidie que de vouloir opprimer des gens sous l'image de la paix et de faire intervenir la foi des traités et le nom adorable de Dieu pour couvrir de semblables infidélités. Il est très constant qu'on avoit dès lors le dessein de faire le massacre général qui se fit quelques années après, au jour de St. Barthélémy ; on devoit couper la tête à l'amiral, jeter le prince de Condé dans le fond d'une prison perpétuelle, casser les édits de pacification, et massacer tous ceux qui refuseroient d'aller à la messe. C'est dequoi l'on eut de bons avis et cela se voyoit assez dans la conduite de la cour ; la levée de gens de guerre et particulièrement de six mille Suisses qu'on fit sous le prétexte du passage du duc d'Albe ; les cruautés qu'on toléroit par tout, et les menaces continuelles et universelles qui se faisoient contre les réformés que bientôt ils ne lèveroient pas la tête si haut, leur signifioient assez ce qu'on leur préparoit. On peut assurer avec tous les historiens sincères et désintéressés de la religion romaine aussi bien que de la nôtre, qu'on n'a jamais fait avec nos huguenots aucun traité de bonne foi, ç'a toujours été avec dessein de les sur-

prendre, de les désarmer et de les opprimer à l'heure qu'ils y penseroient le moins. Au contraire le prince et son parti *avoient toujours dési é la paix, et l'avoient exécutée ave: la même sincérité.* C'est un témoignage que lui rend le prieur de Juvigné. (1) « Il procéda, dit-il encore, » de si bonne foi dans la négociation
» de la paix d'Orléans qu'elle fut conclue par
» sa seule autorité dans une conjoncture très
» dangereuse, et il ne voulut autre sûreté
» que la parole du roi pour rendre toutes les
» places de son parti. Il vint à la cour sur les
» promesses que la reine lui avoit faites et
» auxquelles elle manqua, etc. Il étoit réconcilié avec elle, mais elle ne l'étoit pas avec
» lui."

Au reste la manière dont cette première paix, faite devant Orléans, fut entretenue, et ces horribles desseins que l'on forma durant cette paix sont une preuve de ce que j'ai avancé, que du parti de la cour il n'y avoit que de la fourbe et de la mauvaise foi. La suite le fera voir encore mieux. La seconde guerre commença par ce qu'on appelle la conjuration de Meaux, et se termina peu de mois après par la paix de Chartres qui fut conclue au mois de Mai 1568. Paix de trahison, paix suivie des plus cruelles violences et des plus noi-

(1) *Additions* liv. 7. p. 666.

'es perfidies. » L'intention de ceux qui avoient » fait la paix de Chartres n'étoit pas de faire la » guerre, mais de mieux prendre leurs avan- » tages qu'ils n'avoient fait," dit M. de Mézeray. Aussi ne dura-t'elle que peu de mois, et dans ce temps on trama les plus horribles trahisons qu'on puisse imaginer. On continua dans le dessein de perdre les protestans à quelque prix que ce fût. Parce que le Chancelier de l'Hôpital étoit un obstacle à cela à cause de sa sagesse et de sa modération, on lui ôta les sceaux et on le relégua en sa maison. Le prince de Condé s'étoit retiré à Noyers, l'une de ses maisons située en Bourgogne, las de la guerre et ne demandant que la vie sauve et le repos. Il avoit choisi la Bourgogne pour son séjour parce que dans cette province il n'y avoit point de huguenots et qu'elle avoit pour gouverneur Tavanes, un des esclaves de la maison de Guise et des mortels ennemis des réformés. C'étoit assez pour mettre la cour en repos si elle n'eût désiré que la paix, mais elle étoit altérée de sang. Au préjudice du traité, de la bonne foi et des sermens qui interviennent dans la confirmation des traités de paix, on forma le dessein de surprendre le prince de Condé par la plus lâche trahison du monde. L'on fit secrétement prendre la mesure de la largeur et de la profondeur des

fosses de sa maison, on disposa des troupes de tous côtes, et si Dieu qui veille pour la conservation des innocens n'eût reveillé ses amis, quatre jours après il étoit pris. Mais l'amiral qui avoit les yeux ouverts pour la conservation du prince, l'alla prendre dans Noyers à la faveur de 150 chevaux, le fit passer à travers les embûches qu'on lui avoit dressées; lui, sa femme, leurs serviteurs et leurs enfans dans le plus triste équipage où l'on puisse voir des gens de cette qualité. Cette action fut trouvée honteuse et lâche, personne ne voulut être reconnu l'auteur de cet abominable conseil qui avoit eu si peu de succès. Tavanes qui étoit cruel et qui n'aimoit pas le prince, étoit accusé d'être le premier auteur de ce dessein. Son fils qui a écrit des mémoires essaye de justifier son père et rejette la faute sur le cardinal de Birague, (1) homme fourbe et méchant; propre à seconder le cardinal de Lorraine dans tous ses desseins cruels et ambitieux. Et en effet il ne faut point chercher d'autre auteur de cette action que la maison de Guise qui avoit à sa tête ce cardinal de Lorraine, et qui étoit appuyée de la ligue des persécuteurs.

Rien ne sauroit mieux faire voir de quoi cette ligue étoit capable, que l'histoire de l'horrible conspiration qu'elle fit en 1565 pour faire

(1) *Mémoires de Tavanes.*

périr tout d'un coup tout le sang royal de la maison de Bourbon. (1) Le roi de Navarre étoit mort au siège de Rouen d'un coup qui pouvoit aussi bien venir des assiégeans que des assiégés car on n'a jamais sçu d'où il venoit. On travailloit incessamment à surprendre le prince de Condé, et l'on avoit lieu d'espérer qu'enfin par finesse ou par violence on l'attraperoit. En même temps le cardinal et sa faction firent dessein de faire enlever la reine de Navarre, son fils et toute sa maison par le roi d'Espagne, à la faveur de certaines troupes de Tezc, de Milan, de Naples que le roi d'Espagne faisoit venir d'Italie et qui devoient passer par la Catalogne voisine de la Navarre et du Béarn. Le projet étoit que ces troupes au nombre de huit ou dix mille hommes arrivées à Barcelone, au lieu de continuer leur chemin, couleroient à petit bruit le long des montagnes de Foix et se rendroient à Pau où étoit la reine. D'un autre côté Montluc, les vicomtes d'Ortés et d'Escars s'étoient emparés de Nérac, du Mont-de-Marsan, de Bazas et de Bordeaux afin que la reine de Navarre ne put avoir aucune retraite. Les troupes espagnoles devoient donc surprendre la ville de Pau, et emmener la reine avec son fils en Espagne où l'on devoit les mettre à l'inquisition

(1) Mém. de Vill.

et leur faire leur procès comme à des hérétiques. Ils avoient choisi pour conduire cette grande affaire un certain Bearnois, nommé capitaine Dimanche qu'on envoya en Espagne trouver le duc d'Albe qui étoit alors dans la ville du même nom. Le duc après avoir vu les instructions ne manqua pas de donner selon son naturel dans ce conseil de violence. Il dépêcha le même homme et le chargea de lettres pour le roi d'Espagne qui étoit alors à Mouzon, ville située entre les trois royaumes d'Arragon, de Catalogne et de Valence. Pour aller là, il falloit passer par Madrid, où le capitaine Dimanche demeura malade d'une grosse fièvre continue qui pensa terminer tous ses voyages. Dieu qui dispense tous les évènemens avec une profonde sagesse fit tomber cet homme entre les mains d'un nommé Anne Vespier, français, valet de chambre et brodeur de la reine d'Espagne. Ce Vespier eut un soin extraordinaire du capitaine Dimanche durant sa maladie. Ces bons offices lui donnèrent une très-grande reconnoissance et leur firent lier ensemble une très étroite amitié ; la confidence suivit et elle alla si avant que Dimanche révéla à Vespier le sujet de son voyage, lui apprit que dans deux mois la reine de Navarre et son fils seroient en Espagne à l'inquisition, et lui dé-

couvrit en même temps comment la chose se devoit exécuter, selon le projet qui avoit été concerté entre le cardinal de Lorraine et le duc d'Albe. Vespier eut horreur de cette noire trahison qui se faisoit en pleine paix, contre une reine innocente veuve et contre un enfant. Il dissimula pourtant, mais à l'heure mêmeil alla trouver l'aumônier de la reine d'Espagne et lui fit toute l'histoire. Cet aumônier frémit à ce récit, et incontinent il mena Vespier à la reine à laquelle il récita exactement toutes les circonstances de ce projet exécrable. La reine se récria là-dessus les yeux baignés de larmes, et dit à son grand aumônier *à Dieu ne plaise mon maître qu'une si grande méchanceté se fasse.* Elle en écrivit incontinent en France au roi son frère et à la reine sa mère; et cette action de charité coûta bientôt après la vie à cette bonne reine, car on ne doute pas que ce ne soit une des raisons qui porta le cruel Philippe à se défaire de sa femme comme il avoit fait de son fils Don Carlos. L'aumônier et Vespier écrivirent aussi au sieur de Saint Sulpice, ambassadeur de France, qui étoit à la suite de la cour d'Espagne, lui firent le détail de toute cette entreprise et lui dépeignirent le capitaine Dimanche afin qu'il fit épier son arrivée à la cour et qu'il observât toutes ses

démarches. Un laquais basque fut dépêché pour porter le paquet à l'ambassadeur et fit une telle diligence qu'il arriva à la cour un jour avant le capitaine Dimanche ; de sorte que M. de St. Sulpice eut tout le temps de donner les ordres nécessaires pour le faire observer. On lui rapporta que le roi d'Espagne, qui avoit pris goût à la proposition, lui avoit donné audience la nuit trois fois consécutives. L'ambassadeur de France dépécha son secrétaire, nommé Roulleau, qui prit la poste pour aller à Paris et qui eut ordre, sans passer par la ville de Pau, de faire rendre à la reine de Navarre un paquet par lequel on lui apprenoit cette exécrable conjuration ; c'est ainsi que le coup manqua : y eut-il jamais rien de plus lâche, de plus perfide et de plus noir. Catherine fit fort l'étonnée quand elle apprit cette nouvelle et parut n'être pas de la partie ; mais Dieu sait ce qui en est, ce qu'elle fit dans la suite montra bien qu'elle étoit capable de concevoir de semblables attentats.

CHAPITRE XIII.

e de l'histoire des trahisons et des per-
fies du parti catholique romain. Des-
in de massacrer tous les huguenots de
ormandie. Longue suite de trahisons
our arriver au massacre de la St. Bar-
elémy : que le massacre général étoit
émédité de longue main : qu'il est faux
u'on n'ait eu dessein de massacrer que
Amiral seul.

PRÈS la troisième guerre à laquelle le
ce se vit forcé par la conjuration de
ers, se fit la troisième paix au mois
oût de l'an 1570. Elle se fit de la
des réformés avec leur esprit de bonne
rdinaire, mais de la part de la cour avec
rit de perfidie et d'infidélité qui avoit rè-
dans tous les précédens traités. Le prince
été tué à la bataille de Jarnac de la ma-
que nous le verrons ci-après. Ils étoient
venus à bout d'une partie de leurs des-
; mais l'amiral et son frère étoient en-
vivans accompagnés d'une belle noblesse,

Pour opprimer ce parti par la fraude
accorda une paix la plus avantageus
eut pu souhaiter : on permettoit aux
més de prêcher en plusieurs fauxbou
villes, on les admettoit indifféremmen
les universités, dans les écoles et da
hôpitaux. Ils devoient être reçus à tou
charges publiques royales, seigneurial
justice et de police. Ils avoient la lib
récuser dans les parlemens ceux qui le
roient suspects et même de faire évoqu
tes leurs causes du parlement de To
aux requêtes de l'hôtel. Enfin je croi
s'ils en avoient demandé davantage on
auroit accordé, dans la vue non-seul
de ne rien tenir, mais surtout de les e
mir comme l'on fit pour les mener à l
cherie. Il semble que l'enfer seul puisse
ver une suite de fourbes aussi longue q
celle dont on se servit pour amener les g
seigneurs protestans au piège qui leur
tendu pour les massacrer, comme on fi
la journée de la St. Barthelémy. La p
des auteurs catholiques romains, à qu
action fait horreur, pour en diminuer la
essaient de persuader que ce fut une d
ration prise à la chaude, un coup pr
imprévu, une surprise de la passion,
n'en vouloit qu'à l'amiral et qu'inse

ment on s'engagea plus avant qu'on n'avoit eu dessein d'aller. C'est ainsi que le sieur Maimbourg tourne cette grande affaire. Mais ceux qui ont plus de sincérité que lui avouent de bonne foi que c'étoit une partie faite depuis longtemps. Non-seulement le projet en avoit été fait quand on fit la troisième paix en 1570, mais la maison de Guise avoit toujours eu un pareil dessein depuis la conjuration d'Amboise. Et je m'en vais, Monsieur, vous en faire une histoire qui vous le fera bien voir. (1) L'an 1561, ils se servirent du ministère d'un nommé Guitard, banquier de profession, pour tenir compte de tous les protestans qui étoient dans Rouen et dans toute la Normandie; cet homme alloit dans toutes les maisons sous divers prétextes; enfin ayant été découvert par quelqu'un des intéressés, il fut saisi et mis entre les mains de la justice. On trouva dans ses papiers des lettres à la reine mère et au cardinal de Lorraine, par lesquelles il paroissoit qu'il avoit commission d'eux de faire ce qu'il faisoit. La reine le désavoua : ainsi n'ayant pas d'appui, l'on travailla à son procès et il fut convaincu d'avoir fait un projet de concert avec la ligue des zélés pour massacrer tous les huguenots de la province de Normandie. Si la chose

(1) Hist. eccl.

eût réussi le cardinal de Lorraine s'en
fait un grand honneur; mais parce qu
treprise échoua, le misérable fut désav
on le pendit le 9 de Septembre de la
année 1561. Il est donc certain que
longtemps ce parti si zélé pour la foi
conçu qu'il falloit un massacre généra
éteindre le parti des princes du sang qu
posoit à la grandeur de la maison de
mais l'occasion ne s'en étoit pas reco
depuis que la mort de François II la leu
fait perdre si belle. Il fallut attendr
Charles IX fut majeur et en âge d'agi
lui-même, afin qu'on put couvrir cette ef
ble action du voile de son autorité. L'o
un grand soin de nourrir son esprit de
çons et de craintes, on l'aigrit et on le
dit farouche, en lui dépeignant les de
des protestans noirs et détestables, et e
minalisant tous les évènemens passés e
ticulièrement l'entreprise de Meaux. L
dinal de Lorraine et tous ceux qui l'
geoient, en jetant ces semences dans son
le rendirent capable de concevoir les
seins les plus monstrueux et de les faire
re par des éclats de fureur les plus terr
On lui avoit donc inspiré de longue m
dessein de se défaire tout d'un coup e
des voies violentes de tous les huguenc

son royaume; mais surtout en lui faisant faire la paix de 1570, on l'affermit dans cette pensée, de commencer par là les pièges qu'il falloit tendre à ces misérables pour arriver à un massacre universel. Cet endroit est important et il est bon de s'y arrêter un peu : car on veut diminuer l'atrocité de l'action en soutenant comme on fait que l'on n'avoit dessein de tuer que l'amiral. (1) *Et que pour le massacre général qui se fit deux ans après l'on n'y pensoit pas alors; et ce ne fut que sur le champ et par un accident imprévu que l'on prit une si cruelle résolution, seulement deux jours avant qu'elle fut exécutée.* Cet accident imprévu qui donna occasion au massacre, c'est, dit on, le conseil qui fut tenu chez l'amiral après sa blessure deux jours avant le massacre. Dans ce conseil le sieur Maimbourg dit qu'on y parla fort haut, qu'on y prit une espèce de résolution d'exterminer la maison de Guise et de mettre tous les catholiques hors d'état de nuire aux huguenots. *Jusques-là*, dit-il, *je ne trouve pas qu'on ait eu positivement d'autre dessein que de tuer l'amiral.* Pour éclaircir ce fait il ne faut que rapporter fidèlement l'histoire de la conduite depuis Charles IX depuis la paix de 1570 jusqu'au massacre.

(1) Maimbourg liv. 6. an. 1572.

Nous avons déjà vu combien cette pai
avantageuse en apparence pour les protes
Cela ne pouvoit venir que du dessein d
tromper, car il est certain que les forc
roi étoient assez grandes et ses avantage
eux assez considérables pour les obliger
contenter à moins. A ce piège on en j
deux autres. (1) » On avoit deux exce
» leurres pour tromper la reine de Na
» et l'amiral, et ensuite tout le parti : Je
» dire la guerre contre l'espagnol da
» Pays-bas que tous les chefs des hugu
» croyoient aveuglement parce qu'ils la
» roient avec passion et le mariage de
» guerite sœur du roi, avec Henri, p
» de Navarre. « D'ailleurs afin que les
guenots ne pussent tirer de secours de l
gleterre, Catherine de Médicis essayo
marier son fils le duc d'Anjou avec la rei
lisabeth. (3) » La reine mère avoit bien
» dans la tête l'alliance d'Angleterre, c
» moins elle feignoit de l'y avoir pour n
» endormir les huguenots, et pour emp
» la reine Elisabeth de leur prêter assista
M. de Mezeray nous remarque aussi

(1) Du Thou, liv. 50, 51 et 52, Abrégé de Mézeray Charles IX.

(2) Mézeray.

(3) Mezeray.

même temps on traitoit de la manière du monde la plus honnête et la plus douce les Rochelois sur le refus qu'ils faisoient de recevoir garnison dans leur ville. On y envoya le maréchal de Cossé qui attira leurs députés à la cour, (1) „ Et ils y eurent toute sorte de con-
» tentement quoique dès lors le conseil du roi
» trama un terrible dessein, mais il feignoit
» une profonde tranquillité, etc. On conti-
» nuoit cependant le grand dessein d'attirer
» les huguenots dans le piège par toutes les
» feintes, et par tous les beaux semblans qui
» sont capables d'amadouer les plus effarou-
» chés. On commença de bien traiter tous ceux
» qu'on crut être joints d'alliance ou d'inté-
» rêt, ou d'amitié avec eux, au contraire on
» rebutoit tous ceux qui leur étoient enne-
» mis ou suspects. « Ensuite le roi attira l'amiral à la cour qui étoit à Fontenay en Brie, sous prétexte de traiter avec lui de guerre contre l'Espagne. „ Le roi lui fit mille caresses,
„ feignit de lui ouvrir son cœur et lui rendit
„ le château d'Orange où jusqu'à cette heure
„ il avoit tenu garnison française. « Il lui fit porter la parole par Teligny, » qu'il vouloit don-
» ner sa sœur au roi de Navarre pour gage
» de sa parole envers tout le parti hugue-
» not, et qu'il avoit pris la résolution de se ti-

(1) Mezeray.

» rer de la captivité de sa mère et de son
» frère le duc d'Anjou. » Peu de temps après
le roi fit encore revenir l'amiral à la cour,
sous prétexte de se servir de lui dans une négociation
avec la reine d'Angleterre. « Cette
» seconde fois il est encore plus favorisé que la
» première, on l'accable de caresses, de dons
» et de graces; les courtisans en murmuroient,
» les ecclésiastiques frémissoient d'indignation,
» de voir que celui qui avoit tant brûlé
» d'églises tint le premier rang dans la faveur,
» et les peuples disoient que le roi
» s'en alloit le grand chemin du prêche. »
Le pape Pie V, qui n'étoit pas de l'intelligence,
envoya un légat en France pour s'opposer
au mariage de Marguerite de France
avec Henri de Navarre, hérétique et chef
des hérétiques. Le roi, en refusant au légat
ce qu'il lui demandoit là-dessus, lui serra
les mains et lui dit: *ô s'il m'étoit permis de m'expliquer
davantage!* Pour achever d'endormir
ces misérables que l'on vouloit égorger, on
fit tout de bon les préparatifs d'une guerre
étrangère, on assembla des troupes, on fit
les premiers actes d'hostilité: sous l'autorité
du roi, Ludowic de Nassau prit Mons et la
Noue bras de fer, surprit Valenciennes. L'amiral
fut alors parfaitement persuadé de la
bonne foi de la cour et crut la France engagée

en guerre avec l'espagnol. C'est pourquoi il ne fit plus de difficulté de s'abandonner entièrement au roi, il se rendit à Paris; (1) *et l'exemple de l'amiral attira tous les autres seigneurs dans le piège, etc. L'excès des caresses qu'on leur faisoit étoit si grand et si visible que si Dieu ne les eut aveuglés, ils eussent facilement apperçu les couteaux que l'on aiguisoit pour les égorger.* La partie étoit donc faite d'assassiner l'amiral, sur quoi l'on ne doutoit point que tous les seigneurs huguenots ne prissent feu et ne se missent en état de se venger, d'où l'on prétendoit avoir occasion de faire main basse sur eux et sur tout le peuple de la même religion, mais ce projet manqua. L'assassin que la maison de Guise avoit posté chez Villemur tira sur l'amiral et ne fit que le blesser à la main droite et au bras gauche. On enfonça la porte de la maison d'où l'on avoit vu partir le coup. Mais le tumulte ne passa pas plus avant, et l'on ne put avoir de prétexte de faire main basse sur les protestans pour ce jour là. Cependant le roi qui avoit joué jusques là une si honteuse comédie, acheva de pousser la dissimulation jusqu'au bout. Il jouoit à la paume avec le duc de Guise quand on lui vint apprendre la nouvelle de l'assassinat de l'a-

(1) Mezeray.

miral ; il jeta sa raquette comme en colère, vint voir l'amiral, parut touché de ce malheur et lui dit, (1) *c'est à vous que la plaie a été faite, mais c'est à moi que la douleur revient, ajoutant avec ses sermens ordinaires, je jure que je ferai de cette injure une si exemplaire vengeance que jamais la mémoire n'en sera effacée.* Il avoit raison, l'action qu'il méditoit devoit faire une telle impression dans les esprits et un endroit si remarquable dans l'histoire, qu'il pouvoit bien être assuré que jamais la postérité ne l'oublieroit. Sous prétexte d'arrêter l'assassin, de pourvoir à la sûreté de l'amiral et de prévenir les desseins de la maison de Guise contre lui, il fit fermer les portes de Paris, logea le régiment des gardes dans la ville, renforça ses gardes de 400 hommes et ordonna à toute la noblesse de la religion de s'aller loger dans le quartier de l'amiral. Le parti des protestans délibéra si l'on enlèveroit l'amiral et si l'on se retireroit de Paris. Les plus sages étoient de cet avis, mais Téligny, gendre de l'amiral, s'y opposa. Les bonnes gens sont facilement trompés ; ce gentilhomme le plus fidèle et le plus sage du royaume, ne put pas s'imaginer qu'il y eut de la perfidie cachée sous la conduite du roi. Ainsi pour avoir trop

(1) De Thou.

de bonne foi et pour croire que les autres en avoient, il fut cause de cet horrible massacre, de sa propre mort et de celle de son beau-père. Cependant comme on craignoit à la cour que les conseils de prudence ne l'emportassent enfin sur ceux de Téligny, on se résolut de ne plus attendre d'occasion ni de ne plus chercher de prétexte, mais de faire le massacre sans façon et sans détour : le signal en fut donné et l'exécution s'en fit.

On ne peut pas s'empêcher de regarder avec étonnement cette longue suite de fourbes, et il est malaisé de comprendre comment un prince impétueux et violent jusqu'à la fureur a pu jouer une telle comédie durant deux ans sans se démentir et sans se découvrir. La dissimulation et l'humeur violente ordinairement ne sont guères compatibles. Et ces deux extrêmités n'ont pu être alliées dans cette action que par un fonds d'iniquité sans exemple et par cet esprit effectivement diabolique qui régnoit dans toute cette société. Ainsi je ne sais comment il peut monter dans l'esprit d'un homme qui n'a pas renoncé au bon sens, qu'un parti capable de concevoir de si horribles desseins, de les conduire à travers tant de noires trahisons et de les exécuter avec tant de barbarie, soit celui de la vérité, de la justice et de la véritable religion. Pour preuve que l'a-

mour de la religion ne pouvoit être le principe de ces horribles résolutions, c'est que dans cette conjuration on n'en vouloit pas moins aux catholiques romains ennemis de la cour ou de la maison de Guise, qu'aux huguenots. Le maréchal de Montmorency qui n'étoit pas huguenot, n'échappa que parce qu'il *fut plus clairvoyant que l'amiral, il feignit de se trouver mal de son voyage d'Angleterre et obtint congé de se retirer à sa* (1)*maison de Chantilly*. Cossé, Biron grand maître de l'artillerie, le chancelier de l'Hôpital et plusieurs autres étoient sur le papier rouge. Et mille gens furent massacrés dont le crime étoit, ou d'avoir de l'argent et des charges que l'on vouloit leur ôter, ou d'être mal vus de la cour.

Mais la principale réflexion que je fais sur cette histoire, c'est qu'il est clair comme le jour que la partie étoit faite de longue main, et que le dessein étoit d'assassiner non seulement l'amiral, mais tous les huguenots. Si l'on n'en eût voulu qu'à l'amiral seul, à quoi bon tant de mystères? Par deux fois on l'attira à la cour et chaque fois on pouvoit s'en défaire avec la dernière facilité. Vouloit-t'on l'assassiner? il n'eût été rien de plus aisé quand il entroit ou sortoit de chez le roi.

(1) *Mezer.*

Il est donc clair qu'on en vouloit à toute la noblesse françoise huguenotte, et qu'on attendit une occasion pour les pouvoir tous assembler. Pourquoi choisir pour assassiner l'amiral les nôces de Marguerite avec Henri de Navarre, si ce n'est que parce qu'on n'en vouloit pas simplement à l'amiral, mais à tout le corps, dont on vouloit assembler sous prétexte d'une grande fête, toutes les têtes en un seul lieu afin de les couper en un seul jour? Que veulent dire ces paroles de Charles IX, au légat du Pape sur le mariage de Marguerite avec Henri, chef des huguenots; *O! si je pouvois tout dire*! Auroit-il voulu sacrifier sa sœur et sa religion uniquement pour la mort d'un seul homme et ne voit-on pas que cela signifie, que ce mariage étoit le piège où devoient périr tous les protestans? Si le roi n'en veut qu'à l'amiral, pourquoi dissimuler plus longtemps, quand il le voit blessé? Il le va voir accompagné de la reine mère, des ducs d'Anjou et d'Alençon et de tous ses gardes: il n'y avoit qu'à tourner les yeux et le faire achever en sa présence. Pourquoi placer toute la noblesse de la religion auprès de la maison où étoit logé l'amiral, si ce n'est afin qu'ils ne pussent échapper et qu'on les pût trouver plus facilement rassemblés en un seul quartier. Le sieur Maimbourg lui même avoue que cet

ordre fut donné avant que les seigneurs huguenots eussent pris ce conseil de vengeance dans la maison de l'amiral, ce ne fut donc pas ce conseil qui fit prendre la résolution du massacre. Le sieur Maimbourg se trahit encore d'une manière plus imprudente. Car il dit que le roi *avoit déjà pris dans le conseil secret cette effroyable résolution de faire un massacre général de tous les huguenots, mais qu'on le lui avoit fait quitter.* Pourquoi donc avoit il dit quelques lignes auparavant que jusque-là on n'avoit eu autre dessein que de faire tuer l'amiral? Et où a-t'il pris cette révélation que Charles IX après avoir pris la résolution de faire le massacre général, l'avoit quittée? N'y a-til pas bien plus d'apparence que l'ayant prise il ne l'a jamais abandonnée puisqu'il l'a exécutée? Je crois très bien ce que l'on dit, que ce prince trembla cent fois à la vue de cet énorme crime qu'il alloit commettre, et qu'en un quart d'heure il vouloit et ne vouloit pas successivement. Car où est l'esprit et le cœur assez affermis contre la vertu et contre la justice qui ne frémissent quand il faut exécuter un tel dessein? Si l'on n'en vouloit qu'à l'amiral, d'où venoient ces bruits qui se répandirent dans Paris au moment de la réjouissance des nôces? Sur ce que le roi de Navarre et toute la noblesse de

la religion après la bénédiction du mariage s'étoient retirés pour ne pas assister à la messe, (1) une voix s'éleva parmi le peuple que bientôt on les obligeroit à se trouver à la messe. Les principaux de la ville disoient hautement dans les conversations que dans ces nôces on verseroit plus de sang que de vin. Monsieur de Thou, premier président du parlement de Paris, le père de l'historien, avertit un des seigneurs de la religion de se retirer promptement de la cour s'il vouloit mettre sa vie en sûreté. Et Monluc, évêque de Valence, en partant avant le massacre pour son ambassade de Pologne, donna avis à la Rochefoucault de se retirer promptement avec tous les autres grands seigneurs. D'où pouvoit dis-je venir tout cela que de ce que ce massacre général étoit prémédité de longue main? Le sieur Maimbourg dit encore une chose qui détruit entièrement ce qu'il avance, qu'on n'avoit dessein de tuer que l'amiral. C'est que dans le conseil secrêt qui avoit été tenu sur cette affaire, le roi s'étant levé avoit dit en parlant de l'amiral, *Oui mort.... je veux que l'on s'en défasse, mais je veux aussi qu'on tue tous les huguenots, afin qu'il ne reste personne qui me puisse un jour reprocher sa mort.* Voilà le conseil pris de massacrer tous les huguenots. Mais, dit-il, il

(1) De Thou, liv. 52.

le quitta : et comment? » C'est que Albert
» de Gondy, maréchal de Retz pour empêcher
» qu'on ne pût imputer au roi une si terrible
» exécution fut d'avis qu'on ne fit tuer que le
» seul amiral, parce que, disoit-il, les hu-
» guenots, ne doutant point du tout que ceux
» de Guise ne fussent les auteurs de ce meur-
» tre, ne manqueroient jamais de courir aux
» armes pour s'en venger sur eux, et que les
» Parisiens et tous les autres catholiques ac-
» courant de tous les quartiers de Paris au
» secours de ces princes, les huguenots se-
» roient accablés de la multitude, et qu'on
» auroit ainsi fait, à ce qu'on prétendoit,
» sans qu'il parut que le roi y eut part. » Ne
voilà-t'il pas une belle preuve qu'on n'avoit
conclu dans le conseil d'assassiner que *l'a-
miral*? L'avis du maréchal de Retz fut suivi,
je n'en doute pas, mais n'est-ce pas une plei-
ne résolution de massacrer généralement? Il
ne s'agit que de la forme : seulement on vou-
loit le faire faire par les Guises et par les
Parisiens sous l'ombre d'une querelle parti-
culière et sans un ordre exprès du roi. Le
sieur Maimbourg n'en doit pas savoir plus
que Brantôme qui vivoit de ce temps-là, et
qui ne doit pas être suspect quand il blâme
les gens de la faveur, car cela ne lui arrive
pas souvent. Il avoue que Charles fit la paix,

i qu'il la désirât autrement , sinon pour oréparer mieux à la fête de la St. Bar-lémy , et attirer à soi par ce moyen l'a-ral à Blois et à Paris comme il le fit. En-si l'on n'avoit dessein que de se défaire de miral , n'étoit ce pas une conduite folle et ensée d'assembler pour cela , sous prétexte ne nôce , toute la noblesse huguenote de ance? C'étoit appeler pour témoins de la rt de l'amiral, des gens qui en auroient été is autant de vengeurs , et qui sans doute uroient pas manqué sur le champ de s'en sentir ; car il est certain que si , après l'a-ral tué , on avoit donné aux autres six heu- pour se reconnoître , ils auroient vendu r peau un peu chèrement , et sans doute massacreurs auroient été massacrés à leur r. Ainsi le conseil que l'on fait prendre à arles IX , d'assembler tous les huguenots 'aris pour y tuer l'amiral seul , étoit jus-ient propre à le faire périr lui et toute sa ır. Il ne pouvoit donc franchir ce Rubicon is passer outre ; et tuant l'amiral il falloit r tous ceux qui eussent pu lui reprocher te mort comme on lui fait dire , et qui mê- auroient pu l'en punir sur le champ. Cela fit pour prouver que ce massacre général it une affaire concertée depuis longtemps , par conséquent que c'est ici la plus grande

de toutes les lâchetés, la plus noire de toutes les trahisons et la plus honteuse de toutes les actions, d'amener par une si longue suite de fourbes, tant de noblesse, tant de braves et tant de peuple à la tuerie, sous l'ombre de la paix et de la foi publique, et sous le prétexte d'une nôce et d'une réjouissance solennelle. Je n'entre point à présent dans cette cruelle journée, parce que je ne fais que l'histoire des trahisons et des perfidies.

Je ne crois pas même qu'après celle ci il soit nécessaire d'en exposer d'autres à la vue puisque seule elle est capable de remplir les esprits d'horreur et de convaincre que le parti de nos ennemis étoit animé d'un esprit infernal. Si je voulois ajouter quelque chose à ce chapitre des lâchetés, je dirois que ce malheureux parti avoit des assassins et des empoisonneurs à gage. Maurevel étoit l'un de ces assassins, ce fut lui qui, s'étant coulé dans l s troupes de l'amiral à dessein de l'assassiner, et ne l'ayant pas trouvé, pour ne pas perdre absolument son coup, assassina le marquis de Mouy : ce fut lui qui tira ce coup qui blessa l'amiral deux jours avant le massacre. Odet, cardinal de Coligny, fut empoisonné par son valet de chambre en revenant d'Angleterre : qui est-ce qui pouvoit avoir intérêt à faire empoisonner ce grand personnage que

t maison de Guise qui avoit juré la perte de
oute la maison de Chatillon? Henri de Bourbon, prince de Condé, fut empoisonné par
uelqu'un de ses domestiques à St. Jean d'Angely, et un breuvage funeste éteignit celui
ui étoit l'admiration de toute la France et les
élices de son parti. Il faudroit avoir bien de
charité pour douter le moins du monde
ue cette mort de commande ne soit arrivée
ar les intrigues des mêmes gens qui avoient
ssassiné le père à la bataille de Jarnac, et
ar ceux qui avoient gagné Dominique d'Albe,
omestique de l'amiral, pour empoisonner
u assassiner son maître. Ce misérable à la
otence avoua qu'il avoit été corrompu par le
uc d'Anjou. (1) C'est ce même parti qui
t empoisonner la reine de Navarre, mère de
Ienri IV, par des gens que lui fit donner
abbé de Clugny, bâtard de Claude de Guise.
Enfin ce parti étoit si pénétré de perfidie
u'il se trahissoit lui-même et étoit toujours
rêt à sacrifier l'état et la religion pour saisfaire ses cruelles passions. Monsieur de
Iézeray reconnoit en plus d'un lieu que le
onseil du roi qui portoit toujours les choses
l'extrêmité contre les huguenots, étoit un
arti espagnol qui ne désiroit que l'abaisse-

(1) Aubigny, liv. 1. chap. 2.

ment de la couronne et la grandeur d'Espagne. (1) *Il y avoit*, dit il, *dans le conseil deux partis, l'un qui par dessus toutes choses désiroit la paix et la réformation de l'état; l'autre qui vouloit exterminer les huguenots à quelque prix que ce put être. Le chancelier de l'Hôpital avoit été le chef du premier, etc. Morvilliers l'étoit du second, fort homme de bien, mais adonné à de nouvelles dévotions, lesquelles ayant leurs racines en Espagne et à Rome, faisoient servir la religion à l'exhaltation de ces deux puissances.* Dans la vie de Charles IX, le même auteur en parlant de la cruauté que les espagnols exercèrent en Amérique sur les français qu'ils égorgèrent, qu'ils déchirèrent par morceaux et auxquels ils arrachèrent les yeux avec une cruauté de cannibales, il dit que *le conseil du roi ne tint compte de venger ce massacre parce qu'il étoit demi espagnol.* (2) Nous avons encore la mémoire dont ce parti zélé, ennemi de Dieu et traître à son roi, chargea un nommé Artus désiré pour aller solliciter le roi d'Espagne d'entrer bien avant dans les affaires de France pour la destruction de l'hérésie, d'où sans doute la ruine de l'état s'en

(1) Dans la vie de Henri III, 1574.

(2) Histoire eccles. liv. 5 p. 734.

seroit infailliblement ensuivie : le fameux cardinal de Lorraine, chef de cette cabale catholique, étoit visiblement dans les intérêts de l'Espagne. Le Laboureur nous apprend qu'il favorisoit les intentions de la maison d'Autriche pour la restitution de Metz, Toul et Verdun à l'empire. (1) *Parmi les soupçons que la reine Catherine avoit de l'Espagne, elle se défioit encore du cardinal de Lorraine.* Il avoue que ce cardinal quand son frère mourut, (2) *avoit dessein de le faire chef du parti catholique en France et de lier une forte correspondance avec le pape et toute la maison d'Autriche.* Il ne fait pas même difficulté de confesser *que sans les Bourbons*, il auroit pu ajouter sans les huguenots, *la France seroit devenue une province d'Espagne.* Enfin cet esprit de trahison contre l'état éclata entièrement par la ligue qui se fit en 1675, les desseins de cette malheureuse cabale se produisirent au jour, et l'on vit qu'elle n'en vouloit pas à moins qu'à la couronne. Ce fut elle qui résolut d'arracher de dessus le trône le légitime souverain pour placer un étranger, qui voulut raser Henri III et l'enfermer dans un cloître pour donner à la France un roi espagnol ou lorrain. Catherine de Mé-

(1) Additions liv. 3. p. 835.

(2) Ibid. Tom. 2. liv. 4. p. 220. Liv. 2. p. 538.

dicis fut de cette conjuration contre son propre fils. C'est le Laboureur qui nous le dit; *Elle ne feignit pas*, dit-il, *d'être de la conspiration contre son propre fils Henri III et de brouiller l'état quand elle le vit sans enfans, pour empêcher que Henri IV ne lui succédât et pour mettre en sa place Henri duc de Lorraine son petit fils à cause de sa fille.* Quand Dieu permit que ce parti ennemi de sa vérité et de son église se divisât, ce fut alors que de part et d'autre on vit règner l'esprit de perfidie. Ces deux partis, la ligue d'un côté et Henri III de l'autre, jouoient à qui l'emporteroit pour les trahisons. La ligue fit révolter toute la France contre son roi. Le roi, pour massacrer les Guises, les attira à Blois par les mêmes fourbes par lesquelles lui-même avoit travaillé à attirer l'amiral et la noblesse huguenote à Paris pour les égorger. Henri se réconcilia solennellement avec les princes Lorrains, il jura avec eux sur les autels, il communia d'une même hostie en preuve de réunion, et quelques jours après il les fit assassiner. La ligue, afin de ne pas se laisser surmonter en trahisons, aposta un assassin qui, en satisfaisant les passions humaines, exerça la justice de Dieu. En vengeant au nom de la ligue la mort des Guises, il punit au nom de Dieu le massacre de la St. Bar-

helémy, l'assassinat du prince de Condé, la nort de Montbrun contre la foi donnée, et nille autres crimes de même nature dont ce nalheureux prince avoit été le premier conseiller et le premier auteur.

CHAPITRE XIV.

Histoire des cruautés commises par le parti catholique romain; le massacre de Cabrières et de Mérindol; infidélité du sieur Maimbourg là-dessus, cruelle justice dans l'affaire d'Amboise, massacre de Vassy, mauvaise foi du sieur Maimbourg; divers massacres par toute la France; cruautés qui y furent exercées, horribles cruautés commises dans la Provence; cruautés de Monluc: assassinat du prince de Condé par Montesquiou: horreurs du siège de Sancerre; assassinats en pleine paix. Catholiques romains cruellement massacrés sur de vains soupçons de luthéranisme; massacre de la St. Barthelémy.

En voila bien suffisamment ce me semble, pour justifier que toutes les perfidies des siècles, ont été renouvellées dans le nôtre; il

faut présentement faire voir qu'il n'y a point de cruautés imaginables, qui n'ayent été mises en usage par les bons amis du sieur Maimbourg, lequel nous accuse d'être la plus cruelle de toutes les sectes ; j'ai déjà dit bien des choses qui prouvent ce que j'ai dessein de prouver dans ce chapitre, car en justifiant nos martyrs et en accusant nos persécuteurs, j'ai fait voir que les derniers étoient possédés par un esprit de fureur et de rage, qui trouve à peine des exemples entre les persécuteurs des premiers chrétiens. Toute la cruauté de Phalaris et de Néron n'a pas égalé celle dont on a usé contre ces pauvres gens qui ne se défendoient que par des prières et par des larmes. Retournez donc à ce chapitre Monsieur, afin de voir le tableau de ces cruautés, si ce n'est que dès à présent vous vouliez me suivre dans l'assurance que je vous donne que, sans compter les cruautés dont nous avons parlé, il nous en reste à déduire beaucoup plus qu'il n'en faut, pour faire voir que dans les pays de la barbarie, les barbares mêmes n'y font rien, comparés aux saints et zèlés catholiques du sieur Maimbourg.

Bien qu'il semble depuis quelques chapitres, que nous nous soyons renfermés dans les règnes de Charles IX et de Henri III, il faut pourtant remonter ici jusqu'au règne de François

premier, pour y voir les massacres de Cabrières et de Mérindol qui sont trop considérables dans l'ordre des cruautés, pour être oubliés. Il n'y a point de lieu où le sieur Maimbourg découvre son esprit de calomnie et de malignité d'une manière plus honteuse qu'en celui ci. Il entreprend la défense d'une action qui a donné de l'horreur à toute la terre, qui a été mise dans le même rang que le massacre de la St. Barthelémy, et qui même a été punie par Henri II, le plus cruel ennemi que nos huguenots ayent eu entre les rois. Il va même jusqu'à démentir du Pleix, historien emporté contre nous, et qu'on n'auroit jamais soupçonné pouvoir être suspect à celui qui entreprendroit d'écrire l'histoire du Calvinisme. Il fait l'apologie du président d'Oppéde, l'un des plus méchans hommes du monde, et suppose en sa faveur des faits d'une fausseté notoire et qu'il ne sauroit appuyer d'aucun auteur. Il faut donc nécessairement faire ici l'abrégé de cette triste histoire pour l'opposer au faux récit qu'en fait le sieur Maimbourg. Je prendrai cette histoire du président de Thou, afin qu'on ne dise pas qu'elle est de la façon des Calvinistes. (1) Tout le monde aujourd'hui sait l'origine de ces habitans de Mérindol et de Cabrières; c'étoient des échappés

(1) De Thou, liv. 6.

de cette cruelle persécution que les papes avoient excitée contre les Vaudois. Et ces pauvres gens habitoient dans les montagnes de la Provence : lieux incultes dont par un travail prodigieux ils avoient fait un assez bon pays, propre à nourrir du bétail. Quand la réformation vint au monde, se reconnoissant pour être les frères de ceux qu'on appelloit nouveaux venus, et voyant tous leurs dogmes dans ces opinions qu'on appeloit nouvelles et qu'on détestoit comme d'abominables hérésies, ils eurent la même joye qu'ont des personnes jetées dans quelqu'isle déserte de l'océan éloignée des terres, quand après avoir demeuré là plusieurs années dans une affreuse solitude, ils voyent venir à eux des vaisseaux et des hommes. Seuls protecteurs de la vérité dans un océan de courruptions et d'erreurs ils eurent la joye de voir sortir comme du milieu des ondes un renfort si considérable et un secours si peu attendu. Cela les confirma plus qu'on ne sauroit dire dans la profession des vérités qu'ils tenoient de tout temps. Mais le parlement d'Aix, grand persécuteur des fidèles, l'an 1540, les fit ajourner à comparoître. Ils envoyèrent à Aix, demandèrent conseil, mais personne ne leur conseilla de comparoître, s'ils ne vouloient être *brûlés* vifs, comme devant leurs yeux ils en

virent brûler plusieurs pour cause de luthéranisme. Il ne comparurent donc pas et sur défaut, le parlement rendit ce fameux, ce cruel et cet épouvantable arrêt par lequel tous les habitans de Mérindol furent condamnés à mourir; leurs maisons, leurs bois et leurs retraites à être rasés et brûlés; eux, leurs biens et leurs personnes confisqués au roi. Cet arrêt ne fut pas si tôt exécuté, parce que les habitans de Mérindol et de Cabrières portèrent leurs plaintes au roi François premier, qui les voulut bien écouter. Il donna ordre à Guillaume du Bellai, sieur de Langeai, lieutenant de roi en Piémont, de faire information de la foi et de la vie de ces Vaudois. Le sieur de Langeai commit des gens pour faire cette information et les commissaires rapportèrent, » que ces habitans de Mérindol et de Cabriè-» res demeuroient là depuis environ trois cents » ans, (1) que par leur travail ils avoient » rendu habitable et fertile ce pays inculte » et inhabité, qu'ils souffroient aisément le tra-» vail et le jeune, qu'ils avoient en horreur » les procès, qu'ils étoient fort charitables » envers les pauvres, qu'ils payoient aux » princes les tributs et à leurs seigneurs les » redevances avec une souveraine fidélité, » qu'ils servoient Dieu par des prières conti-

(1) Thuan ubi sup.

„ nuelles et par une vie très innocente, qu'au
„ reste ils fréquentoient fort peu les églises
„ des saints, si ce n'est quand ils alloient dans
„ quelques bourgs ou villes de leur voisinage
„ pour leur trafic : que si quelquefois ils
„ entroient dans les églises dédiées aux saints,
„ ils ne se prosternoient pas devant les images
„ et ne leur offroient pas de torches ou d'au-
„ tres présens, qu'ils ne demandoient point
„ aux prêtres de dire des messes pour leurs
„ morts; qu'ils ne faisoient point le signe de
„ la croix quand il tonne, comme on a cou-
„ tume de faire; qu'ils ne prenoient point
„ d'eau-bénite, mais qu'ils levoient les yeux
„ au ciel pour invoquer Dieu; qu'ils n'alloient
„ pas en pélérinage, et qu'ils ne saluoient
„ pas les croix en passant dans les chemins;
„ qu'ils faisoient leur service en langue vul-
„ gaire et avec des cérémonies différentes de
„ celle de l'église: enfin qu'ils ne portoient
„ aucun respect au pape et aux évêques, mais
„ qu'ils se choisissoient d'entr'eux des prêtres
„ et des docteurs pour faire leur service et
„ les enseigner."

Voilà ce qui fut trouvé et ce qui se prouve par des actes authentiques et par une information qu'on trouveroit encore aujourd'hui, si l'on n'avoit pris soin d'en supprimer les *originaux*. Comparez cela avec le portrait qu'en

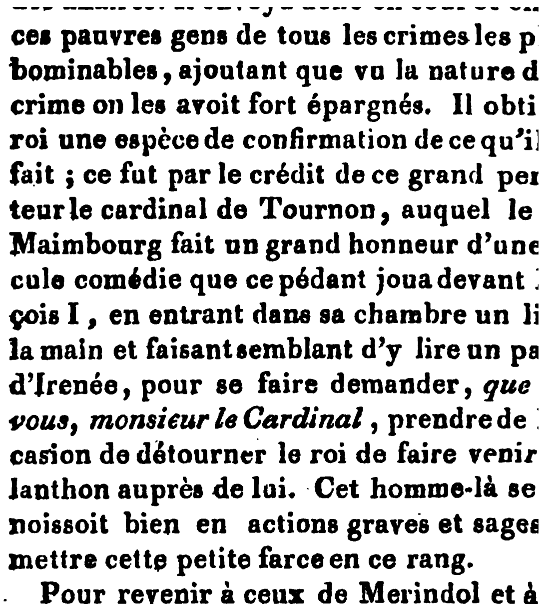
fait

ait le sieur Maimbourg, qui les dépeint com-
ne des scélérats et des voleurs nichés dans
les montagnes d'où ils faisoient des courses
sur tous les pays pour piller, pour enlever les
biens, pour tuer et pour saccager. Mais sur-
out remarquez l'extravagante calomnie dont
l les noircit, d'avoir levé seize mille hommes
entr'eux pour assiéger Marseille. Notez, je
vous prie, que quand il fait de ces gens des
rebelles qui veulent aller assiéger la plus im-
portante place de la province, il leur fait le-
ver cette armée de seize mille hommes. Il fal-
oit pour cela qu'il y eût entr'eux pour le
moins cinquante ou soixante mille ames; car
es femmes, les enfans, les vieillards ne por-
ent pas les armes, et même on ne mène point
l'armée toutes les personnes capables d'at-
aquer et de se défendre, on en laisse pour
a garde du pays. Mais quand il compte ceux
ui moururent dans le massacre et qui péri-
ent de misère tant hommes que femmes, il
'en trouve plus que trois mille, et six cents
ommes des plus forts, qui furent envoyés
ux galères. Et enfin il ne donne à ces gens
ue neuf cents maisons dans leurs bourgs et
illages : jugez si cinquante ou soixante mille
ersonnes peuvent demeurer dans neuf cents
abanes de paysans. Si l'on dit comme on le
ublia alors que ces troupes étoient des trou-

S

peaux, fussent en état de lever et d'entr
des armées étrangères. Cet homme p
jugement par la passion qu'il a de rend
pauvres fidèles criminels, pour justifie
froyable carnage que l'on en fit. Si vo
demandez sur quoi il appuye tout cela
sur le plaidoyer du président d'Oppèd
pour sauver sa tête chargea son accu
des plus horribles calomnies que la
malignité de son esprit lui put fournir ;
effet ce fut un des moyens dont ce b
se servit pour obtenir du roi la perm
d'exécuter l'horrible arrêt qui avoit été
quatre ans auparavant : il écrivit qu
Vaudois se préparoient à attaquer Ma
avec seize mille hommes. Cette calomnie
son coup et le roi irrité les abandonn
fureur de ce malheureux qui leva u

vieillards, tout y fut exercé avec la dernière brûtalité et la plus ardente fureur. Cependant je ne saurois taire cette horrible circonstance, qu'après avoir pris Cabrières à composition et à discrétion, on mena tout ce qui s'y trouva dans une prairie où on les égorgea tous, au nombre de huit cents, tant de ceux qui se trouvèrent dans la ville que dehors. Oppède fit enfermer toutes les femmes dans une grange pleine de paille et y fit mettre le feu, et quand elles se présentoient à la fenêtre pour se jeter en bas, on les repoussoit avec des fourches et on les recevoit sur la pointe des hallebardes. Ceux qui se sauvèrent dans les montagnes ne furent pas plus heureux: la faim et les bêtes farouches les dévorèrent, parce qu'on leur coupa tous les chemins: on les assiégea comme des lions dans un fort, on défendit sous peine de la vie de leur donner aucun aliment. Ces misérables députèrent vers Oppède, pour obtenir de lui la permission d'abandonner leurs biens et de se retirer la vie sauve dans les pays étrangers. Le capitaine Poulin, autrement appellé le baron de la Garde, le cruel instrument de la barbarie d'Oppède, étoit pourtant comme fléchi, mais Oppède répondit brusquement, *non je les veux tous prendre sans qu'aucun en échappe, et je les veux envoyer habiter aux enfers*



ces pauvres gens de tous les crimes les p
bominables, ajoutant que vu la nature d
crime on les avoit fort épargnés. Il obti
roi une espèce de confirmation de ce qu'il
fait ; ce fut par le crédit de ce grand per
teur le cardinal de Tournon, auquel le
Maimbourg fait un grand honneur d'une
cule comédie que ce pédant joua devant
çois I, en entrant dans sa chambre un li
la main et faisant semblant d'y lire un pa
d'Irenée, pour se faire demander, *que*
vous, monsieur le Cardinal, prendre de
casion de détourner le roi de faire venir
lanthon auprès de lui. Cet homme-là se
noissoit bien en actions graves et sages
mettre cette petite farce en ce rang.

Pour revenir à ceux de Merindol et à
bourreau, le cardinal de Tournon qui

peut-être ici l'un des endroits de l'histoire le plus incroyable et qui marque le plus la providence de Dieu et la certitude de ses jugemens. François I fut grand ennemi des Protestans, il en fit brûler tout autant qu'il en put découvrir ; son fils Henri II n'avoit pas l'ame guères plus tendre pour eux que le président d'Oppède. Il commit des cruautés en sa vie contre les réformés qui ne valent guères mieux que celles de Merindol : cependant Dieu se sert de ces deux princes, ardens persécuteurs des réformés, pour venger la persécution qui avoit été faite à ceux qu'eux mêmes persécutoient. Henri II rendit un arrêt dans lequel sont exposés tous les excès et les crimes qui ont été commis dans l'affaire de Merindol et de Cabrières ; et dans lequel il ordonna que le parlement d'Aix, le président d'Oppède, de Lafont, Balet et autres bourreaux vinssent rendre compte de leurs actions. La cause fut renvoyée à la chambre du parlement de Paris, où elle fut plaidée dans cinquante audiences en présence, on peut dire, non de tout Paris mais de toute la France. De tant de coupables il n'en coûta la vie qu'à Guerin, avocat au parlement d'Aix, qui fut pendu : Oppède en fut quitte pour une prison de quelques mois. Le misérable Guerin fut la victime, ce n'est pas qu'il fut le plus cri-

minel, au contraire il n'avoit suivi Oppède dans cette expédition que par force ; mais Oppède étoit revêtu d'un gros caractère, et il trouva de grands amis qui le sauvèrent. Ce ne fut pas dans la mort d'un seul homme que Dieu exerça sa vengeance, ce fut dans ce que Dieu permit que, durant plusieurs jours, Aubery, lieutenant civil, parlant comme avocat du roi, étala avec une force admirable les excès, les viols, les meurtres, les incendies, les barbaries et les inhumanités qui avoient été commises par ces zélés catholiques. Si le président d'Oppède échappa à la main des hommes, il n'échappa pas celle de Dieu, nous avons appris du président de Thou qu'il mourut dans des douleurs horribles de vessie dans ses entrailles, où le feu s'étoit mis. Nous avons aussi remarqué que le sieur Maimbourg, pour détourner la vue de ce visible jugement de Dieu, suppose avec une hardiesse qui n'a point d'égale, que le mal lui vint d'une sonde empoisonnée dont un chirurgien huguenot le sonda. Encore un coup, c'est un fait qu'il a inventé, qu'il n'a jamais lu nulle part, qu'il n'a peut-être jamais ouï dire à personne et dont on le défie de dire l'auteur. Après cela fiez-vous à cet homme qui nous parle toujours de sa sincérité.

Je passerai par-dessus le règne de Henri II, parce que nous avons assez parlé des cruautés qui y furent exercées, et je viendrai au règne de ses enfans. Le premier c'est François II, sous lequel se fit le carnage d'Amboise : c'est bien l'action la plus cruelle qui ait jamais été commise. Il y avoit une conjuration, je l'avoue ; il est encore vrai qu'entre les conjurés il y avoit beaucoup de huguenots : mais il est vrai aussi, comme je l'ai prouvé, que la conjuration n'étoit pas contre le roi, elle étoit contre des tyrans qui avoient usurpé l'autorité royale et qui en abusoient de la manière du monde la plus terrible. Mais supposons tout ce qu'on voudra du crime de ces conjurateurs et de leurs intentions, je soutiens qu'on n'a jamais vu d'exemple d'une punition si sévère. On met toujours une très-grande différence entre un crime commis et un crime exécuté, et jamais la punition ne va aussi loin pour l'un que pour l'autre. Quand on découvre une conjuration, on se contente d'en punir les auteurs, on pardonne à la populace qui s'est laissée entraîner ; on fait des exemples. Ciceron, après avoir découvert la conjuration de Catilina, qui n'alloit pas à moins qu'à saccager Rome, brûler les temples, piller les maisons des particuliers et se saisir de l'empire, se contenta de

rent seulement quelques-uns et écartèrent le reste. Voilà de quelle manière on fait l'histoire sous le nom du désordre de Vassy, comme on parleroit d'une bataille de paysans où il y auroit eu quelques coups de poing donnés et quelques chapeaux perdus. Mais ce qui me surprend, c'est que pour appuyer ce roman on se sert du témoignage de nos historiens, (1) *ainsi que l'avouent leurs plus célèbres historiens*; et en marge on cite d'Aubigné. Cela, dis-je, est surprenant, et cet homme se persuade que nous ne savons pas lire. Ceux qui prendront la peine de consulter d'Aubigné, verront que selon lui c'étoit une partie faite par le Triumvirat. (2) « Ces » premières offenses, dit-il, amorces des se- » condes, émurent le Triumvirat et leurs » nouveaux adjoints à rompre ouvertement » l'édit de Janvier. Pour cet effet il fallut hâ- » ter le duc de Guise, lequel passant à Vassy » avec le cardinal son frère et toute leur fa- » mille trouva l'assemblée des réformés qui » peu de jours auparavant avoient fait la cè- » ne au même lieu au nombre de trois mille. » Les moines menoient les laquais agacer » cette troupe : après les laquais, la popu- » lace se voyant fortifiée des gens à cheval et

(1) Hist. du Calv. liv. 4.

(2) Aubig. liv. 3, chap. 1.

» à pied, s'échauffe. L'évêque de Châlons y
» étoit allé quelques jours auparavant pour
» les convertir par disputes et en étoit reve-
» nu honteux et moqué, ou pour son igno-
» rance ou autrement. Celui-ci enflamma le
» cœur du cardinal de Lorraine, le cardinal
» celui de la Brosse, qui y donne avec deux
» compagnies de gendarmes, fait sonner la
» charge par trois trompettes, et tout cela
» ensemble met en pièces tout ce qui ne se
» peut sauver par les fenêtres de la grange. »
Selon ce récit, l'évêque de Châlons est en colère d'avoir été mal reçu à Vassy, il excite le cardinal de Lorraine, ce cardinal promet à l'évêque de le venger; pour cet effet il donne ordre à la Brosse d'y mener deux compagnies de gendarmes. Avec ces deux compagnies on sonne la charge, on donne dessus. Cela n'a-t'il pas bien la mine d'une affaire arrivée par hasard? Cependant le Sr. Maimbourg nous dit hardiment que selon d'Aubigné, *ce fut un pur hasard sans aucun dessein prémédité.* Je vous assure qu'il n'y a qu'à mentir hardiment pour se faire croire, car avant que d'avoir lu le passage j'étois presque persuadé qu'il contenoit le contraire de ce que j'y ai lu. Croyez le aussi peu sur ce qu'il nous dit, *qu'il n'y eut qu'un fort petit nombre de tués et de blessés*: car d'Aubigné

nous dit expressément qu'il y eut trois cents personnes tuées. La vérité est que le duc de Guise qui avoit fait sa partie avec les deux autres triumvirs et le roi de Navarre, d'anéantir l'édit de Janvier contre lequel ils avoient tant crié, le voulut faire par un coup d'éclat. En allant à Paris pour en chasser le prince de Condé et pour empêcher qu'on n'y prêchât, il voulut faire un coup d'essai sur Vassy avant que d'entreprendre sur Paris. Il vint à Vassy non pas en homme qui passe; huit jours avant il avoit fait loger sa compagnie de gendarmes dans cette petite ville, il y arriva avec deux autres compagnies. La Brosse qui les conduisoit entra dans les granges où l'on étoit assemblé, commença par un blasphême et jura qu'il falloit tout tuer, la tuerie commença par un misérable vinaigrier qui se trouva à la porte; ensuite on fit main basse sans délai sur tout ce qu'on put attrapper; le duc de Guise y vint et y parut lui-même l'épée à la main, l'exploit étoit grand pour un héros comme lui. Il y vint, dit-on, pour appaiser le tumulte; mais ce prince si redouté avoit bien perdu de son autorité puisqu'il ne put retenir ses gens. Encore pour quelques coups donnés, quelques morts et quelques blessés passe, souvent avant qu'un maître se puisse faire obéir il se fait quelques désor-

dres. Mais je trouve que ce duc est bien patient de voir massacrer à ses yeux trois ou quatre cents personnes contre son gré et de n'y pas donner ordre. Si ce fut contre sa volonté que le massacre se fit, pourquoi ne fit-il aucune justice d'une violence aussi terrible ? Mais pourquoi en témoigna-t'il du regret à sa mort ? Etoit il responsable devant le trône de Dieu, où il alloit, des crimes de ses valets dont il n'avoit pu reprimer l'insolence quoiqu'il y eut travaillé ? Pour qui nous prend on quand on nous fait de ces contes-là?

Depuis l'affaire de Vassy il ne faut plus compter les massacres, ils sont sans nombre. On peut dire avec certitude que jamais il ne s'en est fait autant en aussi peu de temps sous les plus cruels persécuteurs de l'église. A Cahors, à Sens, à Auxerre, à Tours, à Castres, à Villeneuve, à Bagnol, à Signe, à Paris, à Bar sur Seine, à Senlis, à Agen, à Tarraube, à Meaux, au Mans, à Aurillac, à Valongues, à Nevers, à Issoudun, à Amiens, à Castelnaudary, à Agen, à Gaillac, à Toulouse, à Orange, à Saint Etienne, à Gien, à Poitiers, à la Charité, à Némours, à Grenade, à Marsilargues, à Abbeville, à Châlons, à Epernay, à Chatillon sur-Loire, à Angers, à Cran, à Blois, à Mer, à Moulins, à Rouen, en plusieurs autres lieux et

dans toute la Provence, et tout cela en moins de deux ans avec des cruautés qui n'ont guères eu d'exemple entre les nations les plus barbares. A Tours on enferma trois cents personnes dans une église où on les affama pendant trois jours: après cela on les prit, et liés deux à deux on les mena sur le bord de la rivière pour les y égorger; les uns furent massacrés, d'autres furent écorchés, d'autres étranglés, d'autres noyés: on vendoit les enfans un écu. Une femme d'une beauté rare étant du nombre de ces victimes, faisoit pitié à celui qui la menoit à la mort: un autre, pour montrer qu'il étoit incapable de ces foiblesses, la prit, la dépouilla toute nue pour sacrifier sa pudeur avant que de sacrifier sa vie, et lui donna cent coups au travers du corps. Les femmes grosses furent ouvertes et leur fruit vivant jeté dans la rivière. Le président de Tours fut lié à des arbres et on lui fendit le ventre tout vivant pour y chercher de l'or, qu'on l'accusoit d'y avoir caché. A Cahors, après avoir égorgé les hommes, ils les arrangeoient sur le pavé comme des pourceaux, les couvroient de bois et de paille et les brûloient. A Orange, on arrangeoit les vieillards aux fenêtres afin qu'ils fussent spectateurs des supplices qu'on faisoit souffrir à leurs femmes et à leurs enfans, qu'on lardoit avec la petite pointe des

épées et des poignards pour les tuer lentement et leur faire souffrir mille morts. A Castres, un bourreau écorcha cinq hommes et leur mangea le foie, et scia un homme tout vif. A Signe, un bon catholique trouvant sa sœur, qui étoit hérétique selon lui, la fit violer par le cordelier qui portoit la croix et par cinq ou six autres, puis la brûla avec du lard flamboyant qu'il lui faisoit distiller sur la peau. A Agen, en très-peu de temps, on trouva qu'on avoit bien exécuté cinq cents personnes qui furent pendues à un gibet qu'on appeloit le consistoire. Quant aux femmes, celles à qui l'on sauvoit la vie, étoient le sujet sur lequel le soldat en dernier lieu exerçoit sa brûtalité, quand elles avoient passé par la main des gens distingués. Si l'on trouvoit une femme donnant à têter à un enfant, le soldat pour faire preuve de son adresse, les transperçoit tous deux à la fois. Il y avoit des pères qui se faisoient un mérite de faire pendre leurs enfans, comme fit un nommé Ralet, procureur du roi au siège de Troyes. Il s'en est trouvé qui arrachoient le cœur de ceux qu'ils venoient d'égorger et qui disoient en mordant dedans, je m'étois bien promis de manger le cœur d'un huguenot avant que de mourir.

Les cruautés qui furent exercées en Pro-

vence sous le gouvernement du comte de Som-
mervie paroissent incroyables. A Aix, des
hommes furent pendus par les mains tout
vivans pendant qu'on leur arrachoit les yeux,
on en trainoit d'autres tout en vie sur le
pavé à la queue des chevaux jusqu'à ce qu'ils
fussent tout déchirés et que leurs entrailles
demeurassent dans les rues. Il y en avoit
d'autres que l'on menoit dans les villes les bat-
tant à coups de pierre et de bâton jusqu'à ce
qu'ils eussent rendu l'ame; et quelque fois
afin qu'ils languissent plus longtemps on les
faisoit lapider par des enfans. D'autres étoient
fendus tout vifs et démembrés comme des
moutons à la boucherie; on leur arrachoit
les entrailles et on les démembroit tout vi-
vans. A Signe, un nommé Labon, âgé de
soixante et dix ans, eut les lèvres, le nez
et les oreilles coupés, et il fut laissé en cet
état attaché à la porte de sa maison. A Di-
gnes, un nommé Pierre Roche fut enterré vif
et il fallut que lui même fit sa fosse. A un
autre vieillard de quatre vingts ans, on lui rom-
pit les os des bras avant de l'enterrer tout
vivant. Il y en a quelques-uns qu'on a jetés
dans des fourneaux de chaux. La fureur est
allée quelque fois jusqu'à forcer un fils à
poignarder son père. Pour avoir la gloire
d'inventer de nouveaux supplices, ils pre-

ıoient les hommes avec des tenailles par le ıez et les trainoient en cet état, quelque fois ls leur perçoient le bras avec une dague, y enfiloient une corde et les menoient en lesse comme on méne des ours par le nez. Il y en a d'autres qu'on mettoit à terre et on leur lansoit sur le ventre jusqu'à ce que le sang et les boyaux sortissent par la bouche. Toutes les mêmes cruautés s'exerçoient sur les emmes sans aucune distinction de qualité, l'âge, de beauté et de jeunesse. Il est vrai que le viol précédoit ordinairement le meurtre quand elles étoient belles et jeunes. Il y en a eu que l'on embrochoit avec des bâtons errés qui les traversoient depuis l'orifice l'en bas jusques à la tête: à d'autres on arracha les yeux et le nez toutes vives. La emme d'un nommé Bertrand Tasquier étant rosse fut fendue toute vive, deux enfans tiés de son corps furent traînés et donnés aux hiens. A Cisteron, vingt-cinq enfans furent nés avec leurs mères. Enfin de ces sortes e supplices en très peu de temps on fit périr dans la Provence seule plus de sept ou uit cents hommes et presque autant de femmes et d'enfans. Après cela il faudroit être ien incrédule pour ne pas croire ce que it le sieur Maimbourg: *que tout ce que la age et la cruauté a inspiré aux* plus scélérats

dans les siècles passés a été rénouvellé de la mémoire de nos ayeux.

Raconter à présent les cruautés de Montluc ce seroit perdre son temps, car auprès de celles-là elles ne paroîtroient rien. Cependant il s'en fait un si grand honneur dans ses commentaires qu'on lui feroit injure et l'on ne suivroit pas ses intentions si on les passoit entièrement sous silence. Nous dirons donc après lui que tout autant qu'il trouvoit de gens soupçonnés d'être huguenots, il les faisoit pendre sans forme de procès: que pendant qu'il parlementoit ou faisoit parlementer avec les commandans d'une place qu'il assiègeoit et qui se vouloit rendre, (1) il faisoit entrer des gens par escalade d'un autre côté et faisoit égorger tout ce qui se trouvoit devant: (2) ce qui est la dernière et la plus noire des perfidies qui se fasse à la guerre. Nous dirons que quand une place s'étoit rendue à discrétion, il faisoit passer par le fil de l'épée ou par la main du bourreau tous les hommes et abandonnoit les femmes aux espagnols qui les massacroient sans avoir aucune compassion de leur sexe. (3) Nous dirons comme il dit lui même, *qu'il ne se parloit point de rançon*

(1) Liv. 7. p. 370.
(2) Liv. 7. p. 370.
(3) Liv. 5. p. 97.

que pour les bourreaux; et qu'en un jour il fit égorger, pendre et massacrer en sa présence et de sang froid sept cents personnes à la prise de Montségur. Ce n'étoit pas seulement à l'égard de ceux qu'il trouvoit sous les armes qu'il en usoit ainsi : (1) en passant chemin il envoyoit des gens dans les bourgs et en faisoit pendre tous les habitans autour de leurs halles, comme il fit à Gironde. Si quelque brave capitaine tomboit entre ses mains il avoue qu'il étoit le premier pendu, parce qu'il avoit peur que s'il venoit à échapper il ne leur fit plus de mal que les autres. Ce fut la raison, dit-il, pourquoi il fit pendre le capitaine Héraud, qui avoit servi avec lui dans les guerres d'Italie, et qu'il avoit connu comme un homme distingué pour sa vaillance extraordinaire. Non seulement cela est cruel, mais il n'est rien de plus lâche, un homme sans peur comme lui ne devoit craindre personne : les vrais braves respectent la vertu et le mérite partout. Il se vante encore d'avoir arraché aux juges ceux qui devoient être punis comme auteurs du massacre de Cahors. Ces juges étoient commis par le roi pour informer et punir les massacreurs : le sieur de Burie, lieutenant du roi dans la Province, étant obligé de les appuyer de son autorité, il

(1) Liv. 5.

se fait entrer dans la chambre où les juges étoient assis prêts à prononcer la sentence, et se fait dire à celui des juges qui devoit prononcer, (1) » tu déclareras ici devant Monsieur de Burie et moi ce que je te demande, » ou je te pendrai moi-même de mes mains, » car j'en ai pendu une vingtaine de plus honnêtes gens que toi ni que ceux qui ont assisté à ta sentence." Après cela il voulut tirer son épée pour assassiner tous ces juges, et il l'auroit fait si le comte de Burie ne se fut jeté sur lui pour l'empêcher. Enfin il en dit tant, qu'apparemment il en est de ses cruautés comme de ses belles actions dont on a dit, *multa fecit, plura scripsit*, qu'il en a écrit plus qu'il n'en a fait; car on ne conçoit pas que dans une ame il pût y avoir un aussi grand fonds de brutalité et de barbarie.

Je ne parlerai point des brutalités qui se commirent dans les combats contre le droit des gens et contre les droits de la guerre; on se faisoit un honneur de ne faire quartier à personne, et l'on ne se servoit des apparences de la bonne foi que pour tromper plus aisément. Après avoir donné la vie à un prisonnier, on le massacroit. Entre les exemples de ces cruelles perfidies on ne sauroit oublier celui du prince de Condé qui s'étoit rendu à

(1) Liv. 5.

leux gentilshommes de sa connoissance. Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, vint à bride abattue et l'assassina entre eux. Ce coup détestable ne demeura pas impuni, car ce malheureux assassin fut tué peu de jours après au siège de saint Jean d'Angély. Et bien lui en prit de ce que le ciel se chargea du soin de le punir, car il n'en auroit pas été quitte à si bon marché : si Dieu eût laissé faire les hommes : il ne fût pas mort au lit d'honneur. S'il avoit des parens, ils ne furent pas malheureux d'être ou inconnus ou dans un degré qui les déroba à la juste colère d'Henri IV, neveu du prince et du comte de Soissons son fils. Ils envoyèrent en son pays en faire la recherche afin d'immoler toute sa race à leur ressentiment, pour laisser un exemple notable de châtiment de cet horrible attentat : mais personne ne voulut s'avouer de sa maison. On ne peut pas s'empêcher non plus de regarder comme une cruauté brutale, le traitement qu'on fit au corps de ce pauvre prince qui fut mis sur une ânesse et mené en triomphe dans la ville à travers de l'armée. Le duc d'Anjou devoit respecter son sang et un mérite si rare, si lui-même eut eu de la vertu. Il s'oublia dans cette occasion et en plusieurs autres. Mais Dieu ne l'oublia pas : sa vengeance le poursuivit, l'atteignit et le trouva

va par le couteau de Clément, quoiqu'il fut caché sous le nom de Henri III, roi de France. Le sieur Maimbourg devoit joindre cette réflexion à celle qu'il fait à propos de l'état où fut réduit ce grand prince de Condé : *Spectacle pitoyable*, dit-il, *qui apprend aux grands du monde que Dieu peut confondre leur orgueil et l'abaisser en un moment jusqu'au centre de la dernière bassesse, quand ils ont l'audace de s'élever contre l'autorité suprême de l'église*. Les jugemens de Dieu sont profonds, il n'y en a pas qui ne soient justes : mais les caractères de malédiction sont bien plus visibles dans le sort de Charles IX, de Henri II et de Henri III, que dans celui de Louis de Bourbon, prince de Condé.

Entre les barbaries qui se commettoient sous prétexte de la guerre, on ne sauroit taire celles qui se firent dans le siège de Sancerre en 1573. Plutôt que d'accorder la liberté de conscience même sans exercice public de leur religion à des sujets d'ailleurs très-fidèles et qui se vouloient soumettre à tout, on les réduisit à une famine si horrible qu'ils furent contraints de manger des chiens, des chats, des rats, des cuirs, des parchemins, des herbes dont les bêtes ne veulent pas manger ; et l'extrêmité fut si horrible *qu'on y surprit un père et une mère mangeant leur*

propre fille qui étoit morte de faim : deux mille personnes moururent de cette espèce de mort la plus funeste de toutes : c'est là un échantillon de la débonnaireté catholique.

C'est ainsi que la guerre se faisoit, mais la paix ne valoit guères mieux. Ces paix étoient plus meurtrières que n'ont été plusieurs guerres : d'une paix à l'autre, quoiqu'il n'y eut pas grand intervalle, on pouvoit compter deux, trois et quatre mille assassinats. Il n'y avoit pas d'homme qui fut en sûreté chez lui. S'il étoit huguenot, il portoit partout avec lui un péché originel pour lequel on se croyoit aussi en droit de l'assassiner partout : s'il étoit catholique romain il suffisoit qu'il eut des ennemis, on faisoit à croire qu'il étoit huguenot afin de le poignarder impunément. Voici ce que dit Monsieur de Mézeray de ce que l'on fit après la paix de Chartres. *D'autre côté on ne laissoit point jouir les huguenots de la paix ni de la liberté de conscience.* (1) *Ils étoient en plus grand danger que durant la guerre : en trois mois de temps il en fut tué plus de deux mille en divers endroits, ou par leurs ennemis particuliers, comme Réné, seigneur de Cipierre, fils de Claude de Savoye, comte de Tende, que Gaspard de Villeneuve, marquis d'Ars,*

(1) Vie de Charles IX.

massacra dans Freins comme il revenoit de Nice, où il étoit allé voir le duc de Savoye son parent: ou par des émotions populaires comme à Amiens près de cent personnes, à Auxerre cent cinquante, plusieurs à Blois, à Bourges, à Issoudun, à Troyes et en vingt autres lieux. Mais rien ne parut plus cruel que ce que le peuple fit à Ligny en Barrois, où un huguenot ayant refusé de tendre devant sa porte et commis quelque irrévérence, fut tiré de son logis par la populace en présence du magistrat et brûlé dans la place publique sur une pile de bois, qu'on alla chercher chez lui. Voilà de quelle manière on observoit la paix et la sûreté qu'on trouvoit *à l'ombre des traités.* La fureur étoit si grande que plusieurs papistes ont été immolés par la barbarie des peuples sur des soupçons de huguenotisme qui n'avoient pas le moindre fondement. Un jour dans le cimetière de Saint Innocent, à Paris, deux hommes se battoient, celui qui n'étoit pas le plus fort appela l'autre luthérien : c'en fut assez pour lui faire venir un bon secours. Le peuple sortit en foule de l'Eglise où il étoit, écoutant le discours d'un moine séditieux. Le pauvre homme qui étoit aussi peu luthérien que turc, fut assassiné. Un prieur et chanoine de St. Quentin, passant par-là, voulut arrêter cette violence,

on le paya pour cet office de charité d'un coup de dague dans le ventre et de mille autres coups dont il mourut sur le champ. Dans la ville d'Angers, un homme de la religion romaine étant fort pressé au sermon, donna des coudes pour se faire place et gronda un peu haut, ce manque de respect pour le lieu fut une preuve convaincante de son luthéranisme : et sur le champ le peuple lui donna tant de coups de selles et de couteaux qu'il en mourut ; son hôte qui le cherchoit partout ne sachant ce qu'il étoit devenu, trouva enfin son cadavre entièrement défiguré, il le reconnut seulement à ses habits, et protesta que le jour même de sa mort il avoit été à la messe. Enfin l'on ne sauroit mieux fermer ce chapitre des inhumanités et des barbaries que par celles qui furent commises dans la journée de la St. Barthelémy, mais qui les pourroit dépeindre? A-t'on jamais vu de fureur d'une aussi longue durée? On pardonne un crime qui se commet par une surprise de la passion et par un emportement dont on n'est pas le maître, mais ici on fait durer un massacre général plusieurs mois par toute la France. A Paris seul il se fit pendant sept jours, qui sont autant d'affreuses nuits dans notre histoire, car l'horreur des ténèbres n'a rien d'approchant de l'horreur des actions qui

furent commises. Paris étoit baigné d
sang, les maisons remplies de deuil, le
ces de cadavre, la rivière de corps m
vivans. Rien ne fut épargné, ni l'âge
qualité, ni la valeur, ni le mérite, ni le
ni l'innocence. Ces pauvres victimes
égorgeoit en tous lieux, imploroient l
des hommes et le secours du ciel; elles di
est ce la paix et la foi royale? Venge t
ces perfidies, mais rien n'étoit capable
chir ces bourreaux. Et pour comble
voulut perdre d'honneur après leur av
la vie, on supposa qu'ils avoient conjur
tre le roi et sous ce prétexte l'on fit p
ceux qui étoient échappés au massacr
se fit un spectacle de plaisir de voir ces
vres corps défigurés, déchirés, demi
et démembrés. Est-il possible qu'on
croire qu'un parti dans lequel on voit
tant de fureur et tant de barbarie soit ce
Dieu et de la vérité? J'avoue qu'il s'est
mis des excès dans le parti des prot
quand ils ont eu les armes à la main.
outre mille différences il y avoit encore
ci très-considérable, c'est que les excè
se commettoient par les huguenots é
désavoués et condamnés par leurs sa
par les chefs de leur parti. Au contrair
les ces horribles inhumanités dont no

ns fait le détail, étoient autorisées par des
lits cruels qui étoient rendus par les cours
parlement, surtout par celles de Paris et
Toulouse. Par ces arrêts il étoit ordonné
faire main basse sur tous les huguenots
rtout où on les trouveroit, et de chasser
rès eux comme après des bêtes farouches.
ous pouvez juger ce qu'est capable de faire
e populace insensée quand elle est ainsi aban-
nnée aux mouvemens de sa fureur. Le sieur
aimbourg ne dissimule pas que cela fit de
France un champ de carnage. Mais il ajoute
e *c'étoient là les funestes fruits du nouvel
angile*. Ainsi pouvoit-on dire des premiers
rétiens quand on baignoit l'empire de leur
ng.

CHAPITRE XV.

Apologie sur les trahisons que l'on i aux Calvinistes : du dessein qu'on le pute d'avoir voulu mettre le feu dans de la conspiration d'Amboise. Du tre du président Minart dont on a Stuart ; manière cruelle dont ce Stua assassiné. Mort du connétable. Cal du sieur Maimbourg là-dessus : de la du maréchal de St. André, et qui le assassinat du duc de Guise par Po que ce coup ne doit pas être imputé au vinistes ; de la mort du conseiller Sa de l'abbé de Gastines.

MAIS je sens bien que c'est assez ac il est temps de se défendre. Nous avon peint ce parti catholique, qui combattoi soit-il, pour l'ancienne religion et pour de ses ancêtres, comme un parti plein d tres, d'assassins, de perfides, de brut de cruels, de blasphêmateurs et d'impie nous avoue presque tout ce qu'il nous

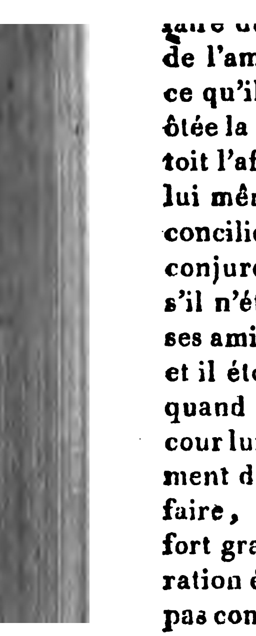
d'en dire: mais on ajoute que le nôtre ne valoit pas mieux, et l'on dit que la seule différence qu'il y avoit, c'est que *les uns n'alloient pas au prêche et les autres n'alloient pas à la messe.* On dira qu'on peut faire de nos conjurations, de nos trahisons, de nos assassinats, de nos cruautés, de nos séditions et de nos rébellions une liste pour le moins aussi honteuse que celle que nous venons de faire. C'est donc présentement ce qu'il faut examiner. Premièrement, nous souhaitons que l'on sache que nous ne voulons pas tomber dans les excès, lesquels nous blâmons dans les autres. Selon le sieur Maimbourg, bien que l'on soit souverainement cruel et sanguinaire, comme étoit le duc de Montpensier, on ne laisse pas d'être *bon catholique et très dévôt.* Comme étoit aussi la cruelle Irène, que notre auteur appelle une princesse *très catholique.* Quant à nous, nous déclarons que nous ne voulons pas justifier les crimes et les violences qui se sont commis par les nôtres sous prétexte de religion. Nous ne donnerons jamais l'éloge des catholiques, de bons chrétiens et de réformés à des monstres d'humanité si l'on en rencontre entre nous : nous ne justifierons pas les actions condamnables commises par nos gens. Nous ne nierons pas qu'il ne se soit fait plusieurs choses qui ne sentent point du tout l'es-

prit de l'évangile et la débonnaireté du christianisme. Mais avant que d'entrer dans le détail des crimes dont on nous accuse, je donnerai ces deux avertissemens généraux : le premier est, que l'on suppose des choses très-fausses et que l'on grossit les crimes d'une manière énorme. Le second c'est, que quand même on recevroit comme certain tout ce que l'on pose en fait de nos perfidies et de nos cruautés, encore n'y auroit-il aucune espèce de comparaison et pour le nombre et pour l'atrocité avec celles dont nous accusons le parti de l'Église romaine, et qu'il ne sauroit désavouer. Ainsi pour justifier ce que dit le sieur Maimbourg, *que tout ce que la cruauté et la perfidie ont inspiré autrefois aux plus scélérats, a été renouvellé de la mémoire de nos pères*, il faut avoir recours à l'histoire des actions de ses catholiques et non à celle des actions de nos huguenots. C'est ce que je m'en vais faire voir en examinant briévement les plus considérables de ces actions dont on nous veut faire des crimes. Nous commencerons par les conspirations: je n'en connois pas de plus ancienne et dont on fasse plus de bruit que ce qu'on appelle la conspiration d'Amboise. (1) Car je ne crois pas qu'on doive se mettre en devoir de se défendre de l'horrible calomnie qui est appuyée

(1) L'an 1560.

par le sieur Maimbourg, que durant la prison d'Anne du Bourg (1) *On eut de bons avis d'une conspiration qu'ils avoient faite pour enlever de force les prisonniers après avoir mis le feu en plusieurs quartiers de Paris, pour faire plus facilement leur coup à la faveur d'un embrasement général.* Cette calomnie est grossière et si mal inventée qu'elle n'a pas besoin de réfutation. La conduite des réformés n'avoit point encore fait voir qu'ils fussent capables de brûler un million d'hommes et de consumer une grande ville pour sauver deux ou trois prisonniers. Cela est sorti du même lieu d'où l'on avoit tiré les sabbats et les mystères nocturnes, les repas de chair humaine et les couches abominables qu'on leur imputoit. Le cardinal de Lorraine et ses inquisiteurs, le sorbonniste Mouchy, Maillard et leurs compagnons étoient une source inépuisable de semblables accusations. C'étoit un beau coup à faire pour se mettre à l'abri de la persécution que de brûler Paris? Où auroient-ils trouvé retraite après cela, je ne dis pas dans le royaume mais dans l'Europe? car il n'y auroit point eu de princes qui eussent voulu recevoir ce peuple d'incendiaires. Cet exemple est bien propre à faire voir que le sieur Maimbourg renonce à son jugement pour laisser agir toute

(1) Hist. du Calv. liv. 2.



ne du roi de Navarre et du prince de
de l'amiral d'Andelot et l'on peut dire
ce qu'il y avoit en France de consid
ôtée la cabale des princes de Lorrain
toit l'affaire du connétable de Montm
lui même, car alors il n'étoit pas enc
concilié avec les Guises, il n'avoit pas
conjuré la perte des protestans. En u
s'il n'étoit pas ouvertement de la parti
ses amis et ses enfans, ses neveux en é
et il étoit bien aise qu'elle se fit. C'est p
quand il s'acquitta de la commissior
cour lui donna d'aller faire rapport au
ment de tout ce qui s'étoit passé dans c
faire, l'histoire nous remarque qu'il
fort grand soin de faire voir que cette
ration étoit contre les princes de Guise
pas contre le roi. Tout le monde sait q
de Mézeray nous remarque qu'ince

aussi bien que son frère. Le connétable fit venir à la cour le roi de Navarre pour contrequarrer la maison de Lorraine; ce pauvre prince y fut si mal reçu que s'il n'eut trouvé un ami il auroit couché dehors. Les Guises attirèrent à eux toute l'autorité par le moyen du roi, que leur nièce qui étoit sa femme, possédoit. On ôta aux principaux officiers du parti contraire leurs emplois; l'amiral perdit le gouvernement de Picardie, le connétable la charge de grand ministre de la maison du roi, et on donna ces charges à des créatures de la maison de Guise. Le cardinal de Lorraine qui s'étoit rendu maître des finances afin de les épargner pour lui, bannit de la cour tous les vieux officiers par un gibet qu'il fit dresser dans la place publique avec menace expresse d'y faire pendre tous ceux qui demanderoient récompense de leurs services. Tous les grands du royaume soupiroient sous l'esclavage des Guises qui possédoient le roi François II comme on peut posséder un enfant imbécille. C'est ainsi que le définit Monsieur de Mézeray après les historiens du temps. *Il étoit*, dit il, *fort imbécille de lui même*, il remarque aussi, *qu'on l'appela le roi sans vie, titre plus glorieux que tout autre qu'on puisse donner, quand il a pour fondement non pas l'imbécillité d'esprit, mais la sagesse et la vertu.* Sous ce prin-

ce foible par son âge et par les défauts de son esprit, les oncles de la reine gouvernoient en tyrans. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner s'ils se virent sur les bras tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens en France. Il ne faut pas douter que cette partie n'eut été faite par d'honnêtes gens, puisque le chancelier de l'Hôpital qui a passé pour un homme d'une parfaite intégrité, en étoit. Et nous ne pouvons pas douter qu'il n'en fut, vu la manière dont l'affirme d'Aubigné en parlant de la mort du chancelier Olivier. (1) *L'Hôpital, homme de grande estime lui succéda quoiqu'il eut été des conjurés pour le fait d'Amboise. Ce que je maintiens contre tout ce qui en a été écrit, parce que l'original de l'entreprise fut consigné entre les mains de mon père, où étoit son seing tout du long entre d'Andelot et d'un Spifame.* Il est mal aisé de démentir un homme qui doit avoir vu, à moins qu'il n'y ait un intérêt plus grand et très évident qui l'oblige à supposer un fait. Or c'est ce qui ne se rencontre pas ici, car quand l'Hôpital n'auroit pas été de la conjuration, je ne vois pas que l'affaire en fut beaucoup plus mauvaise, et il seroit toujours vrai qu'on ne le devroit point imputer au calvinisme. Je ne nie pas que les calvinistes n'y ayent eu leur bonne part, mais je

(1) Histoire universelle, 2. chap. 18.

dis qu'ils n'étoient point seuls ; j'ajoute que ce n'étoit point en qualité de calvinistes mais de mécontens. Enfin je dis que les princes du sang et tous les plus grands du royaume avoient lié cette grande partie.

Cela étant ainsi, désormais nous ne sommes pas extrêmement intéressés à justifier l'action, qu'elle soit criminelle ou qu'elle ne le soit pas, tout au plus nous ne saurions que partager le crime. Mais pour en dire ce que j'en pense, je trouve qu'elle n'est criminelle que selon les règles de l'évangile qui veut toujours que l'on souffre le mal quand on ne peut guérir que par un autre mal. La tyrannie des princes de Guise ne pouvoit être abbattue que par une grande effusion de sang : l'esprit du christianisme ne souffre point cela. Mais si l'on juge de cette entreprise par les règles de la morale du monde, elle n'étoit point du tout criminelle. Nous avons fait voir par les témoignages des auteurs du temps que cette conjuration étoit uniquement contre les Guises, oncles de la reine ; Castelnau le leur dit et le leur soutint jusques sur l'échafaut par ces mémorables paroles qui furent ouïes du roi, des reines et de toute la cour: „ Vous „ avez raison de pourchasser ma mort, c'est „ à vous pour votre tyrannie que nous en vou- „ lions. C'est sans mentir que nous sommes

„ coupables de leze-majesté, si les Guisarts
„ sont déjà rois, s'en donne garde ceux qui
„ me survivront, pour moi la mort et une meil-
„ leure vie me tirent de ce danger." Ces prin-
ces de Guise occupoient la place des prin-
ces du sang, qui voulurent la régagner en
se saisissant de leurs personnes. On ne juge
jamais de ces entreprises que par le succès.
Quand on les manque on est toujours non
seulement un fat, mais un scélérat; on mérite
la corde et le gibet, l'on ne manque pas d'ê-
tre payé selon son mérite. Au contraire quand
on réussit on est toujours honnête homme et
fort habile. Si les princes avoient reussi dans
leur dessein, qu'ils eussent tiré le roi François
II hors de tutelle, qu'ils l'eussent fait règner
par lui même, et qu'ils eussent fait faire le
procès aux Guises en bonne forme comme à
des tyrans et des concussionnaires, toute la
France et la postérité les auroit loués. Mais
parce qu'ils manquèrent leur coup, il faut que
leur nom en porte la peine, et qu'ils soient
appelés conjurateurs et conspirateurs dans
tous les siècles.

Je ne crois pas que nous devions faire un ar-
ticle particulier de la conspiration que le sieur
Maimbourg dit avoir été découverte par la
Sagne; car ce n'est qu'une suite de celle d'Am-
boise, Et elle consiste en ceci, que le roi de

Navarre et le prince de Condé, avertis que la résolution de les perdre étoit prise, formèrent le dessein de faire encore une tentative de prévenir leurs ennemis et de débusquer les Guises. Ils ne voulurent pas se trouver à l'assemblée de Melun, retirés en Gascogne et éloignés de la cour ils entretenoient des intelligences avec plusieurs grands Seigneurs du royaume, avec le connétable, avec le vidame de Chartres et divers autres, pour se fortifier contre la tyrannie des Guises. La Sague l'un des agens de cette intrigue fut assez imprudent pour révéler son secret à l'un de ses camarades d'armée ; celui-ci la découvrit au maréchal de Brissac, créature de la maison de Guise : la Sague fut arrêté et les lettres dont il étoit porteur furent lues. Le chancelier d'Antoine, roi de Navarre, fut aussi arrêté et confessa tout ce qu'on voulut. Mais en tout cela il n'y avoit rien qui fut contre le roi et contre la famille royale. Le connétable et tous les autres, à la tête des promesses qu'ils faisoient à Antoine et Louis de Bourbon de soutenir leurs intérêts et de les aider en tout, mettoient toujours cette exception.

Après la conjuration d'Amboise vient celle de Meaux, c'est ainsi qu'on appelle l'entreprise que fit le prince de Condé avec ses adhérens, de tenter d'arracher le roi Charles

IX aux tyrans de la France, comme il avoit essayé de leur ôter François II, mais comme nous serons obligés de parler de cette action quand nous traiterons des guerres, parce que ce fut l'ouverture de la seconde guerre civile, nous renverrons à cet endroit ce que nous en pourrions dire en celui-ci, et nous passerons aux assassinats qu'on nous impute. Le plus ancien que je sache c'est celui du président Minard, qui fut tué quelques jours avant qu'on menât Anne du Bourg au supplice. On prétend qu'il fut assassiné par Jaques Stuart, huguenot. On le prétend il est vrai: mais c'étoit tout, car jamais on n'a pu le prouver. On prétendit aussi que le coup avoit été fait par le bâtard d'Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, parce que le président Minart avoit obligé le cardinal de Meudon à tester en faveur du cardinal de Lorraine et au préjudice du bâtard. Ce bâtard accusé du meurtre prouva son *alibi*, c'est assez peu de chose, ou pour mieux dire c'est moins que rien : car s'il ne l'avoit fait, il pouvoit l'avoir fait faire, cependant il fut justifié, parce qu'on ne voulut pas qu'il fût coupable, quand même il l'auroit véritablement été. Jaques Stuart souffrit la question et ne confessa rien, l'épreuve étoit un peu plus violente et plus propre à tirer la vérité que celle qu'on avoit

faite sur le bâtard du cardinal, néanmoins il a fallu que Jaques Stuart en demeurât chargé, parce qu'il étoit huguenot, et qu'à quelque prix que ce fût on vouloit que les huguenots fussent auteurs du coup, afin d'augmenter la fureur qu'on avoit contre Anne du Bourg, et de précipiter sa mort. Pour augmenter les soupçons on fait dire à Anne du Bourg, sur ce qu'il prioit le président de s'abtenir d'être du nombre de ses juges, et que le président le refusoit, *Dieu vous fera bien abstenir,* comme si Anne du Bourg eût été d'intelligence avec Jaques Stuart pour assassiner le président. Ceux qui connoissent Anne du Bourg par l'histoire de sa vie et de sa mort, ne le soupçonneront jamais de cette lâcheté. Enfin les conjectures furent si foibles, que dans un temps où être suspect d'hérésie étoit un crime à brûler, on fut obligé de laisser aller Jaques Stuart comme innocent quoiqu'il fut huguenot. Néanmoins il fallut que tous les huguenots fussent chargés de ce meurtre quoiqu'on ne pût jamais découvrir l'auteur, et afin que la postérité n'en pût douter on l'a gravé sur le marbre du tombeau du président : Ce que l'on assure sans preuve, on en est quitte pour le nier. Mais véritablement quand il seroit bien prouvé qu'un huguenot auroit fait cet assassinat je ne m'en étonnerois pas fort.

Il ne seroit pas étonnant que dans un parti qu'on pousse à bout par des violences et des cruautés horribles, entre mille et mille personnes qui souffroient patiemment les persécutions, il se soit trouvé un désespéré capable de faire un mauvais coup. Si l'on ne veut autre chose, nous ne prononcerons rien, et nous abandonnerons à Dieu une chose si cachée qui n'est connue que de lui. Mais si l'on veut dire que ce fut une action concertée par tous les huguenots de Paris, et qu'ils apostèrent l'assassin pour se défaire du plus cruel ennemi qu'ils eussent dans le parlement, je m'inscrirai en faux comme contre une noire calomnie : je dirai qu'il n'est jamais permis de supposer des faits atroces sans en avoir les moindres preuves : je dirai que si les protestans eussent été capables de semblables attentats, ils avoient bien de plus beaux coups à faire que celui-ci, que le cardinal de Lorraine, le sorbonniste et inquisiteur Démochares n'étoit pas moins violens persécuteurs que le président de St. André, et qu'il étoit plus important de s'en défaire puisque l'un étoit celui qui animoit la cour, et l'autre étoit celui qui faisoit les recherches jusques dans les lieux secrets des maisons. Puisque nous en sommes sur Jaques Stuart pretendu assassin du président Minart, je crois devoir dire que

la manière dont on se défit de lui, étoit barbare, cruelle et un véritable assassinat commis contre tout droit des gens. Il fut pris à la bataille de Jarnac et mené au duc d'Anjou qui lui donna la vie. Le Marquis de Villars le reconnut, le prit et le demanda pour le tuer: (1) le duc le refusa long-temps, Stuart implora sa miséricorde par ces mots : *Ah Monsieur vous êtes un prince si magnanime et si généreux que vous ne voudriez pas souiller vos yeux et votre belle ame par un si affreux spectacle.* Mais enfin le duc vaincu par les importunités du marquis de Villars, tourna la tête de l'autre côté et dit : *et bien soit.* Sur cela on le traîna quelques pas derrière et l'ayant désarmé, le marquis le tua lui même de sang froid: c'est une action exécrable. Cet homme étoit écossois de bonne maison, brave et vaillant autant qu'il y en eût; au reste prisonnier de bonne guerre et vivant sous la bonne foi d'un grand prince. Mais dit-on, il avoit tué le connétable de Montmorency dans la bataille de St. Denis. Premièrement cela étoit incertain, le connétable mourut de quatre blessures qui lui furent faites par différentes personnes. Quand cela seroit vrai que Stuart eût tué le connétable, il l'auroit tué en homme d'hon-

1) Brantôme, *éloge* du connétable.

neur, en attaquant et en se défendant au milieu d'un combat: et sait-on sur quoi l'on frappe dans une mêlée? Pour excuser cette action lâche, le sieur Maimbourg dit que ce Jaques Stuart *étoit un de ceux qui s'étoient devoués pour faire périr les trois fameux chefs des catholiques, et qu'il avoit lâchement tué le connétable en lui appuyant par derrière son pistolet avec plus de malignité que de courage*: (1) ce récit est faux et empoisonné. Il n'est pas vrai que nous eussions des gens dévoués pour assassiner les triumvirs, et il ne sauroit produire de ce fait aucun témoin digne de foi. Si le connétable fut blessé par derrière, on n'en sauroit faire une lâcheté à celui qui le blessa, car dans une mêlée on attaque et on se défend par où l'on peut. Les honnêtes gens de ce temps là étoient plus équitables que ne l'est le sieur Maimbourg aujourd'hui. Car Brantôme nous dit expressément, *qu'aucuns tenoient que le dit Stuart ne devoit point avoir été ainsi tué pour ce sujet. Car quand on est dans une mêlée de combat furieux on n'avise point qui on frappe; ou à tort ou à travers, ni si c'est un roi, un prince, ou un grand, car chacun est là pour son écôt pour tuer, pour se défendre et se garan-*

(1) Liv. 5.

ir de la mort et acquérir de la gloire. Il
ıe trouve pas d'autre moyen de justifier cette
.ction que de la pardonner aux premiers
nouvemens de la colère d'un frère qui ne
e put retenir à la vue de celui qui a tué
on parent. Après tout il ne laisse pas de
onclure que cela ne peut être excusé. *Mais,*
lit-il, *tels coups se doivent faire à la chaude*
t non de sang froid, etc. ayant été pris en
uerre il devoit être traité en prisonnier de
uerre, ou du tout ne le prendre jamais.
On en usa de même à l'égard d'un autre
entilhomme nommé le Chastelier, qu'on tua
.ussi de sang froid après l'avoir pris pri-
onnier. Brantôme nous apprend que cette
âcheté coûta la vie à deux braves gentil-
ıommes du parti du roi, le baron d'Ingrande
t Prune. Ils demeurèrent prisonniers entre
es mains des gens du prince de Condé qui
yant appris la manière, dont ont avoit as-
assiné le prince leur maître, Stuart et le
Chastelier, firent aussi tuer ces deux pri-
onniers distingués qu'ils avoient entre leurs
nains : c'est ainsi qu'un crime en attire un
utre.

En justifiant notre parti de l'assassinat du
résident Minart, nous avons appris l'accu-
ation qu'on nous fait d'avoir aposté des
ssassins dévoués pour nous défaire des

triumvirs, qui sont le connétable de Montmorency, le maréchal de St. André et le duc de Guise. En effet ils sont tous trois morts de mort violente, et l'on veut que nous en répondions. Nous avons dit ce que nous avions à dire au sujet du connétable qui fut tué à la bataille de St. Denis dans le fort de la mêlée, et Brantôme a fait notre apologie; je passe donc au maréchal de St. André qui mourut cinq ans auparavant à la bataille de Dreux. (1) Monsieur de Mézeray nous dit, „ qu'il fut tué par un cavalier, nommé Bobigny Mézières, fils du „ greffier de la ville de Paris, qu'il avoit „ outragé en quelque rencontre." C'est un fait constant que le maréchal, tout cruel qu'il avoit été envers tant d'innocens huguenots, qu'il avoit fait périr, avoit été fait prisonnier de guerre non par deux reistres comme dit le sieur Maimbourg, mais par un gentilhomme huguenot qui lui avoit donné la vie. Et il fut tué contre le gré de celui qui l'avoit pris, par un homme auquel il avoit fait les derniers outrages. (2) Voilà ce qu'en dit Brantôme: *Sur ce, il fut pris par un gentilhomme huguenot qui, l'ayant monté en croupe derrière lui, vint un qu'on appeloit*

(1) Abrégé.

(2) Eloge de St. André.

'aubigny, à qui Monsieur le maréchal avoit ıtrefois fait déplaisir ; voire, disoit on, ›uissoit de son bien par confiscation, qui lè 'connût et lui donna un coup de pistolet par ı tête dont il tomba mort par terre. Bran- ›me ajoute que la reine fut de ceux qui ne regrettèrent pas fort parce qu'il avoit opi- ; dans un conseil secret du Triumvirat qu'il falloit coudre dans un sac et la jeter dans ;au. Celui qui a fait les additions aux mé- oires de Castelnau assure pareillement *qu'il ıt tué de sang froid par un gentilhomme ésespéré dont il avoit eu la commission.* (1) . vous voulez l'histoire plus étendue du dé- êlé qu'avoit eu avec le maréchal de St. An- ·é celui qui le tua, la voici comme la rap- ›rte d'Aubigné. (2) *Il fut pris et tué par aubigné. Celui ci avoit juré sa mort parce ı'ayant mis au service du maréchal son fils ›pelé Mézières, et de plus s'étant engagé ' grandes sommes pour le maréchal, des- ıelles Mézières faisoit souvenir quelquefois n maître : Pour se démêler du reproche et › la dette, il forma une querelle entre Mé- ères et St. Sornin. Et puis Mézières ayant é St. Sornin, il fit faire son procès et eut confiscation.* Ainsi ce Mézières n'étoit pas

1) Tom. 2. p. 82.

2) Histoire univ. liv. 2. chap. 15.

huguenot, car il avoit été au service du maréchal : et il jura sa mort parce qu'il l'avoit dépouillé de son bien par la plus honteuse et la plus infâme de toutes les supercheries. Cela est véritablement du caractère de ce maréchal, selon que nous l'ont fait voir ci-dessus Mr. de Mézeray et l'auteur des additions à Castelnau. Voilà la véritable cause de la mort du maréchal de St. André attestée ce me semble par des historiens bien dignes de foi. Mais le sieur Maimbourg tient bon contre l'autorité de ces témoins en faveur d'une calomnie qu'il débite, " que ce fut l'amiral „ qui fit faire ce malheureux coup par le con„ seil de Théodore de Beze, (1) qui étoit à „ cette bataille et avoit obligé une troupe des „ plus déterminés de son parti à se dévouer „ pour tuer ces trois grands hommes que les „ huguenots appeloient les triumvirs. „ Qu'y feroit on? quand des gens sont une fois déterminés à calomnier, il n'y a pas moyen de les en faire revenir. Mais on a lieu d'espérer que les honnêtes gens en croiront plutôt de bons auteurs et même des auteurs contemporains que la malignité d'un auteur moderne, qui a de très-bonnes raisons d'intérêt de ne dire jamais la vérité.

Je viens au plus grand coup qui fut donné

(1) Hist. du calvin. liv. 4. 1562.

en ce temps-là, c'est l'assassinat du duc de Guise commis par Poltrot, pendant que le duc assiégeoit Orléans, l'an 1562. Ce fait est bien prouvé et connu de tout le monde. Poltrot étoit huguenot, il a persévéré jusques à la mort dans sa religion, il a confessé qu'il avoit entrepris ce coup pour le bien de sa religion et parce que le duc de Guise en étoit le persécuteur. Nous n'avons rien à dire là-dessus, et cela prouve très bien qu'il a été possible qu'entre nous il se trouva un fou, un entêté, un homme rempli d'un zèle ignorant, indiscret et cruel, qui se soit persuadé qu'il étoit permis, particulièrement en temps de guerre ouverte, de se défaire du chef des persécuteurs de l'église par toutes sortes de voies sans en excepter l'assassinat. Nous avouons que ce misérable étoit aveuglé, qu'il erroit dans son principe, qu'il peut y avoir des fous de toutes sortes de religions, et que ce qu'il fit étoit une méchante action. Mais pour un assassin que l'on trouve entre nos huguenots, j'en produirai cent du milieu des zélés catholiques, ardens défenseurs de la foi. Je produirai Morevel appelé le tueur de Charles IX, Montesquiou, Jaques Clément, Jean Chastel, Ravaillac. Je produirai les assassins qui ont assassiné par deux fois Guillaume prince d'Orange, et ceux qui s'étoient dé-

voués pour assassiner Elisabeth, reine d'Angleterre. Je produirai tous les assassinateurs de la journée de la St. Barthelémy et de toutes les autres journées semblables : qu'on nous passe tous ces gens là et nous passerons notre Poltrot. Pour moi je ne m'étonne pas que dans un parti composé de tant de gens, contre lesquels le sieur Maimbourg avoue que les parlemens rendoient des arrêts coup sur coup pour les faire poursuivre et massacrer partout comme des bêtes féroces, et qu'on assassinoit en tous lieux sans forme de procès, il se soit trouvé un désespéré capable de faire un mauvais coup : je m'étonne au contraire qu'il ne s'en soit pas trouvé davantage, et je prétens qu'on doit tirer un favorable préjugé pour nous de ce que, dans un temps où tout étoit plein de scélérats, il n'y en ait pas eu plus entre nous capables de faire de ces sortes d'attentats. On veut rendre tout le corps responsable du fait de Poltrot, c'est la dernière de toutes les injustices! Ou il faut que l'on nous réponde de tous les crimes abominables qui ont été commis par des particuliers catholiques romains. On nous cite les vers qui ont été faits à sa louange, on nous dit qu'il y avoit des gens qui le mirent dans leur ruelle et qui en faisoient leur saint. Ce sont là des preuves de la foiblesse de l'esprit humain, nous

jugeons

jugeons des actions par ce qui nous en revient ; la plus belle action qui nous ôte les biens et l'honneur passe chez nous pour un crime, le plus grand de tous les crimes trouve des protecteurs entre ceux qui en retirent de l'utilité. Je suis persuadé que tout le parti huguenot fut bien aise de voir son ennemi mort : mais je suis persuadé aussi que les sages et les plus honnêtes gens regardèrent cela comme une trahison dont ils goûtoient bien le fruit, mais dont pour rien au monde ils n'eussent voulu être les auteurs. Si l'on nous veut faire une affaire de ce que quelques huguenots d'entre le vulgaire jugeant du fait de Poltrot selon leurs passions et selon leur intérêt l'ont approuvé, qu'il nous soit aussi permis de faire une affaire à l'église romaine de ce que le pape Sixte V lui même a fait le panégyrique de Clément assassin d'Henri III, et de ce que à Rome on a fait de Garnet, qui voulut assassiner tout d'un coup le roi d'Angleterre et le parlement, un martyr et un saint. Je ne sais point qu'on ait fait imprimer d'apologie pour l'action de Poltrot, mais je sais bien qu'un jésuite sous le nom de *Franciscus Vérona, Constantinus*, en a écrit une pour Jean Chastel qui voulut assassiner Henri IV, et pour Clément assassin d'Henri III.

Je sais qu'un autre sous le faux nom *d'Andreas Eudemono Johannes Cydonius*, a fait imprimer l'apologie de Jean Garnet et des autres parricides anglois. Il seroit de la prudence de ces Messieurs de ne nous pas prendre par ces endroits-là, car nous avons de quoi leur rendre terriblement le change, au triple et au quadruple. Enfin au sujet de l'action de Poltrot nous nions que l'amiral, Soubize, la Rochefoucault, Bèze ou quelque autre personne distinguée y ait eu aucune part, et en ait été complice. Rien ne nous sauroit mieux instruire là-dessus que le procés même de ce Poltrot. Nous l'avons tout entier et très fidèlement conservé dans le second volume de notre histoire ecclésiastique: je ne connois personne qui se soit inscrit en faux contre les actes qui sont apportés sur cette affaire. Il est vrai qu'on y voit une première déposition de Poltrot faire en présence du roi, de la reine, et d'un grand nombre de grands seigneurs dans laquelle il charge l'amiral, la Rochefoucault, Bèze et ses compagnons. Mais on y voit aussi la réponse de l'amiral qui réfute ces fausses dépositions de Poltrot. On y voit que l'amiral demande avec instance que le dit Poltrot lui soit confronté; on y voit de *plus* que ce malheureux transféré à Paris, se *dédit* de tout ce qu'il avoit déposé devant la

reine, en ces termes, *A dit, le dit Poltrot, que la première déposition par lui faite devant la reine mère étoit toute fausse*, (1) *et qu'il avoit icelle faite d'autant qu'il craignoit d'être tué par plusieurs hommes serviteurs et domestiques de monsieur de Guise qui le suivoient allant chez la reine, et qu'il avoit fait la dite confession pour prolonger sa vie. Quant au sieur amiral dit le dit Poltrot, que la ditte première confession est toute fausse, excepté que le dit sieur amiral lui bailla vingt écus, et depuis cent écus pour avoir un cheval; mais ne lui a, le dit sieur amiral, fait promesse, ni d'or ni d'argent: et tout ce qu'il a parlé du sieur de Feuquières, et du sieur de Brion et de monsieur l'amiral est faux.* Ce qui confirme extrêmement cette dernière déposition c'est que l'amiral avant que d'en avoir aucune connoissance dans les réponses qu'il fait à la première déposition, avoue de bonne foi qu'il a donné une fois vingt écus à cet homme: ce qu'il auroit bien pu nier. Il auroit pu ne pas avouer non plus qu'il eut envoyé ~~Poltrot au camp du duc de Guise~~ pour y servir d'espion et lui en rapporter les nouvelles, car cela étoit capable de faire naître des soupçons contre lui. Enfin il eut pu se passer d'avouer si sincèrement à la reine que

(1) *Hist. eccles. liv. 6. p. 310.*

bien qu'il n'eut en façon du monde trempé dans la mort du duc de Guise, cependant il ne pouvoit être fâché que cette mort ne fut arrivée, parce qu'il la regardoit comme un grand bien pour la religion et pour l'état; mais cette conduite si naïve, qui ne déguise pas même les choses qu'il pouvoit dissimuler sans crime, découvre le fond de sa sincérité, et font voir que ce grand homme n'étoit pas capable de mentir, non pas même pour conserver son honneur. Il est vrai que Poltrot ayant été mis sur la torture après cette rétractation, il retourna à sa première déposition et chargea l'amiral. Mais il l'avoit bien promis, „ car il dit qu'il diroit tout ce qu'on voudroit „ à la question, mais quand il sera au sup- „ plice de mort qu'il dira le contraire. „ Il est vrai encore que dans la suite il revient à charger l'amiral, parce qu'on le vouloit ainsi, et que la torture étoit toujours prête pour le démembrer en cas qu'il se fut rétracté une seconde fois. Mais tout le corps de ses dépositions est si destitué de bon sens et porte si fort les caractères d'un esprit troublé que l'on ne peut asseoir aucun jugement sur ce qu'il dit. Et c'est ce qui me persuade que dans cet homme il y avoit plus de cette noire mélancolie qui trouble le cerveau et fait concevoir de funestes desseins, que de cette ma-

lignité qui fait entreprendre de noirs attentats par mépris de Dieu et de ses lois. Je ne doute pas que ce malheureux ne crut de bonne foi faire un grand service à Dieu. Par là je ne prétends pas l'excuser, ni en faire un saint comme on accuse quelqu'un des nôtres d'avoir fait; je sais qu'on est responsable des fautes de son esprit aussi bien que de celles de son cœur, que nous errons volontairement et que l'erreur n'excuse pas le crime.

Il se trouve entre les écrivains catholiques romains quelques auteurs qui sont assez équitables pour décharger la mémoire de l'amiral de cette lâcheté, mais ils ne veulent point faire de quartier à Théodore de Bèze. Cest lui, disent-ils, unanimèment, qui a inspiré à Poltrot ce furieux dessein; et c'est dans cette vue que le sieur Maimbourg dit de lui qu'il étoit *cruel, sanguinaire, toujours prêt à inspirer les plus noirs et les plus sanglans attentats.* Il ne devroit point être permis d'avancer de ces sortes d'accusations sans preuves et sur des faits absolument supposés, tel est celui-ci, que Bèze ait inspiré à Poltrot le dessein de tuer le duc de Guise. Il est vrai que dans sa première déposition il l'avoit chargé, mais dans les suivantes il l'a déchargé et y a persisté jusqu'à la mort: *quant à Bèze a dit le dit*

Poltrot que cela est faux. Ce fut après s'ê
tre fait relire sa première déposition. En
suite il fait une seconde confession générale e
ajoute; *Quant à Bèze et son compagnon l
feu sieur de Brion, et le sieur de Feuquières
ils ne lui parlèrent jamais de ce qu'il a di
par sa première confession.* Enfin dans la der
nière confession qu'il fit devant le premie
président et qu'il répéta en abrégé sur l'écha
faud, il décharge expressément et l'amiral e
Bèze. Si ce qu'il a dit en faveur de l'amira
est capable de le justifier, pourquoi ne fe
roit-on pas la même grace à Théodore d
Bèze? Le moins que l'on en peut conclur
en sa faveur, c'est que la déposition de Po
trot ne l'accuse ni ne l'excuse, à cause qu'ell
est pleine de contradictions.

La mort du duc de Guise nous a tenu long
temps parce qu'on en fait une grande affair
J'avoue que celle de l'abbé de Gastines et d
conseiller Sapin me font bien plus de com
passion; c'est une de nos cruautés et de no
perfidies qu'on exagère avec des termes odieu;
Baptiste Sapin, conseiller au parlement d
Paris, et Jean de Troyes, abbé de Gastine
allant en Espagne, furent pris prisonnie
par un parti du prince de Condé et amenés
Orléans. « Là, sans avoir égard à la quali
» des personnes, etc., ni au droit des gen

» ni au respect qu'il devoit à son roi, dont » ces prisonniers étoient ambassadeurs, le » prince fit pendre dans la place de l'Etape » et le conseiller et l'abbé. » On auroit pu dire plus simplement que ces deux honnêtes gens périrent par le malheureux droit de représailles. Je plains leur sort et si nous pouvions les ressusciter aujourd'hui, nous le ferions de bon cœur. Mais il faudroit aussi qu'on nous rendit mille et mille aussi honnêtes gens qu'eux, qui ont été pendus ou assassinés, brûlés et déchirés sans aucune forme, contre toute justice, contre le droit des gens, et même contre les lois de la nature. Pour ce seul abbé de Gastines, conseiller au parlement, nous voudrions aussi qu'on nous rendit *ces cinq conseillers du parlement de Toulouse qui furent pendus en robes rouges à un orme dans la cour du palais*. C'est Monsieur de Mézeray qui nous apprend ce fait sur l'année 1572. Cela est bien comparable aux faits de Monluc, du duc de Montpensier et du connétable, qui ont fait pendre des milliers de personnes, de gentilhommes, de braves, de gens de robe, de lettres, en un mot des gens de tous âges, de tous sexes, de toutes conditions et de tous caractères! C'est une cruauté, je l'avoue, de faire périr des innocens pour les fautes des coupables; mais c'est une

cruauté nécessaire pour sauver les autres innocens. Si le prince n'eut fait cette sévère justice, il ne seroit tombé aucun de ses amis entre les mains des Guises qui n'eut été pendu. Tous les historiens rendent témoignage au prince de Condé d'avoir été débonnaire autant que brave, d'avoir eu en horreur les violences. Il s'en fit une très-grande sans doute en commandant cette exécution, au lieu qu'on s'étoit fait un plaisir dans la prise de Rouen d'y pendre deux des plus honnêtes hommes qui fussent alors, dont l'un étoit président et chef de la justice: on peut voir les éloges que le Laboureur leur donne. (1) Il n'est pas étonnant que l'on ait été un peu fâché à Orléans de ce qui s'étoit fait à Rouen, et qu'on ait expié par la mort de deux hommes le sang de tant de gens massacrés.

---

(1) Additions, Tom. 1. p. 878.

CHAPITRE XVI.

Apologie pour les réformés au sujet des séditions et des cruautés dont on les accuse : que nous avons condamné les briseurs d'images : réflexions sur les cruautés dont on nous accuse ; deux affaires de Nismes que le sieur Maimbourg confond. Fausse accusation de sédition contre ceux de Nismes de l'an 1650. *Emeute de Popincourt : grande infidélité et malignité du sieur Maimbourg là dessus.*

Le sieur Maimbourg, comme tous les autres auteurs de son parti qui ont écrit l'histoire du siècle passé, revient souvent à ces séditions populaires dans lesquelles les images ont été brisées, les églises pillées et les autels profânés, c'est pourquoi il est juste que nous nous y arrêtions un peu. Nous pourrions nous justifier en quatre mots en désavouant toutes ces actions et en déclarant qu'on ne les doit pas imputer au calvinisme. Si ce n'est qu'on trouve juste d'imputer à la théologie et à la philosophie tous les abus que

l'on fait de leurs principes. Le notre est que les images sont défendues de Dieu, que le culte qu'on leur rend est une véritable idolâtrie, et que rien de plus honteux et de plus scandaleux à la religion n'a été introduit dans le christianisme. Mais il ne s'ensuit pas de là que des gens sans caractère, sans autorité, sans vocation contre la volonté des magistrats, au mépris de l'autorité du prince soient en droit de s'emparer des églises, de briser les images et de renverser les autels : quelque bon que soit un parti, il est certain que ces actions doivent passer pour un parti de fureur. Ce n'est point par complaisance que nous disons cela aujourd'hui, nous l'avons dit de tout temps, nous l'avons dit quand nous avions les armes à la main, dans un temps où de part et d'autre on ne disoit et on ne faisoit guères de choses par complaisance. Nos propres historiens en rapportant ces actions, les traitent d'emportement et de séditions populaires. Ils blâment ceux qui les premiers se saisirent de quelques églises pour y (1) prêcher sans le consentement du magistrat. *Le colloque de Poissy*, dit l'un d'eux, *donna telle hardiesse à ceux de la religion presque partout le royaume, joint que les états d'Orléans avoient requis des temples*

(1) Hist. eccl. liv. 5. p. 741.

que plusieurs impatiens et indiscrets quelques remontrances qu'on leur sçut faire , se saisirent de quelques couvens et autres églises en divers endroits du royaume. Et même il dit incontinent après qu'on envoya à Orléans Claude du Moulin , ministre de Fontenay , exprès pour exhorter ceux de la religion de ne se saisir d'aucune église des catholiques romains. Voici comme il parle de l'entreprise de ceux d'Autun qui voulurent abattre les images. (1) *Certains étourdis , ou quoiqu'il en soit , menés d'un zèle indiscret et mal réglé commencèrent à Autun d'abattre les croix et les images des lieux publics de jour et de nuit , et déjà etoient tout prêts de se saisir des temples de la religion romaine quand les curés* convertis et protestans , *étant de retour, remontrèrent vivement au peuple que ce n'étoit pas à eux d'entreprendre une telle chose sans l'autorité du magistrat , et que quant à eux ils leur déclaroient qu'ils n'approuveroient jamais tels actes ni ceux qui les commettroient.* Il maltraite encore bien davantage les briseurs d'images de la ville d'Agen ; il les traite de *canailles et de garnemens.* Dans le même temps les nôtres firent tout ce qui fut possible pour arrêter ces violences. Un synode de la province de Guyenne assemblé à

(1) Voi. la même . la conversion de ces curés , p. 784.

St. Foi ordonna, (1) *qu'on useroit de censures plus expresses que jamais, pour reprimer toute insolence, attendu que les vraies armes et forces de la religion étoient spirituelles, étant l'office des magistrats et non des particuliers d'ôter les marques de l'idolâtrie.* J'avoue que cela ne put empêcher qu'on ne fit des désordres ; (2) mais toutes nos églises en corps les condamnèrent. *Les ministres et députés des églises en écrivirent bien aigrement par Blereaux, député de Bordeaux, aux églises de Guyenne, avertissant toutes gens de bien de se séparer de telles gens rebelles au roi et contempteurs des censures de l'église.* Enfin ces actions de violence ont été publiquement et authentiquement désavouées par les avis des députés et des ministres des églises réformées de France, étant en cour quand l'édit de Janvier fut accordé. Voici ce qu'ils disent. (3) *Par le second article il est défendu d'abattre les images, de briser les croix et de faire aucun acte scandaleux. Il faut obéir comme aussi il a été ordonné dans les synodes ci-devant tenus, car*

---

(1) 1561, p. 804.

(2) Pag. 805.

(3) Avis et conseils des ministres députés, etc Hist. eccles. liv. 4. p. 634.

l'office du ministre est d'abattre les idoles du cœur des hommes par la prédication de la parole de Dieu, et non autrement. Et la vocation des personnes privées ne s'étend pas plus avant que de prier Dieu qu'il inspire tellement les rois et les princes qu'ils s'emploient à avancer sa gloire et à abatttre toute idolâtrie. Voilà précisément la religion du calvinisme sur ce point là : s'il s'est fait quelque chose par les calvinistes d'opposé à celà, il ne s'en faut pas étonner, car tous les jours il arrive aux gens d'agir contre les principes de leur propre religion. Mais aussi nous n'avons pas manqué à châtier de tout notre pouvoir ceux qui se sont rendus coupables : nous les avons déférés aux magistrats et nous n'avons témoigné aucun chagrin qu'on ait pendu les principaux auteurs de ces séditions pour en faire des exemples. Je dis la même chose des briseurs d'images de Flandres et des Pays-bas. C'étoient des troupes de mutins désavoués de tous les honnêtes gens, la plûpart papistes qui émouvoient ces séditions afin de piller et de s'enrichir. Les protestans confédérés les faisoient pendre eux-mêmes quand ils en pouvoient être maîtres. (1) *Les nobles confédérés*, nous dit Meteren, *voulurent aussi montrer qu'ils n'étoient point bri-*

(1) Hist. des Pays-bas, liv. 2. fol. 49. Livre 3. fol. 51.

seurs d'images, mais qu'ils vouloient tenir la promesse qu'ils avoient faite à la régente et partant ils en firent prendre et pendre plusieurs partout. Ce que dit encore le même auteur est très-considérable; *que de tant de briseurs d'images qui ont été mis sur la question, jamais on n'a pu tirer de pas un qu'ils eussent été poussés à cela par des réformés ou gueux.*

C'est assez pour faire voir que nous ne prenons point ces gens-là en notre protection et ne les reconnoissons point pour vrais réformés. Il est pourtant nécessaire de dire ici deux choses : la première, qu'en beaucoup de lieux les moines et les prêtres, la nuit, ont eux mêmes abbattus leurs propres images, afin d'émouvoir sédition contre les huguenots comme auteurs de ce désordre. Les prêtres de Rouen, diverses fois, abattirent leurs images l'année 1559, pour charger de ce crime les réformés. Le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, fut souvent occupé à les relever en grande cérémonie. Enfin un moine de l'hôpital fut convaincu d'avoir rompu les images du cimetière de St. Maur, (1) mais parce qu'il avoit fait cela avec bonne intention on ne lui fit aucun mal. Les inquisiteurs dans les Pays bas firent la

(1) Hist. ecclés. liv. 2. p. 199.

même chose, et même ce vénérable cardinal de Granvelle, (1) évêque d'Arras, fit briser la nuit un grand crucifix de pierre qui étoit au lieu où l'on mettoit les pendus. L'autre chose que je voulois dire, c'est que si durant la violence des troubles quelques uns se sont laissés aller à briser les images, c'est bien peu de chose en comparaison de ce que l'on faisoit contre nous. On nous brûloit, on nous écarteloit, on nous démembroit, on rasoit nos maisons, on égorgeoit à nos yeux nos femmes et nos enfans, on abattoit cruellement les images vivantes de la divinité. Il n'est pas fort étonnant qu'on ait quelquefois perdu patience et qu'on se soit vengé sur du bois, sur de la pierre et sur des couleurs.

On nous objectera sans doute que nous ne devons pas compter les brisemens des images pour un payement des cruautés que l'on exerçoit contre nous, parce que nous rendions bien cruautés pour cruautés, et le pillage des églises par-dessus. Il faut donc dire quelque chose de ces cruautés pour répondre à cette objection. Le sieur Maimbourg employe plusieurs pages dans le quatrième livre de son histoire, à dépeindre ces cruautés, et il se sert de tous les termes les plus forts

(2) Meteren, liv. 3. fol. 51.

que l'on peut employer pour en faire un portrait affreux. » Je n'entreprendrai pas, *dit-* » *il*, de raconter et de bien exprimer ici les » abominables excès d'impiété, de sacrilège, » d'impureté, d'avarice, de barbare cruauté » et de tous les crimes les plus exécrables, » que commirent dans ces villes et aux envi- » rons à la campagne ces furies déchaînées, » *etc. Il ajoute*, qu'après avoir tout désolé » par le fer et par le feu, ils massacroient » de sang froid et contre la foi donnée leurs » plus illustres prisonniers, ils tourmentoient, » bourreloient, déchiroient, et enfin faisoient » mourir une infinité de catholiques et surtout » de religieux et de prêtres par des supplices » inouïs et de nouveaux genres de mort que » les tyrans les plus barbares, et les persé- » cuteurs les plus inhumains du nom chrê- » tien n'avoient jamais pu inventer." Sur cela, premièrement je dis que ce sont ici les excès et les exagérations ordinaires de l'éloquence de notre orateur. Il ne sauroit prouver qu'on ait fait mourir une infinité de catholiques, ou nous prouverons qu'on a fait mourir cent infinités de huguenots. Car il est certain que les catholiques ont fait périr cent huguenots contre un papiste que les huguenots ont tué. Il ne sauroit non plus prouver que pour faire mourir les catholiques,

on ait inventé des supplices d'une cruauté nouvelle et inouïe: le soldat tuoit, précipitoit, massacroit, pendoit tout au plus. Ce ne sont point des supplices cruels et inouis, c'est son parti qui exerçoit ces cruautés inouïes, qui ouvroit les hommes tout vivans, qui les démembroit avant que de les avoir tués, qui arrachoit les enfans du ventre des femmes, qui les empâloit toutes vives, qui brûloit les gens à petit feu, qui leur arrachoit les yeux, et le cœur pour le manger. Je dis en second lieu, que ces cruautés se faisoient par représailles, et que nous n'avons pas rendu la centième partie de ce que nous avons reçu. Nous avouons que ce droit de représailles n'est point du tout conforme aux loix de l'évangile. C'est une cruauté et une injustice de rendre le mal pour le mal, et surtout de faire souffrir des innocens parce qu'un parti opposé a tué d'autres innocens. Mais la guerre et ses loix ne veulent point suivre les règles de Jesus-Christ. Ceux qui ont excité ces guerres qui nous ont poussés à bout, et qui les premiers ont commencé la querelle en rendront compte à Dieu. J'ajoute à tout cela que bien que ces cruautés fussent des représailles nous ne les avons point approuvées, tous les sages de notre parti les ont condamnées et s'y sont opposés. Ceux qui les ont exercées étoient des

impies et des gens sans religion que l'église romaine elle même nous avoit donnés. Par exemple on nous veut rendre responsable des cruautés qu'a faites le baron des Adrets qui faisoit sauter les prêtres de dessus les tours en bas. Il n'y a point de justice à cela, ce baron étoit un papiste mécontent qui pour se venger du duc de Guise changea de religion et de parti, et qui ne fut que peu d'années de la religion. Car il retourna incontinent à la religion romaine qui nous l'avoit prêté à notre honte, et son fils fut l'un des plus cruels massacreurs à la St. Barthelémy. Au reste je suis bien aise que le sieur Maimboug avoue lui même. » Que ces cruautés firent tant d'hor-
„ reur même, à l'amiral et au prince de Con-
„ dé qui l'avoit fait son lieutenant dans ces
„ provinces, qu'il envoya gouverneur en sa
„ place dans Lyon le sieur de Guise. Ce qui
„ fut cause que le même dépit qui avoit fait
„ passer cet homme sans religion du parti
„ catholique dans celui des huguenots, le fit
„ repasser du huguenotisme et de la rébel-
„ lion, dans l'église dont il étoit sorti, et dans
„ le service du roi." On avoue donc que nous n'aimions pas les cruautés et que nous ôtions les gouvernemens et le commandement à ceux *qui* les exerçoient : au lieu que dans l'autre *parti*, on donnoit les grandes récompenses et

les bâtons de maréchal de France à la cruauté. Monluc sur la fin de ses jours ne fut honoré du bâton de maréchal de France que pour reconnoissance des barbaries qu'il avoit commises dans la province de Guyenne. On n'étendoit le pouvoir des gouverneurs qu'à proportion de ce qu'ils savoient bien massacrer les huguenots. Je voudrois bien que le sieur Maimbourg nous put tirer de l'histoire de son parti un exemple à celui que lui même nous a fourni de l'amiral qui chassa de Lyon le baron des Adrets, à cause de ses cruautés. Cette action de l'amiral ôte toute croyance à ce qu'il dit de ce même amiral sur l'année 1568, qu'il fit d'horribles cruautés au Poitou. C'est une calomnie, il n'y avoit rien de si opposé à son naturel que cela. S'il a fait faire quelques exécutions, elles ont été en très-petit nombre, et il y a été forcé par la justice et par la nécessité.

Le sieur Maimbourg n'avoit pas garde d'oublier l'affaire de Nismes qui fut effectivement une espèce de massacre commis par les nôtres, poussés à cela par les cruautés que l'on exerçoit contr'eux. Nous désapprouvons cette action comme les cinq cents massacres qui ont été faits des nôtres par les catholiques romains. Il est vrai qu'il y eut bien quinze bourgeois et *environ* trente soldats tués dans ce

tumulte. Il est vrai aussi que Jean de Peberan, grand vicaire et archidiacre de l'évêché, fut du nombre de ceux qui furent tués et jetés dans un puits. Mais le sieur Maimbourg qui se mêle d'écrire l'histoire ne sait point du tout celle-ci. Il confond la sédition de Nismes qui arriva en 1567 avec ce qui arriva en 1569, quand les huguenots se rendirent maîtres de cette ville par le canal d'un ruisseau qui traverse la ville. Voilà les deux histoires bien distinctes. La première aventure arriva après la conjuration de Noyers contre le prince de Condé. Le prince, échappé par miracle de ce péril, se sauva à la Rochelle et de là donna le signal à tous ceux du parti protestant pour prendre les armes. Les protestans de Nismes étoient les plus forts en nombre dans la ville; on leur avoit depuis peu fait quelques violences, on les avoit privés depuis la paix de 1563 du premier consulat que l'édit avoit laissé aux réformés, la garnison qui occupoit le château faisoit les consuls par pure violence au préjudice du privilège des bourgeois, qui avoient droit de les nommer à la pluralité des voix. Outre cela il y avoit une grande division dans la ville entre les Albenas et les Calvières, qui étoient les principales familles, pour des injures particulières. Sur ces entrefaites le seigneur de Florensac de la

maison d'Uzez, apporta l'ordre du prince de Condé de prendre les armes à tous ceux qui voudroient mettre leur vie et leur conscience en sûreté. Sur cet avis toute la ville s'émut, le dessein de prévenir les catholiques romains fit prendre les armes aux huguenots, et dans cette action il mourut quarante ou cinquante personnes. C'est un grand miracle que la chose n'alla pas plus loin, car quand un peuple est en fureur, il ne sait plus de quelle religion il est et il ne respecte personne. Les sages du lieu firent tout ce qu'ils purent pour arrêter le cours de cette fureur. Le consistoire députa un ministre et un diacre pour prier les chefs de cette faction de renoncer à cette furieuse entreprise. Le sieur de Servas de la religion, qui étoit gouverneur, s'y opposa autant qu'il put et la désapprouva : on sauva l'évêque, et le Sénéchal de Nismes mit l'avocat et le procureur du roi et trois chanoines en lieu de sûreté. Tous les autres ecclésiastiques furent aussi sauvés à l'exception du grand vicaire et du secrétaire de l'évêque. Ainsi c'est à quoi se réduit ce grand nombre de chanoines et de prêtres qui furent martyrisés à ce que dit le sieur Maimbourg. En supposant des martyrs où il n'y en a pas, il est aisé de faire beaucoup de martyrologes. Il est vrai aussi que le premier consul catholi-

que romain y fut tué, mais il ne s'appeloit pas Messire Robert de Georges comme l'appelle le sieur Maimbourg : c'étoit un nommé Guy Rochette, docteur en droit. Ainsi ceux qui ont consulté les archives de Nismes pour le sieur Maimbourg l'ont très-mal servi ; car ce que nous venons de rapporter est ce qu'on en a trouvé dans les archives. Le parlement de Toulouse punit comme il put cette action; il rendit un terrible arrêt par lequel il condamnoit à la mort cent habitans de la ville de Nismes et à deux cents mille livres d'amende: il ordonnoit qu'on raseroit les maisons des principaux mutins et qu'on y érigeroit des pilastres sur lesquels on écriroit leur condamnation pour immortaliser la peine de la sédition ; mais la guerre empêcha que cet arrêt ne fut exécuté.

L'autre aventure que le sieur Maimbourg confond avec celle-ci arriva en 1569, Les habitans de la ville de Nismes étoient sortis pour se trouver à la bataille de Montcontour. Après la perte de la bataille ils retournèrent chez eux, et trouvant les portes fermées et leurs maisons occupées par les catholiques romains, ils trouvèrent moyen de rentrer en rompant les grilles de l'aqueduc, et se rendirent les maîtres de la ville. Il y a bien apparence que ce ne fut pas sans effusion de sang de part et

d'autre, mais il ne se trouve point qu'il y ait eu de massacre ni d'ecclésiastiques, ni d'autres. Il est clair que ces deux actions sont purement militaires et de la nature de celle qui se fit à Toulouse dans la première guerre de 1562. Le prince de Condé avoit envoyé l'un de ses capitaines pour se rendre maître de Toulouse, les réformés à la sollicitation de ce prince firent leurs efforts pour cela, ils se mirent en défense dans la maison de ville, ils battirent, ils furent battus. Mais enfin ils furent vaincus, chassés de la ville, et l'on en fit un si grand carnage et une si horrible justice que Monluc lui-même avoue n'avoir jamais tant vu sauter de têtes. Les réformés de Nismes furent plus heureux que n'avoient été ceux de Toulouse; s'ils avoient manqué leur entreprise, on ne se seroit pas contenté d'en faire mourir quarante ou cinquante; il ne seroit peut-être pas resté un huguenot dans cette ville.

A propos de la ville de Nimes il est bon de justifier aussi les réformés de cette ville d'une sédition de plus nouvelle date, dont le sieur Maimbourg les accuse. A la fin de son histoire du calvinisme, pour prouver que le roi avoit très grande raison de révoquer tous les édits de pacification, *il dit que nous avons souvent contrevenu à ces édits par* des entreprises très

criminelles contre l'autorité du roi, même de nos jours; et il cite en marge, *séditions des huguenots à Nimes, en* 1670. Il est assez bon de savoir cette histoire pour entendre ce que le sieur Maimbourg appelle sédition. Un nommé le sieur Conte, secrétaire du roi, en mourant laissa de grands biens et un fils unique sous la tutelle de son frère et de son beau frère. Ces tuteurs laissèrent aller cet enfant au collège de la ville dont la moitié des régens étoient Jésuites; ces bons pères qui sont pour le moins autant altérés du bien d'autrui que du salut des ames, travaillèrent à corrompre cet enfant pour se rendre maîtres de sa personne et de son bien. Un jour ils supposèrent que ce petit garçon leur avoit déclaré qu'il vouloit aller à la messe, et sur cela ils le firent enlever et le menèrent à la maison de l'évêque. Les oncles tuteurs s'en allèrent à l'évêché et redemandèrent l'enfant, on le leur refusa. Après plusieurs refus ils portèrent leurs plaintes devant le Présidial et prouvèrent le rapt et la subornation. Il est clair que l'action des Jésuites et de l'évêque étoit formellement contre les édits, principalement à cause de l'âge du petit garçon qui n'avoit que douze à treize ans. Cependant le présidial intimidé par l'évêque et composé de conseillers la plupart de la religion romaine, refusa de rendre justice. Les tuteurs

voyant

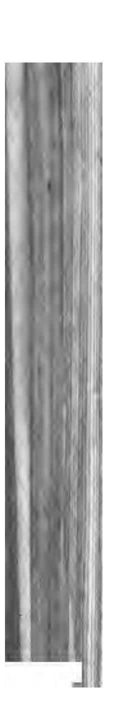
voyant ce refus s'en allèrent encore une fois à l'évêché, parlèrent à l'évêque, redemandèrent l'enfant, l'évêque le refusa encore. Étant sur cette contestation, les oncles entendirent l'enfant dans la chambre voisine, l'ayant ouverte, sitôt que le petit garçon les vit, il courut se jeter entre leurs bras et protesta qu'il vouloit vivre de la religion. Les tuteurs conjurèrent encore une fois l'évêque de leur permettre d'emmener l'enfant; l'évêque s'y opposa fortement, et appela ses domestiques pour s'y opposer : les oncles eurent pourtant le bonheur et la vigueur de tirer cet enfant des mains des valets de l'évêché et l'emmenèrent. Sur cela l'évêque cria à la sédition, se retira à Beaucaire comme s'il n'eut pas été en sûreté à Nîmes; il fit faire de grandes informations de la violence qu'il avoit soufferte; ceux de la religion informèrent de leur part, et de part et d'autre on députa au roi. Le roi mit cette affaire entre les mains du lieutenant général, et de Mr. de Breteuil, intendant de la généralité. Ces deux Messieurs ne trouvèrent aucun mal dans la conduite de ceux de la religion, par leur avis l'enfant demeura entre les mains de ses tuteurs, le roi ordonna à l'évêque de retourner à Nîmes, et abolition fut accordée à ceux de l'une et de l'autre religion. Ce qui fut enrégistré *dans* la chambre de l'édit de la pro-

vince à la requête non des nôtres mai
procureur-général de la chambre. Voi
qu'on appelle une sédition qui nous ren
dignes des faveurs de Sa Majesté.

Je pense avoir examiné toutes les ac
tions particulières de séditions et de cru
que nous impute le sieur Maimbourg ex
celle de St. Médart et du lieu appelé le
triarche. Il faut voir ce que c'est. Ce f
l'année 1561 que les réformés prêchoient
bliquement à Paris par la permission
reine sous la protection du maréchal
Montmorency qui en étoit gouverneur,
l'amiral de Chatillon qui y étoit présent.
des lieux où ils prêchoient s'appeloit le
triarche, situé assez près de l'église d
Médart dans le fauxbourg de St. Marceau
sieur Maimbourg dit que l'on sonnoit le
ches dans cette église de St. Médart pou
vêpres, (1) que là-dessus *les calvinistes
tant de leur prêche tout en furie attaq
l'église, rompent les portes qu'on avoi
mées, y entrent en foule les armes à la m
frappent à droite et à gauche indifférem
sur tout ce qu'ils rencontrent, renversen
terre prêtres, laïques, femmes et enfans
sent et mettent en pièces autels, images
bleaux, bancs et chaires, et s'efforcent de*

(1) Hist. du Calv. liv. 3.

-e le feu au clocher pour y bruler ceux qui 'y étoient sauvés. Et après un si bel exploit entrent comme en triomphe dans la ville, mmenant avec eux trente à quarante prison- iers qu'ils avoient faits dans ce tumulte. En- ore si ces Messieurs dans leurs romans étoient ussi prudens que les auteurs de nos romans l'aujourd'hui, ils garderoient le vraisembla- le. N'est-il pas bien apparent que pour le ruit des cloches, sans autre sujet, des gens sans utre forme se jètent dans une église, tuent, risent et massacrent tout? Cela n'est-il pas ien imaginé que des gens sans caractère de uge, fassent des prisonniers dans une sédi- ion? Voici donc l'aventure ainsi qu'elle se passa véritablement. Pendant que les réfor- nés prêchoient, les prêtres et les marguil- ers de St. Medart par une partie faite se di- 'ertissoient à faire sonner toutes leurs cloches ifin que le prédicateur huguenot ne fut pas intendu et que cela causât quelque sédition, iinsi qu'il arriva. Un seul homme, nommé Pasquot, sorti du Patriarche, entra dans l'é- glise de St. Médart par une petite porte et pria les prêtres d'interrompre ou de diminuer leur sonnerie pour quelque temps. On lui ré- pondit selon la civilité qui s'observoit alors entre les deux partis. Pasquot, un moment après, fut suivi de quelques étourdis qui par-



Maiot, fit ce qu'il put pour arrêter l
ple et en effet il en retint la plus gran
plus considérable partie : et ce ne furen
les huguenots qui forcèrent les portes
glise de St. Médart, ce furent le pré
la connétablie, appelé Rougeoreille,
Jardins, lieutenant criminel de robe c
que le maréchal de Montmorency avoi
mis pour empêcher qu'aucun trouble n
à l'occasion des assemblées des réforn
furent, dis je, ces deux juges autori
leur caractère et par une commission
culière du gouverneur de Paris, lesqu
tendant le bruit effroyable des gens qui c
au meurtre dans l'église, rompirent le
tes pour faire cesser la sédition; mais
rent repoussés avec violence par ceux
dans, de sorte que ces deux juges fure

quarante de ces séditieux pour les mettre en prison. Et même ces prisonniers furent saisis par Gabaston, chevalier du guêt, qui arriva pendant le tumulte avec sa troupe. Voilà de quelle manière se passa cette émotion, durant laquelle les prêtres et les séditieux rompirent eux-mêmes leurs images, emportèrent leurs ornemens d'église, pour avoir lieu d'accuser les réformés de sédition et de sacrilège. De sorte qu'au lieu de leur faire justice Gabaston, le chevalier du guêt, et trois autres furent pendus par la plus cruelle de toutes les injustices. Nous ne demandons pas qu'on nous en croye. Nous nous en rapportons à Michel de Castelnau, homme de qualité, de probité, d'honneur, catholique romain, et qui vivoit de ce temps là. Il nous apprend que ce ne fut point par hasard et pour les vêpres de la fête de St. Etienne, comme le dit le sieur Maimbourg qu'on sonnoit les cloches de l'église de St. Médart. Il dit que cela se fit à dessein, et que cette sonnerie fut de commande et excessive, ordonnée par les prêtres tout exprès, afin que le prédicateur huguenot ne put être entendu par ses auditeurs. Il nous dit que l'on envoya prier les prêtres de faire cesser le bruit et que bien loin d'accorder ce que l'on demandoit, ils tuèrent l'un de ceux qui étoient entrés et sonnèrent le tocsin pour émouvoir

une sédition et un massacre de ceux d
ligion. Il est bon de l'entendre. (1)
„ la dispute de Poissy, tous les catl
„ portoient impatiemment de voir qu
„ l'édit de Juillet, les protestans fis
„ assemblées publiques, prêchant et
„ sant en divers lieux, mêmement au
„ bourgs de Paris, ce qui fut cause
„ prêtres irrités de cela s'assemblèren
„ glise St. Médart au fauxbourg St.
„ de Paris. Et sitôt que le ministre e
„ mencé de prêcher ils sonnèrent les
„ le plus fort qu'ils purent, de sorte
„ protestans qui étoient en fort gran
„ bre en un jardin près du temple,
„ voient rien entendre. Ce qui fut ca
„ deux ou trois de l'assemblée des
„ tans allèrent par devers les prêtres
„ faire taire. Ce qu'ils ne purent ob
„ de là vinrent aux paroles et aux pri
„ il y en eut un qui mourut. Les pr
„ continent fermèrent l'église et mo
„ clocher sonnèrent le tocsin pour é
„ le peuple catholique qui accourut
„ au lieu où se faisoit le prêche. „ V
vous prie, quel rapport il y a entre
et celui du sieur Maimbourg. Il sem
ce soit ici une affaire peu importante,

(1) Mémoires de Castelnau, liv. 3, ch. 5.

mite pourtant qu'on s'y arrête, car rien n'est plus propre à découvrir la prodigieuse malignité de notre auteur, qui a bien la hardiesse de réciter ce fait d'une manière toute opposée à la vérité et qui s'inscrit en faux contre un auteur grave vivant alors, ayant part à toutes les grandes affaires, homme de qualité et catholique romain de religion. Que l'on voie par ce récit de M. de Castelnau, qui furent les agresseurs et les premiers coupables : si dans la suite les protestans qui se trouvèrent les plus forts causèrent quelques désordres dans cette église, à qui s'en faut-il prendre ? Au reste il fut bien prouvé qu'une partie des ornemens de l'église, de la perte desquels on voulut faire un crime de sacrilége aux huguenots, avoient été volés, enlevés ou brisés par les prêtres mêmes, afin que cela fut imputé aux protestans.

CHAPITRE XVII.

Justification de ces guerres de France q appelle de religion. Exagérations ri les du sieur Maimbourg : trois réfle générales. I. Qu'il est faux que les rante ans de guerre nous doivent êt puiés. II. Qu'il est faux que la Fr n'ait jamais vu de plus grands déso que ceux que le calvinisme a causés. troubles du règne de Charles VI, m parallèle avec ceux qu'on nous accuse voir causés. III. Preuves de la fausse cette maxime que toute guerre où il quelque principe de religion est illégit

Je crois, Monsieur, que c'est assez parle caractère et de la conduite des deux pa il est temps présentement de venir au fo c'est-à-dire à ces guerres civiles du siècle p dont on veut que le calvinisme réponde. peut se servir de deux méthodes, la premièr de justifier les guerres en faisant voir qu' sont justes; la seconde est de justifier le vinisme au sujet de ces guerres, en fai voir qu'il ne leur a pas donné la naissa

La dernière nous pourroit suffire, car c'est là proprement notre affaire, de justifier le calvinisme: pourvu que le calvinisme ne soit pas la cause de ces guerres, il nous importe fort peu qu'elles soient justes ou injustes, innocentes ou criminelles. Et bien que ceux qu'on veut appeler calvinistes ayent eu leur part à ces guerres civiles, pour une bonne fois nous avertissons que le calvinisme n'est pas obligé de répondre de toutes les actions des calvinistes; si ce n'est qu'on nous veuille permettre de demander raison à la religion romaine de tout ce qu'ont fait dans tous les siècles, ceux qu'elle appelle les catholiques. Il nous suffit donc que le calvinisme soit innocent quand tous les calvinistes seroient criminels: cependant sans autre intérêt que celui de la vérité nous serons obligés de dire bien des choses pour la justification de ces guerres en elles mêmes, et des actions qui s'y sont faites par les calvinistes. Quand je parle de justifier les guerres civiles, il faut savoir que je prétends les examiner sur les maximes et sur les règles de la morale du monde. Car selon les maximes de l'évangile je ne sais même s'il y a quelques guerres étrangères légitimes excepté celles dans lesquelles on se défend et où l'on repousse la force par la force, parce qu'on y est contraint. Et je ne comprends pas comment ceux

qui conduisent les consciences des grands, ne leur mettent point devant les yeux, quand ils sont prêts d'attaquer les gens qui ne leur font point de mal, la multitude de meurtres, de violences, de pilleries, de vols et de viols, dont ils se vont charger. Si un seul meurtre, et une seule violence faite à l'honneur d'une femme peut damner un homme, comment peut-on comparoître devant Dieu ayant à soutenir la vue d'un million d'hommes meurtris, et de femmes dépouillées de ce qui leur doit être plus cher que la vie? Mais peut-être cette moralité est hors de sa place, ce n'est pas là présentement notre affaire, ceux qui y sont intéressés y aviseront.

Avant que d'entrer dans l'examen particulier des guerres civiles du siècle passé, permettez-moi, je vous prie, Monsieur, de faire deux ou trois réflexions générales, sur ce que dit là-dessus le sieur Maimbourg. Il employe tous les termes les plus forts, les plus violens et les plus tragiques pour dépeindre l'horreur de ces guerres, et le triste et le lamentable état où elles ont réduit la France. Les auteurs de ce parti représentent, que durant 40 ans elles en ont fait un affreux champ de carnage, où l'on a vu donner plusieurs batailles rangées, quatre ou cinq cents combats très sanglans, la plupart des plus belles villes pri-

ses, surprises, saccagées, désolées, les temples renversés, les statues des saints décapitées, les tombeaux des rois violés, et plus d'un million de Français mis à mort par divers genres d'horribles tourmens. Ils nous font voir la majesté et les personnes des rois violées par des gens qui les viennent affronter jusques sur le trône, leur livrer bataille à la porte de leur capitale, et faire des efforts ou pour se saisir des têtes sacrées, ou pour les abbattre, ou pour les rendre esclaves ; cela sonne terriblement haut. Mais premièrement je voudrois bien que ces Messieurs sur leur calcul de 40 ans de guerres civiles, dont ils veulent charger le calvinisme, en voulussent rabattre les deux tiers ou les trois quarts pour les donner à la ligue très sainte et très catholique, à qui ils appartiennent. Il est vrai, durant quarante ans ou bien près, la France a vu ses enfans déchirer ses entrailles de la manière du monde la plus cruelle ; mais les guerres de la ligue, de ces quarante ans en ont occupé vingt cinq. Cette ligue prit naissance l'an 1575, et ne fut étouffée que sur la fin du siècle, quand Henri le grand eut dompté ce monstre par la longue suite de ses victoires. Tout au moins depuis cette année 1575, le calvinisme ne fut plus l'aggresseur, il ne combattit plus contre ses rois, mais pour eux : car cette ligue si ca-

tholique en vouloit bien moins, comme tout le monde l'avoue, au calvinisme qu'à la royauté. On ne pourroit donc tout au plus charger le calvinisme que des guerres qui se sont faites depuis l'an 1562, dans lequel commença la première guerre jusqu'à l'an 1575, qui vit naître la ligue. Ce ne sont plus que 12 ou 13 ans qui restent : cela est un peu loin de quarante.

La seconde réflexion que je fais sur les descriptions tragiques et enflées, que nous donne monsieur Maimbourg des attentats des calvinistes contre l'état et contre nos rois, c'est qu'à l'entendre parler il semble qu'il n'y ait jamais rien eu de semblable en matière de guerres civiles, de conjurations et de rébellions. Si on l'en croit, le calvinisme est venu au monde pour faire des exemples de crimes qui n'en avoient point : tout au moins le calvinisme a rassemblé dans un demi siècle toutes les fureurs des siècles passés considérés tous ensemble. Et pour qui nous prend cet homme-là? Croit-il que nous n'ayons jamais jeté les yeux sur l'histoire? Que nous n'ayons jamais ouï parler de ces guerres funestes entre les maisons d'York et de Lancastre qui déchirèrent l'Angleterre, et firent périr de mort violente quatre vingts princes du sang en trente six ans; selon le rapport de Philippe de Com-

mines? Pense-t'il que nous ne sachions rien de ces horribles factions qui divisèrent l'Allemagne et l'Italie durant plus d'un siècle sous le nom de Guelphes et de Gibelins, et qui causèrent des désolations auprès desquelles toutes les fureurs du triumvirat, d'Antoine, de Lépide et d'Auguste ne sont rien. Nous voulons bien avouer au sieur Maïmbourg, s'il le souhaite, que les crimes, les perfidies, les trahisons, les massacres, les assassinats commis par ses catholiques durant cinquante ans, ont surpassé tout ce que l'histoire des siècles précédens nous font voir de fureurs : car cela est peut-être vrai, puisque par ces mains homicides sont péris plusieurs princes du sang, un nombre infini de seigneurs, des peuples sans nombre, et outre cela quatre rois, dont les deux premiers, François II et Charles IX ont été empoisonnés, et les deux autres Henri III et Henri IV ont été assassinés. Mais qu'il entreprenne de nous persuader que ce que nos huguenots ont fait en dix ou douze ans de guerre depuis la conjuration d'Amboise jusqu'au massacre de la St. Barthelémy, surpasse ou égale ce que les autres guerres civiles ont produit, c'est une entreprise folle et téméraire, c'est une exagération qui sent le comédien et qui est insupportable dans l'histoire.

Sans aller chercher ce qui s'est fait dans les royaumes étrangers, (1) voulez-vous, Monsieur, que nous passions la vue sur ce que notre France a souffert par les horribles divisions de la maison d'Orléans et de celle de Bourgogne, et que nous voyons de quelle manière la majesté de nos rois a été violée, les villes prises, assiégées et pillées, le plus grand et le plus noble sang de la France répandu et le royaume en général réduit en désolation durant quarante ans, par les deux furieuses factions qui portoient les noms d'Armagnacs et de Bourguignons. Peut-être qu'à cette vue on sera forcé de nous avouer que la conjuration d'Amboise, l'entreprise de Meaux, les quatre batailles et les deux à trois cents combats dont on fait tant de bruit, ne sont rien en comparaison. Cette horrible tragédie après divers actes de moindre importance, (2) commença par l'assassinat du duc d'Orléans, que le duc de Bourgogne fit misérablement massacrer la nuit au milieu de Paris, à la vue de la cour, où ce duc d'Orléans tenoit rang de premier prince du sang. Cela vaut bien l'assassinat du duc de Guise, qu'on prétend avoir été commis au sceau et par ordre de l'amiral de Chatillon, et même, dit-

(1) L'an 1404.

(2) L'an 1407.

on, du prince de Condé. Le duc de Bourgogne, après cet assassinat commis et même confessé par lui, revint à Paris d'où il s'étoit retiré. (1) Il y revint, dit il, pour se justifier, mais il y revint avec une petite armée composée de huit cents gentilshommes armés de pied en cap, et paroissant devant son roi plutôt en seigneur qu'en vassal, il se fit donner de cette manière des lettres d'abolition de son crime. Il se retira chez lui avec cette abolition, et durant son absence les amis et les enfans du prince assassiné, qui méditoient la vengeance, avoient tourné les affaires de la cour et l'esprit du roi d'un côté qui n'étoit pas favorable au duc de Bourgogne. Il revint en France en tyran avec une armée victorieuse, il s'empara de Paris la capitale du royaume, et le roi, la reine et le reste de la cour furent contraints de se sauver à Tours. Je ne sais si cela ne vaut pas bien l'entreprise de Meaux, car on étoit alors assez persuadé que si le duc de Bourgogne eut pu se rendre maître du roi Charles VI, (2) les princes et les partisans de la maison d'Orléans auroient eu à souffrir pour le moins autant que les Guises eussent souffert si le prince de Condé eut pu se saisir de la personne de Charles IX.

(1) L'an 1408.

(2) L'an 1409.

Le duc de Bourgogne se fit encore une fois donner le pardon de son crime et se rendit maître du gouvernement par le consentement du roi. Ainsi son autorité qui jusques-là avoit été usurpée, devint légitime par la concession du roi. Contre cette autorité légitime, la ligue des Orléanois forma un puissant parti, vint bloquer Paris, où étoient le roi, la reine et le dauphin. Le parti Bourguignon étant le plus fort dans Paris on bannit, on pendit, on chassa tout ce qui lui étoit contraire. Mais le parti de la maison d'Orléans pendant cela ravageoit et désoloit les provinces, prenoit les villes, les pilloit et n'aspiroit pas à moins qu'au pillage de la ville de Paris. Les Orléanois bloquèrent cette grande ville, ils prirent St. Denis et la tour de St. Cloud, ils brûlèrent toutes les maisons autour de la ville, le roi étant dedans. Il me semble que cela vaut bien la bataille de St. Denis, qu'on exagère d'une manière si odieuse, (1410) parce qu'elle fut donnée par le prince de Condé à la vue de la cour et aux portes de Paris. Les Orléanois se tenoient déjà si assurés du pillage de Paris qu'ils en partageoient le butin, (1412) mais le retour du Bourguignon avec une armée d'anglais changea la face des affaires, sans changer la face du royaume dont les désolations augmentèrent. Devenu le maî-

tre, il se vengea sur les amis de la maison d'Orléans, par le fer, le feu, la proscription, l'exil, les confiscations, et par tout ce que son ressentiment lui put dicter.

Ce fut dans ce temps-là que la majesté royale fut violée de la manière du monde la plus étrange. Sous la faveur et la protection du duc de Bourgogne il se forma un parti dans Paris qui, ayant amassé 10 ou 12000 séditieux, mit à sa tête un chirurgien nommé Jean de Troye, et s'en alla investir l'autel du dauphin. Ils en enfoncèrent les portes et enlevèrent plus de vingt personnes entre lesquelles étoient le chancelier et plusieurs princes du sang, et les constituèrent prisonniers de leur pure autorité. Ces factieux prirent un chaperon blanc pour marque de leur faction dont ils eurent l'insolence de coiffer le roi Charles VI lui même; et ils enlevèrent encore d'auprès de sa personne les premières personnes de l'état, jusques à Louis de Bavière, frère de la reine, avec plusieurs dames de la première qualité. Ils contraignirent le roi à faire faire le procès à ses propres officiers, à l'écuyer du dauphin, à son chambellan et au gouverneur de la Bastille, qui eurent la tête tranchée, ou qui se tuèrent en prison pour éviter la honte d'être produits au supplice. Si je ne me trompe, cela ressemble bien fort

à la conjuration d'Amboise, excepté que c'est quelque chose de pis. Les conjurés d'Amboise avoient dessein de faire ce que firent les chaperons blancs : ceux-ci ôtèrent d'auprès du roi Charles VI et du dauphin les personnes qu'ils regardoient comme les causes des désordres du gouvernement. Pareillement les conjurés d'Amboise n'en vouloient qu'à ces tyrans qui abusoient de la jeunesse et de l'autorité du roi François II. Mais les conjurés d'Amboise avoient cet avantage, c'est qu'ils avoient pour chefs les deux princes du sang, qui cherchoient le bien de l'état et qui vouloient reprendre la place qui leur appartenoit ; au lieu que les chaperons blancs n'avoient qu'un chirurgien à leur tête, ou tout au plus un prince rebelle, tyran et assassinateur. Les conjurés d'Amboise ne firent rien de ce qu'ils avoient résolu : le duc de Bourgogne avec les chaperons blancs pour un temps fit tout ce qu'il voulut : et cela met encore une grande différence entre les conjurateurs d'Amboise et les chaperons blancs, au moins comme entre un crime projeté et un crime exécuté. La prospérité des séditieux ne dura pas longtemps, la cour secoua le joug, le roi Charles VI et le dauphin son fils reprirent le dessus, et pour se délivrer de la tyrannie des Bourguignons ils relevèrent la

faction abattue des Armagnacs. Tout ce qui avoit été fait (1414) contre les princes de la maison d'Orléans et leurs partisans fut cassé : le Bourguignon fut chassé, ses créatures tuées, proscrites et dépouillées de leurs charges et de leurs biens : on leva une armée contre lui, il en leva une pour attaquer et pour se défendre. Le voilà donc aux mains contre son roi, qui court la campagne, qui pille, qui ravage tout et qui se rend indigne de la grace du roi par mille violences : cependant la paix se fit, mais à des conditions très-dures pour lui. (1415) Durant que le duc de Bourgogne avoit été maître de la cour, les Armagnacs pour se venger avoient livré la Guyenne aux anglais et avoient introduit ce dangereux ennemi dans le royaume : c'est bien pis que les armées d'allemands et de reistres qu'on nous reproche, qui ne venoient en France que pour empêcher les huguenots d'être massacrés, car ceux-ci en vouloient à la couronne. Néanmoins les Armagnacs, qui avoient livré le royaume à l'étranger, (1416) devinrent peu après les maîtres de la cour et du gouvernement. Deux dauphins fils de Charles VI étant morts tous deux de poison, le droit de la succession vint à Charles qui fut depuis roi de France, sous le nom de Charles *VII*. Ce prince, qui devoit être ré-

gent à la place de son père Charles VI, lequel retomboit souvent dans les accès de folie dont il étoit attaqué, (1417) se lia d'affection et d'intérêt avec la maison d'Orléans contre celle de Bourgogne : et parce que la reine sa mère étoit dans les intérêts du Bourguignon, il permit aux Armagnacs de la chasser de la cour et de la reléguer à Tours. L'abus que les Armagnacs faisoient de leur autorité favorisa les desseins du Bourguignon, et lui donna lieu de faire de nouvelles tentatives pour leur arracher le roi. Il voulut surprendre Paris, il assiégea Corbeil, (1418) il alla prendre la reine à Tours et la mit à la tête de son parti pour autoriser par ce grand nom tous ses attentats. Pendant cela on livroit le royaume à l'anglais qui faisoit de grands progrès et qui se saisit presque de toute la Normandie. L'année suivante le parti Bourguignon se rendit maître de Paris et se se saisit de la personne du roi. Le dauphin échappa miraculeusement par la fidélité et par le zèle de Tanneguy du Chastel. Ce parti victorieux fit dans Paris tout ce que la rage la plus cruelle peut inspirer à des hommes brûtaux : on égorgea le connétable et le chancelier, les premiers officiers de la couronne, on fouilla toutes les maisons, on pilla, on massacra les évêques et les ecclésiastiques, on

faisoit sauter les hommes du haut des tours et on les recevoit sur la pointe des piques ; on trainoit les cadavres par les rues, on les exposoit sur les places, on leur incisoit sur le dos des croix en forme de bande en écharpe parce que c'étoit la marque du parti des Armagnacs : enfin plusieurs milliers d'hommes périrent dans ce carnage au milieu de Paris. On auroit peine à trouver quelque chose de semblable dans la conduite du prince de Condé, de l'amiral de Coligny et de leurs adhérens. Mais en récompense on le trouvera au double et même au centuple dans les fureurs des catholiques zélés qui ont fait tant d'horribles massacres, et entr'autres celui de la Saint Barthelémy : ces deux fêtes sont bien semblables. (1) De la première Monsieur de Mézeray dit, *quiconque avoit de l'argent, ou un ennemi, un office ou un bénéfice étoit Armagnac.* (2) Et de la seconde, *c'étoit être huguenot que d'avoir de l'argent ou des charges enviées, ou des ennemis vindicatifs ou des héritiers affamés.* Le dauphin échappé des mains de ces rebelles se sauva à la campagne et fit une guerre ouverte aux Bourguignons, (1419) qui tenoient son père et sa mère en esclavage pour abuser de leurs noms

(1) Vie de Charles VI.

(2) Vie de Charles IX.

et de leur autorité. Et parce que la force du dauphin n'alloit pas à pouvoir vaincre le Bourguignon, on l'amorça sous l'apparence d'un traité de paix. Le dauphin et le duc de Bourgogne s'abouchant parlèrent de paix, convinrent de tous les articles et l'on remit la dernière conclusion du traité à une seconde entrevue, qui se devoit faire peu de jours après, ce fut le piège où l'on fit tomber ce malheureux duc de Bourgogne. Il vint au rendez-vous accompagné de peu de gens, selon que l'on en étoit convenu. Tanneguy du Chastel et les autres amis du duc d'Orléans conservant le dessein de se venger de la mort de leur ami, trouvèrent moyen de l'exécuter là. Ils massacrèrent cruellement le duc de Bourgogne et lui firent trouver la mort où il venoit chercher la paix et la donner. Il avoit fait périr le duc d'Orléans par une lâche trahison, mais il périt lui-même par une trahison encore plus lâche, puisqu'elle étoit couverte de l'ombre de la paix et cachée sous la foi d'un traité. On ne trouvera rien de semblable dans toutes les actions de notre parti durant les douze ou treize ans de paix et de guerres civiles. Ils n'ont point tué et assassiné les princes du sang par de telles trahisons. Mais en récompense on trouvera peut-être dix mille exemples semblables dans la con-

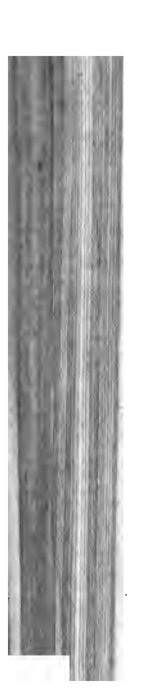
uite du parti catholique romain. Les assassinats commis dans les personnes du prince e Condé, de l'amiral et de mille autres seineurs, font voir qu'on pouvoit enchérir sur a trahison de Tanneguy du Chastel et qu'on voit bien appris de lui à faire servir les traiés de paix, les caresses, les protestations d'anitié et les apparences de bonne foi, de voies à couvrir les plus noirs attentats. Le parti les Bourguignons ne mourut pas avec Jean luc de Bourgogne; Philippe son fils entreprit de se venger. Il le fit, mais par des actions erribles et qui jetèrent la France dans la lernière désolation. Il traita avec l'anglais ui s'étoit déjà saisi de deux provinces dans e royaume, la Guyenne et la Normandie. l mena Henri V, roi d'Angleterre, à Troyes n Champagne, où étoient le roi Charles VI t la reine sa femme. Là, par une entreprise ontraire à toutes les lois fondamentales de 'état et aux droits de la nature, après avoir lonné Catherine de France à Henri V, on iomma ce prince étranger héritier à la couonne, on lui donna la qualité de régent du oyaume en attendant la mort de son beauère. (1) Après cela les deux rois se renlirent à Paris avec le Bourguignon, ils y firent eur entrée avec la même magnificence et la-

(1) L'an 1420.

roi d'Angleterre s'y fit couronner roi de France. Le dauphin, véritable régent du royaume et légitime héritier de la couronne, fut cité à la table de marbre comme un sujet criminel, pour répondre du meurtre commis en la personne de Jean duc de Bourgogne. On lui fit son procès dans toutes les formes, comme atteint et convaincu de meurtre, il fut déclaré indigne de toutes successions, particulièrement de celle de la couronne de France, et banni du royaume à perpétuité. Voilà donc le royaume actuellement mis entre les mains des étrangers par la faction Bourguignonne et par les français rebelles. On sait quelles en furent les suites, (1422) comment le dauphin qui, deux ans après, fut roi de France sous le nom de Charles VII, se vit roi *titulaire*, appelé roi de Bourges par les anglais; l'on sait que l'étranger se vit maître de tout le royaume et qu'il n'en fut chassé que par ces miracles si connus dans notre histoire. Mais ce ne fut qu'après que la France eut été déchirée, partagée et désolée par une guerre intestine de vingt-deux ans, qui jointe avec les six guerres des Armagnacs et des Bourguignons font près de quarante ans, durant lesquels la France fut le théâtre des plus sanglantes tragédies qui se fussent vues jusques-là, parce que la ligue catholique du siè-

cle

cle passé n'avoit pas encore paru dans le monde. Car les destinées reservoient à cette ligue la gloire de faire de nouveaux exemples de rebellions, d'infidélités et de trahisons. Je vous avoue que ce dernier endroit de l'histoire des Armagnacs et des Bourguignons me fait grand plaisir : j'y trouve de quoi opposer à ces cruelles accusations que l'on nous fait si souvent d'avoir introduit l'étranger dans le royaume, et d'avoir donné la France en pillage aux reistres et aux allemands. Au moins nous n'avons point fait de roi de France au préjudice du véritable roi, nous n'avons pas fait couronner un étranger à Paris, nous n'avons pas condamné et banni comme meurtrier le légitime héritier de la couronne. Mais la ligue a fait bien pis, non seulement elle a fait venir des reistres aussi bien que nous, mais elle a livré le royaume entre les mains de l'espagnol et des princes étrangers. Non seulement elle a assassiné les princes du sang comme firent les Bourguignons, et exclus de la couronne les fils de france, mais elle a assassiné deux rois, Henri III et Henri IV. Elle les a dégradés, fait excommunier, déclaré tyrans et rebelles, soulevé tous leurs peuples contr'eux, levé des armées pour leur faire la guerre, elle leur a fermé les portes de toutes les villes du royaume et les a proscrits com-



c'est par les mains de ses catholiqu
pas par celles de nos huguenots.

Voici, Monsieur, une troisième
générale sur les guerres qu'on appe
ligion., et que sous ce titre on veu
d'infamie, (1) » parce que cette m
» s'établir est toute contraire à l'éva
» fait voir manifestement que notre
» est fausse et qu'elle ne fut jamais
» Christ qui est le Dieu de paix. »
vouons qu'une religion qui veut pa
la religion de Jesus-Christ, ne doit pas
par le fer et par le feu ; et c'est
pourquoi nous ne pouvons reconnoî
ligion romaine pour la religion de Jesu
Il n'y en a jamais eu qui a fait un au
usage de la violence pour s'établir,
excenter même la religion de Mahom

ıs regarde pas. Mais si l'on veut pousser
choses plus loin, et dire que toute guerre
ıs laquelle il entre quelque principe de re-
.on et quelque dessein de défendre une re-
.on est illégitime et injuste à cause de cela
me; je ne suis pas d'avis que nous passions
a si aisément, car je trouve que la thèse
plus que disputable. Premièrement sup-
:ons qu'un prince allié voie maltraiter sa
ıpre religion dans un royaume voisin, qu'il
employé toutes les intercessions et tous
offices d'amitié pour arrêter la cruautés des
ıplices et la rigueur des proscriptions sans
avoir pu venir à bout; on peut demander
;e prince est en droit de se faire raison par
armes, du mépris que l'on a fait de ses
ercessions, et s'il peut secourir de misé-
les fidèles qu'on persécute à toute outran-
par le fer, par le feu et par les massacres.
sens bien que chacun répondra à cette
estion selon la diversité de ses intérêts et
l'état où il se trouvera. Le parti le plus
t et dominant dans un état répondra que
ı, et dira qu'un prince étranger ne se doit
mêler des affaires de ses voisins, que cha-
ı est maître chez soi, et qu'il appartient
: rois de régler dans leurs états l'extérieur
la religion aussi bien que les loix civiles.
contraire le parti oppressé dira que la

cause de la justice et de la vérité est la cause de tout le monde, que s'il y a des guerres légitimes d'un état à l'autre ce sont celles qui sont entreprises pour l'intérêt de Dieu et pour la délivrance de ses pauvres membres, que les princes ont droit de faire guerre à leurs voisins pour des intérêts mondains et pour la réparation des outrages et des injures qu'ils en ont reçus, qu'il n'y a pas un plus grand outrage que celui de mépriser une intercession si juste qui ne demande que la tolérance pour les vrais fidèles et pour les enfans de Dieu. Je ne détermine pas qui raisonne le mieux : mais je dis deux choses; la première que dans la pratique, et mettant à part la théorie, si le turc ou l'empereur de Perse prononçoient un arrêt de mort et de proscription sur tous les chrétiens qui sont dans leurs états, et qu'en exécution de ces arrêts on fit main basse sur les fidèles, qu'on brûlât, qu'on empalât, qu'on crucifiât toutes sortes de personnes, de tous sexes, de tous âges et de toutes conditions, les princes chrétiens se croiroient obligés d'arrêter le cours de ces violences. Sans doute après que leurs intercessions auroient été méprisées, s'ils étoient en état de s'unir, de lever des armées et d'aller forcer les rois Mahométans à épargner le sang des enfans de Jesus-Christ, on

ne regarderoit pas cela comme des attentats sur l'autorité des souverains leurs voisins : au contraire on leur en feroit un devoir et un mérite : je suis trompé si tout cela ne se peut appliquer à ceux qui ont fait guerre à la France en notre faveur. La seconde chose que je dis c'est que l'église romaine est moins en droit qu'aucune autre de condamner les guerres entreprises pour cause et pour prétexte de religion et pour délivrer les fidèles oppressés, elle qui s'est fait autrefois un si grand mérite de ses Croisades, cest-à-dire de ces fameuses expéditions entreprises sous prétexte de piété pour aller tirer et les fidèles et les lieux saints de dessous la domination des princes infidèles. Nous lui demandons : de quel droit alliez-vous arracher des royaumes et des provinces soumises à des rois étrangers par une possession de trois ou quatre siècles : et encore à des rois qui n'étoient pas vos voisins, qui ne vous faisoient point de mal, et qui ne vous en pouvoient faire à cause du grand éloignement? On répond : c'étoit la cause de Dieu, on vouloit détruire les ennemis du nom chrétien pour rétablir la croix de Jesus-Christ dans les lieux où elle avoit été premièrement plantée; ou vouloit tirer les lieux saints de captivité et les fidèles de l'esclavage : l'église romaine trouve ces raisons fort bonnes.

Si les princes étrangers qui ont secouru
huguenots dans le siècle passé, n'en avoi
pas eu de meilleures, nous serions les p
miers à les condamner. Ils disoient ou pc
voient dire, si l'on se contentoit de rete
nos frères dans la captivité et de les faire
vre dans une condition dure, nous ne dirri
mot, mais les loix de la nature et celles
christianisme nous obligent à secourir de pa
vres innocens, qu'on égorge, qu'on mas
cre, qu'on brûle, qu'on déchire avec une c
auté qui n'a pas d'exemple chez les cannil
les. Cela soit dit en faveur des anglois et
princes protestans d'Allemagne, qui ont qu
quefois envoyé du secours à nos huguen
durant les guerres civiles du siècle passé.

A l'égard des protestans français qui
sont défendus par les armes contre la violen
de ceux qui abusoient ou de la jeunesse ou
la foiblesse de leurs rois, je voudrois bien
voir une chose, savoir s'il ne peut jamai
avoir aucune circonstance dans laquelle il s
permis à des sujets de se pourvoir par la vo
des armes contre l'oppression de ceux
abusent de l'autorité royale. Supposons c
sous le règne de François II, dont la major
fut absolument chimérique, et sous la
norité de Charles IX, les noms de calvinist
de luthériens, de huguenots et d'hérétiq

eussent été absolument inconnus ; mais que sous tout autre prétexte que celui de la religion on eût allumé des feux par tout le royaume, qu'on eût dressé des gibets, des roues et des échafauds, et qu'on eût pendu, brûlé et massacré les meilleurs membres de l'état, croit-on que les François eussent été obligés de souffrir cela ? Auroit-on appelé rebellion, attentat, conjuration si les grands avoient fait partie et s'étoient mis avec les peuples pour secouer ce joug, et pour obliger les tyrans qui obsédoient le roi, à relâcher de leur rigueur ? Non seulement ce n'auroit pas été rébellion, mais c'auroit été une action très juste et très légitime ; et jamais dans les désordres des minorités, les états et les grands d'un royaume n'ont fait difficulté de se servir de ces sortes de voyes pour faire cesser les maux. Jamais l'église n'a fait aux politiques un crime de cette conduite ; et l'histoire des rois de ce peuple que Dieu conduisoit avec un soin particulier, nous fournit plusieurs exemples de cette conduite approuvée de Dieu. Entre les autres, celui du grand sacrificateur Jehojadah qui sous la minorité de Joas fit revolter le peuple contre Athalia, la fit tuer elle même parce qu'elle avoit abusé de l'autorité de son fils, abattit la tyrannie et fit règner Joas en prince juste et craignant Dieu. Si l'on dit que

les rois et ceux qui commandent en leur autorité, doivent être obéis quelque chose qu'ils commandent et qu'ils fassent, et que Dieu n'a laissé en partage aux sujets que la gloire de mourir quand on leur commande des choses contraires à la justice et à la vérité, je répondrai que c'est là une théologie furieuse qui n'est bonne qu'à faire des tyrans.

Sortons présentement de la supposition que nous venons de faire, et demandons si à cause que c'étoit sous prétexte de religion que les tyrans de la France sous François II et sous Charles IX massacroient, brûloient et supplicioient les meilleurs sujets du roi depuis trente ou quarante ans, il n'étoit pas permis aux princes, aux grands et aux peuples de se pourvoir contre ces violences par les voyes ordinaires? Est-ce que la qualité de chrétiens dépouille les hommes de l'usage du droit des gens et du privilège inséparable de la nature humaine? On m'avouera que pour toute autre cause il eût été permis aux grands et aux peuples oppressés de secouer le joug des méchans administrateurs du royaume pour mettre et l'état et le roi dans un meilleur train de gouvernement: mais parce que les princes et les peuples sont protestans et d'une autre religion que le prince, cela ne leur est pas permis. Il n'y a rien de plus injuste et de moins raisonnable que cela.

CHAPITRE XVIII.

la guerre civile du siècle passé n'a pas é une guerre de religion , autorités et 'euves de cela. Sept sources différentes où sortit la première guerre civile ; et sur septième source sept raisons pour justi-'r les huguenots de rebellion et de félonie ntre leur prince. Justification de l'entre-'ise du prince de Condé.

OILA , Monsieur, mes réflexions prélimi-es, je viens au fonds, et je dis qu'il est in-; d'appeler ces guerres des guerres de re-n, puisque la religion n'en a point été la e, mais le prétexte, et qu'on n'a pas rai-de les imputer au calvinisme, puisqu'il aux que le calvinisme leur ait donné la ance. Nous ne prétendons point nier que lus considérable partie de ceux qui ont les armes contre ces tyrans qui abusoient autorité de nos rois, ne fussent protestans. 3 confessons de plus que les peuples et ques-uns des grands se sont engagés dans arti par principe de conscience et de reli-, parce qu'ils croyoient avoir assez bien oli les devoirs la patience chrêtienne en

souffrant d'être brûlés sous deux rois majeurs, et ne s'imaginoient plus être obligés à souffrir que les princes de Guise pour se frayer le chemin au trône continuassent à les brûler et à les pendre. Mais nous soutenons que ces guerres à les regarder dans leur principe et dans les intentions des grands qui en ont été les premiers môteurs, ont été des guerres d'état et d'intérêt comme toutes les autres guerres civiles. Et premièrement là dessus nous voudrions bien qu'on crut des honnêtes gens, des écrivains et des auteurs qui passent pour sages, pour graves, pour judicieux et même des auteurs du temps auquel ces grandes affaires se sont passées ; et qui d'ailleurs ne peuvent être suspects à cause de leur religion, puisqu'ils on été catholiques romains. Par exemple ne seroit-il pas juste d'en croire Michel de Castelnau, seigneur de la Mauvissière, qui étoit alors à la cour, qui entroit dans toutes les grandes affaires, et qui même a été mêlé si avant dans celles là. Il pouvoit bien connoître les ressorts qui excitoient ces mouvemens, puisqu'il les regardoit de près et qu'il étoit dedans. C'est lui, qui nous dit que la religion ne servit que de prétexte aux factions, dont toute la France étoit pleine. Il dit en un lieu que les dissensions étant formées entre la maison de Guise et celles des prin-

ces du sang, des Montmorency et des Châtillons, (1) *on entremêla les divisions des religions avec les affaires d'état.* Il appelle la religion, la couleur dont on se couvroit. *Avec la couleur de ces religions se mêloient les factions par toute la France,* (2) *qui ont suscité et entretenu les guerres civiles de ce royaume,* (3) *lequel depuis a été exposé à la merci des peuples voisins, etc. Et encore qu'il y en eût quelques-uns poussés et induits à prendre les armes pour la défense de la religion et conservation de l'état, néanmoins le nombre de ceux-ci n'étoit pas grand: en quoi la France a expérimenté à son grand dommage, qu'il n'y a peste si dangereuse en une république que de donner pied aux factions, comme les histoires sont pleines d'infinis semblables exemples.* Pour ce qui est de celui qui a fait les additions à ces mémoires de Castelnau bien qu'il fut ecclésiastique, il ne se peut lasser de de dire que la religion n'a été que le prétexte dans ces guerres civiles, et je pense qu'il le redit plus de cent fois. Il nous suffit de l'entendre une fois ou deux. (3) *Les historiens les plus passionnés*, dit il, *pour le parti de la maison de Guise ont été obligés de donner*

(1) Mémoire de Castel, liv. 1. chap. 3.
(2) Chap. 6.
(3) Additions, etc. Tom. 1. liv. 2. p. 530.

pour cause aux troubles de ce royaume depuis fomentés sous le prétexte de la religion, la jalousie que le prince de Navarre et le prince de Condé, son frère, conçurent du rang et de l'autorité que le cardinal de Lorraine et le duc de Guise poussés par ses conseils, voulurent prendre à leur préjudice. Voici ce qu'il dit ailleurs, en parlant de la première guerre et du prince de Condé. *Voilà l'intérêt qui l'engagea dans la même religion et ensuite dans la guerre civile.* (1) *Et je remarque cela exprès, afin qu'on ne croye pas que cette guerre ait été plutôt un parti de conscience qu'un parti d'état causé par les inimitiés des grands du royaume, qui ont accoutumé de s'accommoder de toutes sortes de prétextes pour se maintenir contre leurs ennemis.* Il dit ailleurs, qu'il *faut admirer la justice de Dieu contre les prétextes qu'on emprunte des intérêts de la religion,* (2) *et demeurer convaincu de la nécessité de garder la foi comme le lien de la société civile aux hérétiques et aux infidèles.* Il ajoute, *que les couronnes catholiques ne poursuivoient l'hérésie que comme une faction contraire à l'autorité,* et non par un principe de conscience. (3) Veut-on un té-

(1) Livre 3. p. 802.

(2) Tom 2. liv. 6. p. 577.

(3) Discours du Cardinal, etc. à la Seigneur de Venise sur la paix de Vevins.

n de plus grande autorité et d'un plus caractère? Nous pouvons faire entendre ırdinal d'Ossat. Dans les mémoires de ce représenta au sénat de Venise, l'an 1598, lit ces mots: *sur le troisième, le dit évê-, s'arrêtant davantage remémora au et à la seigneurie, comme incontinent s la paix de 1559 étant mort le roi Henri et ayant laissé le roi François II fort e, à peine étoit la France délivrée de la édente guerre étrangère que les discordes es commencèrent à la vexer, et tourmen- our la compétence de quelques princes du ume au gouvernement d'icelui. Et le roi nçois II ayant vécu fort peu et laissé le Charles IX encore beaucoup plus augmen- et mêmement qu'à la compétence du gou- ement du royaume s'adjoignit le différent ı religion, etc.* Selon le jugement de cet le homme ce n'est pas la religion qui est ıuse de la guerre civile, la religion n'est n incident qui s'y joignit comme par ha-. Il me semble que tous ces gens-là en ient bien savoir autant que le sieur Maim-g. Nous pourrions même nous servir de témoignage pour prouver que ces guerres nt des guerres de factions d'état et non de religion. Il répète cent fois dans son ire que nos huguenots n'étoient point

poussés à prendre les armes par un principe de conscience; excepté les ministres et les consistoires, ils n'avoient point d'autre but que de profiter des troubles pour leur aggrandissement. Si nous lui passions cet article, il n'y auroit rien qui fit davantage contre lui: selon lui les huguenots ne faisoient pas la guerre par un principe de conscience. D'autre part nous l'avons ouï confesser ci-dessus que dans ce siècle on ne se sauvoit guères mieux dans une religion que dans l'autre, que la différence qui étoit entre le huguenot et le catholique, c'est que celui-ci n'alloit point au prêche, et l'autre n'alloit jamais à la messe, mais que la corruption étoit égale de part et d'autre. Il me semble que des catholiques ainsi faits ne se battent point par un principe de conscience: où sont donc ces gens qui font la guerre par religion, puisqu'ils ne sont ni dans le parti des huguenots ni dans celui des catholiques?

Je sens bien, Monsieur, qu'il ne suffit pas d'apporter des autorités pour prouver que les guerres civiles du siècle passé n'ont pas été des guerres de religion, parce qu'on est toujours en droit de dire que ces auteurs se sont trompés. C'est pourquoi il faut rapporter des faits incontestables qui fassent voir la véritable origine de ces discordes civiles: nous commen-

cerons par la première guerre et continuerons par les suivantes. La première guerre civile eut pour le moins six ou sept causes : la première est l'orgueil de la maison de Guise, qui, soit qu'elle aspirât alors à la couronne, comme Brantôme, leur créature, l'a avoué du cardinal de Lorraine; soit qu'elle voulût règner sous un autre nom sans avoir en sa famille le nom de roi, se mit en possession du gouvernement de l'état sous François II, et s'empara de l'esprit de ce prince imbécile; (1) le connétable qui avoit accoutumé de règner sous le nom d'Henri II, dont il avoit été favori, fut éloigné de la cour, on ne lui laissa et aux maréchaux de France que la commission d'enterrer le feu roi ; on envoya les princes de Condé et de la Roche sur Yon en Espagne sous quelque prétexte spécieux ; on bannit la duchesse de Valentinois de la cour après l'avoir dépouillée, les Guises ôtèrent les sceaux au cardinal Bertrandi et les rendirent au chancelier Olivier, ils ôtèrent les charges à leurs ennemis, l'amiral de Châtillon fut dépouillé de son gouvernement de Picardie, et Brissac, créature des Guises en fut pourvu. Le connétable fut contraint de se démettre de la charge de grand maître de la maison du roi. Le car-

(1) Voy. M. de Mézeray. Tom. 5. l'abrégé. Mémoire de Castelnau et Addit. Tom. 1,

dinal de Lorraine se rendit maître absolu des finances, et fit dresser un gibet pour pendre tous les vieux officiers qui demanderoient récompense. Les Guises pour se mettre en état d'exercer leur tyrannie sans crainte, désarmèrent tout le monde, et firent faire un édit faisant défense de porter des armes à feu, ni même de longs manteaux et des chausses larges sous quoi on les pût cacher : s'étant assurés de cette manière, il n'y avoit rien que le cardinal de Lorraine n'entreprit de faire faire au duc de Guise son frère. On voulut établir l'inquisition en France, on fit des édits sanglans contre les huguenots, on arrêta le roi de Navarre demiprisonnier à la cour ; on fit le procès criminel au prince de Condé son frère de la manière insolente et indigne que nous avons vu ci-devant ; on voulut assassiner le roi de Navarre dans les états d'Orléans ; on voulut faire un massacre de tous les seigneurs huguenots, et ensuite de tous les peuples. Enfin l'orgueil de cette maison fut si grand qu'elle voulut précéder et précéda en effet les princes du sang dans toutes les actions solennelles, comme sont les sacres des rois. François, duc de Guise, précéda le duc de Montpensier au sacre de Charles IX, le duc de Montpensier prit résolution de ne plus souffrir cette bassesse au sacre de Henri III,

ıis le duc de Guise abusant de sa faveur
mporta aussi bien que son père avoit fait.
ı un mot, il n'y eut jamais tyrannie qui ait
ussé ses desseins et ses entreprises plus
n. Voilà l'une des premières sources de la
erre, nous ne voulons pas qu'on nous en
ɔye : qu'on en croye seulement tous les au-
ırs qui ont écrit l'histoire de ce temps-là. (1)
s deux frères, dit le Laboureur, *ne conti-
èrent pas seulement en France la réputa-
n et l'estime que Claude de Lorraine, duc
Guise, leur père, avoit acquise: ils l'ac-
ırent de sorte, et s'établirent si puissam-
ınt qu'ils se trouvèrent assez forts pour dis-
ter l'autorité à la maison royale. C'est de
ır division que s'ourdirent tant de maux et
nt de guerres qui ont exposé la religion et
sang royal au dernier péril, et qui ont ren-
la France, l'espace de quarante ans, le théâ-
de tous les malheurs de la guerre.* Et en
rlant de l'ambition du cardinal de Lorraine
particulier; *Il se laissa insensiblement pos-
ler à cette passion, qui l'emporta si loin
'il commit et la religion et l'état pour sa
erelle, parce qu'on peut dire que ce fut lui
i fit trouver des chefs au parti huguenot
r la trop grande autorité qu'il prit à la
ır, et par le mécontentement qu'il donna*

(1) Additions, etc. Tom. 1. liv. 1. p. 238.

au prince de Condé, à la maison de Coligny et à plusieurs autres.

La seconde source, inséparable de la première, ce fut le nombre prodigieux de mécontens dont toute la France étoit remplie. Le règne de Henri II en avoit déjà fait un grand nombre, car où est le règne qui n'en ait point? Outre cela les extrêmes rigueurs dont le roi avoit usé envers les protestans, les avoient poussés au désespoir. Mais le gouvernement des princes de Guise sous François II, acheva de grossir le nombre de ceux qui aspiroient au changement pour trouver quelque chose de mieux. Et il est à remarquer que chacun des chefs du parti du prince de Condé avoit des sujets particuliers de se plaindre de la maison de Guise. Tous les officiers des vieilles *troupes* qu'on avoit licenciées et pour qui Brantôme nous apprend que le cardinal de Lorraine avoit fait dresser un gibet pour les y pendre s'ils approchoient de la cour, devinrent autant d'ennemis déchaînés de la maison. De sorte qu'à la première enseigne qui fut levée, tous ces mécontens se rassemblèrent dessous, et se firent un plaisir de courir à la vengeance.

La troisième disposition qui fit éclore cette guerre ce fut une multitude de malhonnêtes gens dont la France étoit alors remplie, et surtout de soldats licenciés, nourris au pil-

age et élevés au carnage dans les longues guerres étrangères dont l'état avoit été travaillé durant les règnes précédens. Le Laboureur nous découvre cette source de la guerre en parlant du grand mal qui arrive aux états d'entretenir leurs peuples dans de longues guerres étrangères. (1) *On fait*, dit-il, *un métier de la guerre qu'on ne sauroit quitter; parce qu'on y a dépravé toutes ses inclinations, et on ne se souvient de la licence des camps qu'avec de malheureuses pensées qui ne manquent pas d'éclater au premier trouble qui survient. Alors on est moins en peine du parti le plus juste que de celui où il y a plus à profiter, et c'est toujours celui que choisira le vieux soldat, à cause de l'impunité, et qu'il y sera plus considéré dans le partage des charges. Il en arriva ainsi aux guerres civiles de la religion qui mirent aux champs tous nos vieux gendarmes, du temps de François I et de Henri II. Et tous ceux qui n'avoient pas de patron en cour se jetèrent de l'autre côté pour profiter selon les occasions de la réputation qu'ils avoient acquise.*

La quatrième source de la première guerre fut la jalousie de la maison de Montmorency contre celle des Guises. Cette jalousie com-

(1) Additions, etc. Tom. 2, livre 4, p. 23.

mença sous le règne de Henri II. Le connétable disgracié sous François I, devint le tout puissant sous son fils Henri : mais après la perte de la bataille de St. Quentin où il fut pris avec ses neveux, l'amiral et d'Andelot, son crédit commença à décliner. Le duc de Guise se rendit nécessaire, il revint d'Italie et rétablit les affaires de l'état ébranlé. Il sut se prévaloir de l'avantage que la fortune lui présentoit pour abattre la maison de Montmorency, qui disputoit de la faveur avec la sienne. Il essaya de perdre d'Andelot en qualité d'hérétique déclaré, parce qu'en effet ce Seigneur ne faisoit pas grand mystère de son huguenotisme et le fit prêcher publiquement devant lui en plusieurs lieux du royaume même durant la vie de Henri II qui n'aimoit pas trop ces licences comme chacun sait. Les princes de la maison de Guise sur la fin de ce règne d'Henri II, se virent encore portés à un degré de grandeur plus élevé que tous les précédens par le mariage de leur nièce avec François Dauphin de France et héritier de la couronne. Le connétable ne put supporter toute cette grandeur qui s'élevoit sur les ruines de la sienne ; et il eût voulu de tout son cœur la ruiner, particulièrement quand il vit Henri II mort, lui, éloigné de la cour, et les Guises sur le trône. S'il ne fut pas de la conjuration d'Amboise,

au moins est il certain qu'il eut été ravi qu'elle eut réussi; il eut bien du chagrin de voir le coup manqué. Et ayant été chargé de la commission de faire savoir au parlement de Paris ce qui s'étoit passé dans cette affaire, il prit un grand soin de désabuser cette célèbre compagnie de l'erreur où les partisans de la maison de Guise la vouloient jeter, c'est que cette conjuration fut contre le roi. Car il leur fit voir qu'elle étoit uniquement contre les princes de Guise, qu'on avoit voulu arracher d'auprès du roi sous prétexte qu'ils gâtoient son esprit et abusoient du gouvernement. Au reste il paroit peu nécessaire de prouver ici par autorités cette jalousie de la maison de Montmorency contre celle de Guise parce qu'elle est marquée distinctement et précisément par tous ceux qui ont écrit l'histoire de ces troubles, et pas un n'a oublié de dire que ce fut l'une des causes de la première guerre. (1) Cela est si vrai que le Sieur Maimbourg lui même est contraint de l'avouer: il fait l'histoire des mésintelligences de ces deux maisons à l'entrée de la guerre, comme de ce qui la produisit. Et par là il se trahit et fait voir combien il est de mauvaise foi quand dans la suite il veut faire tomber toute la faute de ces guerres civiles sur le calvinisme.

(1) Histoire du Calvinisme liv. 2. l'an 1559.

Il est donc certain et reconnu de tout le monde que le connétable, ses fils et ses neveux les Chatillons formoient de grands desseins pour la ruine de la maison de Guise, ils appelèrent le roi de Navarre, ils sollicitèrent le prince de Condé de reprendre sa place auprès du roi et lièrent très certainement cette partie qui éclata dans la suite, uniquement dans des vues d'état et d'intérêt sans penser à la religion ; au moins le connétable et ses enfans. Il est vrai que quand la partie fut faite, les princes de Guise trouvèrent moyen d'en détacher le roi de Navarre par de folles et vaines espérances qu'ils lui donnèrent de lui recouvrer son royaume de Navarre sur le roi d'Espagne : et le connétable de Montmorency, les uns disent par un principe de bigotterie, et les autres avec plus de vraisemblance par la crainte que les états lui feroient rendre compte des grandes sommes qu'il avoit touchées sous le règne de Henri II. Mais les enfans du connétable, les maréchaux de Montmorency et d'Amville ne voulurent jamais se réconcilier avec la maison de Guise quoiqu'ils demeurasssent catholiques romains. Le maréchal de Montmorency, l'an 1565 fit un sanglant affront au Cardinal qui vouloit entrer comme triomphant dans Paris précédé de ses gardes armés, contre les édits du

roi qui défendoient le port d'armes à tous ses sujets. Sur ce refus que le cardinal fit de faire désarmer ses gens, le maréchal le fit charger lui cardinal et ses gardes, et il fut contraint de se sauver dans une boutique. C'est pourquoi le maréchal de Montmorency qui n'étoit pas huguenot fut pourtant mis sur la liste de ceux qui devoient être massacrés à la St. Barthelémy. Et le maréchal d'Amville pour sauver sa vie, fut obligé dans la suite de prendre les armes avec les huguenots, quoiqu'il fut parfaitement ennemi de leur religion. Au reste quoique le connétable se soit rangé du parti des Guisarts il ne laisse pourtant pas d'être l'un des premiers auteurs de la guerre civile qui fut émue contr'eux. Car quand une fois une partie est liée on ne la rompt pas comme on veut. Il avoit engagé le prince de Condé, ses neveux de Chatillon et tous leurs amis dans cette ligue, il ne fut pas en son pouvoir de la rompre quand il l'eut bien voulu.

La cinquième cause de cette première guerre fut la grandeur d'ame, le courage, et l'ambition de Louis de Bourbon prince de Condé, à quoi se joignirent dans la suite la fureur et le desir de la vengeance, les plus cruelles de toutes les passions. Il voyoit les princes de Guise occuper les premières places du royaume, et le cardinal de Lorraine posséder plus

d'un million de livres de rente en bénéfices sans ses biens de patrimoine, pendant que le roi de Navarre son ainé n'avoit que cent quarante mille livres de rente. Vous pouvez juger quel pouvoit être le partage d'un cadet dont l'ainé n'avoit que cela après avoir épousé une reine. Il étoit si pauvre que quand il commença la guerre il n'avoit que seize cents écus dans ses coffres. Cette médiocrité de fortune étoit déjà un terrible frein à ronger à un prince du sang de France, et ce chagrin augmentoit infiniment quand il voyoit des étrangers maîtres des coffres du roi et de toutes les finances du royaume, traîner après eux des équipages de souverains. Il se désespéroit de voir que son frère, lui et tous les autres princes étoient éloignés du gouvernement et de tout maniement des affaires, et l'on ne peut nier qu'il n'ait pris la résolution de se servir du chagrin de tous les mécontens pour jeter par terre ces gens qu'il considéroit comme des voleurs qui lui voloient son bien et qui occupoient sa place. Et c'est la cause de la conjuration d'Amboise; ce coup du prince ayant manqué, les Guises formèrent résolution de ne pas le manquer. Ils se saisirent de sa personne, ils le firent condamner à avoir la tête tranchée, et l'amenèrent sur le bord de l'échafaud, où ils n'au-

roient

roient pas manqué de le faire monter si le ciel n'eut prévenu le coup qui lui devoit donner la mort; et si François II ne fut pas lui même mort. Alors la fureur, la colère, la passion de se venger se joignirent à son ambition naturelle et le disposèrent à ne plus garder aucune mesure et à perdre la maison de Guise aussitôt qu'il en auroit l'occasion.

Je ne prétends pas faire ici l'apologie des sentimens et de la conduite de ce prince selon les règles de l'Evangile. Je sais bien que les princes chrétiens sont obligés comme les autres hommes de suivre l'esprit du christianisme, et que selon cet esprit il faut abandonner le manteau à celui qui nous veut ôter le saie, et tendre la joue droite à celui qui nous a frappé sur la gauche. Mais aussi en examinant les actions des ennemis du prince de Condé sur les maximes de la morale chrétienne on trouvera que c'étoient de terribles chrétiens. En considérant cette grande affaire dans l'esprit du monde, je soutiens que de l'action du prince on n'en sauroit faire une rebellion. Et pour toute apologie je me servirai ici des paroles de l'un de ses bons amis qui dit en le justifiant de l'accusation qu'on lui fit, d'avoir fait faire une médaille avec cette inscription autour de son image.

(1) *Ludovicus XIII. C'étoit assez perdre la première personne du royaun lui donner une première couche d'ambi toutes les couleurs qu'on ajoutoit en étoient reçues. Ce prince est ambitieux : il est coupable de tous les desseins que suggérer l'ambition. Comme si l'aml étant le principe des plus belles actions toit pas une qualité considérable à un pı par la même raison qu'elle est un défai une petite personne. Enfin comme si c par modestie plutôt que par un intérêt eı moins juste qu'on entreprendroit d'occ la place qui leur appartient. Cela ne se soutenir qu'on ne fasse le procès à la mé re de Henri IV et de Louis XII. Et ne se peut établir qu'avec un péril certai la race royale, si le crime d'état s'interp à la rigueur contre ceux du sang roya* cette réflexion j'en ajoute une autre du n auteur à propos du maréchal d'Amville, quel on a vu souvent les armes à la ı contre ses rois. Il dit que la minorité des est toujours fatale aux grands d'un royaı (2) *Qu'il y a toujours à craindre pour de la part de ceux qui gouvernent, qu'ı comme impossible que tous les grands ne*

---

(1) Le Labouureur Additions etc. Tom. 2. p. 866.

(2) Liv. 4. p. 137.

ment divers partis pour se maintenir si on les veut détruire, pour profiter de leur dépouille ou pour n'avoir point de compétiteur en l'autorité. Cette défense passe pour une vertu quand elle succède heureusement. Mais si elle ne réussit c'est un crime capital qu'on punit de toute la sévérité des loix. Il ajoute que le maréchal d'Amville fut poursuivi sous deux rois de l'autorité desquels on abusoit, par des déclarations contre son innocence, et enfin par le fer et par le feu. D'où enfin il conclut que *le maréchal d'Amville n'étoit point un revolté, mais un bon françois duquel Dieu se vouloit servir pour maintenir le roi Henri le grand dans son droit sur la couronne, et pour l'aider à rétablir un royaume que l'hérésie et l'hypocrisie des sujets, le libertinage de la cour et la mauvaise conduite des rois et de leurs favoris avoit défiguré.*

Voilà précisément les cas où se trouve le prince de Condé. Il combat pour lui même, mais il combat pour toute la branche des Bourbons qu'on vouloit exclure, et qui ne seroit point aujourd'hui sur le trône si ce prince n'avoit pas eu plus d'honneur et plus de courage que le roi de Navarre son frère. Il eût fallu dans ce prince un grand fonds de régénération pour lui faire oublier les horribles outrages des Guises, qui lui avoient porté

la tête sur le bord de l'échafaud. Et peut-on s'étonner de le voir les armes à la main poursuivre la vengeance d'un tel affront? Le sieur Maimbourg si grand flatteur du sang dominant, n'auroit pas manqué de justifier ici le sang de Bourbon s'il n'eut point eu peur de faire trop de plaisir aux huguenots. Il ne faut pas se persuader que toutes les fois qu'on voit les princes du sang armés contre la cour, ils soyent armés contre leur roi; souvent l'intérêt de l'état et du roi même, les oblige à prendre un parti tout opposé à celui qui gouverne. Ce seroit avoir bien peu d'expérience des affaires du monde et être bien ignorant dans l'histoire que de nier cela. Après tout, que la conduite du prince de Condé et son ambition fussent légitimes ou non, ce *n'est* point le calvinisme qui lui a inspiré ces sentimens, c'est son courage et la grandeur de sa naissance.

La sixième source de la guerre civile fut l'ambition énorme et la détestable politique de Catherine de Médicis. Elle vouloit règner à quelque prix que ce fût. Cette passion ne put être pleinement satisfaite durant la vie de François II, parce que les Guises, maîtres du roi, par leur nièce sa femme, ne lui laissoient qu'une ombre d'autorité; et peu s'en fallut que sous le règne suivant on ne se défît

d'elle par une voie violente selon le conseil du maréchal de saint André, qui la vouloit jeter dans l'eau. Elle voulut se défaire de ces rudes maîtres pour règner absolument, mais elle ne craignoit pas moins le parti des Montmorency et des princes du sang. C'est pourquoi elle voulut ruiner les deux partis et se servir successivement de l'un pour détruire l'autre. Comme le parti des Guises étoit alors le dominant, c'étoit celui par la ruine duquel il falloit commencer selon ses vues. Pour en venir à bout elle engagea le prince de Condé et tous ses amis à la guerre pour la tirer elle et le roi des mains des Guises qui les tenoient, disoit elle, en esclavage. Tout aussitôt que François II fut mort, elle se déclara fort ouvertement pour les huguenots; et cependant pour ne pas rompre avec le parti zélé catholique avant le temps, sous main elle travailloit à faire des ennemis aux protestans. (1) *La conduite ambiguë de la régente*, dit monsieur de Mézeray, *entretenoit les troubles; d'un côté elle feignoit de prêter l'oreille favorable aux huguenots: car elle permettoit à Jean de Montluc, évêque de Valence, et à Pierre du Val, évêque de Sées, de prêcher dans la maison du roi des sentimens fort approchans des leurs, etc. Et d'autre côté*

(1) Abrégé, vie de Charles IX.

complaisance pour le prince de Condé
qui il avoit de grandes liaisons d'alliar
d'amitié, et enfin par les intrigues de Cath
de Médicis, dans les pièges de laque
donna comme tous les autres. Mais il es
aussi que la lassitude de voir verser ta
sang innocent, la cruauté des supplic
l'horreur des massacres achevèrent de le d
miner. Et nous avons là-dessus une hi
mémorable que nous tenons de d'Aubign
cardinal de Châtillon et d'Andelot frèr
l'amiral, Jenlis, Boucard, (1) Briquem
plusieurs autres personnes du parti s'ét
assemblés à Châtillon sur Loin pour ol
l'amiral de monter à cheval et de prenc
campagne. Mais ce sage capitaine résista
jours aux empressemens de cette compa
Il leur fit voir quelles étoient les suite
guerres civiles, et les étonna de manière
les avoit presque fait rompre toutes leur
mières mesures. La femme de l'amiral
passoit les nuits à pleurer les effroyables
mités du parti protestant qu'on égorgeoit
tout, une nuit réveilla son mari par ses
pirs. Il s'enquit de ce qui la faisoit soup
Elle lui découvrit le fonds de son ame,
fit un portrait si triste et en même tem
fidèle des misères que souffroient leurs pau

(1) Histoire Universelle, Liv. 3, Chap. 2.

frères, qu'enfin il prit la résolution de risquer tout pour tenter de leur donner secours, de changer leur condition et de leur procurer du repos ou de renoncer au sien. Il est certain aussi que les peuples de la communion protestante, furent ravis de voir lier cette partie et d'y pouvoir entrer. Il considéroient qu'il ne leur pouvoit arriver pis que de périr: et mort pour mort, ils préférèrent de mourir en se défendant contre des gens dans lesquels ils ne voyoient aucun caractère de légitime autorité, mais une puissance purement usurpée. Sur tout cela, pour leur justification je fais ces réflexions.

I. Premièrement, que les protestans ne furent point les premiers auteurs de la guerre civile, le dessein en fut formé sans eux et sans rapport à eux, par les ennemis de la maison de Guise et par les amis des maisons de Montmorency et de Bourbon. Nous avons découvert sept sources de cette guerre, dont les six premières sont avouées et reconnues de tous les historiens. Et ces six sources n'ont aucune liaison nécessaire avec le calvinisme: quand il seroit vrai que le calvinisme auroit eu sa septième part dans ces émotions, pourquoi faut il le charger de toute l'affaire, y a-t'il de la justice à cela?

II. Secondement je dis que si le prince de

Condé a eu des raisons légitimes de faire la guerre à des princes étrangers qui avoient usurpé la place qui lui appartenoit et qui tyrannisoient la France, nos huguenots ont pu lui donner légitimement du secours. Car il est toujours permis de favoriser le parti de la justice et de la raison. Or, en parlant de la cinquième source de la guerre, nous avons vu que selon le jugement de fort honnêtes gens, le prince de Condé n'avoit point tort dans ses prétentions.

III. En troisième lieu il faut remarquer que dans le temps que la guerre a été entreprise le parti protestant n'avoit aucune raison de se considérer comme un parti inférieur au parti catholique romain, et qui lui dût soumission et obéissance, car la partie fut faite sous la protection de la régente, du roi de Navarre et du prince de Condé, on peut dire que c'étoient les trois premières personnes du royaume. (1) Le sieur Maimbourg lui même avoue qu'alors ce qu'il appelle l'hérésie, *exerça une pleine et entière domination étant soutenue de l'autorité des deux premiers princes du sang, et de la faveur de la régente.* Il me semble qu'un parti ainsi composé ne peut être traité de rebelle quand par des actions de fait, il repousse la violence par la violence,

(1) *Livre 3, 1561.*

et veut éteindre les flammes dont on le brûloit. C'est un privilège inséparable des grands, il n'est pas juste qu'ils soient gênés dans leur religion, et ils ne sauroient souffrir de l'être. Il est vrai que le roi de Navarre fut débauché du parti, et que la régente fut ensuite arrachée aux huguenots. Mais ces actions de séduction ou de violence ne diminuèrent pas les droits de ceux qui demeurèrent sous les armes. Un prince du sang et les principaux officiers de la couronne, avoient d'assez grands caractères pour se faire donner liberté de conscience dans la minorité d'un roi, qui ne faisoit rien par lui même.

IV. J'ajoute à cela qu'on ne se doit pas étonner si les réformés perdirent enfin patience. On n'en a guères vu aller plus loin. Il y avoit quarante ans qu'on les brûloit à petit feu. *A la fin*, dit Monsieur de Mézeray, *ces misérables s'unirent ensemble afin d'éteindre les feux qui étoient allumés pour les brûler.* Ils avoient souffert jusques-là sans murmurer. Mais quand ils virent que l'on n'observoit plus aucune forme de justice, et que les peuples même sans ordre des supérieurs se faisoient bourreaux et exécuteurs des ministres de l'inquisition par d'horribles massacres, il n'est point étonnant que des hommes qui ne sont pas des anges ayent trouvé avec plaisir un

asile aussi honnête, qu'étoit celui de l'autorité d'un prince du sang et de tant de grands, qui ne vouloient plus voir brûler et massacrer les fidèles.

V. Si dans leurs protecteurs ils voyoient des caractères qui les mettoient à l'abri de la rebellion, ils n'en voyoient point dans leurs ennemis qui les obligeassent à tendre l'estomac aux bourreaux. Ils vivoient ou sous un roi majeur d'une majorité chimérique, *foible* de corps et d'esprit, et réellement esclave comme étoit François II, ou sous un prince enfant et mineur qui ne faisoit que prêter son nom, tel qu'étoit Charles IX du temps de la première guerre. Rien ne les pouvoit persuader qu'ils fussent obligés d'obéir aux princes de Guise qui leur ordonnoient de se laisser massacrer, plutôt qu'à un prince du sang qui leur ordonnoit de se défendre.

VI. J'ajoute à tout cela que les protestans n'ont point été aggresseurs, et c'est un grand point dans une querelle pour mettre la justice et le droit de son côté. Ils avoient obtenu de Charles IX un édit favorable avant que d'avoir pris les armes. Les voilà en possesssion d'un bien dont ils n'étoient redevables qu'à leur patience, et à leurs prières. On vient les troubler dans cette possession, la maison de Guise remue le ciel et la terre pour empêcher la

vérification de cet édit, elle fait entrer le roi de Navarre dans de nouveaux intérêts, elle forme une ligue contre les desseins de la régente et contre la volonté du roi déclarée par cet édit. Et n'ayant rien pu obtenir par les remontrances elle emploie des voyes de fait. En peu de mois elle fait violer l'édit par la mort de plus de trois mille personnes qui périrent par les massacres ou par les supplices; ce qui fut prouvé devant le roi et la régente, par les députés des protestans après le massacre de Vassy. Au lieu d'avoir raison de ces infractions, on les maltraite; le roi de Navarre devenu esclave des passions des Guises autorise, avoue et défend tout ce qui avoit été fait. Le Duc de Guise vient à Paris avec douze cents chevaux, il y entre en roi triomphant et non pas en sujet, il va se saisir du roi et de la régente qui étoient à Fontainebleau, il les amène captifs à Paris. Voilà la déclaration de la guerre; et la surprise d'Orléans par le prince de Condé qui se fit après, n'est plus qu'un coup de représailles. Orléans ne valoit pas Paris, la régente et le roi. Et il est certain que si le prince et les huguenots n'eussent pourvu à leur sûreté comme ils firent sans délai, ils eussent eu partout le même sort qu'à Vassy.

Enfin ma septième raison pour justifier les

protestans françois de félonie: c'est que dans toutes leurs entreprises ils n'ont jamais eu aucune vue contraire aux intérêts de l'état ni à ceux de la maison royale. Ils n'aspiroient point au changement. Ils vouloient prêcher et n'être pas pendus et c'est tout. Tout le monde sait que la reine Catherine avoit accoutumé de dire, que pourvu qu'on donnât aux huguenots tout leur saoul de prêches ils seroient contens. Il est ridicule de leur faire un si grand crime de ce qu'ils ont été chercher des troupes étrangères et ont introduit les allemands et les anglois en France, ce n'étoit pas pour les y faire règner. Il n'y a point de guerres étrangères ou civiles dans lesquelles on ne se serve de troupes auxiliaires : chaque parti fait ses traités, il a ses alliances, et il tire des secours d'où il peut. C'est le parti papiste qui avoit des desseins opposés aux intérêts de l'état et de la maison royale, comme il a paru dans la suite, puisqu'il a voulu déposséder et exclure les véritables rois pour mettre le royaume entre les mains de l'espagnol. Voilà, Monsieur, les considérations que je voulois faire sur la première guerre civile; je ne sais s'il y aura aucun homme désintéressé qui résiste à ces raisons et qui n'avoue après cela que c'est avec la dernière injustice qu'on veut donner le nom de rebellion à cette première prise d'armes.

CHAPITRE XIX.

De la seconde guerre. Réflexions sur l'entreprise de Meaux. De la troisième guerre; que le prince y fut forcé par la conjuration de Noyers. De la quatrième guerre; trois considérations qui justifient les calvinistes dans cette guerre.

Après avoir parlé de la première guerre il faut voir si nous avons quelque chose à dire sur la seconde. (1) La première paix se fit au mois de Mars 1563 et dura jusqu'à l'an 1567. Voilà quatre ans de calme, qu'on doit défalquer sur les dix ou douze dans lesquels on peut prétendre que les protestans ont troublé la France. Mais quel calme pour les huguenots? Il n'y a point de violences, ni de cruautés qu'ils n'ayent souffertes durant ces quatre années qu'on appeloit des années de paix. Monsieur de Mézeray nous en sera témoin. (2) *On restreignoit chaque jour la liberté, qui leur avoit été accordée par les édits, ensorte qu'on l'avoit réduit presque à*

(1) II Guerre.

(2) Abrégé, vie de Charles IX.

rien. Le peuple leur couroit dessus, aux endroits où ils étoient les plus foibles. En ceux où ils se pouvoient défendre, les Gouverneurs se servoient de l'autorité du roi pour les opprimer : on démanteloit les villes qui les avoient favorisés, on y bâtissoit des citadelles. Il n'y avoit nulle justice pour eux dans les parlemens ni au conseil du roi; on les massacroit impunément, on ne les rétablissoit point dans leurs biens et dans leurs charges. Enfin l'on avoit conspiré leur ruine avec le pape, la maison d'Autriche et le duc d'Albe. Voilà les plaintes que faisoient les huguenots et sur lesquelles Monsieur de Mézeray loin de s'inscrire en faux, en reconnoit la vérité. On peut ajouter à cela ce qu'en a dit le sage la Noüe, qui pour avoir été huguenot n'en a pas été jugé moins digne de foi. Il dit, (1) qu'outre les villes démantelées et les massacres exécutés en plusieurs endroits, on assassinoit les gentilhommes les plus signalés, et que l'on ne pouvoit avoir justice de ces assassinats; qu'on pouvoit compter plus de 3000 morts depuis peu de temps, que l'on étoit bien averti que la levée des six mille suisses faite sous le prétexte du passage du duc d'Albe, étoit destinée contre les huguenots; qu'on avoit été averti de très bonne part que le résultat de la

(1) Discours politiq. et militaires des seconds troubles.

conférence qu'eut la reine Catherine de Médicis avec le duc d'Albe à Bayonne, avoit été la conclusion de la ruine des gueux de Flandres et des huguenots de France. La Noüe et Monsieur de Mézeray nous apprennent que le prince et l'amiral resistèrent autant qu'ils purent aux mouvemens d'impatience que toutes ces choses produisoient dans les esprits; *Ils représentèrent qu'il falloit tout endurer plutôt que de reprendre les armes, que de seconds troubles les rendroient l'horreur de toute la France et l'objet de la haine du roi.* Mais ces deux seigneurs qui s'étoient opposés à la guerre, furent obligés de se rendre à cause des nouveaux avis qu'ils reçurent (1). *Et particulièrement celui d'un des principaux de la cour, qui les assura qu'il s'étoit tenu un conseil secret, dans lequel il avoit été résolu de faire couper la tête à l'amiral, et de jeter le prince dans une prison perpétuelle.* Ce fut alors qu'ils prirent la résolution de se défendre encore une fois, et de prendre les armes pour prévenir les funestes desseins qu'on formoit contr'eux: la guerre recommença donc par ce qu'on appelle la conjuration de Meaux. C'est ici un endroit sur lequel nos ennemis déclament comme sur le plus effroyable attentat qui jamais ait été conçu, mais ces déclama-

(1) La Noüe, Mézer.

grande effusion de sang, et procu
parti une paix ferme et assurée. Il
sayer encore une fois d'ôter le jeune
tre les mains de ceux qui abusoient s
ment de son nom et de son autorité
mettre dans son parti et peu à peu
intérêts. Car on sait que de jeune
prennent facilement les impressio
leur veut donner, et entrent inconti
les pensées et dans les sentimens de
les tiennent, qui les possèdent, et qu
vernent. Il est donc vrai que le princ
dé et l'amiral voulurent enlever le r
racher à Catherine de Médicis et au
de Lorraine qui avoient juré leur
qui avoient résolu de leur mettre la
l'échafaud. (1) *Leur but étoit de c*
cardinal de Lorraine d'auprès du

onnête homme. Il n'y a rien de plus judi-
c que ce que le Laboureur dit sur cette
prise de Meaux. (1) *La cour est en*
ssion de qualifier de pareils attentats de
e de lèze-majesté au premier chef, et de
piration contre la personne du roi. On a
dire qu'on a voulu l'enlever à un parti
abuse de son nom et de son autorité pour
uine de l'état, c'est être coupable que de
oir pas été assez heureux à cause de la
équence de tels desseins. Quel autre but
outes les guerres civiles qui se font du-
la minorité des rois que celui-là? Chaque
i veut se rendre maître du souverain; celui
en vient à bout est le parti heureux, et
i qui le manque est le parti criminel. La
le Charles VI fut une minorité continuelle
use des fréquens accès de folie, dont ce
ce étoit souvent attaqué. Durant ce règne,
eux partis des Bourguignons et des Ar-
nacs travailloient à se rendre maître et
esprit et de la personne du roi. Ils n'em-
oient pas seulement pour cela les persua-
s et les raisons, ils se l'arrachoient les
aux autres par les armes; et nous avons
ue pour conclusion le Bourguignon ayant
vé et la reine et le roi, leur fit deshéri-
proscrire et bannir leur propre fils,

(1) Additions, Tom. 2. liv. 6. p. 497.

le légitime héritier de la couronne ,
donner à un étranger. Et sans aller
quand on a vu de nos jours toute la
en armes dans la minorité du roi, qu
le but des princes mécontens du go
ment du cardinal Mazarin? Que voul
faire quand ils soulèverent Paris , fire
les barricades , obligèrent les princip
les de France à fermer la porte à le
Il est certain qu'ils avoient le même
qu'eut le prince de Condé au siècle pa
l'entreprise de Meaux, ils se vouloien
maîtres de la personne du roi, le faire
sous d'autres noms, lui donner des
nouveaux , composer autrement son
chasser les étrangers qui dominoient à
et rendre aux princes leur légitime ran
n'est plus semblable aux troubles du siè
sé que les troubles du siècle présent
fatal au nom de Condé d'avoir à comb
étrangers qui s'emparent du gouvern
par la foiblesse ou durant la minorité
et les princes de cette maison ont le
de trouver des gens qui savent pro
mauvais succès de leurs entreprises
travaillent à les rendre odieux aux roi
lesquels ils n'ont jamais eu aucun des
minel. Il ne faut point douter que si l
ces ligués contre le cardinal Mazarin

pu lui enlever le roi, ils ne l'eussent fait, et ils n'ont point fait de cela un mystère. Mais parce qu'ils nont pu y réussir on donna au roi des impressions funestes contr'eux, dont on sait bien que sa majesté n'est point revenue, comme si l'on avoit eu dessein de lui ravir la couronne.

Mais je vous prie, Monsieur, en cessant pour un moment de regarder cette affaire revêtue de ses circonstances, trouvez bon que nous regardions la thèse générale; savoir si c'est toujours un crime d'entreprendre de se rendre maître de la cour pour l'empêcher d'être mal gouvernée. Supposons qu'un roi dans la minorité soit possédé par les tyrans qui désolent un royaume, et qui ravagent les provinces par les massacres, par les exactions, ou par quelqu'autre semblable moyen; est-ce un crime aux grands du royaume de travailler à chasser ces gens-là d'auprès du roi, et à lui donner de meilleurs conseillers? Non seulement ce n'est pas un crime, mais je suis assuré qu'ils sont obligés de le faire par le rang et par les liens qui les attachent à l'intérêt de l'état. Je veux que Monsieur le prince de Condé se trompât, et que le gouvernement du cardinal de Lorraine fut très juste, très équitable et très utile à la France, il est certain que lui et tout son parti étoit fort persuadé

ment d'alors étoit ruineux à l'état,
même on auroit détruit tous ces va
mes, par lesquels on veut faire d
prise de Meaux, la plus détestable
les conjurations. Il ne s'agit plus c
voir s'il se trompoit dans son jugeme
Car s'il ne se trompoit pas dans le
qu'il faisoit du gouvernement de la 1
Guise, le moyen qu'il employoit p
truire n'étoit pas injuste. Ah! c'es
dace effroyable de venir affronter 1
est environné de ses gardes, et de
enlever au milieu de six mille Suis
une chose admirable comme on sai
les choses pour les rendre affreu
prince de Condé et l'amiral avoient

les? Ils n'avoient dans le fonds autre but que cela; et parce que le cardinal de Lorraine, l'ennemi auquel ils en vouloient, avoit trouvé moyen d'environner le roi de six mille Suisses; cela change-t-il quelque chose à l'affaire, et les intentions du prince en sont-elles plus criminelles pourtant?

Au reste les funestes desseins que l'on formoit contre le prince, contre l'amiral et contre tout leur parti, les justifient assez dans cette seconde prise d'armes, puisqu'on les y força. Il falloit qu'ils se défendissent ou qu'ils se vissent mener au supplice. On leur avoit manqué de parole, on avoit violé tous les traités. Il ne faut point le dissimuler, jamais on ne me persuadera que les rois ne soyent point obligés à tenir la parole qu'ils donnent à leurs peuples, et que les peuples soient toujours obligés dans toutes les circonstances à se soumettre à la volonté de ceux qui gouvernent les rois. Manquer de parole à des sujets et ne leur point tenir ce qu'on leur a solemnellement promis par des traités, des édits et des déclarations solennelles, c'est leur donner des leçons d'infidélité et de rebellion, dont ils ne manquent guères de profiter tout aussitôt que l'occasion s'en présente. Je n'entrerai point dans le détail de ce qui se fit dans cette seconde guerre, parce que mon

de St. Denis aux portes de Paris
du roi, peu de temps après l'en
Meaux, et je dirai que peut-être e
t'on pas trop de raison. Est-on ol
dier l'endroit où l'on est quand on
attaqué, pour savoir si l'on a droi
fendre. Ce ne fut pas le prince qui d
taille, ce fut lui qui la reçut, le co
força à se battre. Et à dire le vrai, ç
une grande témérité à lui (1) *a*
cents hommes et quinze cents chevau
rassés et la plupart mal armés, n'a
lances que des perches de la foire
nis qu'ils avoient fait ferrer par le
taquer une armée royale, *composé*
mille hommes de pied et de trois r
mes d'armes sans parler des compa

ifeste de la providence divine en faveur des
rmes des catholiques romains, qui montroit
a justice de leurs desseins et prouvoit que le
roit étoit de leur côté. Il n'est pas toujours
ort sûr de juger d'une cause et d'une entre-
rise par le succès. Dieu a ses raisons qui
ont bien meilleures que les nôtres, mais tous
es jours nous voyons que le droit et l'inno-
ence succombent sous la violence et sous l'in-
ustice. Sans cette considération n'est-ce pas
ne grande merveille que plus de vingt mille
ommes bien armés à la bataille de Saint Denis
yent battus environ trois mille hommes armés
e perches ferrées par le bout? Ne faut-il pas
tre bien pénétrant pour découvrir là-dedans
*n juste jugement de Dieu qui se déclare pour
a bonne cause*? Vu principalement que tout
'avantage de ces vingt mille hommes sur les
rois mille consiste en ce que les vingt mille
lemeurèrent maîtres du champ et des dépouil-
es. Car le nombre des morts étoit à-peu près
égal, *six ou sept cents cavaliers, dont il y en
avoit près de cent gentilhommes*, (1) *autant
l'un côté que d'autre demeurèrent sur la place.*
La mort du connétable qui y fut tué, valoit
bien le peu d'infanterie que le prince de Condé
perdit en cette journée. Enfin l'on avoue, (2)

(1) Mézeray.
(2) Aubigné. Mézeray.

» que l'honneur en demeura aux hugu
» qui sans canon et en si petit nombre
» tinrent l'effort d'une armée royale
» voit Paris à ses épaules. Et l'envo
» grand Turc qui regardoit le comb
» voyant retourner plusieurs fois à la c
» dit à ceux qui étoient avec lui, que si so
» tre avoit seulement six mille chevaux
» à ces casaques blanches, il auroit b
» conquis toute l'Europe.

Pour ce qui est de la bataille de D
c'étoit encore une victoire bien complè
celle qu'y gagna le duc de Guise; propr
il rendit les choses égales, excepté qu'il
porta à la fin l'avantage que les autres a
eu au commencement. Car tout y fut p
les deux chefs furent prisonniers de p
d'autre; et le nombre des morts égal: (
retraite de ceux de la religion se fit au
avec ordre, ayant deux corps de reitres
de cavalerie française le tout d'enviro
ze cents chevaux. Le duc de Guise eut l
neur et le plaisir de passer la nuit sur le c
de bataille, mais il le trouva couvert des
de ses gens et de ses amis. Cette victoir
parfaite ne laissa pas de le bien réjouir.
ce qu'il avoit voulu faire. Car sans fair
à sa mémoire l'on peut soupçonner que

(1) La Noue.

grande patience qu'il eut de voir battre et prendre prisonnier le connétable, fut un effet de son ambition pour le moins autant que de sa prudence. Comme il étoit aussi ambitieux qu'il étoit grand capitaine, il fut bien aise de remporter tout seul l'honneur de cette journée, et d'achever de ruiner le connétable avec lequel il avoit toujours disputé le rang et la gloire de premier capitaine de son siècle. Dans cette seconde guerre comme dans la première on se servit du secours des étrangers, et les allemands fournirent aux huguenots neuf ou dix mille hommes sous la conduite du prince Casimir: je n'ai rien à dire là-dessus que ce que j'ai déja dit; c'est que le prince Casimir ne vint point en France pour s'y établir et pour y fonder une monarchie; que les allemands y vinrent en qualité de troupes auxiliaires, que les princes protestans d'Allemagne étoient en droit de secourir des voisins et des amis injustement oppressés; que le prince de Condé n'a jamais eu d'intention de livrer le royaume et l'état aux princes étrangers, et qu'il seroit à souhaiter que les inclinations de la ligue opposée eussent été aussi favorables à l'état, et aussi peu disposées à abandonner la couronne aux espagnols que les protestans l'avoient été peu à la donner aux anglais ou aux allemands. Cette seconde guerre ne dura que six mois, depuis

ger. La paix se fit à Chartres l'an 15
avons vu quelle sorte de paix ce fut,
qui couvroit les plus noires perfidie
ne tardèrent pas longtemps à éclater.
la même année et peu de mois après
fit partie d'enlever le prince dans
de Noyers et de faire prendre la rei
varre qui étoit à Pau avec son fils
mener en Espagne et les mettre à l'in
Nous avons assez appuyé sur ces de
jurations et en avons fait voir toute l
Ce fut le commencement de cette
guerre, qui, ce me semble, n'est pas
à justifier; ici l'on voit clairement ce
que je pose en fait, c'est qu'except
mière prise d'armes qui se fit en 1562

le même prince et ses amis se trouvèrent contraints de pourvoir à la sûreté par la voie des armes : et je soutiens que les effroyables infidélités et la violence de leurs ennemis rendit leur défense légitime. Ce n'est pas mon affaire ni mon intention de rapporter ce qui se passa dans cette guerre : on y fit ce qu'on a accoutumé de faire dans toutes les autres. Elle fut plus malheureuse pour les protestans que les deux précédentes, ils y perdirent les batailles de Jarnac et de Moncontour, et la personne du prince de Condé qui périt par la lâcheté du duc d'Anjou et de Montesquiou, son capitaine des gardes. Si le sieur Maimbourg trouve dans le mauvais succès de cette troisième guerre pour les huguenots, une preuve que Dieu prenoit soin de les châtier comme des rebelles, je trouve dans la manière dont Dieu les conserva une marque assurée que Dieu les traitoit en enfans, qu'il châtioit et qu'il ne vouloit pas entièrement perdre. Après deux batailles perdues et la mort du premier de leurs chefs il semble qu'il n'y avoit plus de ressources ; et cependant on ne put les opprimer par la guerre, et il fut résolu de les perdre par la paix qui leur fut accordée, après dix huit ou vingt mois de guerre. Cette malheureuse et cette frauduleuse paix se fit l'an 1570, et fut solennellement jurée à St. Germain en Laye

par le roi Charles IX, par la reine sa mè
par ceux du conseil et par toute la cour. N
avons vu à quelle intention elle se fit, et
qu'elle produisit, ce fut l'effroyable mass
de la St. Barthelemy. Le sieur Maimbourg
poussé que jusques là l'Histoire des gue
civiles. Car il ne dit rien des trois gue
qui suivirent le massacre, il les réserve p
un autre volume. Puisque nous ne som
pas résolu de faire autant de réfutations co
me il pourra faire de volumes, je suis d'a
Monsieur, que nous fassions sur ces t
guerres qui suivent, ce que nous avons
sur celles qui précédent: c'est à dire que n
jetions brévement les yeux dessus pour
examiner les motifs.

Après la St. Barthelémy, les misérables
chappés de ce carnage coururent aux arn
comme au seul moyen d'arrêter le cours
ces fureurs et de sauver ce qui étoit écha
aux massacreurs. (1) La Rochelle trav
à se fortifier, le Languedoc, les Cevenn
la Guyenne pleines de gens qui ne voulo
point être massaçrés, se mirent en état de
pousser les violences et de résister aux t
armées commandées, la première par le
réchal de la Châtres, la seconde par le m
chal d'Amville, et la troisième par le n

(1) L'an 1572. IV. Guerre.

is dè Villars; lesquelles étoient destinées
ıchever ce qui avoit été commencé à Paris.
'us les protestans de l'Europe prirent l'al-
me à un si grand coup, ils regardèrent ce
ıssacre général qui se faisoit en France com-
) une affaire qui seroit de pernicieux exem-
e et qui pourroit avoir de fâcheuses suites
ur eux. La ville de Strasbourg redoubla
gardes. Les suisses firent de grandes le-
es, les anglois et les allemands se fortifiè-
nt par de nouvelles ligues. Un mois après
St. Barthelémy, la Rochelle fut assiégée,
siège dura plus de huit mois et fut soutenu
r les habitans avec une ardeur incroyable
. ville souffrit trente cinq mille coups de
non, neuf grands assauts, sans plus de vingt
tres moindres et soixante et dix mines, et
tre cela elle eut à se garder de plusieurs
nspirations de ceux qui étoient enfermés
dans. Le duc d'Anjou qui fut bientôt a-
ès roi de Pologne, y perdit une florissante
née, le duc d'Aumale y fut tué avec un
ınd nombre d'autres personnes de qualité:
après cela on fut contraint de lever le siè-
. Les misérables habitans de la ville de
ncerre furent saisis de la même horreur de
nber entre des mains si barbares. C'est pour-
oi ils aimèrent mieux souffrir les dernières
rêmités et mourir de faim dans leurs mu-

railles, que de s'exposer à la fureur d'un ennemi duquel ils ne pouvoient espérer de quartier, et en la parole duquel ils ne pouvoient avoir de confiance. Partout on trouva des gens qui se battoient en désespérés aimant mieux mourir de faim, de misère et dans les calamités qui viennent à la suite de la guerre, que d'être exposés à la rage de leurs compatriotes, qui avoient pour eux toute la cruauté des lions et des tigres de l'Afrique.

Ce misérable parti délabré qui sembloit n'avoir plus de ressources du côté de la terre, parla plus haut qu'auparavant et soutint une guerre de quatre ans sans recevoir aucun échec considérable; ce qui fait voir que dans le massacre de la saint Barthelémy il y avoit pour le moins autant d'imprudence que de fureur. On ne sauroit détruire un si grand corps par un seul coup; trente ou quarante mille personnes massacrées d'un corps composé de plusieurs millions d'ames ne sert qu'à effaroucher ceux qui restent, à les porter au désespoir et à les animer à la vengeance. Je ne sais s'il est nécessaire de justifier le motif de cette quatrième guerre, dont le massacre de la saint Barthelémy fut le commencement: il est vrai qu'alors nous ne pouvions plus nous vanter de combattre pour les droits d'un prince du sang, mais la défense contre une oppres-

on aussi cruelle que celle qu'on faisoit souf-
ir aux réformés est un droit naturel insépa-
able de tous les hommes dans quelque con-
ition qu'ils soyent. Quand les souverains se
aissent aller à des actions aussi énormes qu'é-
oient les massacres qui furent faits par l'or-
re de Charles IX, on peut dire qu'ils dé-
ouillent le caractère d'hommes, et qu'en
erdant le caractère de l'humanité ils ne peu-
ent conserver celui de la dignité royale. L'on
e doit plus rien à ceux dont la tyrannie monte
un tel excès ; ou tout au moins ce qu'on leur
oit ne sauroit préjudicier à ce qu'on se doit
soi-même, et l'on ne sauroit être obligé de
evenir à la soumission que quand ils revien-
ient de ces fureurs à la conduite de véritables
ois. Il est vrai que les premiers chrêtiens se
ont laissés massacrer sans se défendre. Je crois
u'ils ont fort bien fait, car on ne sauroit por-
er la débonnaireté chrêtienne trop loin. Mais
l ne s'ensuit pas de-là qu'on puisse accuser
l'avoir renoncé à l'esprit du christianisme
ceux qui ont eu la foiblesse d'aimer leur vie et
le la défendre contre les injustes violences.
Ainsi je ne me crois nullement obligé à faire
une plus longue apologie des protestans de
France qui se sont mis en état d'échapper à la
fureur des massacreurs.

Au reste dans cette quatrième guerre, on

voit une preuve évidente de ce que nous
avancé dès le commencement, savoir qu
guerres civiles n'étoient pas précisémen
guerres de religion. C'étoient des partie
tes par tous les mécontens du royaume; q
l'on vit se joindre aux huguenots un
France, et des premiers officiers de la
ronne: l'histoire nous apprend que déjà
avant le massacre de la St. Barthelém
s'étoit formé un tiers parti déclaré cont
maison de Guise, qu'on appeloit des p
ques, dont le dessein étoit de demander l
formation de l'état et l'expulsion des étran
Les chefs de ce parti étoient le maréch
Montmorency et d'Amville enfans du feu
nétable, Biron et Cossé, toutes gens qui
toient rien moins qu'huguenots. Et mê
duc d'Alençon entra dans ce parti, par la
ne qu'il avoit pour les Guises, par la jal
qu'il avoit de son frère le duc d'Anjou,
Catherine de Médicis, mère de tous les
procuroit tous les honneurs et tous les a
tages, et enfin par envie de se distinguer
se faire connoître. Deux ans après le mass
ce duc entra ouvertement en traité ave
huguenots. Toré, le vicomte de Turenn
tous les autres politiques se déclarèrent a
la guerre fut recommencée de nouveau
leurs auspices, le prince de Condé fils de

qui avoit été tué à la bataille de Jarnac et qui avoit failli à l'être lui même des mains de Charles IX, dans la journée du massacre, s'étant sauvé en Allemagne traita au nom du duc d'Alençon et de tout le parti mécontent avec l'électeur Palatin et obtint de lui un secours considérable. Charles IX mourut sur ces entrefaites, Henri revint de Pologne et prit la couronne de France. Le duc d'Alençon son frère étoit encore à la cour, mais parce qu'il y jouoit un méchant personnage étant le jouet et le but du mépris des favoris, il s'échappa et se mit ouvertement à la tête de tous les mécontens. Le roi de Navarre s'échappa d'un autre côté et se retira dans son gouvernement de Guienne, résolu de se venger de cette longue suite d'affronts et d'outrages qu'on lui avoit faits à la cour depuis la saint Barthelémy. Le prince de Condé amena au duc d'Alençon quatorze ou quinze mille allemands, et ce duc se vit à la tête d'une des plus belles armées qu'on eut vue en France dans ce siècle, car elle étoit de plus de trente mille hommes effectifs. A cette fois ce ne sont plus les huguenots qui font la guerre, ce sont tous les grands mécontens sans aucun égard à la religion. Car en même temps le maréchal d'Amville que la cour avoit poursuivi par le fer et par le poison sans avoir pu l'atteindre, se saisit de la plu-

part des villes de son gouvernement et s'u
avec les huguenots. Ces grandes forces un
ne firent pas tout ce qu'elles pouvoient, m
au moins elles forcèrent la cour à faire la pa
qui fut traitée avec le duc d'Alençon, av
le prince Casimir Palatin, et avec le roi
Navarre et le prince de Condé qui étoie
chefs déclarés des protestans. Ainsi finit
quatrième guerre par l'édit de pacificatio
donné par Henri III, le deuxième de son règne
l'an 1576; par lequel on flétrit la mémoire
la journée de la saint Barthelémy: ce qui
avoit été fait fut condamné; les jugemens re
dus contre l'amiral et contre les autres se
gneurs furent anéantis, les veuves et les e
fans de ceux qui avoient été massacrés reç
rent de beaux privilèges et des marques d'ho
neur, tout ce qui étoit dans les greffes capab
de conserver la mémoire de ces actions
fut tiré, rayé et biffé. C'est de cette maniè
que Henri III, roi de France fit amende ho
norable de tout ce qu'il avoit fait étant d
d'Anjou. Ainsi voilà trois choses considérabl
en cette quatrième guerre civile qui justifie
les huguenots, la première qu'ils n'ont rep
les armes que pour se dérober à la plus cru
le des persécutions qui fut jamais: la secon
que presque la moitié des plus grands du roya
me catholiques romains se déclarèrent po

eux et voulurent venger la mort de l'amiral ; la troisième que celui qui avoit donné la naissance à cette quatrième guerre en portant Charles IX au massacre, fut obligé d'en faire une espèce de satisfaction à ceux qu'il avoit si cruellement traités.

CHAPITRE XX.

De la cinquième guerre ; naissance de la Ligue ; que cette cinquième guerre est défensive de la part des protestans. De la sixième guerre.

CETTE dernière paix fut jurée et traitée de la manière du monde la plus solennelle ; mais on ne tint rien de ce que l'on avoit promis aux (1) protestans. Il n'y eut que les allemands qui furent payés parce qu'on les vouloit renvoyer dans leur pays. Le duc d'Alençon qui s'appeloit alors Monsieur, se fit aussi donner ce qu'on lui avoit accordé. Il se tint à Bourges et ne voulut point revenir à la cour qu'on ne l'eut mis en possession de tout ce qu'il avoit obtenu. La cour eût bien voulu le tromper comme les autres, mais on ne put, et il eut tout

(1) V. Guerre 1577.

ce qu'il voulut : parce qu'on le vouloit détacher à quelque prix que ce fut d'un parti dont on avoit juré la perte. Quand cela fut fait, la guerre recommença avant qu'une année fut écoulée depuis la paix, et ce fut la cinquième de ces guerres, qu'on veut appeler de religion. Mais celle-ci et la suivante à qui l'on donne encore le même nom de guerre de religion, ne devroient point être considérées comme des affaires sur lesquelles nous fussions obligés de nous justifier : désormais c'est l'affaire de la ligue appelée à Rome et par les devôts *la sainte union*, mais appelée par les sages la détestable ligue, qui ne vouloit pas moins qu'arracher la couronne au souverain séant alors sur le trône, afin que de dessus sa tête elle ne pût passer sur celle de ses légitimes héritiers. On dit que cette ligue prit sa naissance en Picardie incontinent après la quatrième paix de religion. Mais la vérité est qu'elle tire sa source de bien plus loin. Il la faut tirer du commencement de la première guerre : car il est certain que la confédération du duc de Guise, du maréchal de St. André, du connétable de Montmorency, dans laquelle on fit entrer le roi de Navarre, étoit une véritable cabale, et absolument la même ligue qui éclata en 1576. Cette première ligue aussi bien que la dernière prenoit pour prétexte l'extirpation de l'hé-

résie et la conservation de la foi catholique : mais l'une et l'autre avoit pour but la ruine de la maison des Bourbons, et jetoit les fondemens du dessein que l'on avoit de faire passer la couronne dans une autre maison que celle des Capevingiens. Ainsi le roi de Navarre qu'on avoit fait entrer dans cette première ligue et que l'on en fit le chef titulaire, étoit la dupe de ce parti, il travailloit à sa propre ruine, et on se vouloit servir de lui pour perdre le prince de Condé son frère, sachant bien que quand ce prince seroit ruiné on se déferoit facilement de ce pauvre roi. Tout le monde a su que l'un des articles du traité des triumvirs étoit la ruine de la maison de Bourbon. Nous apprenons du Laboureur que le cardinal de Lorraine étant au concile de Trente (1) quand on y apporta la nouvelle du gain de la bataille de Dreux par le parti de la cour, on y proposa cette ligue et cette union des catholiques romains pour la conservation de la religion. (*e*) *Aussi tient-on*, dit-il, *que parmi tant d'applaudissemens des obligations que la religion avoit à toute sa maison, et à la valeur de son frère, qu'il écoutoit de toutes ses oreilles, il écouta de la part des ministres du pape certains avis pieux en apparence, mais très funestes dans leurs suites, de faire une*

(1) 1562.

ligue ou association catholique pour la défense de la foi en France, dont toute la conduite devoit appartenir aux princes lorrains comme les plus zélés et les plus capables de ce grand dessein. La chose est si notoire qu'il ne fait pas difficulté d'en parler ailleurs comme d'une affaire certaine. (1) *La mort du duc de Guise*, dit-il, *renversa tous les grands desseins qu'avoit le cardinal de Lorraine son frère, de le faire chef du parti catholique en France, et de lier une forte correspondance avec le pape et avec toute la maison d'Autriche.* La ligue étoit donc dans la tête du cardinal de Lorraine, la mort de son frère lui ôta le chef qu'il prétendoit donner à ce parti. Il fallut donc attendre son neveu à croitre, en effet tout aussitôt qu'il se fut fait connoître pour aussi grand et pour plus ambitieux que son père, cette ligue qui s'étoit couvée durant quinze ans vint à éclore. Monsieur de Mezeray nous apprend aussi que cette grande ligue ne fut proprement que la réunion de plusieurs corps qui étoient déjà formés dans l'état (2) *La jonction que le duc d'Alençon avoit eue avec les religionnaires et les politiques, et la paix avantageuse qu'on leur avoit accordée, etc.* dit il, *firent éclore cette grande faction à*

(1) Addition, &c. liv. 4. p. 75.
(2) Livre 4. p. 220.

laquelle ses auteurs donnèrent le nom de sainte union, et le vulgaire celui de la ligue. Ou pour mieux dire, reveillèrent et rassemblèrent toutes les autres particulières qui avoient déjà été faites en divers endroits sous le règne de Charles IX. Car les seigneurs durant ces troubles, s'étoient enhardis à faire des traités et des confédérations entr'eux sans en attendre la permission du roi. Là même il recite comme il y avoit eu une ligue faite en Languedoc entre les cardinaux de Strozzy et d'Armagnac, une autre dans le Bourdelois dont le marquis de Trans de la maison de Foix étoit le général, une plus grande dont Monluc conseilloit à Charles IX de se faire chef. Il se fit aussi diverses confrairies en divers lieux du royaume lesquelles étoient autant de ligues particulières, d'où enfin l'on vit sortir cette ligue générale, qui durant vingt cinq ans a fait du royaume un théâtre et un champ de fureurs, de combats, de batailles et de massacres.

Le prétexte sur la paix accordée aux huguenots, et le lieu du premier éclat fut la Picardie: parce que le gouvernement en avoit été rendu au prince de Condé, et Peronne lui avoit été donné pour lieu de sa résidence. Cette ville et cette province feignirent de craindre que le prince de Condé, qui étoit huguenot très-zèlé, ne travaillât à établir sa religion

dans son gouvernement. Les ecclésiastiques, la noblesse et les principaux habitans des villes s'assemblèrent et firent une ligue et un traité, par lequel après avoir exposé les craintes où ils étoient que le prince de Condé entrant en possession du gouvernement ne bouleversât la religion, ils s'obligèrent à défendre la religion, les ecclésiastiques et les églises envers tous et contre tous sans en excepter personne: à rendre toute obéissance à celui qui seroit élu pour chef de la sainte union : à tenir secret tout ce qui seroit délibéré dans les assemblées de la sainte ligue : à fournir des armes et de l'argent pour armer : à courir sus et détruire tous ceux qui ne voudroient pas entrer dans cette union : et à plusieurs autres choses qui sont portées par ce traité, qu'on trouve tout entier dans l'histoire de France du siècle passé. Et tout cela fut confirmé par un serment solennel dans lequel on faisoit entrer le nom de l'adorable trinité, et où l'on engageoit expressément son salut éternel. Ce feu courut par toute la France avec une vitesse incroyable parce que la matière étoit toute prête à concevoir la flamme. La faction n'avoit pas encore de chef découvert, mais le duc de Guise étoit l'ame invisible de ce grand corps. Et dès lors il conçut nettement les hauts desseins que son père et son oncle avoient laissés informes.

Henri III, étoit revenu de Pologne pour prendre la couronne de France; il en étoit revenu avec tous les défauts qu'il y avoit portés, et avec plusieurs autres qui n'avoient pas encore parus, au moins au degré où ils parurent tout aussitôt qu'il se vit en possession du royaume. Ce prince qui s'étoit distingué par ses cruautés pendant qu'il étoit duc d'Anjou, se distingua par sa mollesse, par sa fainéantise, par ses sales voluptés, par la tyrannie de ses mignons, par ses débauches de toute espèce, par son luxe, par ses furieuses dépenses, par son jeu. *Il perdit pour un soir quatre-vingt mille écus.* Ce qui dans ce temps-là étoit une somme prodigieuse. *Il alloit souvent en masque, on le vit courir la bague avec tous les affiquets d'une coquette.* (1) *Il fit un festin entr'autres où les femmes servirent à table en habit d'hommes et vêtues de vert, tous les conviés ayant les mêmes livrées. Et la reine sa mère lui rendit la pareille par un autre où les plus belles de la cour firent le même office ayant la gorge découverte et les cheveux épars.* C'est proprement ce qu'on appelle un Sardanapale. Pour fournir à ces effroyables dépenses il falloit charger les peuples de grands impôts. On n'entendoit parler dans cette cour que de plaisirs et d'édits *Bursaux.* C'est justement sous de

(1) Mezeray vie d'Henri III.

semblables princes qu'arrivent les grandes révolutions des états, parce que dans leur conduite on trouve tout ce qui est capable de leur attirer et le mépris et la haine de leurs peuples. Par leurs voluptés infâmes ils se font mépriser, et par leurs grandes dépenses et par les impôts ils se font haïr. Le duc de Guise et toute sa maison, persuadés que le ciel avoit amené le point favorable à leurs desseins, firent tout ce qui se devoit faire pour profiter de ces heureuses conjonctures. Ils voulurent avant toutes choses s'assurer de la cour de Rome, et la consultèrent sur leurs desseins. Les mémoires en furent trouvés entre les mains de l'avocat David. *Ils contenoient les raisons*, *dit* Mr. de Mézeray, *qu'il falloit employer pour persuader au pape de dégrader la maison de Capet qui avoit usurpé la couronne et de rétablir dans le trône les descendans de Charlemagne, c'est-à-dire les Guises, et avec cela les moyens d'exécuter un si haut dessein.*

Quelques gens ont révoqué en doute la vérité de ces mémoires; mais ils en ont douté parce qu'ils vouloient bien en douter, sans qu'il y eut aucune ombre de raison de le faire. Tout le monde présentement est pleinement convaincu qu'en effet c'étoit l'intention de la maison de Guise de se rendre maîtresse du trône. Au moins est-il bien certain qu'Henri

I, qui les fit massacrer à Blois en étoit per-
iadé. On avoue aussi que la circonstance du
emps étoit tout-à fait favorable; la branche
es Valois s'en alloit périr dans Henri III, qui
ar ses débauches s'étoit rendu incapable
'avoir des enfans; et dans le duc d'Alençon
etit corps infirme et qui ne promettoit pas
ne longue vie. Celle des Bourbons ne pou-
oit revenir à la couronne que par une généa-
gie qui les faisoit venir de St. Louis par
ne descente de trois ou quatre cents ans,
étoit revenir à une si grande succession de
ien loin, et rien n'est si certain que l'on au-
oit traité cela de vieille chronique, et de
roits surannés si la ligue étoit demeurée vic-
orieuse. Enfin cette famille des Bourbons
ans la branche à qui la couronne apparte-
oit, n'avoit que des princes qu'on appeloit
érétiques et relaps, c'étoit le plus beau pré-
exte du monde pour éloigner les esprits d'eux.
'outes ces circonstances étant rassemblées,
u'y a-t-il d'incroyable en cela, que l'un de
es séditieux de la ligue se soit chargé de la
ommission d'aller faire approuver ce projet
la cour de Rome? On sait bien que dans cette
rande entreprise on ne pouvoit rien faire sans
lle et qu'elle devoit être le grand ressort de
ous les mouvemens. Voilà qu'elle fut la nais-
ance de la ligue, dont le sieur Maimbourg

dit déjà bien du mal dans son histoire du calvinisme, et se prépare à ce que l'on croit, à en dire beaucoup davantage dans le premier tome de ses histoires qui doit paroître. Il dit, (1) *Que cette ligue pensa perdre l'état et la religion, que ceux qui s'y jetèrent, ou pour mieux dire, qui s'y précipitèrent aveuglement avec tant d'ardeur et de passion et principalement les peuples, les ecclésiastiques et les moines ne furent que les dupes de ceux qui formèrent cette cabale, où l'ambition, la malice et l'intérêt eurent plus de part que la religion qui n'y entra qu'en apparence pour tromper le monde.* Si le sieur Maimbourg étoit obligé devant le trône de Dieu comme il sera quelque jour de confesser la vraie raison qui lui fait condamner la ligue, il seroit contraint d'avouer que c'est parce qu'aujourd'hui la maison de Bourbon est sur le trône. Si elle avoit succombé dans cette querelle, j'ose dire avec la dernière assurance que tous les gens du caractère du sieur Maimbourg élèveroient la ligue, comme la plus sainte et la plus légitime union qui fut jamais; car en effet elle en a toutes les marques selon les principes de l'église romaine. Elle a pour but de conserver la foi, de détruire l'hérésie, et d'éloigner du trône un prince qui n'y pouvoit venir que de fort loin,

(1) Livre 6.

t qui d'ailleurs étant hérétique confirmé ne pouroit devenir le maître qu'en ruinant la religion qu'on appelle catholique et apostolique. Je suis persuadé que si le royaume se trouvoit encore en pareille circonstance et le sieur Maimbourg et tous les Jésuites seroient comme ils furent alors, les plus puissans promoteurs de cette sainte union. Mais la ligue a succombé et tous ses héros ont été malheureux: le père Maimbourg n'aime pas ces gens-là.

Dans la suite de cet ouvrage nous aurons encore occasion de parler de la Ligue, et je n'ai rapporté en cet endroit l'histoire de sa naissance, que pour justifier nos huguenots de la cinquième guerre. Ce fut la Ligue qui la commença. Les états se tinrent à Blois l'an 1577. Dans ces états la Ligue obtint la révocation du dernier édit de pacification, et fit dire à Henri III. (1) *Que son intention étoit de ne souffrir d'autre religion que la catholique dans son royaume, qu'il l'avoit ainsi promis sur le saint sacrement de l'autel, qu'il vouloit que ses sujets fussent avertis de n'ajouter point de foi à tout ce qu'il pourroit dire ou faire au contraire, et que s'il en étoit réduit à ce point là il ne tiendroit son serment que jusqu'à ce qu'il eût les forces et l'occasion de le rompre.* Voilà comme vous voyez une décla-

(1) Mezeray.

ration bien catholique et très digne d'un roi très chrétien ; il promet d'être faussaire, de se parjurer et de se servir du nom de Dieu pour tromper ses sujets, peut-être n'a-t on pas d'exemple de chose semblable, c'est être traitre et perfide de bonne foi. Il fit plus, il signa lui même la Ligue et s'en fit le chef. *Voila comme de roi il devint chef de cabale*, (1) *et de père commun ennemi d'une partie de ses sujets*. La conclusion de ces états fut qu'on leva de grandes armées, qu'on força Henri III à la guerre pour achever l'extirpation des huguenots. Le roi de Navarre et Henri prince de Condé, firent une contre Ligue et publièrent un manifeste vigoureux pour réveiller les esprits et les obliger à courir sus aux ennemis de l'état et de la couronne, dont ils se déclarèrent protecteurs. Dans cette guerre défensive, nos huguenots ne firent pas grand mal, mais ils en souffrirent assez, on leur enleva plusieurs places et entr'autres la Rochelle. Il restoit pourtant encore trop de choses à faire après celà: la mollesse d'Henri III ne pouvoit soutenir la vue de ces longues entreprises qui troubloient ses plaisirs, il s'étoit laissé forcer à la guerre, les choses forcées ne sont pas de longue durée, c'est pourquoi bientôt la cinquième paix se fit, après la cinquième

(1) Mezeray.

guerre par l'édit de Poitiers au mois de Septembre de l'an 1577.

Nous verrons de quelle manière on se prendra à criminaliser la conduite des protestans dans cette guerre. En attendant je dirai que je ne comprends pas ce qu'ils eussent pu faire autre que ce qu'ils firent. Un orage se forme contr'eux, le royaume se ligue sans autorité du roi : n'est-il pas naturel de se défendre? Ce n'est plus l'autorité de leur souverain ni ses ordres injustes qu'ils ont à combattre, c'est un nouveau monstre qui a cent têtes et un million de bras. Il est vrai que Henri III prêta son nom : mais aussi tout le monde avoue qu'il y fut forcé et qu'il agit en cet endroit contre ses inclinations. Non qu'il aimât la justice et les huguenots, mais parce qu'il aimoit plus le repos, le plaisir et les voluptés qu'il ne haïssoit les protestans. Pour qui combattoient alors nos huguenots? Ce n'étoit plus pour un prince de Condé éloigné de la couronne par quelques têtes qui la devoient porter avant lui : c'étoit pour le roi de Navarre, pour le légitime héritier du royaume, pour celui qui devoit monter sur le trône après Henri III, pour le grand père de Louis XIV, pour celui enfin lequel ils ont mis en paisible possession de cette belle succession malgré les fureurs et les oppositions de la ligue. Eut-on été d'avis qu'après

cette ligue formée, les armes prises contr'eux, leurs villes assiégées, eux attaqués en tous lieux, ils eussent mis armes bas, eussent ouvert toutes leurs portes, se fussent laissé massacrer par les dévots de la sainte union, et eussent abandonné les droits de ces deux premiers princes du sang pour les livrer aux chefs de la ligue? Il falloit leur donner leurs têtes et celles des princes, ou présenter la pointe des épées à ceux qui leur vouloient ôter la vie. Or, je ne me persuaderai jamais qu'en l'état où étoient les choses et de la manière que la cour se gouvernoit, ils fussent obligés par aucune morale à se livrer à la mort sans se défendre. Il est certain aussi que Dieu se déclara ouvertement pour eux et pour le légitime héritier de la couronne; car si la ligue eut poursuivi ses desseins avec la vigueur qu'elle les avoit commencés, le parti de la justice et de la vérité étoit opprimé. Mais Dieu qui tire la lumière des ténêbres tira de la mollesse d'Henri III, le repos ou la trêve qu'il vouloit accorder aux siens.

Nous voici arrivés à la dernière guerre qui se compte pour la sixième, (1) elle se commença et s'acheva toute en une année. Je ne vois pas que nous soyons obligés de nous arrêter longtemps en cet endroit, parce que nous

(1) VI. Guerre Mezeray d'Aubigné hist. &c. l. 4.

avons seulement pour but de justifier les protestans calvinistes sur ces guerres qu'on les accuse d'avoir excitées à cause de leur religion. Cette dernière guerre n'est point la guerre des huguenots, c'est proprement celle d'Henri, roi de Navarre, grand père de sa majesté. Le zèle du sieur Maimbourg pour la gloire de la maison royale remonte bien plus haut; c'est pourquoi nous pouvons nous reposer sur lui; sans doute il ne manquera pas de justifier dans cet endroit Henri IV, de glorieuse et de triomphante mémoire. Ce fut, dis-je, le roi de Navarre qui entreprit cette guerre de son chef. On dit que Marguerite de Valois sa femme, sœur d'Henri III, eut bonne part à la rupture de la paix, et que le dessein de se venger de son frère, dont elle étoit méprisée après en avoir été un peu trop aimée, la porta à se servir de tous les artifices de son sexe pour engager tous les grands du parti à reprendre les armes. Sa cour étoit composée d'un grand nombre de femmes qu'elle avoit toutes gâtées, et qui se servirent par son ordre et à son exemple de leurs faveurs dont elles furent assez libérales, pour engager les hommes à suivre les sentimens de la reine. C'est pourquoi l'on appella cette dernière guerre, la guerre des amoureux; ce n'est donc pas la guerre des calvinistes. De cela je m'en rapporte à ce q

en est, mais la raison qui parut, fut la nécessité de rendre les places de sûreté ou de les retenir par les armes. Catherine de Médicis avoit fait un voyage en Languedoc et en Guienne pour persuader les huguenots de rendre les places avant le temps; sans avoir pu en venir à bout. D'Aubigné raconte assez plaisamment que cette reine menoit avec elle Pibrac, fort habile orateur, qui avoit plusieurs harangues de provision, où il débitoit avec une grande force le lieu commun de la soumission que l'on doit avoir pour les rois. Il apportoit les exemples des pachas de Turquie qui envoient leurs têtes au grand seigneur quand il les demande; ceux de l'obéissance aveugle que les Indiens rendent à leurs rois. En un mot, il ramassoit avec un grand soin tout ce que la fable et l'histoire ancienne et moderne peuvent fournir sur ce sujet. Catherine, de sa part, apprenoit par cœur des phrases qu'on appeloit *consistoriales*, que les coquettes de la cour appelloient aussi par raillerie le langage de Canaan: comme, approuver *le conseil de Gamaliel, qui disoit si ce conseil est des hommes il sera dissipé, mais s'il est de Dieu nous n'y pourrons rien faire*: dire, *que les pieds de ceux qui annoncent la paix sont beaux*, appeler le roi *l'oint du seigneur*, *l'image du Dieu vivant*, s'écrier souvent, *Dieu*

soit juge entre vous et nous, j'atteste l'éternel devant Dieu et devant ses anges. Elle se faisoit tous les soirs, à son coucher, donner des leçons de ce langage par une de ces femmes bouffonnes qui suivent les cours. Un jour que Pibrac, sur le ton que nous avons dit, avoit magnifiquement harangué pour la soumission devant ces *fronts d'airain*, c'étoit ainsi qu'on appeloit les huguenots, la reine après avoir ouï la harangue qui concluoit pour la restitution des places de sûreté, s'éleva et dit comme en pleurant en son style de Canaan; *hé bien mes amis donnons gloire au Dieu vivant, faisons choir de ses mains la verge de fer: qu'avez-vous à repliquer?* La plûpart de ces bonnes gens qui n'avoient point fait leur cours en réthorique et qui n'avoient jamais ouï si bien dire, tout étourdis du haut ton de la harangue ne savoient que répondre. Mais enfin un de ces fronts d'airain prit la parole et dit, *ce que nous avons à dire Madame: c'est que Monsieur que voilà a fort bien étudié, mais nous ne comprenons pas que nous soyons obligés de payer ses études de nos têtes*. Catherine et son orateur furent démontés depuis les pieds jusqu'à la tête par cette brusquerie. Quoiqu'il en soit la reine revint à la cour sans avoir rien fait. Mais la ligue qui avoit ses vues, faisoit dessein d'employer des

armes plus efficaces que les harangues de Pibrac et que les *phrases consistoriales*, pour arracher au roi de Navarre les places de sureté qu'on avoit accordées aux huguenots. Henri le grand d'autre côté forma la résolution de les retenir à quelque prix que ce fut. C'est pourquoi sans consulter autre que le vicomte de Turenne, Favas, Constans, l'un de ses écuyers, et Marsillère son secrétaire, il entreprit la guerre, et en donna le signal de tous côtés par soixante ou quatre vingt entreprises qu'il fit faire sur diverses places, dont très peu lui réussirent. Le prince de Condé sans être d'intelligence avec lui, entreprit de son côté de se faire justice sur le refus qu'on faisoit de le remettre en possession de son gouvernement de Picardie, qui lui avoit été rendu, promis et accordé tant de fois. Ces deux princes furent suivis en cette dernière guerre par quelques-uns de nos huguenots et par quelques autres noms. Particulièrement la Rochelle qui entre les villes étoit la tête du parti, suivant les conseils du sage la Noue, demeura en paix et ne trouva pas la guerre assez juste pour y entrer. Les provinces de Normandie, l'isle de France et la Champagne ne branlèrent pas. De sorte qu'à proprement parler, cette guerre ne doit être regardée que comme une guerre particulière; c'est la guerre et l'affaire des pre-

miers princes du sang, ce n'est pas celle du calvinisme, car on peut dire que le calvinisme n'y entra en rien. Si les princes ont eu tort ou non, c'est sur quoi je n'entreprends pas de prononcer, et je ne crois pas être fort intéressé à faire voir qu'ils avoient raison. Tout ce que je veux ajouter, c'est que souvent la nécessité fait violence à la foi. Dans la fureur où étoit la ligue, si les princes se fussent désarmés, cette ligue les auroit accablés, et le triomphant Louis quatorze ne seroit pas aujourd'hui roi des François: or s'ils eussent restitué les places de sureté, ils eussent été désarmés et par conséquent ils étoient perdus, Ainsi l'on peut dire que la nécessité les força à faire ce qu'ils firent. Ils devoient bien se souvenir de ce qu'Henri III avoit dit aux derniers états de Blois, qu'il ne tiendroit ses sermens qu'autant de temps qu'il seroit trop foible pour les rompre. Ensuite de cette guerre la paix se fit encore malgré la ligue; et cette dernière paix fut plus longue que les autres, car elle dura cinq ans, qu'Henri III consuma en débauches, couvertes du voile de la bigoterie. Il avoit souvent ses heures à la main, mais c'étoit pour y avoir les portraits de ses mignons. Il étoit de toutes les confrairies, il faisoit faire des processions très dévotes, mais c'étoit pour trouver le moyen de corrompre

les femmes en l'absence de leurs maris. Cette paix eût bien duré plus longtemps si l'on eût laissé faire ce prince, mais la ligue enfin leva l'enseigne de la rebellion contre lui, se saisit des meilleures villes du royaume et causa les désolations et les troubles, dont nous attendons la description de la plume du sieur Maimbourg, qui aime si fort à décrire des sièges, des combats et des batailles, il trouvera là de quoi se satisfaire. Ainsi nous finirons ici ce que nous avions à dire sur les guerres de religion.

CHAPITRE XXI.

Diverses faussetés du sieur Maimbourg : falsification de l'histoire de Villegagnon : de l'origine du nom de Ministre. Malignité au sujet de ceux de Metz.

Je pense même que nous pourrions finir ici ce que nous avons à dire pour la réfutation des calomnies et des faussetés, que le sieur Maimbourg avance contre nous dans son histoire du calvinisme. Car je m'imagine que vous serez de mon avis, et que vous ne jugerez pas qu'il soit nécessaire d'aller chercher

le sieur Maimbourg dans tous les coins et recoins de son livre pour lui faire souffrir des affronts, et pour le couvrir d'une juste confusion partout où il a violé le respect qu'on doit à la vérité, il faudroit pour cela le suivre pas à pas et le démentir quasi à toutes les lignes. Mais par tout où l'honneur du calvinisme n'est pas fort intéressé, je consens qu'il se donne le plaisir de faire des conjectures mal fondées, des réflexions malignes et des récits fabuleux. Par exemple, je ne crois pas qu'il soit fort nécessaire de rectifier l'histoire qu'il nous à donnée du colloque de Poissy. Il nous importe assez peu que ce soit l'amiral qui ait procuré cette assemblée dans la vue d'apporter un grand avantage à son parti, ou le cardinal de Lorraine, qui l'ait souhaité pour avoir occasion d'étaler son éloquence, ou Catherine de Médicis pour mortifier la cour de Rome et le Triumvirat, dont elle n'étoit pas trop contente. Que le cardinal de Lorraine ait mieux harangué que Théodore de Bèze, nous nous en mettons fort peu en peine, le calvinisme n'en seroit ni moins bon ni moins innocent pour cela Les deux harangues sont imprimées, chacun en juge: nous dirons seulement que de plus habiles gens que le sieur Maimbourg n'ont pas jugé comme lui du mérite de ces deux pièces. Que Claude d'Espence ait été

de concert avec Monluc, évêque de Valence, et avec Pierre du Val évêque de Sées pour la composition de ce formulaire, dont les députés des deux partis étoient convenus : ou bien que cette connivence soit imputée au docteur par une imposture des ministres, c'est encore une affaire de très petite importance. S'il étoit fort nécessaire de faire voir que Claude d'Espence n'étoit pas plus attaché aux intérêts et aux sentimens de l'église romaine que Monluc et Pierre du Val, cela ne seroit pas fort mal aisé. Quand il seroit vrai que l'amiral auroit abandonné par deux fois le prince de Condé, une fois à la bataille de Dreux, ce qui auroit été cause de la prison du prince, et une autrefois à la bataille de Jarnac, ce qui auroit causé sa mort, le calvinisme n'en seroit guères plus digne de haine. Car dans les meilleures religions il peut y avoir des lâches et des imprudens, de méchans soldats et de mauvais capitaines. Mais cependant nous ne saurions nous empêcher de dire, qu'un petit homme comme le sieur Maimbourg devoit avoir davange respecté la mémoire d'un homme qui a passé dans son siècle pour l'un des plus grands capitaines du monde, sachant mieux le métier de la guerre qu'aucun autre, et aussi brave qu'il y en eût alors. Les historiens qui se sont fait honneur de rendre

justice à tout le monde, nous l'ont ainsi dépeint. Ils nous ont dit qu'il étoit grand partout, mais plus grand dans les adversités, qu'il avoit des ressources inconcevables, et que jamais homme ne se posséda mieux dans un combat. Ainsi ces fuites honteuses ou ces retraites imprudentes que notre historien impute à l'amiral sont purement de sa façon, et de celle des gens mal intentionnés comme lui. Il faut mettre cela avec les cruautés qu'il impute au même amiral, et avec la prophétie qu'il fait faire au gardien des cordeliers d'Angoulême, (1) qui en mourant dit à l'amiral qu'un jour on le traiteroit comme on avoit traité Jézabel, laquelle Jéhu avoit fait poignarder et jeter par la fenêtre: que lui aussi seroit poignardé, jeté sur le pavé et que son corps seroit déchiré plus cruellement que ne fut celui de cette femme impie, c'est-à-dire qu'il fit proprement l'histoire de la saint Barthelémi quatre ans avant qu'elle n'arrivât. S'il est vrai que l'amiral ait condamné ce moine à être pendu, ce ne fut pas un grand malheur pour lui, car il en fit un martyr et il donna lieu à en faire un prophète. Il est vrai que les bons moines comme lui pouvoient prophétiser sur le massacre de cette journée sans avoir commerce avec le saint esprit; car il y

(1) Livre 5 de l'histoire du calvinisme, l'an 1568.

avoit longtemps que ce projet etoit formé entr'eux avant qu'il ne fut exécuté.

L'Histoire de Villegagnon mérite peut être un peu plus de réflexion. (1) Elle est maligne, fausse et méchamment tournée. Villegagnon avoit fait l honnête homme auprès de l'amiral, qui n'aimoit pas les malhonnêtes gens, il le crut homme d'assez bonne foi pour lui confier un secrêt, et lui faire part du dessein qu'il avoit de préparer aux réformés une retraite dans le nouveau monde de l'Amérique, puisqu'on ne vouloit pas leur permettre de vivre en celui ci. L'Amiral sous un prétexte de gloire et d'intérêt, persuada à Henri II, d'envoyer une peuplade dans ces pays nouvellement découverts, afin d'en rapporter des richesses, à l'imitation des Espagnols et des Portugais. Il choisit Villegagnon qui lui promit de laisser vivre les protestans en ce pays reculé, dans la liberté entière de leur conscience et de l'exercice de leur religion. En effet tant qu'il crut avoir besoin de l'amiral pour l'établissement de sa colonie, il en usa ainsi, il dissimula quelque temps, jusqu'à ce que l'amiral lui eût envoyé plusieurs navires chargés, outre ceux qu'il avoit emmenés. Mais quand il se crut assez fort pour n'avoir besoin de personne, il mit fin à la comédie, il per-

(1) Histoire du calvinisme, liv. 2, l'an. 1559.

sécuta les réformés cruellement, il pendit, il noya, il précipita dans la mer tous ceux qui ne voulurent pas suivre son apostasie. Il enferma les autres dans une prison mouvante, c'étoit un vieux vaisseau pourri, dégarni de vivres et de munitions, dans lequel il renvoya ce qu'il put y faire tenir de réformés. Il est vrai que ce furent eux qui s'en voulurent revenir, et qui aimèrent mieux s'embarquer dans ce mauvais vaisseau sur le plus infidèle de tous les élémens, que de demeurer plus long-temps exposés à la fureur de ce tigre plus impitoyable et plus infidèle que la mer. Mais il est vrai aussi que Villegagnon donna bon ordre qu'ils n'eussent pas le quart des vivres qu'il leur falloit pour un si long voyage, afin qu'ils mourussent de faim dans cette prison. Et pour les perdre plus sûrement, ils les chargea de lettres renfermées dans un petit coffre couvert de toile cirée, par lesquelles il donnoit avis qu'on arrêtât ces pauvres gens comme hérétiques, en quelque lieu de France qu'ils arrivassent. C'étoit afin que si par miracle ils échappoient à la faim et à l'eau, ils pussent périr par le feu. Voilà la débonnaireté de ce Villegagnon que le sieur Maimbourg éleve si haut. Ce malheureux revenu en France, publia des merveilles de sa conversion, des divisions et des hérésies des

protestans qui lui avoient ouvert les yeux et fait reconnoître la vérité. Il débita entr'autres qu'un des ministres qu'on lui avoit envoyés, s'étoit découvert pis qu'Arrien, et qu'il avoit prêché qu'il ne falloit pas adorer Jésus Christ. C'est là ce Villegagnon dont monsieur Maimbourg fait un honnête homme et un bon converti. Il dit pourtant, *qu'il se défit aisément de tous les protestans qui ne voulurent pas suivre son exemple.* Dieu sait comment il s'en défit, et c'est assez avouer qu'il leur fut un cruel bourreau.

Si nous avions dessein de ne rien laisser échapper à notre historien, nous tournerions en ridicule l'origine qu'il donne au nom de *ministre.* Il a trouvé que ce nom est venu de Poitiers où il y avoit un lieu appelé *la ministrerie*, dans lequel on enseignoit le droit. Je ne sais s'il fut jamais rien dit de plus impertinent. Nos pasteurs ont renoncé au nom de prêtres que l'on avoit souillé par l'abus et par l'idée de sacrificateur du corps de Jésus Christ qu'on y avoit attachée. Nous avons retenu celui de pasteurs qui est un nom général, et celui de ministres, dont nous faisons gloire malgré toutes les méchantes plaisanteries que les papes font là-dessus, malgré la peine que les prêtres de France se sont donnés, pour le faire flétrir par arrêt du conseil, et malgré l'idée

de mépris que leurs écrivains y ont attachée, qui croient nous faire bien du chagrin quand ils appellent nos pasteurs ministres : *le ministre tel, le ministre dit*. Encore une fois nous nous faisons un honneur d'être les ministres et les serviteurs de Jésus-Christ. C'est un honneur que nous avons commun avec St Paul, qui dit, *que chacun nous tienne comme ministres de Jésus Christ*. C'est delà que nous avons emprunté ce nom. Mais une révélation est venue au sieur Maimbourg que nous avons renoncé au plaisir de pouvoir tirer de l'écriture sainte notre nom de ministres, pour l'aller prendre dans l'école de Poitiers appelée la ministrerie. On est bien heureux d'avoir des historiens qui travaillent sur de si bons mémoires et qui nous apprennent de si belles choses. Il y a une multitude de menus fatras dans cette histoire qu'on pourroit réfuter si l'on avoit dessein de fatiguer le public par des volumes sans bornes.

Peut-être trouveroit-on aussi certaines choses plus importantes et que le sieur Maimbourg mériteroit bien qu'on ne lui pardonnât pas. Par exemple, cette passion aveugle qu'il a de louer les princes de Guise, François de Lorraine, et le cardinal son frère. Il a une si grande envie qu'on les regarde comme des héros, qu'il s'inscrit en faux contre tous les his-

toriens et contre la notoriété publique, pour les justifier. Tout le monde sait et avoue que le cardinal de Lorraine fut l'auteur de la condamnation du prince de Condé qui fut condamné à perdre la tête sur un échafaud. On ne doute point que le duc de Guise sans qui il ne se faisoit rien, n'eut part à ce conseil, quoique peut-être il n'en fut pas le premier auteur.

Contre cette notoriété le sieur Maimbourg prononce que Messieurs de Guise n'avoient point de part à cela. Pour nous venger de cette hardiesse il se contredit grossièrement, car il avoue que les Guises sous François II, avoient eu un *pouvoir absolu*, (1) et qu'ils disposoient de tout ; il y a bien de l'apparence que l'on coupât la tête à un prince du sang à la vue de toute la cour sans que ceux qui étoient maîtres de cette cour n'eussent part à cette grande action. Avec la même vérité et la même bonne foi il avance que François II n'avoit pas dessein de faire exécuter l'arrêt prononcé contre le prince de Condé, *se contentant de s'assurer de la personne du prince, et d'avoir fait voir par cette condamnation qu'il avoit mérité la mort*. Si quelques-uns, dit il, ont dit qu'on avoit dessein d'exécuter l'arrêt, *C'est sur une simple conjecture sans aucune*

(1) Liv. 2, l'an 1560.

preuve. C'est avoir bien renoncé à la pudeur que d'avancer de semblables faits, pendant que tout le monde sait que le bourreau d'Orléans accompagné de trente ou quarante autres, étoit déjà tout prêt pour faire cette exécution à l'entrée des états d'Orléans, avec celle de tous les grands du royaume, protestans.

L'on pourroit assurément trouver beaucoup de choses semblables dans cette histoire dont il seroit à propos d'avertir ceux qui ne veulent pas être trompés. Mais nous les passons fort volontiers pour n'employer notre temps qu'à des affaires importantes. Nous ne saurions pourtant lui passer ce qu'il avance avec tant de hardiesse sur la parole de Monluc notre grand et notre cruel persécuteur. (1) C'est que nos huguenots *s'érigeoient hautement en républicains, ne voulant plus reconnoître d'autorité royale, et disant avec une extrême insolence qu'ils donneroient des verges à cet enfant qui osoit se dire leur roi et qu'ils lui feroient apprendre un métier à gagner sa vie.* C'est Monluc qui le dit, cela nous suffit pour prouver que cela n'est pas. Ce brutal et farouche lion poussoit la cruauté au-delà de toute borne, il falloit qu'il dit quelque chose pour excuser sa conduite. Il ne trouve rien de plus prêt et de plus commode pour au-

(1) Liv. 4.

toriser ses cruautés que de nous imputer mille extravagances criminelles. Par exemple il n'est rien de plus notoirement faux que ce qu'il dit que les ministres et les surveillans *avoient* (1) *des nerfs de bœuf qu'ils appeloient des Johannots desquels ils maltraitoient et battoient les pauvres paysans s'ils n'alloient au prêche*. Le sieur Maimbourg a trouvé cette impertinence trop grossière pour l'adopter. Si l'on en croit ce cruel, quand le prince de Condé voulut surprendre Toulouse dans sa première guerre, il avoit été arrêté *par un Synode, que s'ils pouvoient venir à bout de leur entreprise, ils détruiroient entièrement la dite ville, et prendroient les ruines qui leur seroient nécessaires afin d'aggrandir leur ville de Montauban plus qu'elle n'est*. C'est à peu près comme si l'on accusoit les huguenots de vouloir raser Paris, pour en porter les ruines à Charenton. Cet homme qui s'est mêlé d'écrire ses actions et de se faire auteur sur la fin de ses jours, en beaucoup de lieux n'a pas de sens commun et ne veut pas le laisser aux autres. Il veut faire des huguenots des fous et des méchans tels que lui même étoit, dans la vue de justifier sa conduite à leur égard.

Il ne reste plus qu'un endroit sur lequel je serois tenté de dire quelque chose. C'est celui

(1) Commentaires de Monluc. Tom. 2, pag. 5.

où il parle de la ville de Metz et de la manière dont le calvinisme y est entré ; il n'y a rien de plus malin dans tout cet ouvrage. Il rapporte que Gaspard de Heu étant élevé à la dignité de maître échevin de cette ville, ce *méchant homme*, comme il l'appelle, eut intelligence avec les princes allemands, et conspira contre la ville. La conclusion de cette prétendue conspiration, c'est que par les menées de ce Gaspard de Heu il y eut une conférence entre quelques députés de la ville, et les princes allemands confédérés. Dans cette conférence il fut arrêté, *qu'on recevroit désormais dans Metz un ministre qui auroit toute liberté de prêcher sa doctrine, laquelle il seroit permis à tout le monde d'embrasser.* Ne voilà-t'il pas un horrible attentat à une ville libre impériale et indépendante, d'avoir donné liberté de conscience à ses habitans ? Cela ne méritoit-il pas bien qu'il préparât les esprits à lire la découverte d'une lâche trahison, comme il fait et qu'il appelât celui qui conduisoit cette affaire, *un méchant homme*, et le traité qui fut fait avec les protestans d'Allemagne un *infâme traité* ? Mais ce n'est pas là ce qu'il y a de plus dangereux dans cette histoire. Il rapporte que les habitans catholiques romains de la ville de Metz se pourvurent par devant l'empereur Charles Quint, contre le traité qui avoit été

fait par les échevins de l'année précédente; et que par édit de l'empereur le ministre fut chassé et tout exercice de la religion réformée interdit, ce qui fut ponctuellement exécuté. C'est en cet état que cette ville se trouvoit, dit il, quand le roi Henri II s'en empara l'an 1550. Il n'y avoit nul exercice de religion protestante; or il promit par la capitulation de laisser les choses en l'état où elles étoient, par conséquent il ne s'engagea point à y tolérer le calvinisme, qui dans ce temps là n'y étoit pas toléré. Les rois ses successeurs n'ont continué de posséder Metz que sous les mêmes conditions; d'où enfin il conclut que quand il plaira au roi à présent règnant, il pourra ôter toute liberté de religion et de conscience aux huguenots de Metz *sans qu'ils s'en puissent plaindre raisonnablement*. Je ne sais s'il y a rien de plus malin et en même temps de plus extravagant. L'an 1552, Henri II prit possession de Metz sous certaines conditions pour lui et pour ses successeurs. Alors il n'y avoit en France aucune liberté de conscience ni pour ceux de Metz ni pour aucune ville du royaume; depuis ce temps-là, il a plû aux rois successeurs de Henri II, de donner des édits de pacification dans lesquels ont été compris tous les sujets du roi sans exception des nouveaux sujets. Ceux de Metz

jouissent tout au moins du bénéfice de l'édit de Nantes, qui a été fait près de cinquante ans après la prise de possession de Henri II, y a t il quelque chose qui les prive du bénéfice de l'édit général, pendant qu'il subsistera? Et y a-t il une ombre de bons sens à dire que parce que Henri II prit la ville de Metz dans un temps où les calvinistes n'y avoient plus exercice de leurs religion, Henri IV n'ait pu le leur accorder? Il faut avouer que ces Messieurs se jouent misérablement des édits de nos rois, qui avoient été faits en notre faveur. Je me souviens d'avoir vu l'un de ces auteurs qui ont expliqué et renversé l'édit de Nantes par leurs gloses, qui dit sur un article, où il est parlé *des pays de l'obéissance du roi*, que le privilège accordé par l'article ne regarde que les *pays d'obéissance*, c'est-à-dire selon sa glose, les pays conquis comme Metz, et non les pays de l'ancien domaine de nos rois : selon cette glose c'est principalement pour Metz que les édits de pacification, et principalement celui de Nantes, ont été faits. Voici présentement la carte bien changée : Metz n'est plus des pays de l'obéissance du roi, et par conséquent ne peut avoir de part aux privilèges de ces édits; il faut regarder cette ville en l'état où elle étoit avant qu'on eut accordé en France aucune liberté de cons-

cience : si l'on vouloit faire le factum de l'église de Metz et étaler tous les droits et les concessions particulières de nos rois en faveur des huguenots, on pourroit encore réfuter plus fortement cette maligne conclusion prise sans forme et sans autorité, contre les protestans de cette ville. Mais ce n'est pas là notre affaire ; et c'est assez pour faire voir que le sieur Maimbourg dans la vue de nous nuire, foule aux pieds la réputation de son bon sens, aussi bien que celle de sa bonne foi.

Je m'imagine, Monsieur, qu'enfin vous me croyez au bout de mes écritures et vous de vos lectures, car voilà pensez-vous, tout ce que j'avois à répondre au livre du P. Maimbourg. Vous serez donc bien trompé quand au premier ordinaire vous verrez de nouveaux cahiers, pour votre imprimeur, nous prendrons le sieur Maimbourg par un côté qu'il ne prévoyoit pas, et peut-être le mettrons-nous en état de se défendre, aussi bien qu'il nous y a mis.

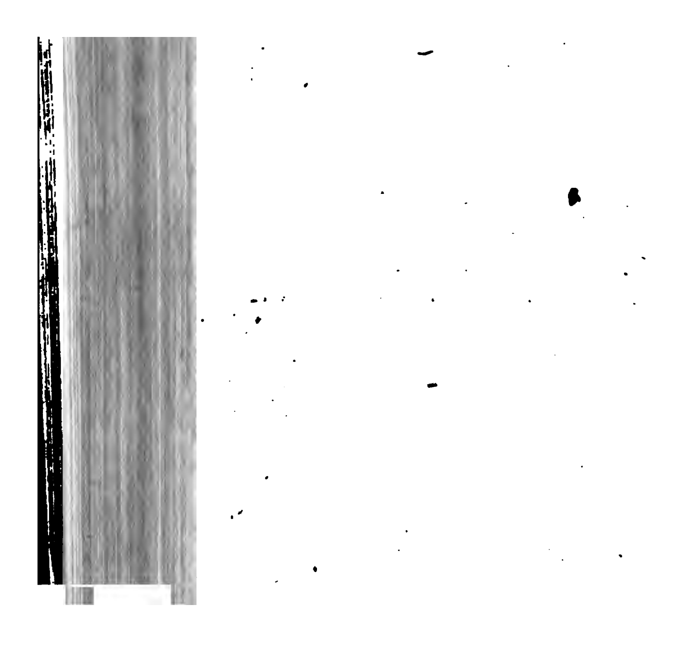
FIN DE LA SECONDE PARTIE.

TABLE

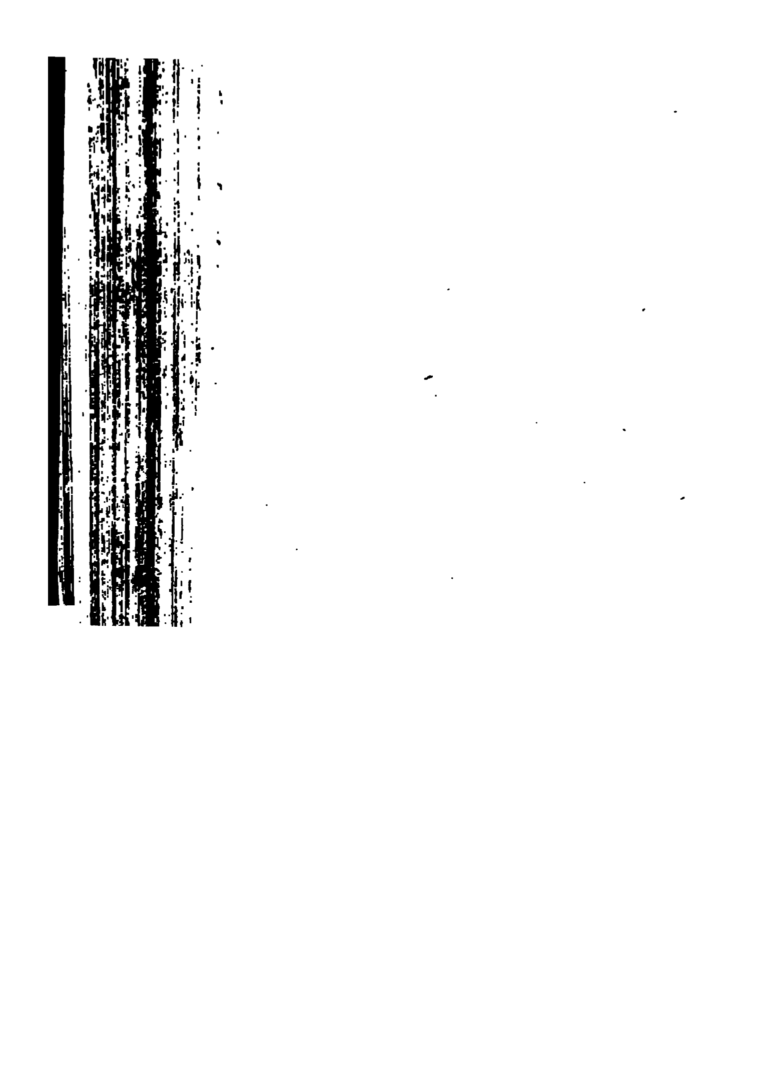
DES CHAPITRES DE LA SECONDE PARTIE.

PAGE

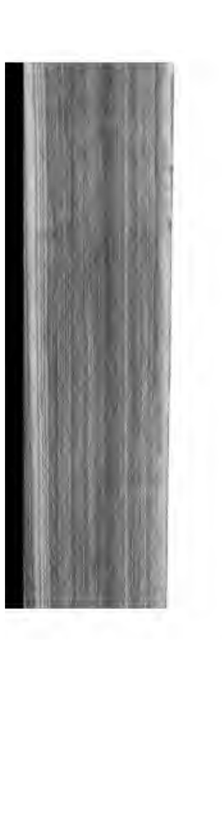
FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.












3 2044 054 746 870

